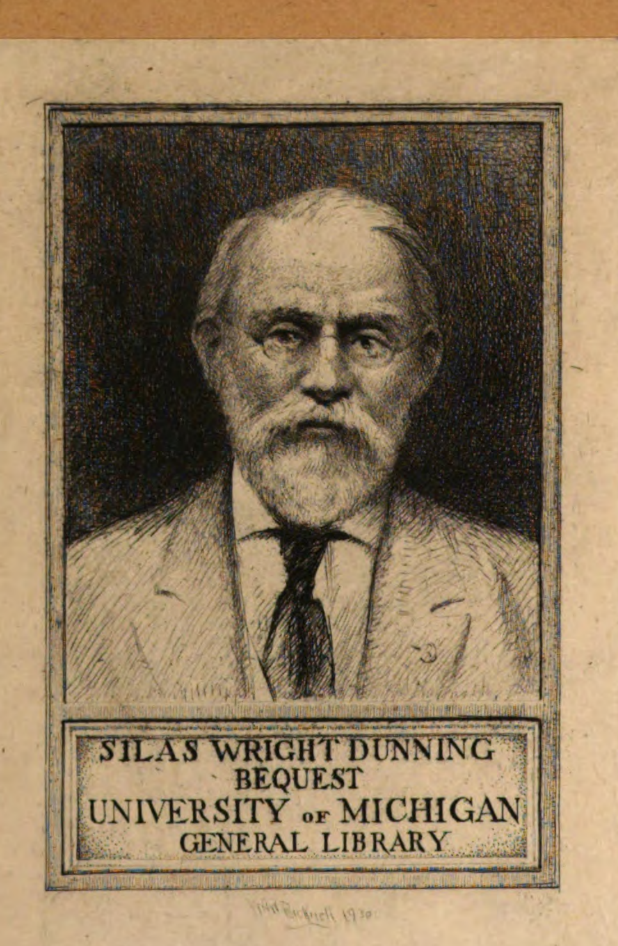

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

LAON. — IMP. ÉD. FLEURY ET AD. CHEVERGNY,
Rue Sérurier, 22.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus et monumentis sacra est.

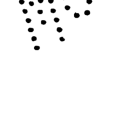
PLINE LE JEUNE : liv. VIII, épît. XIV.

TOME TROISIÈME.

SOISSONS.
A la librairie de
MADAME LALANCE,
Rue des Rats, N° 1.

PARIS.
A la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des-Arts, N° 30.

MDCCCXLIX.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 3 Janvier 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

A l'ouverture de la séance, M. le président lit le discours suivant, dans lequel il rappelle avec une impartiale fidélité tous les travaux importants dont la Société a eu à s'occuper pendant le cours de l'année (1).

Messieurs,

Je crois devoir, comme l'année dernière, vous rappeler en quelques mots les travaux qui nous ont occupés pendant les douze mois qui viennent de s'écouler.

---

(1) Voir le t. II du Bulletin de la Société historique et archéologique, avec 10 dessins. Ce volume contient l'histoire de l'église et couvent de saint Léger, le tombeau de saint Drausin, la découverte de 2,300 médailles romaines; le théâtre romain de Soissons, les excursions archéologiques au Mont-Notre-Dame, Limé, Braine, Blérancourt, au palais de Quierzy; une description de la curieuse église de Morienval; l'époque romaine dans le canton de Braine; le château de Fère-en-Tardenois.

1848 est une année en quelque sorte perdue pour les sciences et pour les arts. Les ouvrages en trait de publication et les revues de tout genre ont été interrompues, ou ne se soutiennent qu'à grande peine, en paraissant seulement à de longs intervalles. La statue reste à peine ébauchée dans l'atelier du sculpteur, et le burin du graveur attend des temps plus heureux pour creuser patiemment le bois, le cuivre et l'acier. Les congrès scientifiques et archéologiques ne réunissent plus un nombreux concours d'adhérents et d'auditeurs venus de tous les points de la France pour mettre en commun leurs connaissances, les généraliser et surtout les populariser.

Ceux d'entre nous qui se sont rendus à ces assises de la science en sont revenus, toujours enchantés des relations qu'ils y avaient établies, toujours satisfaits des échanges d'observations, de communications, de renseignements qu'ils avaient pu faire avec des collègues jusqu'alors inconnus.

Comme toutes les sociétés archéologiques, nous avons subi l'influence des événements politiques ; nos séances ont été plusieurs fois interrompues. Au lieu de onze réunions, nous n'en avons eu que sept dans le cours de l'année 1848 ; mais des travaux importants ayant été fournis par plusieurs membres de la Société, notre bulletin formera encore pour cette année un volume qui ne le cédera pas, je crois, en intérêt à celui qui l'a précédé. Il sera orné de nombreuses gravures et lithographies dues au talent si distingué de notre collègue, M. Victor Petit, et au crayon du jeune Villain, sourd-muet de Saint-Médard, dont le zèle et les progrès méritent tous les encouragements et les remercîments de la Société.

L'essai historique et archéologique de M. Decamp sur l'ancienne abbaye de Saint-Léger ouvre notre second volume. C'est une monographie complète de la vieille abbaye ; l'archéologie et l'histoire ont eu une part égale

dans le travail de M. Decamp, et il reste bien peu de choses à dire après lui ; cependant la question de date pour la construction de l'église est tellement importante que je pense, tout en partageant les idées émises par l'auteur, qu'elle devra être étudiée de nouveau.

Plusieurs des membres qui sont ici se rappellent encore avec plaisir les deux promenades archéologiques qu'ils ont faites à Braine, Limé et le Mont-Notre-Dame, et à Blérancourt, Manicamp et Quierzy. M. l'abbé Poquet s'est fait l'historiographe de nos excursions. Le compte-rendu comprend : 1° une courte description de l'église de Limé, monument peu important mais pas cependant dépourvu d'intérêt.

2° Une notice sur l'ancienne abbaye de Mont-Notre-Dame. M. l'abbé Poquet, sans négliger la description des restes de la magnifique église de Sainte-Marie, a traité avec un soin tout particulier ce qui concerne les souvenirs nombreux qui se rattachent à cette vieille collégiale.

3° Des détails intéressants sur l'église et l'hospice de Blérancourt, les observations critiques sur l'église nouvellement construite de Manicamp, et une description rapide du château de Quierzy.

Nous devons en outre à M. le secrétaire communication: premièrement, d'une lettre écrite par lui pour retourner le tombeau de Saint-Drausin, abandonné à Paris dans une cour du Louvre; deuxièmement, la liste des titres et cartulaires existant à la bibliothèque de Laon et intéressant la ville de Soissons; troisièmement, des renseignements précieux sur le château de Fère-en-Tardenois.

A la suite de ces excursions, est venue naturellement la notice historique sur Quierzy, par M. Suin. En voyant se dérouler devant elle cette série d'actes qui ont eu une si grande influence sur les destinées de la France, la société était étonnée qu'ils eussent eu pour témoins les

lieux tristes et presqu'abandonnés qu'elle venait de visiter et qui ne rappellent d'aucune manière le séjour des rois et des empereurs.

M. Williot a fait à la société un rapport étendu et complet sur la découverte qui a été faite près de Soissons, d'un vase de terre contenant plus de 2,000 médailles des règnes de Constantin, Maximin, etc.; dans la même séance ce rapport a été lu.

Il existait autrefois, à l'extrémité sud-ouest de l'ancien diocèse de Soissons, une abbaye célèbre pendant tout le moyen-âge et souvent nommée par les historiens du Valois; je veux parler de l'antique abbaye de Morienval. Deux de nos collègues, M. Clouet et M. l'abbé Daras ont poussé jusque là une reconnaissance archéologique des plus intéressantes; le travail dont elle a fourni la matière à M. l'abbé Daras nous a donné à tous le désir d'aller visiter aussi l'église de Morienval, l'une des plus curieuses et des plus anciennes de notre pays.

L'article sur l'époque gauloise dans le canton de Braisnes, inséré dans notre premier volume, demandait une suite; M. l'abbé Lecomte vient de nous la donner, en suivant dans les plus minutieux détails, toutes les traces que les Romains y ont laissées de leur séjour ou de leur passage. Routes, ponts, villas, établissements militaires, médailles, objets d'art et de ménage; tout a été passé en revue dans le second article de M. l'abbé Lecomte.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, quelques communications sans importance que j'ai eu l'honneur de vous faire dans le courant de l'année; mais je dois citer une notice sur le théâtre romain de Soissons. L'immense intérêt qui se rattachait à ce monument, sans doute le plus considérable de tous ceux de la cité gallo-romaine, m'a forcé de donner à mon travail beaucoup plus de développement et d'étendue que je ne le voulais d'abord.

D'autres travaux avaient été promis pour cette année,

mais les circonstances que nous avons traversées expliquent facilement le retard que leurs auteurs ont mis à les produire.

Une première lecture a été faite à la Société par M. Perin, de notes historiques concernant la ville de Soissons, à partir de 1789. Mais notre collègue, ayant voulu réunir cette première partie de son histoire de notre ville pour la rendre aussi exacte et aussi complète que possible, elle n'a pu être comprise dans le second volume du Bulletin de la Société.

Au commencement de cette année, une décision importante a été prise par la Société : c'est l'impression de son Bulletin dans un journal du chef-lieu du département.

Je crois que nous avons beaucoup à gagner à ce changement. Le *Journal de l'Aisne* paraissant tous les jours, au lieu de trois fois seulement par semaine comme le *Courrier de l'Aisne*, peut reproduire nos articles plus rapidement et avec plus d'exactitude ; sa publicité étant beaucoup plus grande et s'étendant sur tous les points du département, le nombre des personnes qui s'intéresseront à nos travaux devra s'augmenter sensiblement. Nous avons donc de justes motifs d'espérer que l'influence que nous voulons exercer dans l'intérêt de notre pays, tendra à s'accroître tous les jours.

La Société doit savoir gré aux propriétaires du *Journal de l'Aisne* de lui avoir ouvert si largement les colonnes de leur journal ; et M. Fleury, l'un d'eux, en acceptant le titre de membre correspondant, a montré l'intérêt et le prix qu'il attachait à nos travaux. C'est pour nous une garantie du soin avec lequel aura toujours lieu leur reproduction.

La Société remercie son président du zèle et de l'activité qu'il n'a cessé de déployer pour faciliter le progrès

des études historiques et archéologiques. Elle se félicite de pouvoir offrir cette année, malgré la difficulté des circonstances politiques si nuisibles aux arts, un volume aussi complet, aussi important que celui de l'année précédente. Elle a lieu d'espérer qu'en 1849, l'agitation des esprits, l'inquiétude et la gravité des évènements ne viendront plus compromettre la nature de ses recherches et interrompre la régularité de ses séances mensuelles.

On procède ensuite au renouvellement du bureau qui, d'après les articles 5 et 6, § II du règlement, doit avoir lieu chaque année dans la séance de janvier (1).

MM. de Laprairie, l'abbé Poquet et Suin sont réélus, à l'unanimité, président, secrétaire et trésorier. MM. Williot et Decamp sont nommés, au second tour de scrutin, l'un vice-président et l'autre prosecrétaire-archiviste.

M. Suin rend compte à la Société de sa gestion de 1848 et des recettes qui lui restent à faire.

A propos du titre que la Société *historique* et archéologique de Soissons a pris dès son origine et qu'il désire voir maintenir à tout prix, M. de Noiron voudrait que la Société ne se bornât pas seulement à étudier et à décrire ces grands monuments qui font encore notre admiration, mais qu'on s'occupât un peu plus et des artistes qui ont su les élever, et des procédés qu'ils employaient à la confection de ces belles et magnifiques constructions. Puis entrant dans le vif de la question qu'il ébauche à grands traits, M. de Noiron pose en principe qu'à toutes les époques, tous les grands travaux ont été entrepris à

---

(1) Voir tom. I, pag. 8.

l'aide de corporations ouvrières dont l'influence a été considérable en Europe. Il croit que ces corporations ont existé non seulement au moyen-âge, ce qui est un fait avéré, mais aux beaux jours de la domination romaine. Ces maîtres du monde envoyaient, dit-il, des *pontifices*, pontifes ou pontistes (1) qui agissaient toujours dans les mêmes conditions, en vertu des mêmes principes. Le système de construction, la pose des pierres, la fabrique du ciment, le scellement des ouvrages, était partout *identiquement le même*. M. de Noiron croit, dès cette époque, à une puissante organisation qui s'est perpétuée dans tout le cours des siècles. Il établit dans une brillante improvisation cette thèse qui tendrait à prouver que Rome, toujours fidèle à elle-même, imposait à tous les peuples les traditions de sa gloire et celles de son génie. Et aujourd'hui, dit-il, si nous sommes si pauvres en artistes, c'est parce que nous n'avons pas de corporations.

M. l'abbé Poquet, sans émettre aucun doute sur la valeur de cette assertion relativement aux corporations

(1) Les pontifes ou pontistes étaient des associations d'ouvriers de tous genres qu'on appela aussi *batisseurs d'églises* et dont l'occupation était de construire des ponts, des chemins, des hôpitaux pour les malades, des hospices pour les voyageurs ou pélerins. Mais la plupart se dévouèrent à la réédification des églises que les barbares, les seigneurs et le laps du temps avaient ruinées. Les souverains pontifes attachèrent les mêmes indulgences à ces constructions utiles qu'au pélerinage de terre sainte. Le plus ancien monument que nous connaissions de ces batisseurs d'églises, date de l'année 1145. Nous y voyons que ces confréries avaient pris naissance à Chartres et que de là elles s'étaient répandues dans les autres diocèses. Pour en faire partie, il fallait s'être confessé et s'être réconcilié avec ses ennemis. Voir Rituel de Bellay, t. IV, p. 255. Ces confréries de pontistes remontent à saint Benezet, Berger du Vivarais, vers l'an 1177. Voir Godescard, Vie des Saints. Bolland, t. II. (*Note du secrétaire.*)

du moyen-âge, voudrait savoir sur quoi repose le sentiment qui en fait reporter l'origine jusqu'aux Romains.

M. de Noiron, qui s'est livré à de nombreuses recherches sur les corporations en général qu'il appelle les confraternités européennes, s'appuie sur un texte qu'il trouve et où on lit *Sculptorum et fossariorum ordo....*

M. l'abbé Poquet réplique que ces textes peuvent bien s'appliquer aux corporations du moyen-âge dont il y aurait folie à contester l'existence ; mais cette invention, dont la pensée est due à la religion, existait-elle sous l'empire romain? Rien ne lui paraît l'attester indubitablement.

M. de Noiron insiste ; il dit que la coloration des mosaïques, la disposition des cintres, l'emploi du ciment, le dessin des figures, tout cela était l'œuvre d'une société d'artistes qui s'arrêtaient dès qu'il leur manquait quelque chose, et qu'on faisait venir à grands frais de la mère-patrie. Il cite le fait d'un évêque de Burgos qui en est réduit à demander des ouvriers à la loge de Liège, parce que les autres ne pouvaient terminer l'œuvre commencée.

M. l'abbé Poquet admet ce fait qui ne contredit en rien la valeur de son objection, mais la confirme, et persiste à croire de son côté qu'il y avait sans doute une école savante d'architecture à Rome, une foule d'hommes capables répandus dans l'empire, attachés aux armées, aux gouverneurs de provinces; mais il ne pense pas qu'on doive appliquer à ces artistes isolés le nom et la réputation de ces corporations voyageuses qui parcoururent l'Europe au moyen-âge et semèrent avec profusion sur notre sol ces nombreuses et splendides cathédrales, l'éternelle admiration des siècles et le témoignage de leur piété et de leur génie.

———— ————

M. Williot donne quelques détails sur des découvertes faites à St-Jean et dans l'intérieur du collége à Soissons.

Éboulements dans l'enceinte de St-Jean.

Dans une de nos dernières séances, j'avais eu l'honneur de vous signaler un éboulement arrivé dans l'intérieur des magnifiques restes de l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, occupés par les officiers d'artillerie. Par suite, on pratiqua des fouilles qui amenèrent la découverte de plusieurs conduits souterrains parfaitement conservés et qui ont dû servir autrefois d'aqueducs. Dans l'un d'eux on trouva plusieurs planches saines, plusieurs mannes en osier brut et une pelle de fer recourbée en forme de *drague*, armée d'un manche long de deux à trois mètres. Ces objets paraissent avoir été laissés dans ce souterrain depuis huit ou dix ans seulement, preuve qu'il aurait été visité depuis peu. Dans les décombres qui sont résultés des fouilles ordonnées par l'autorité militaire, on a remarqué, parmi les moellons *des débris* de poteries grossières, de vases de cuisine, verres de bouteille, tuiles, carreaux; *des morceaux* de fer rouillés; des masses d'étain assez épaisses, larges comme un plat ordinaire et dont les scories indiquaient des ustensiles de ménage fondus par quelque circonstance; un gros couteau fermé, dont le manche est en ébène, accompagné dans toute sa longueur d'une double couche de rouille fort épaisse occasionnée par l'oxidation de la lame et du ressort. Tous ces objets ont pu être apportés quand on a voulu combler les voûtes de ces souterrains, dégradées soit par la destruction, soit par le manque d'entretien. Dans tous les cas, ils ne présentent aucun caractère d'anitquité et n'ont rien de remarqnable.

La Société suppose avec raison que ces conduits ou

souterrains de St-Jean ne sont que des aquéducs, comme ceux de Notre-Dame et de Saint-Médard. Ils ont servi soit à l'arrivée des eaux nécessaires au monastère, soit à leur écoulement par forme d'égoût.

M. de Bussières, qui a été employé en qualité d'officier du génie à Soissons, dit qu'il y a des sources à mi-côte de la colline de Saint-Jean, et que le rempart, assis sur le glacis, reposait sur une consistance de terrain savonneux et sur un banc de coquillage qui donnait passage à l'eau. Il cite un fait curieux; c'est que lorsqu'on voulut reprendre en sous-œuvre et recharger le bastion de Saint-Jean, cette terre savonneuse ayant été pénétrée par une pluie abondante, on trouva le lendemain le bastion changé de place et descendu dans les fossés du rempart.

M. de Bussières ajoute comme renseignements utiles à l'histoire locale, que les ormes de l'ancien jeu de paume, placés sous la courtine du Mail, passaient pour avoir été plantés en mémoire de Coligny, et que les armes du célèbre amiral étaient gravés en plusieurs endroits des remparts. Il suppose que les pierres d'attente que l'on voit encore sous la courtine, nord-est du faubourg Saint-Vaast, vis-à-vis l'abîme de St-Médard, étaient destinées à porter ses écussons.

M. de Bussières rectifie aussi un mensonge officieux du baron Fain. Cet historiographe avance qu'en 1814 et 1815, les ponts-levis de Soissons s'abaissèrent. Ce fait est matériellement faux, puisque le premier pont-levis fait à Soissons est celui de la porte Saint-Christophe, dont l'origine remonte à l'année 1830. La ville, avant cette époque, n'avait aucun moyen de défense; c'était un planimètre sans parapet, avec des murs en ruines, écroulés en certains endroits; des portes sans fossés pour en défendre l'accès, des remparts presque sans bastions.

Collége.

Dans le courant de septembre, un puits a été percé dans une des cours intérieures du collége. A la profondeur de trois à quatre mètres, on rencontra une construction à moitié ruinée, mais encore parfaitement dessinée : on y reconnut les restes d'un petit édifice carré rempli de décombres. Parmi ces décombres on a trouvé divers objets de ménage qui, sans mériter une grande attention, demandent pourtant quelques détails :

1°. Cruche à anse en terre cuite, fortement ébréchée par le haut.

2°. Cruche en faïence grossière, vernissée, avec un dessin informe, coloriée de gros vert et de jaune pâle ; aussi ébréchée.

3°. Pot à ventre renflé, en terre cuite, grise ; la forme n'est pas mauvaise et rappelle un peu la forme antique. Il est intact.

4°. Autre pot plus petit en terre rouge, également intact. Assez bonne forme.

5°. Deux écuelles à queue en terre rouge ; l'une a la queue cassée. Forme agréable.

6°. Deux carreaux en terre, vernissés, l'un parsemé de fleurs-de-lis disposées en un dessin à losange pour se raccorder, et l'autre marqué seulement d'une seule fleur.

7°. Fragment d'un petit verre à double coupe, servant de verre à pied. Le verre en est extrêmement mince, sa transparence est un peu terne. On le rapporte à l'enfance de l'art.

Les différents vases ont une forme assez agréable qui indique une époque assez avancée.

Mais les numéros 6° et 7° méritent une attention particulière ; le numéro 6° pour ses carreaux vernissés et ornés de fleurs bien disposées qui devaient mettre une

agréable variété dans les pavés qui en résultaient ; le numéro 7° pour la nature de son verre et la forme donnée à ses *produits*. Au reste, tous ces objets ont été déposés à la bibliothèque de la ville.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Février 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

M. Delsart, curé de Saint-Aubin, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Leroux, docteur-médecin à Corbeny, ancien membre de la Société archéologique de l'Aisne, envoie par M. Lefèvre une notice de huit pages in-8°, ayant pour titre : *Quelques recherches sur le passage de l'Aisne par César.*

M. Fleury, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*, adresse à chaque membre de la Société, un exemplaire d'une notice de cinquante-cinq pages grand in-8°, intitulée : *Élection de l'évêque constitutionnel de l'Aisne.*

M. Decamps est chargé de faire un rapport sur cette publication qui touche à des points fort importants de l'histoire locale.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société d'une feuille grand in-folio, comprenant six miniatures copiées sur un

ancien manuscrit, et intitulées les *Ave* de Gautier de Coinsi, religieux de Saint-Médard.

Ce travail remarquable est dû à la patience et au talent d'un jeune sourd-muet, qui a déjà lithographié plusieurs dessins pour le bulletin de la Société.

M. le Maire de Soissons accuse réception du 1er volume du bulletin, et remercie la Société de ce témoignage ; il se propose de déposer ce volume à la bibliothèque communale de la ville.

M. Delbarre, jeune artiste parisien, et auteur d'une belle lithographie, insérée dans le tome II du bulletin représentant les ruines du château de Fère-en-Tardenois, adresse à la Société un second dessin figurant la porte d'entrée.

M. Delbarre, qui ne s'est donné que comme un apprenti en lithographie, est déjà passé maître. L'habitude de dessiner les monuments, en le forçant à une précision archéologique rigoureuse, ne fera que donner un plus grand prix à son crayon déjà si gracieux et toujours si pittoresque.

COMMUNICATIONS.

M. Destrez annonce que l'on vient de retrouver à Vailly les restes d'un aqueduc qui remontait de la plaine Saint-Vincent aux sources, sur l'ancien chemin d'Aisy, et qu'il croit d'origine romaine.

M. Destrez signale en outre un *Ecce homo* en pierre dure, demi-grandeur naturelle. Cette statue, d'un très-bon style, est placé dans une église des environs de Vailly.

Un membre fait passer sous les yeux de la Société quelques médailles romaines récemment trouvées dans le Maîl, portant les empreintes bien connues de Germanicus et de Maximin.

M. de Laprairie fait l'exhibition : 1° d'un moule en pierre de liais représentant d'un côté la Sainte-Face et de l'autre Notre-Dame de Besançon ; 2° une cuillère en cuivre avec un manche torse surmonté d'une vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras. Ce genre de cuillère dont on vient de retrouver un modèle à Chauny dans la démolition d'un pont est, dit-on, *espagnol*, et pourrait remonter au temps de la Ligue ; elle a au moins le style de cette époque ; 3° des lampes funéraires provenant des fouilles faites près des ruines du château d'Albâtre ; l'une d'elle est parfaite de conservation. Elle porte gravée en dessous *CENSOR*; 4° une médaille trouvée à Ambligny.

M. Daras présente à la Société deux titres nobiliaires, grand parchemin de 75 cent. de longueur sur 60 cent. de largeur.

Titres nobiliaires des Vassan.

Le premier, daté du 27 avril 1682, délivré et signé par Charles d'Hozier, généalogiste de la maison du roi, juge général des armes et blasons de France, chevalier de la sacrée religion de saint Maurice de Savoye, etc., renferme les preuves de la noblesse de Zacharie de Vassan, de Puiseux, page du roi dans sa petite écurie, sous la charge de Monsieur le Premier. Le parchemin offre la généalogie de la maison de Vassan dressée par d'Hozier sur celle de Dom Caffiaux. Les ancêtres de Zacharie de Vassan figurent à la marge avec leurs armoiries, jusqu'à la neuvième génération, représentée par Pierre de Vassan et Marie Grandvarlet.

Le second parchemin représentait en dessin l'arbre généalogique des Vassan. Les écussons de la souche principale occupent le tronc, tandis que ceux des lignes collatérales sont suspendus aux branches. Au bas, les armes de la famile étaient représentées avec le timbre, la

devise, les supports et les lambrequins ; elles portent : d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe avec cette devise : *Virtus vulnere virescit.*

La famille de Vassan, répandue au moyen-âge dans la Picardie, la Champagne et la Lorraine, tirait son origine de la terre de Vassan, située dans le Soissonnais. Parmi les nombreux seigneurs de cette province, autrefois occupée par cette famille, on compte celles de Soucy, Puiseux, Veuilly, Belleau, Azy, Romeny, Bonneil, Saint-Gengoulph, Morsain, Fontenoy, Osly, Coucy-lès-Eppes, Arcy-le-Ponsard, Martimont et la Tournelle. Cette famille a rempli des places brillantes dans la magistrature et dans l'armée. Charles de Vassan était président de la chambre des comptes, et Zacharie de Vassan, gouverneur de la ville et de la citadelle de Laon, etc.

Les titres historiques ci-dessus mentionnés furent conservés dans la branche de Vassan-Bonneil, jusqu'à la Révolution. Depuis cette époque, ils restèrent longtemps cachés sous les tuiles d'un grenier et ne durent leur conservation qu'aux soins de M. Dubrecy, instituteur de Bonneil, qui les a communiqués à la Société.

M. Destrez, docteur-médecin et membre de la Société, donne quelques aperçus historiques sur la petite ville de Vailly et sur la tour et métairie de Pontarcy, situées à dix kilomètres de Vailly, sur la rivière d'Aisne.

Origine de Vailly et de Pontarcy.

L'origine de Vailly se perd dans la nuit des temps ; cette petite ville doit-elle sa naissance aux Gaulois ? Fut-elle l'une des douze bourgades des Gaulois suessones ? Si l'on en croit l'abbé Lebœuf (1), cela ne fait aucun

(1) Dissertations sur le Soissonnais.

doute. Sa forme arrondie serait, au rapport d'un archéologue Soissonnais (le docteur Godelle), une preuve qu'elle fut fondée par les Gaulois ; ou bien son origine est-elle romaine ? Ce que l'on ne peut contester, c'est son existence dans les temps de la domination de ces vainqueurs du monde dans les Gaules. Car tout récemment, en 1838, en opérant des travaux de nivellement au nord de la ville, sur le chemin de ceinture, l'on a découvert presque à la surface du sol de belles mosaïques romaines, dans quatre pièces contigues et successives ayant chacune à peu près quatre mètres carrés ; ces quatre pièces étaient parcourues dans leur côté sud le long du fossé d'enceinte par un aqueduc en pierres dures réunies par un ciment solide, ce qui a fait penser avec raison que ces appartements dépendaient d'un établissement thermal, comme les Romains en possédaient dans toutes leurs villes. Beaucoup de grands fragments de ces mosaïques ont été extraits, et furent donnés à l'église par le conseil municipal pour y être placés ; mais il en reste encore beaucoup d'autres sur les lieux où ils ont été trouvés.

Ces mosaïques sont formées de l'assemblage de petites pierres rouges, noires et blanches posées dans un ciment ; elles représentent des serpents d'une longueur et d'une grosseur plus qu'ordinaires, et qui sont enlacés les uns dans les autres. Sur l'un de ces fragments, l'on a figuré une fontaine, allégorie de l'établissement.

Lors de la démolition des remparts de Vailly en 1828, l'on a trouvé dans la partie à droite de la porte de Sammecourt, en entrant dans la ville, des pierres encore peintes en jaune, et qui par leur forme attestaient qu'elles provenaient de la destruction d'un édifice. Sur plusieurs une tête d'aigle avait été sculptée, et sous cette même partie de rempart, l'on a trouvé des statues mutilées faites en pierres dures grossièrement sculptées, mais cependant dont les formes et les contours étaient

agréables et élégants ; j'en vis une dont il ne restait que le tronc Parmi ces fragments de statues, l'on en voyait une parfaitement conservée tout à fait intacte ; elle pouvait avoir 50 centimètres de hauteur, et elle paraissait représenter un grand prêtre ou un évêque, et les couleurs dont elle était peinte étaient encore aussi vives que si elles venaient d'être appliquées, quoique déjà cinq siècles au moins se soient écoulés depuis qu'elle a été enfouie, en comptant de 1379, dernière époque où les fortifications de cette partie des remparts de Vailly furent réparés. Tous ces objets précieux pour les arts et la science, ont été de nouveau renfermés dans la terre par le sieur Bocquillon, serrurier, qui les a fait placer dans les fondations d'une maison qu'il a fait construire à la suite de la sienne, et dans la rue étroite qui conduit aux berceaux et autrefois aux remparts.

Pour l'intelligence complète des faits qui viennent d'être rapportés, il est important de savoir que, par un traité d'échange fait en 1379 entre Charles V, roi de France, et Richard Pique, archevêque de Reims, la seigneurie de Vailly faisant partie du patrimoine des rois de France, fut échangée contre Mouzon et Beaumont-en-Argonne, appartenant auxdits archevêques de Reims, et provenant d'un don fait par Clovis à Saint-Remy. Il est dit dans ce traité, que pour compléter les fortifications et emparements de Vailly, l'on avait été obligé de détruire des monuments. Il est à croire que l'établissement thermal fut détruit alors, car, il se trouvait dans la zône des fortifications nouvelles. Mais Vailly était bien fortifié avant cette époque. En effet, en 880, il fut pris par escalade et échellement par les Normands qui l'occupèrent pendant plusieurs années ; et plus tard encore, en 1357, Vailly fut pris par escalade par les Navarrais qui s'étaient joints à Edouard III, roi d'Angleterre, pour ravager la France ; ils étaient commandés par leur roi Charles-le-

Mauvais. Il fut de nouveau pris en 1359 par les mêmes, qui y séjournèrent pendant plusieurs années.

Cette petite ville, selon le rapport de Froissart et du Père Lelong, portait alors le nom de forte, *tant elle était bien fortifiée;* Froissart, dans ses chroniques, ajoute : « Vailly était le repaire, la souveraine garnison » des Navarrais, ils allaient de là ravager tout le pays » jusqu'à Soissons, Laon et Reims. » Plus tard encore, en 1407, et selon le Père Lelong, en 1401, Vailly fut pris et brûlé, le traité d'échange dit par les Navarrais; mais le Père Lelong veut que ce soit par les Allemands. En effet, à cette époque, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, était mort depuis longtemps, et avec lui s'étaient éteintes toutes ses contestations avec la France, et Henri V de Lancastre, roi d'Angleterre, avait succédé à Edouard III. Il s'était fait proclamer roi de France à Paris, et il s'était allié à Jean de Hainaut et plusieurs autres seigneurs de Flandres, qui vinrent fondre sur le nord de la France; ils prirent et brûlèrent Vailly, qui eut à souffrir pendant soixante années de l'occupation anglaise, tant des Navarrais que des Allemands. La population fut contrainte de fuir, et les terres restèrent sans culture et sans propriétaires.

L'établissement thermal ne serait pas le seul qui ait été détruit par suite du traité de 1379, pour réparer et compléter les fortifications de Vailly ; car, en 1838, lors du nivellement des fossés d'enceinte au nord de la ville, l'on a découvert sous le rempart, près de la porte Saint-Vincent, l'angle d'une construction qui, par ses dimensions, a paru monumentale. Elle était faite en belles pierres de taille.

Si nous reportons nos regards autour de nous, partout nous retrouvons des traces de la domination romaine ; Pontarcy, nom véritablement latin, qui signifie pont, citadelle, Pontarcy, dis-je, a joué un grand rôle dans ces-

temps reculés. Sa position sur l'Axone ou l'Aisne, au milieu d'une vaste plaine, d'où l'on pouvait voir au loin de tous les côtés, aura paru une bonne position militaire à créer. En effet, les Romains y ont établi un fort sur la rive droite, avec tours et bastions, qu'ils ont entourés d'un large fossé que baignaient les eaux de l'Axone. Ils avaient rattaché ce fort à la villa placée sur la rive gauche, par un pont en pierre dont la tête subsiste encore de ce dernier côté. Une tour immense et dont les deux tiers de la circonférence subsistent encore dans toute sa hauteur, défendait le pont sur la rive droite. Plus d'une fois, sans doute, les efforts des braves Gaulois, impatients du joug, vinrent se briser là, contre l'art et la valeur romaine.

La villa fut sans doute environnée de murailles épaisses au moyen-âge; les abords étaient défendus par un fossé large et profond que baignaient aussi les eaux de l'Axone. Un quai existait au nord de la villa, tout le long du cours de l'Aisne; il en reste encore de grands débris, et au sud, l'on voit une porte militaire qui n'a pas changé, mais qui bientôt doit s'affaisser sous les efforts du temps.

Pontarcy devait encore éprouver bien des vicissitudes; en effet en 1357 il subit le sort de Vailly, il fut pris par les Navarrais qui s'y établirent; et en 1359 l'abbaye de Vauclair ayant été prise, saccagée et brûlée par Radégeoit de Dury, capitaine irlandais qui commandait les Navarrais qui s'étaient emparés de Vailly et y tenaient garnison déjà depuis deux ans, ayant fait prisonnier don Tavery, supérieur de cette abbaye, le fit renfermer dans la prison de Vailly, et plus tard l'envoya dans celle de Pontarcy où il mourut. Mais avec cela Pontarcy, en 880, lors de l'invasion des Normands, avait eu fort à souffrir, il fut pris et brûlé par ces barbares.

Dans nos dissentions civiles et religieuses, dans ces

guerres intestines longues et souvent cruelles qui désolèrent le Valois, le Vermandois et toute la France; dans ces guerres entre les Armagnacs, faction d'Orléans, et les Bourguignons qui tenaient pour le roi, Pontarcy fut tour à tour pris et repris par les différents partis. En 1412, il fut assiégé par le Brun-des-Bains, bailli du Vermandois, de la faction des Bourguignons, commandant les enfants du roi; son armée était composée de tous les habitants des villes et des campagnes du Vermandois, particulièrement du Soissonnais, qui s'étaient levés en masse, ayant en horreur les Armagnacs, pour les maux qu'ils leur avaient fait souffrir; ces populations valeureuses avaient pris les armes pour les repousser. Le comte de Roucy commandait les Armagnacs à Pontarcy, déjà les enfants du roi étaient parvenus à renverser un paté de muraille, quand arriva le prévôt de Laon avec du renfort. Le siége fut alors poussé avec plus de vigueur. Les Armagnacs voyant qu'ils ne pouvaient plus longtemps continner à se défendre, demandèrent à capituler; on leur accorda la vie sauve, et le comte de Roucy fut fait prisonnier et envoyé à Laon. Pontarcy fut occupé par les enfants du roi.

Plus tard encore, en 1568, dans les guerres horribles qui ensanglantèrent le sol de la France entre les protestants, dits huguenots, et les catholiques, le seigneur d'Erlon, chef des catholiques, qui commandait à Fismes, en ayant été chassé par les réformés de la garnison de Soissons, en se repliantsur Laon, surprit Pontarcy et l'enleva. Les réformés de Laon s'étaient avancés sur Pontarcy pour le surprendre et le démolir; l'ayant trouvé occupé par les royalistes ou les catholiques, ils se retirèrent. Ils venaient de brûler Vendeuil, de prendre Eppes, et de s'emparer de Crandelain par trahison.

En 1590, Pontarcy tomba au pouvoir de la Ligue. Mayenne, ce chef redoutable qui en était l'âme et le bras,

qui s'était défendu dans Paris avec tant de valeur, de fureur et d'audace, s'empara de Pontarcy. Ce chef téméraire qui, sous le manteau d'une religion sainte, voilait l'ambitieux dessein de s'emparer de la couronne après l'abjuration de Henri de Navarre, fut abandonné de cette vaillante noblesse de France qui faisait toute sa force, et qui l'avait servi avec dévouement, tant qu'elle crut défendre la religion et le roi; et il vint terminer sa brillante carrière dans l'antique capitale de France, avec le titre de duc et de gouverneur de Soissons.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Mars 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Le président dépose sur le bureau, 1° 2 vol. in-8° adressés par le Congrès scientifique de Tours ; 2° 2 vol. in-4°, intitulés *Recueil et Introduction au recueil des Chartres et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame-des-Moulineaux et à la châtellenie de Poigny, arrondissement de Rambouillet*, par M. Auguste Moutié ; ces 2 vol. in-4° de 110 à 120 pages, avec lithographies, sont envoyés par la Société archéologique de Rambouillet.

La Société vote des remercîments pour ces divers envois et décide qu'elle adressera ses publications à la Société de Rambouillet.

M. de Laprairie fait hommage à chacun des membres de la Société, d'une brochure de 34 pages in-8° accompagnée de 5 dessins dont 2 sur bois, sur la découverte d'un théâtre romain à Soissons.

M. l'abbé Poquet distribue aux membres de la Société

un nouvel hommage du courageux et savant rédacteur-gérant du *Journal de l'Aisne*. Cette brochure, de 42 p. in-8°, fait partie des Etudes révolutionnaires que M. Ed. Fleury publie sur le département de l'Aisne, et porte le titre assez piquant de *Club à Chauny en* 1794. On trouve dans cette publication une foule de détails fort instructifs dans les circonstances actuelles.

M. Grégoire envoie une petite brochure in 24, intitulée : *Ruines de Coucy*.

CORRESPONDANCE.

M. Grégoire, avocat à Coucy, et qui s'occupe depuis plusieurs années de compléter les recherches qu'il a déjà réunies sur cette importante localité, écrit qu'il a en sa possession un cartulaire du plus haut intérêt, appelé le *Livre rouge*, et qui contient un inventaire des chartres de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy. M. Grégoire en a déjà copié une partie ; il offre à la Société de lui adresser le manuscrit pour compléter les extraits qu'il n'a pu achever.

Plusieurs membres veulent bien se charger de terminer ce travail commencé, et qui peut renfermer des renseignements précieux pour le pays.

M. Decamp informe la Société que Messieurs les antiquaires de Picardie auraient l'intention de former un comité correspondant à Soissons, comité dont pourraient faire partie les membres de la Société historique.

La Société n'est pas convaincue de l'avantage de cette association, dont le premier résultat serait de distraire l'attention que chacun doit à la réunion créée dans le pays et pour le pays ; que les travaux publiés dans le département ont un bien autre intérêt pour les populations ; qu'au surplus la publicité des travaux de la Société ne laisse rien à désirer. La Société n'a donc qu'un désir à

formuler, celui d'entretenir les relations les plus suivies avec la Société des antiquaires de Picardie dont elle apprécie les constants efforts pour assurer le triomphe des doctrines archéologiques.

M. Decamp s'offre de dépouiller les manuscrits de MM. Brayer, Fiquet, Mezurolles, sur l'Histoire de Soissons. Cette proposition est acceptée avec empressement.

M. Carlet, curé de Manicamp, écrit que « grâce à la » notice intéressante sur Quierzy, où l'importance et la » splendeur de l'ancien Quierzy contrastent si vivement » avec l'abjection et le dénûment du Quierzy moderne, » un sentiment de dignité, un instinct de vieille noblesse » se réveillent dans le cœur des habitants, et pour le re- » lever, ils s'empresseront encore davantage de recons- » truire leur église. »

Puis, après avoir dit que le sujet traité par notre savant collègue, comprenait des faits intéressants pour la religion et aboutissait à une conclusion utile et actuelle, M. Carlet dit qu'il espère bientôt construire une église qui contentera le goût légitime des archéologues.

Il ajoute ensuite : « Dans votre excursion sur le terroir » de Quierzy, vous avez en vain interrogé le sol pour » découvrir l'emplacement du camp des Normands. De- » puis ce temps-là, aiguillonné par votre exemple, je me » suis senti dévoré par l'amour de la science, et dans ma » ferveur archéologique, j'ai battu la campagne et je crois » y avoir découvert le *camp des Normands*. C'est Mani- » camp, *camp des Nord-mans*. *camp des hommes du* » *Nord*. Manicamp n'est qu'à un kilomètre de Quierzy ; » il y a eu et il y a encore par derrière des bois consi- » dérables.

» La chronique, qui place le camp au midi de Quierzy, » tandis que Manicamp est à l'est, a besoin d'être exa- » minée, et il faut voir si la désignation du midi a rap- » port au château ou à la rivière d'Oise ; s'il est dit que

» le camp fut placé en face du château et au midi de la » rivière, Manicamp répond à toutes les objections.

» Si le village de Manicamp n'est pas bâti sur l'emplacement même du *camp des Normands*, il demeure au » moins très-probable que ce village tire son nom du » voisinage de ce camp. Cette probabilité est encore fortifiée par une tradition locale, qui témoigne qu'avant » la construction de l'église démolie pendant la grande » Révolution, les habitants de Manicamp n'avaient pas » d'autre centre pour la prière qu'une chapelle située » au midi du château de Quierzy, sur une petite éminence, dite la *Capelette* qui vous a été montrée dans » votre visite, où l'on retrouve des fondations considérables relatives à ladite chapelle, et où rien n'empêche » d'asseoir le *camp des Normands*. Le nom appartenant » en propre au terrain de l'église aura passé comme de » juste au village qui dépendait de cette église, et dans » les temps modernes ce village se sera rapproché du » nouveau château, dit de Manicamp, dans l'enceinte » duquel les seigneurs avaient fait construire une belle » église. »

M. l'abbé Poquet croit l'opinion de M. Carlet fort plausible, surtout, et l'on s'en tient au texte de l'Histoire du Valois qui s'exprime ainsi : « Ces barbares (les *Normands*) arrivèrent sans obstacle à la vue de Noyon, et » tracèrent un camp au midi du palais de Quierzy, où ils » se retranchèrent. La rivière d'Oise défendait le camp » d'un côté, un bois épais le couvrait de l'autre » (1).

BIBLIOGRAPHIE.

MM. Decamp et de Lapprairie rendent compte, le pre-

(1) Voir Duchesne, t. II, p. 400, 533, 524. Sæcul. Bened., part. 2, p. 106.

mier d'une brochure publiée par M. Fleury, et intitulée : *Election de l'évêque constitutionnel de l'Aisne*, le second d'une Histoire de l'abbaye de Foigny, due à la plume déjà exercée d'un de nos collègues, M. Amédée Piette, auteur d'une Histoire de Vervins.

Élection de l'Évêque constitutionnel de l'Aisne,

Par Ed. Fleury.

Le travail dont M. Fleury vient de faire hommage aux membres de la Société historique de Soissons, n'est pas un simple procès-verbal des séances électorales, d'où sortit la nomination de l'évêque constitutionnel. L'auteur a donné plus d'extension à son cadre, et traite également ce qui a précédé et suivi cette importante et curieuse élection. Ainsi remontant aux lois des 13 février et 14 juin 1790, qui règlent la Constitution civile du clergé français, il nous conduit à travers les persécutions de la religion et de ses ministres jusqu'à l'hôpital où expirera dans l'abandon et la misère l'ancien évêque Marolles.

Ce travail renfermant des documents et des textes originaux d'un grand intérêt pour l'histoire locale, j'ai cru qu'il serait utile d'en indiquer sommairement les points principaux.

Lois réglant la Constitution civile du clergé. — Principe de l'élection populaire. — Un seul évêché par département. — Lutte entre les villes de Laon et de Soissons ; cette dernière l'emporte. — M. de Bourdeilles ; son caractère inflexible ; il refuse de prêter le serment d'adhésion à la Constitution, malgré les instances réitérées de l'administration départementale. — Une bonne partie du clergé suit l'exemple de son évêque, et surtout le chapitre de la cathédrale de Soissons qui publie une protestation. — Dissolution par le Directoire de l'Aisne

des chapitres et communautés séculières. — Les églises sont fermées. — Résistance extrême de M. de Bourdeilles. — Le Directoire déclare le siége épiscopal vacant, et indique le jour des élections. — L'abbé Marolles, démocrate exalté. — A l'Assemblée nationale, il se déclare pour le tiers-état contre le clergé et la noblesse, et prête le serment du haut de la tribune même, au milieu du plus vif enthousiasme ; il espérait ainsi se frayer un chemin au siége épiscopal de Soissons. — Vertu et charité du père Flamain, abbé de Cuissy. — A propos d'une réclamation, il est dignement apprécié par l'administration. — Triste état de la cathédrale de Laon depuis son abandon ; on l'approprie pour y tenir les Assemblées électorales. — Intrigues de Marolles. — Manifeste de M. de Bourdeilles. — Les électeurs choisissent pour évêque le père Flamain, au milieu d'applaudissements répétés ; une députation part immédiatement en poste pour lui en faire part : mais il refuse nettement cette haute dignité. — L'abbé Marolles est élu par un second scrutin. — Les évêques refusent de le sacrer ; il l'est enfin par l'évêque constitutionnel d'Autun, Talleyrand. — Expulsion de M. de Bourdeilles. — Manifeste des évêques de la province de Rheims. — Entrée triomphale de l'évêque Marolles dans sa ville épiscopale. — Il est interdit par le souverain Pontife, et il renonce à tout exercice du culte catholique. — Sa mort misérable à l'hôpital militaire de Soissons.

D'après ce simple exposé, on comprendra facilement de quel intérêt doit être un pareil ouvrage, et nous devons ajouter que l'auteur n'a pas été indigne de son sujet. Nous ne nous permettrons pas de critique ; elle n'aurait ici que bien peu de choses à faire. Nous ne pouvons cependant résister au besoin de dire à l'auteur que sa plume n'est pas toujours exempte d'un certain esprit de parti ; et suivant nous, l'impartialité est une des plus indispensables qualités de l'historien. A. D.

Plusieurs membres réclament contre une assertion de M. Fleury, qui fait entrer par nécessité de position l'évêque intrus à l'hôpital militaire. Ils supposent, d'après une tradition qui paraît constante, que c'est par dévouement et non par nécessité que cette introduction a eu lieu (1).

Histoire de Foigny.

Messieurs, dans une de ses dernières séances, la Société a manifesté le désir qu'il lui fût fait une analyse des ouvrages qui lui auraient été offerts ; pour satisfaire à ce vœu, je vais avoir l'honneur de vous lire quelques notes rédigées à la hâte sur l'Histoire de l'abbaye de Foigny, par M. A. ie te, l'un de nos membres correspondants.

On sait quelles puissantes préoccupations poussaient au 12e siècle les âmes religieuses à la fondation de nouveaux et nombreux monastères. De tous les évêques de France, Barthélemy de Laon fut certainement un de ceux qui se rendirent le plus célèbre sous ce rapport ; préoccupé de ce grand objet, il parcourait en 1118 son vaste diocèse avec saint Norbert qu'il avait rencontré dans un concile tenu à Rheims, et qu'il était parvenu à retenir près de lui. Ils cherchaient ensemble le lieu qui convenait le mieux pour fonder la première maison de l'ordre si célèbre plus tard de Prémontré. Arrivés sur les bords de la rivière du Ton, près d'un petit ruisseau, ils s'arrêtèrent ; Barthelemy fit ressortir les avantages de cette situation : la fertilité du sol, la beauté des pâturages, la richesse des forêts. Norbert semble hésiter, mais avant

(1) Malgré les recherches que nous avons faites, nous n'avons pu être parfaitement renseigné sur ce point d'histoire assez important. Pour nous, rien ne prouve encore que l'opinion de M. Fleury soit victorieusement réfutée. (*Note du secrétaire.*)

de prendre un parti, il se jette à genoux et se relève bientôt en disant : Ces lieux tout favorables qu'ils sont à la vie religieuse ne sont pas ceux que Dieu m'a destinés.

Deux ans après que ceci se passait, Barthélemy qui, malgré le refus de saint Norbert n'en persistait pas moins à vouloir doter la Thiérache d'un nouveau monastère, fit offrir à saint Bernard l'emplacement refusé par le fondateur de Prémontré ; saint Bernard vint aussitôt le visiter et Foigny fut fondé.

Ce simple récit qui fait apparaître à la naissance de Foigny deux des plus grandes figures du moyen-âge, me paraît plein d'intérêt.

Ce fut le 11 juillet 1121 que douze religieux sortis de Clairvaux vinrent prendre possession du domaine donné si généreusement par Barthélemy.

Le nombre des religieux s'étant accru considérablement en peu de temps, la construction d'une vaste église devint une nécessité pour les habitants de Foigny. M. Piette dit que, commencée au printemps de 1122, elle fut achevée en moins de trois ans. C'est le fait si controversé et si peu admis de la rapide construction de la cathédrale de Laon, se reproduisant pour Foigny dans des circonstances bien moins favorables. M. Piette nous permettra de rester dans un doute prudent tant que la question n'aura pas été complétement tranchée.

L'abbaye de Foigny arriva en peu de temps à un haut degré de prospérité. En 1135, elle comptait 200 religieux et, un siècle après, ce nombre était porté à 300, tant moines que frères convers.

Ses principaux bienfaiteurs furent Thomas de Marle, Enguerrand II, Nicolas de Rumigny. Le premier de tous Barthélemy, évêque de Laon vint s'y retirer en 1150 et y mourut peu de temps après.

Elle possédait de nombreuses fermes et usines exploitées et dirigées par des frères convers ; son influence sur

les progrès de l'agriculture et même de l'industrie dans la Thiérache durent être immenses.

Quelques mots suffiront pour donner une idée de ces grandes exploitations.

« Chaque cense, dit M. Piette, était fermée par une » muraille et occupait la superficie de 15 à 20 hectares. » Dans ces grandes enceintes étaient les habitations des » religieux et des frères convers, les logements et les » ateliers des nombreux ouvriers, familiers et serviteurs; » le quartier des hôtes, celui de l'abbé quand il venait » inspecter la cense ; une église qui était desservie par » les moines; plusieurs usines, ou tout au moins un mou- » lin à blé; tous les bâtiments nécessaires à une grande » culture, notamment des granges construites dans des » proportions colossales. »

Avec les premières années du 14e siècle commença pour Foigny une série de désastres. La perte de la bataille de Courtrai (1302) livra la frontière aux excursions et aux brigandages des Flamands; peu de temps après, les longues guerres avec les Anglais exposèrent cette partie de la France à toutes les calamités qui en furent la suite.

La conséquence de ces tristes événements fut de livrer l'abbaye de Foigny à la ruine et à l'anarchie; elle ne reprit un peu de calme et de régularité que sous l'abbatiat de Louis de Bourdouël (1446, 1475) ; enfin elle languit obscurément pendant le long gouvernement des abbés commendataires. Il faut pourtant le dire, avant de tomber en 1790 avec tous les établissements religieux de la France, elle sembla vouloir remonter à un certain degré de splendeur. Deux prieurs, Thomas Huot et Claude Boillot parvinrent à reconstruire les lieux réguliers et à réparer l'église. Ces travaux, on s'en doute bien, furent exécutés dans le goût du temps, c'est assez dire qu'ils déshonorèrent l'édifice du 12e siècle.

De la vieille abbaye de Foigny, il ne subsiste plus qu'un

monceau de ruines au milieu duquel on aperçoit à peine quelques restes de piliers encore debout. Suivant l'auteur qui n'a pu recueillir que des données assez vagues, l'église était, comme toutes celles de l'ordre, d'une grande simplicité à son extérieur; le plein cintre et l'ogive y étaient mélangés; sa forme était celle d'une croix latine; deux clochers se dressaient, l'un à l'extrémité du transept septentrional et l'autre au centre de la croisée; un simple porche peu orné y donnait accès du côté de l'ouest. Elle avait 400 pieds de long sur 80 de large; sa voûte était soutenue par 44 colonnes; 18 chapelles régnaient à son pourtour. Les deux collatéraux étaient surmontés de galeries (ou tribunes) dont les ouvertures donnaient sur la grande nef; ils se prolongaient le long du cœur, mais n'en faisaient pas le tour; cette partie de l'édifice se terminait carrément comme à la cathédrale de Laon; il n'y avait donc ni abside, ni chapelles rayonnante; les dix-huit chapelles dont parle l'auteur devaient être appliquées le long des bas-côtés.

L'histoire de l'abbaye de Foigny est écrite dans un style simple, clair et précis, celui qui convient à l'archéologie sérieuse. On y trouve une foule de détails précieux sur la manière dont les biens des monastères étaient administrés et sur les causes qui concoururent à leur ruine.

Un reproche qu'on serait tenté d'adresser à l'auteur, c'est de n'avoir pas assez souvent cité les sources auxquelles il avait puisé, en un mot de n'avoir pas appuyé son récit de plus de preuves incontestables.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Piette est celui qu'il a consacré à la fondation de Landouzy-la-Ville.

En 1168, Raoul Ier de Coucy, seigneur de Vervins et de Marle demande à Foigny pour prix des services qu'il lui a rendus, la concession d'une portion du territoire d'Eparcy, afin d'y bâtir une ville dont lui et l'abbé de Foigny

seraient les seigneurs communs. Cette demande lui est accordée, et trois cents muids de terre sont abandonnés à Raoul, à condition que « cette nouvelle seigneurie, la » justice, le terroir, ban, forfaiture, assises, cens, rentes, » et tous les profits seraient communs à Foigny et au » seigneur de Marle, sauf la dîme tant grosse que menue » et la grande place du lieu, lesquelles appartiendraient » à l'abbaye seule, comme seigneur primitif; . . . .
» . . . .
» Que le maire de la ville serait établi d'un commun » consentement, et prêterait serment aux deux seigneurs;
» . . . .
» Que Raoul ferait bâtir une maison pour lui en forme de » château, pour servir de défense audit lieu, et que l'ab- » baye en ferait autant. »

Aussitôt après que cette convention eut été conclue, on s'empressa de défricher le sol; un vaste parallélogramme fut destiné à former la place publique; sur un côté s'éleva l'hôtel-de-ville; sur l'autre l'église qui fut construite aux frais de l'abbaye par les frères convers. A cette place vinrent aboutir quatre rues principales coupées par des rues latérales On construisit et on dota même un hôtel-Dieu, une maladrerie, un couvent de cordeliers et une maison de béguines.

Pour attirer des habitants, les deux seigneurs firent annoncer qu'ils donneraient un héritage en toute propriété à quiconque viendrait s'établir dans leur ville, et ils publièrent une charte communale où leurs droits et priviléges, ainsi que ceux qu'ils concédaient aux bourgeois, furent consignés. On répondit de toute part à leur appel, et de tous côtés s'élevèrent bientôt de nombreuses maisons.

En 1243, les bourgeois de Landouzy-la-Ville obtinrent de Thomas II, seigneur de Vervins, une nouvelle charte

confirmative de la première. La découverte de cette dernière charte qu'a faite M. Piette, paraît avoir d'autant plus d'importance qu'elle serait la reproduction de celle de Vervins, qui manque aux archives du pays.

On conçoit que la bonne harmonie ne régna pas toujours entre les deux seigneurs de Landouzy. Cette communauté d'intérêts amena par la suite bien des sujets de difficultés et de dissentiments entre l'abbé de Foigny et le châtelain de Marle.

Il est à regretter que M. Piette n'ait pas joint à son ouvrage un plan qui aurait fait connaître ce qu'était dans cette partie de la France une ville fondée au moyen-âge.

M. F. de Verneilh (1) et M. V. Petit, notre collègue (2) dans des essais sur l'architecture civile à cette époque, sont arrivés à ce résultat assez inattendu que les bourgs ou villes fondés pendant les 12e, 13e et 14e siècle ont été élevés sur un plan régulier, les rues et les places se coupant à angle droit, de sorte que rien ne serait plus faux que cette opinion généralement admise à savoir : que ville gothique est nécessairement synonime de ville irrégulière et mal alignée, d'amas confus de maisons.

La Société trouve que la question est assez importante pour qu'on recherche si le tracé primitif de la ville de Landouzy peut conduire à la même conclusion.

M. l'abbé Poquet voudrait savoir sur quels documents positifs et incontestables repose l'opinion qui, dans le midi comme dans le nord de la France, suppose qu'au 12e siècle on n'a bâti les villages et les villes que sur des plans réguliers. Il demande si, dans l'espèce, Landouzy-la-Ville offre encore ce tracé régulier dont parle M. Piette. A moins de pièces authentiques conservées dans les

---

(1) Annales archéologiques, vol. 6, p. 70 ; 1847.

(2) *Idem*, p. 303

archives ou incontestablement certifiées par la configuration du sol, M. Poquet croit qu'il ne faut pas admettre légèrement et d'une manière absolue un système de construction qui, dans la pratique, a pu souffrir de nombreuses exceptions.

M. Decamp ne connaît rien qui puisse justifier l'assertion de M. Piette. L'honorable membre fait mention d'un camp romain qui, d'après la tradition, existerait au bois des Huttes.

M. Daras fait une appréciation du cartulaire de Saint-Léger de Soissons.

Messieurs,

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger, recueil officiel de tous les actes émanés de l'autorité soit civile, soit ecclésiastique en faveur de ce monastère, forme un vol. in-4° de 76 folios parchemin, reliure moderne, sans compter les feuilles de garde qui contiennent elles-mêmes deux diplômes du 15e siècle.

Ce manuscrit altéré, déchiré même en plusieurs endroits, est néamoins, quant à l'écriture, d'une conservation parfaite. Sa découverte, dans un moment où l'architecture de cette abbaye semble offrir à la discussion un des plus intéressants problèmes de l'art Soissonnais, est un avantage réel. Il renferme quatre-vingt-quatorze chartes ou diplômes et deux inventaires des possessions de l'abbaye de Saint-Léger sur la commune d'Epagny. Vingt-huit de ces chartes ne sont pas datées ; parmi les soixante-six qui sont datées, une seule appartient au 11e siècle. Vingt-huit ont été successivement données pendant le 12e siècle ; le 13e siècle en possède trente-quatre ; le 14e siècle une et le 15e siècle deux.

De ces quatre-vingt-quatorze chartes, soixante éma-

nent de l'autorité ecclésiastique et trente-quatre de l'autorité civile. Dix bulles sont accordées par les souverains pontifes de Rome ; dix-sept chartes furent délivrées par les évêques de Soissons, et vingt-cinq par les comtes de la même ville. L'archevêché de Reims, la commune de Soissons, l'officialité, la prévôté, les abbés et abbesses des environs, le comte de Flandre, les sires de Coucy et de Pierrefonds, Guidon de Cuffies et Sterus d'Epagny y sont tous représentés séparément par quelques diplômes.

Le manuscrit paraît divisé en deux parties dont la première contient les chartes du 12e siècle, et la deuxième les chartes du 13e siècle. En dehors de cette distinction, aucun ordre n'a présidé à leurs arrangements, ni l'ordre chronologique des dates, ni celui des diverses autorités de juridictions hiérarchiques dont elles émanent.

Cependant la plupart des bulles de Rome sont placées au commencement; quelques-unes de ces chartes ont été publiées, mais peu fidèlement. C'est ainsi que Regnault qui a édité la charte de Conon, sire de Pierrefonds, remplace la véritable date de 1166, par la date énoncée 1176.

Un certain nombre des chartes originales dont la copie a été transportée sur ce cartulaire, s'était conservé jusque dans les derniers temps à Saint-Léger, car dans le manuscrit, une main plus moderne a noté en marge que la charte du comte Raoul de Nesle et le *vidimus* de l'évêque Jacques de Basoches de 1239, se voyaient en original sur parchemin au chartier de Saint-Léger.

Sans préjuger ici la date de l'écriture et l'authenticité du manuscrit, question qui mérite de faire le sujet d'une dissertation à part, on peut dire que les caractères employés par les scribes, sont : 1° le caractère minuscule ; 2° le minusculo-cursif, et 3° la cursive.

Caractère minuscule. — On distingue dans le manuscrit quatre espèces de minuscules. La première est la

plus ancienne désignée par les paléographes sous le nom de minuscule massive. Vu du premier au 44e folio, c'est le caractère Ludovicien qui commença à être en usage sous Saint-Louis. Il ne renferme aucun œ, aucun point sur les i ; elle comprend ici les diplômes du 12e siècle et un du 13e siècle.

La seconde minuscule employée dans le manuscrit est moins forte, moins pure et moins ancienne que la première; elle domine depuis le folio 47 jusqu'au folio 67, et comprend tous les diplômes du 13e siècle.

Vient ensuite une petite minuscule fine et arrondie dont les contours trahissent déjà les tendances à la cursive ; nous n'avons de cette écriture que deux bulles des papes Alexandre et Adrien.

Enfin la quatrième espèce de minuscule est la minuscule mélangée qui se hérisse d'angles, de pointes, de queues, mais qui est encore éloignée de la cursive.

2. *Minusculo-cursif.* — Une charte du comte Yves de Nesle, et les deux inventaires des possessions de *Saint-Ligier deseur Espaingni* appartiennent évidemment au minusculo-cursif. La corruption de la langue n'est pas moins sensible à cette époque que l'altération du caractère (14e siècle.)

3. *Cursive.* — Enfin deux chartes datées de 1489 et écrites en cursive, nous donneraient une idée parfaite de la décadence complète de l'écriture au 15e siècle, si des notes indéchiffrables écrites en marge au 16e siècle n'en offraient une idée plus fidèle encore. Toutes les chartes du 12e siècle commencent par de magnifiques initiales enluminées de couleur d'azur ou de vermillon.

Parmi les questions intéressantes que présentent l'étude de ce manuscrit, il en est une que l'on se contentera d'indiquer ici.

Une des plus importantes révolutions qui s'opéra dans la société et l'agriculture au moyen-âge, ce fut celle de

la rédaction difficile des archives publiques en langue vulgaire ; on assigne généralement le 13e siècle pour époque de cette innovation, mais il est certain que l'introduction de la langue romaine dans les titres civils dut nécessairement varier selon les lieux et la circonstance. Or, nous pouvons assurer qu'à Soissons ce fut vers 1239 qu'eut lieu ce changement ; ce fut du moins vers cette année que pour la première fois nous voyons apparaître le français dans les chartes, et que Geoffroy, prieur de Saint-Léger, Jean de Nesle, comte de Soissons et l'évêque, Jacques de Basoches écrivirent pour Saint-Léger leurs chartes en cette langue.

M. l'abbé Poquet soumet les questions suivantes à la Société et prie chaque membre de vouloir bien y répondre (1). Ces renseignements sont demandés au secrétaire pour un ouvrage qu'on se propose de publier très-prochainement, ayant pour titre : *Recherches historiques et littéraires sur le dialecte picard ancien et moderne, suivies d'un glossaire étymologique et comparatif du patois picard.*

1° Quels sont les caractères littéraires et grammaticaux du patois soissonnais ?

2° En quoi sa prononciation diffère-t-elle du patois vermandois ?

3° Donner la liste des mots picards autochtones au Soissonnais (2).

---

(1) Les personnes qui s'occupent de l'étude de dialectes anciens, *Picards*, *Soissonnais*, *Laonnois*, *Ardennais*, *Champenois*, peuvent aussi adresser les réponses qu'elles auraient à faire à ces diverses questions au secrétaire de la Société. On est prié d'affranchir.

(2) Chaque contrée, chaque village a des mots qui lui sont exclusivement propres, et ce sont ordinairement les plus curieux ;

4° Quelles sont dans le département de l'Aisne les limites géographiques de la langue picarde ?

5° Connait-on des chartes, des poésies, des chansons anciennes ou modernes en patois soissonnais ?

6° Quels étaient au moyen-âge les noms et la valeur des mesures soissonnaises ?

7° Quels sont les proverbes moraux et locutions proverbiales du Soissonnais ?

8° Quels sont les proverbes, dictons, sobriquets historiques relatifs aux villes, aux villages et aux grandes familles du Soissonnais ?

9° Quels noms portaient au moyen-âge à Soissons, à Laon les diverses corporations de métiers ?

10° Quel est le sens précis des mots bernaoule — bodouli — brende — carbozeille — dessurbir — émochan — goulicher — nicherette — pioule — rint-int-in.

M. Williot fait l'exhibition d'une cuillère en bronze, d'une fourchette et d'un vase en os, et d'autres petits vases nommés des *graissets* trouvés dans une sépulture en pierre, sur le versant occidental de la montagne qui s'avance en forme de promotoire entre Cuffies et Pommiers.

Il paraitrait que divers objets funèbres et militaires ont déjà été trouvés en cet endroit qu'on désigne comme un *camp romain*, mais qui pourrait bien être un camp espagnol du 16ᵉ siècle, comme les trouvailles semblent l'indiquer.

M. de Laprairie montre aussi une petite cuillère circulaire en os, deux stylets, une épingle à cheveux recueillis dans la démolition d'un vieux mur, ainsi qu'une monnaie de Théodose et d'Antonin.

La découverte de ces divers objets constate de plus en

---

car ils conservent mieux les termes de leur origine romaine ou celtique.

plus la certitude de nombreuses habitations romaines qui couvraient toute la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye.

M. de Bussières donne quelques renseignements sur la chaussée romaine qui longeait cette plaine, et près de laquelle on a mis à jour des anneaux, deux figures ailées chargées de pampre représentant Mercure ou Priape.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCAÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Avril 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

COMMUNICATIONS.

M. Perin annonce qu'on vient de découvrir des tombeaux en pierre près de Bassoles, canton de Coucy, dans un lieu dit le mont de la Bataille. Il paraît que le gisement de ces tombes offre une disposition analogue à celle dont parle Guibert, de Nogent, liv. 2, ch. I. Elles sont toutes placées en demi-cercle et convergentes vers le centre (*in modum Choreæ*), rangées en chœur ou ronde de danse, autour d'un cercueil principal (1).

M. Perin propose de créer une nouvelle série de membres correspondants auxquels on pourrait donner le titre de membres associés. Cette proposition ayant besoin d'être examinée, la solution en est renvoyée à une autre séance.

M. de Laprairie rapporte qu'il a lu dans le cartulaire

---

(1) Voir Bulletin, t. I, p. 85.

de Saint-Léger un lieu dit *ad Tumbam*, et situé sur le territoire d'Epagny ; il serait curieux de vérifier si ce ne serait pas la dénomination assignée à un vaste ossuaire qu'on regarde comme un camp romain, et sur l'emplacement duquel on a découvert plusieurs objets et armures militaires.

Une commission composée de trois membres est chargée de reconnaître et d'étudier le camp qu'on suppose avoir été assis sur le sommet de la montagne qui se projette dans la vallée de l'Aisne, entre Cuffies et Pommiers.

M. Lefèvre, élève du grand séminaire de Soissons, envoie un travail archéologique sur l'église de Corbeny.

M. l'abbé Poquet soumet à l'examen de la Société les plans, coupes, portails, et clochers relatifs au projet d'une eglise à construire dans le faubourg Saint-Vaast.

Ces plans qui sont dus à l'obligeance de M. Goset, habile architecte à Reims, sont en style gothique, mais sur des proportions trop vastes pour pouvoir être exécutés avec les ressources dont on pourra disposer.

La société s'entendra donc avec un homme de l'art qui tracera, d'après son inspiration, un plan un peu plus sévère quant au style, moins grandiose dans ses proportions, et surtout plus facile dans l'exécution. C'est la basilique chrétienne qu'on voudrait reproduire en style grave du gothique primitif.

M. Perin dépose sur le bureau deux titres en parchemin, l'un est un contrat de mariage de 1531, de noble home Messire Loys de Vaulx, baron, seigneur de....., et noble fame de Georges du Sart, seigneur de Thury-en-Valois ; l'autre est un bail de 1511.

M. Daras donne un aperçu analytique sur le cartulaire de Nogent, appelé le livre *rouge* et envoyé par M. Grégoire, avocat à Coucy.

M. de Laprairie, à qui M. l'abbé Daras a bien voulu confier le cartulaire de Saint-Léger, donne lecture d'une des pièces qui y sont transcrites contenant des dispositions prises par le prieur et les chanoines de ce monastère relativement à la nourriture de tout le personnel du couvent.

Ce réglement de vie intérieure de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, daté de 1239, ayant paru à la Société non-seulement un échantillon curieux des habitudes d'un monastère au 13e siècle, mais encore un monument intéressant de la langue française à cette époque, elle a décidé qu'il serait inséré dans son Bulletin.

Nos Geffroz, prieus de Saint-Legier de Soissons et li convens de ce meisme liu : Faisons asavoir à tous ceaus qui c'est escrit verront que il est establi en notre église par commun ascens de la vie de convent en tel manière. Li celeriers donra à chascun chanoine chascun jor quatre wez au matin et dou formage, et au souper deuz et dou formage el tans de (1) . . . . deus herans el tans de jeune. Ce sera le jor que il nara point de pitance, et quant il aura pitance au matin il ne podra mie au soir ses deus wez et son formage. Des pitances sera ainsi des ore mais. Li convent aura pitance au mains trois fois la semaine. L'une semaine plus et l'autre mains. Ainsi com les pitances seront miolz por festes ou por autre raison. Et nus n'aura point de pitance hors de convent se il ni est par le congie del abbé ou del prieus. Et si li abbes manjue en chambre et aucuns de ses compaignons avec lui, il et si compaignons averont lor pitances. Et se il manjue seuls et hoste avoec lui, il aura sa pitance et bien li conviegne de ses hostes. Li pitanciers fornira les sainiez et les malades de viande. Et li abbes porverra les malades

(1) Deux mots effacés sur le manuscrit.

de fisicien (1) et de tout ce que a fisique monte. Et se li convens voloit avoir pitance le jor que ele ni deveroit mie estre li celeriers sacorderait de son general au pitancier par le commandement le prieuz. Li prieus et li convens ferout pitancier autre que le celerier qui achatera la pitance et drecera por fornir les pitances. Ainsi, comme il est devant dit, li pitanciers penra au prestre de la parroiche LX lib. de noir, ainsi com mestiers li sera. Et se la parroiche neu poot rendre, il penroit le remanant au provost. Li celeriers porverra les hostes et les maisnies (2) de viande et se porverra le convent de potages et de saveurs, et de lart et de sain. Li abbes porverra le convent de pitance convenable set jors en lan, c'est-à-dire à Noël, à Quaresme prenant, à Pasques, à Pentecouste, à Feste, mon seigneur Saint-Legier, à la Touz Sainz, et à l'anniversaire le conte Renaut (3). Et est asavoir que se on laissait ne donoit au convent por pitance desoremais ne mueble, ne rente, ne terre, ne maison, on ne le porroit torner en autre usage que as pitances au convent, se ce nestoit por aucun besoing que l'église eust et par commun assens del abbe et dou convent. Il est établi que li convens ait pain et vin blanc sain tot ades, et que la robe linge soit departie à Pasques, et les cotes et le chauces et li chaucon à la feste Saint-Remi. Li abbes ne porra vendre rente ne doner maisons à vie de gens ne à grant terme. Ne faire édifice plus cousteus de vint lib. de n sanz le seu et lassens dou convent. Por ce que ce soit chose ferme et estable, il est seele del seel de chapitre par commun acort. Ce fu fait

(1) Médecin.

(2) Maisnier, celui qui est attaché à la famille, à la maison. *Dictionnaire du vieux langage*, t. II.

(3) C'était le fondateur de l'abbaye de Saint-Léger. Voir l'essai sur l'abbaye de Saint-Léger, t. II du Bulletin, p. 11.

de lan del incarnation notre Seigneur mil et deuz cens et trente-neuf, el mois d'aoust, le jor de notre élection.

M. Perin, qui s'occupe à recueillir avec un zèle infatigable tous les documents inédits de l'histoire soissonnaise depuis 89, dépose sur le bureau un mémoire, ayant pour titre : *Administrations et Etablissements publics à Soissons en 1789*. Ce travail présente sous un même coup-d'œil le tableau exact des différentes administrations civiles, militaires, judiciaires, financières de la ville de Soissons, avec le nombre et la dénomination de leurs nombreux employés. L'auteur signale également les divers établissements religieux existant à cette époque dans l'étendue de la commune ; les paroisses, les chapitres, les monastères, tous ces renseignements sont d'une incontestable utilité pour l'étude de l'histoire locale.

Administrations & Établissements publics à Soissons, en 1789.

MESSIEURS,

Le but que je me propose dans cet article est de vous faire connaître quelle était, sous le rapport des administrations civiles, judiciaires, militaires et religieuses, la situation de Soissons au moment de la révolution, époque si peu connue de notre histoire locale.

L'Assemblée provinciale des Notables, formée pour la généralité de Soissons, en vertu de l'édit du 5 juillet 1787, venait de se séparer sans amener les résultats auxquels on devait s'attendre généralement : impôts exhorbitants, défaut de communications, concentration des terres dans un petit nombre de mains, misère et par suite mendicité, entretenue surtout par le grand nombre de monastères du Soissonnais, et le manque de manufactures dans cette riche province. L'Assemblée des Notables avait tout éla-

boré, tout examiné, mais elle s'était séparée sans remédier à rien, et laissant en fonction la commission intermédiaire chargée de l'administration générale dans l'intervalle des sessions de l'Asssemblée provinciale.

A côté de cette commission intermédiaire fonctionnait la municipalité, composée d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur du roi, d'un receveur et d'un secrétaire greffier. Le droit de nommer ces officiers municipaux appartenait au duc d'Orléans, dans l'apanage duquel se trouvait la ville de Soissons. Ce droit lui avait été accordé par lettres patentes de 1750, le prince choisissait les officiers municipaux sur une liste de candidats présentée par la bourgeoisie; mais en 1765, le choix lui en fut conféré sans la participation des habitants. En 1771, le désordre des finances de l'Etat fit rétablir la vénalité des charges et des fonctions municipales; le prix du rachat fut fixé pour Soissons à 68,500 livres, mais la ville à cette époque ne jouissait en tous revenus que de 12,000 livres, et sa dépense annuelle s'élevait au delà de 14,000. Elle était en outre grevée de dettes énormes; il lui était donc impossible de racheter les places que le despotisme lui avait enlevées. Le duc d'Orléans conserva le droit que lui conférait l'édit de 1765. Ce fut par la conquête du droit d'élire ses officiers municipaux que la ville de Soissons inaugura la révolution.

La généralité de Soissons était gouvernée par un intendant dont l'administration, créée sous le règne de Louis XIII, occupa d'abord la maison située à l'angle des rues de Panleu et de Saint-Jean. En 1772, on construisit le palais de l'intendance sur l'emplacement de l'ancien château que le duc d'Orléans vendit à la généralité. Cette construction se fit au moyen d'un impôt frappé sur toute l'étendue de la généralité. Les évêchés de Soissons, Laon et Noyon, étaient compris dans la généralité de Soissons qui était divisée en sept élections, Soissons, Château-

Thierry, Crépy, Laon, Guise, Noyon et Clermont. L'élection avait des juges nommés juges d'élection. Cette juridiction, composée d'un président, d'un lieutenant, de conseillers élus, d'un greffier, de deux receveurs des tailles, de plusieurs procureurs, d'un huissier-audiencier et d'un huissier aux tailles, connaissait en première instance de tout ce qui avait rapport aux tailles, aides et gabelles.

La plus ancienne des juridictions était la juridiction consulaire, établie par un édit de septembre 1596, et composée d'un juge-consul, de deux consuls, de deux assesseurs, d'un greffier, de plusieurs procureurs et d'un huissier-audiencier. Elle connaissait des différents entre marchands domiciliés dans l'étendue du bailliage qui avait la juridiction la plus étendue. Instituée en 1597, la juridiction du bailliage provincial et siége présidial de la généralité de Soissons, fut réunie en 1578 à la juridiction royale du comté. Elle comprenait un nombreux personnel, un bailli d'épée, un lieutenant-général civil, un lieutenant de police, un lieutenant-général criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au civil, douze conseillers, deux avocats du roi, un procureur du roi, un greffier civil, un greffier criminel, huit huissiers, un receveur des consignations, commissaire aux saisies-réelles, seize procureurs postulants, quatre arpenteurs jurés et seize notaires. Le bailli d'épée était ainsi nommé comme successeur des baillis qui, outre leurs fonctions judiciaires, avaient encore des fonctions militaires, comme par exemple de conduire le ban et l'arrière-ban de leur bailliage. Le bailli présidait aux élections du maire, échevins, consuls et autres agents chargés de l'administration des affaires communes. Il connaissait en première instance des comptes des communes et des octrois, des causes en matières civiles et personnelles, de la dation

de tutelle et de curatelle, de la confection d'inventaire des biens des mineurs, et en appel des sentences rendues par les juges inférieurs de son ressort. Il connaissait en outre de certains crimes et délits.

Un bureau des finances avait été établi à Soissons, en vertu de lettres patentes de novembre 1595, et installé le 14 juin 1596. Il veillait à la conservation des domaines du roi et de la couronne dans l'étendue de la généralité. Après avoir subi diverses modifications dans son personnel, il se trouvait composé en 1789 de vingt-deux présidents trésoriers de France, dont le plus ancien avait le titre de doyen, d'un chevalier d'honneur, de deux avocats et de deux procureurs du roi, de trois greffiers, de trois huissiers-audienciers, de deux autres huissiers, d'un commissaire du conseil pour les ponts-et-chaussées, de deux commissaires du département des tailles, de deux receveurs-généraux des finances et d'un commis à la recette générale, de deux contrôleurs généraux des finances, d'un receveur-général des domaines et bois, et de deux procureurs.

Complétement indépendante du bureau des finances, la chambre du domaine connaissait de toutes les affaires concernant les domaines et fiefs de l'apanage du duc d'Orléans, ses membres nommés par le prince et pris parmi les officiers du bailliage étaient un président, un assesseur, un conseiller, un procureur du roi, un greffier et un huissier.

Il existait encore à Soissons un grenier à sel, une direction des aides, un bureau de change, une maîtrise des eaux et forêts, et une foule de juridictions subalternes.

La première force militaire dont nous ayons à parler est la maréchaussée; elle avait aussi sa juridiction et se composait du prévôt général, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un maréchal-des-logis, de deux brigadiers et de six cavaliers. Le prévôt général avait rang et droit

de séance au siége présidial, après le lieutenant criminel, chargé de faire le procès aux vagabonds ; il connaissait aussi de certains crimes commis par des personnes domiciliées, des excès commis par les gens de guerre, des désertions, des assemblées illicites avec armes ; enfin il était principalement chargé de battre la campagne avec ses archers pour empêcher et punir les désordres de toute espèce.

Soissons avait en outre, comme force militaire, la compagnie de l'arc qui existait avant le 15e siècle, celle des arquebusiers créée du temps de la Ligue, la compagnie de ville ou garde urbaine, et la compagnie de pompiers instituée en 1762, et qui parut en armes pour la première fois le 31 juin 1763.

Soissons brillait surtout par ses établissements religieux dont les revenus, formant une masse de 500,000 livres au moins, se consommaient dans la ville. Nous devons placer en première ligne le chapitre de l'église cathédrale, l'un des plus anciens du royaume. Il se composait d'un prévôt, d'un doyen, de quarante-cinq chanoines et d'un grand nombre d'employés subalternes. Ses revenus étaient de 166,000 livres.

Viennent ensuite les chapitres de Saint-Pierre, de Notre-Dame-des-Vignes et de Saint-Waast; six abbayes d'hommes et de femmes : Saint-Médard, Saint-Léger, Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Crépin-en-Chaye, Saint-Jean-des-Vignes, Notre-Dame (les bâtiments de cette dernière abbaye occupaient à eux seuls le huitième du territoire de la ville de Soissons) ; treize communautés de l'un et l'autre sexe, Saint-Paul, la congrégation, les minimes, les minimesses, les sœurs de Genlis, les cordeliers, les capucins, les feuillants, le séminaire, l'hôtel-Dieu, l'hôpital général, les frères cordonniers, les oratoriens chargés de la direction du collége depuis 1673. Il y avait en outre neuf paroisses ou cures, Notre-Dame-des-Vignes,

Saint-Waast, Saint-Léger, Saint-Quentin, Saint-Martin, Saint-Remy, Saint-Pierre-le-Vieux placée à la suite de l'abbaye de St-Crépin-le-Grand, dans l'enclos même de cette abbaye Saint-Jacques, espèce de chapelle placée dans l'avant-cour de Saint-Jean, à côté de l'église de cette abbaye; sur la gauche est la cure des Fonts placée dans l'intérieur de l'église cathédrale.

Telle était la situation de Soissons au moment où parut l'édit du 8 août 1788, qui fixait l'ouverture des états-généraux au 1er mai 1789. Un autre édit ordonnait que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. De toutes parts des adresses au roi furent rédigées en remercîment de cette double représentation accordée au tiers-état, qui formait la presque totalité de la nation, à ce tiers-état qui n'avait été rien jusqu'alors et qui devait être tout.

Les Soissonnais profitèrent de la réunion des paroisses provoquées à l'occasion de cette adresse pour commencer contre leurs magistrats une lutte souvent violente. Malheureusement pour la ville de Soissons, la fin de cette lutte fut la perte de son titre de capitale d'une généralité qu'elle échangea contre celui de chef-lieu du district; son bailliage, son bureau des finances, sa chambre des domaines, toutes ses autres juridictions, tous ses établis sements religieux disparurent dans la tourmente révolutionnaire, et ce ne fut pas sans difficulté qu'elle parvint à conserver dans son sein le siége de l'évêché du département de l'Aisne.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 8 Mai 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Tarbé de Vauxclairs, ingénieur en chef à Laon, adresse un tableau colorié indiquant la marche du choléra depuis le 25 mars jusqu'au 30 septembre 1832.

M. Delbarre fait hommage à la Société d'un troisième dessin représentant la magnifique entrée de la galerie du château de Fère-en-Tardenois.

Cette lithographie réunit le pittoresque à la précision archéologique, et devient une nouvelle preuve du talent distingué du jeune artiste.

COMMUNICATIONS.

M. Decamp fait voir à la Société, 1° une pièce de monnaie en or pesant 6 grammes 40 centigrammes. Cette pièce, d'une physionomie toute gauloise, a été trouvée dernièrement sur la montagne de Fontenoy. C'est la onzième que l'on découvre dans cet endroit, appelé le

bois *Ferain ;* 2° une médaille de Notre-Dame de Liesse, en forme de croix de Malte.

M. Daras demande ce que l'on pense d'une petite statuette représentant la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. Les pieds de la vierge reposent sur un cul-de-lampe occupé par un angelot.

La Société croit que cette statuette ne remonte pas au-dela du 16e siècle.

M. Lecomte avertit la Société que de nouveaux travaux vont s'exécuter à l'église du Mont-Notre-Dame, et qu'il serait utile de les surveiller.

M. le curé de Missy-Sainte-Radegonde demande à la Société quelques avis sur le projet qu'auraient la fabrique et le conseil municipal de relever en commun les murs des bas-côtés et la voûte de l'église paroissiale. Il voudrait l'édifier et sur la question d'art, et sur la dépense présumée.

La Société ne pouvant donner, séance tenante une réponse positive aux diverses questions qui lui sont adressées, se propose de faire une visite à l'église de Missy, afin de se renseigner plus complètement.

La question des membres adjoints proposée dans la dernière séance est ajournée sans recevoir aucune solution.

M. Branche promet un travail sur une verrière de la cathédrale, où il croit avoir découvert une des plus intéressantes légendes.

M. de Laprairie croit qu'il serait utile de recueillir les divers usages que l'on voit pratiqués dans différents villages, et dont la disparition ôtera à une foule de localités leur type original.

M. l'abbé Poquet rend compte à la Société d'une visite qu'il a eu occasion de faire à l'église de St-Simon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Église de Saint-Simon.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, plusieurs constructions religieuses ont été entreprises dans notre département. Les communes de Dallon, de Manicamp, de Bernot, de Brissay-Amégicourt ont eté dotées de nouvelles églises. J'ai entendu parler avec éloge des églises de Brissay et de Bernot que je ne connais pas. Je n'ai aperçu que de loin celle de Dallon; on sait ce que je pense de l'église de Manicamp (1). Je n'ai donc pas à vous entretenir aujourd'hui de ces édifices, mais de celui qu'on achève en ce moment à l'extrémité du diocèse, à Saint-Simon. Vous me pardonnerez, Messieurs, de me prononcer avec une entière franchise sur la valeur esthétique de cette nouvelle construction; car s'il rentre dans les attributions de la Société d'étudier et de conserver les monuments que nous ont légués nos pères, c'est aussi un devoir pour nous de prévenir les restaurations maladroites et de blâmer les constructions vicieuses.

Si nous en croyons des personnes bien informées, cette église aurait déjà eu tous les malheurs du monde. Et, bien qu'on n'ait pas eu à lutter contre l'influence de ces puissances mystérieuses qui, au moyen-âge, s'opposaient assez souvent à la continuation des monuments utiles, on a éprouvé des contrariétés de toutes sortes pour arriver à son parfait achèvement. Et, encore qu'est-on parvenu à faire avec une somme assez considérable, une position magnifique, des matériaux sous la main? Nous n'osons le dire. Mais les détails dans lesquels nous allons entrer justifieront la raison d'une critique légitime.

---

(1) Voir le Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, tome II, page 62.

La terre de Saint-Simon était autrefois le siége d'un duché-pairie, et le château était célèbre pour avoir donné naissance au duc de Saint-Simon, fameux par son crédit sous la régence et auteur de mémoires historiques d'un puissant intérêt. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton, et d'une population d'environ 500 habitants.

Le château et la vieille église ont disparu, et sur leurs ruines on a élevé un nouveau château et une nouvelle église. Cette dernière est bâtie sur la pente méridionale qui s'affaisse sur le canal et domine toute la campagne. De quelque côté qu'on arrive à Saint-Simon, on voit poindre de loin son clocher et resplendir au soleil ses murs de briques vernissées d'un rouge écarlate; mais on regrette d'avoir sous les yeux une abside aveugle, où l'on n'a pas assez multiplié les ouvertures, une flèche octogonale hérissée de crochets de zinc, des fenêtres à meneaux de bois comme si la pierre était introuvable dans ces contrées. Puis quand on examine de plus près, peut-on approuver le choix qu'on a fait d'un style d'architecture batard et réprouvé par tous les hommes de goût? Le style ogival du 13e siècle, celui qui a bâti les cathédrales de Laon, de Soissons, les églises de St-Quentin, de Marle, de Braine, d'Essommes, de Longpont, et dont nous retrouvons des modèles jusque dans les plus simples chapelles de village, nous eût certes paru plus convenable et plus digne. Et pourquoi donc, quand nous avons été bercés à la vue de tels chefs-d'œuvre de foi, de piété et de pureté architectonique, irions-nous nous prendre d'amour pour cette dégénérescence de l'art, où l'on reconnaît à peine, à travers de dangereuses innovations, les derniers reflets de je ne sais quel flamboyant marié à toutes les bizarreries de l'architecture moderne?

Expliquons-nous et formulons nettement notre pensée; on a droit de nous demander nos preuves, les voici:

Commençons par l'extérieur.

Et d'abord l'*abside*, masse pentagonale, sans fenêtres inférieures, offrant des trumeaux d'une lourdeur excessive à l'intérieur. Dans le haut, des fenêtres écrasées sans arcature ni archivolte.

Nef. Contreforts surmontés d'une pierre pyramidale conique du plus disgrâcieux effet.

Fenêtres. Meneaux en bois et d'une configuration dont nous défions de trouver des exemples dans aucun monument important.

Clocher. Porte *græco-romaine* en anse de panier, pignon hors d'œuvre, tour avec fenêtres accolées de tores trapues du bon milieu du 12e siècle. On ne dira pas que nous sommes sévères... Hâtons-nous de franchir le seuil du temple. Il y aura ici de quoi nous édifier.

Il faut cependant en convenir, nous sommes quelque peu surpris, de voir reproduites ici les fautes que nous venons de blâmer à l'extérieur. Le dessous du portail nous écrase, et à vrai dire, entre ces masses qui nous laissent à peine respirer, nous n'aimons pas ces cages en bois, beaucoup mieux placées dans un magasin de nouveautés. Autrefois, on ménageait un escalier dans l'épaisseur des murs, ou bien, on le flanquait dans une tourelle gothique. Mais on n'avait pas encore imaginé de ces spirales à jour, aussi inconvenantes qu'elles sont déplacées dans nos églises. Peut-être l'architecte craignait-il pour son œuvre? Car il paraît que le malencontreux clocher s'était écroulé une première fois, et si l'on en croit la tradition locale, pour le finir, on aurait été obligé de recruter des ouvriers étrangers. Nous ne garantissons pas tout le merveilleux de cette poétique légende; mais nous pouvons assurer que rien n'était plus facile que de faire ce dont nous parlons.

Passons donc vite sous cette arcade; pénétrons dans la nef; elle se présente bien, les proportions en sont bonnes, de grandeur convenable. Elle produirait assuré-

ment un très bel effet si la voûte n'était pas trop basse et à plein-cintre surbaissé. Les colonnes n'ont de bien que le fût; la base et les chapiteaux sont mauvais. Les sculptures ne naissent pas de la corbeille du chapiteau, mais elles paraissent clouées à des intervalles qui laissent trop de nu. Le tailloir n'offre qu'une corniche décharnée et sans grâce.

Ne parlons pas des nervures; ce sont de simples arêtes profilées en platre, sans beauté, sans durée possible, et dont les retombées pleines de maigreur rentrent de plusieurs centimètres sur les chapiteaux, ou saillissent d'une manière démesurée.

Nous n'approuvons pas non plus ces culs-de-lampe en *carton-pierre* qui soutiennent les nervures des petites nefs. Il y a dans ces ornements délicats quelque chose de grêle et de mesquin qui s'agence mal avec la sévérité, et en quelque sorte la perpétuité de l'architecture religieuse.

Avançons jusqu'au chœur pour y trouver une balustrade en bois que nous voudrions voir disparaître; on nous dispensera d'en dire les motifs. Le chœur lui-même nous parait trop étroit, trop hermétiquement fermé sur les côtés latéraux. Nous ferons le même reproche au sanctuaire, et nous trouvons que cet autel relégué dans le fond de l'abside est sans convenance et sans dignité. Le prêtre n'y représente pas le sacrifice du calvaire qui s'accomplissait sur le haut de la montagne; c'est plutôt le tombeau enfoncé dans le flanc de la colline.

Ne demandez pas à voir la sacristie, on vous ferait passer par une de ces portes carrées qui s'ouvrent sur le chœur, puis descendre un escalier de douze à quinze marches, et vous vous trouveriez dans un petit caveau de cinq mètres environ sur trois de large; on croirait plutôt une crypte ou un endroit réservé pour loger au besoin les objets ou rentes de la fabrique.

Sur qui, Messieurs, doit peser la responsabilité de cette œuvre? Je ne puis le dire; l'autorité ecclésiastique n'a été pour rien à ce qu'il paraît dans le projet ni dans l'exécution; le conseil des bâtiments civils a refusé plusieurs plans. L'architecte, homme honorable, paraît y avoir mis tout le zèle dont il était capable, et pourtant un fait reste; c'est qu'avec les 45,000 francs qu'on vient de dépenser, on pouvait faire du beau, du solide, du religieux, et on a fait du mauvais, du clinquant et du payen. C'est en présence de ces faits malheureux, irréparables, qu'on sent l'utilité des sociétés archéologiques. Le jour où l'administration prendra leurs avis avant de confier nos monuments aux mains des réparateurs inhabiles ou maladroits, elle aura rendu un immense service aux arts, au pays et à la religion.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Juin 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société du frontispice d'un manuscrit intitulé: *Les miracles de la sainte Vierge.*

M. Daras offre quelques pièces de monnaies romaines et du moyen-âge de Jules César, de Maxence, de Probus, de Galien, de Constantin-le-Jeune, de Constantin-le-Vieux, de Constance, de Henri III.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet informe la Société qu'on vient de découvrir des monnaies romaines à Sacy-Saint-Christophe. M. le maire a bien voulu les communiquer ; deux portent le nom de *Constantinopolis*, de Galien, d'Aurélien, avec le mot *securitas.*

M. Decamp montre une monnaie de Raoul, comte de

Soissons, des monnaies de Maximien et de Dioclétien trouvées dans les environs de Charentigny.

M. de Laprairie dit qu'on trouve souvent dans les cartulaires des stipulations en argent qui peuvent être d'une grande ressource pour connaître le nom et la valeur des monnaies locales.

M. Grégoire envoie une croix qui porte X, *villes maintenues en paix.* Æ. RV NFRONT LANNIS. M. S. V.

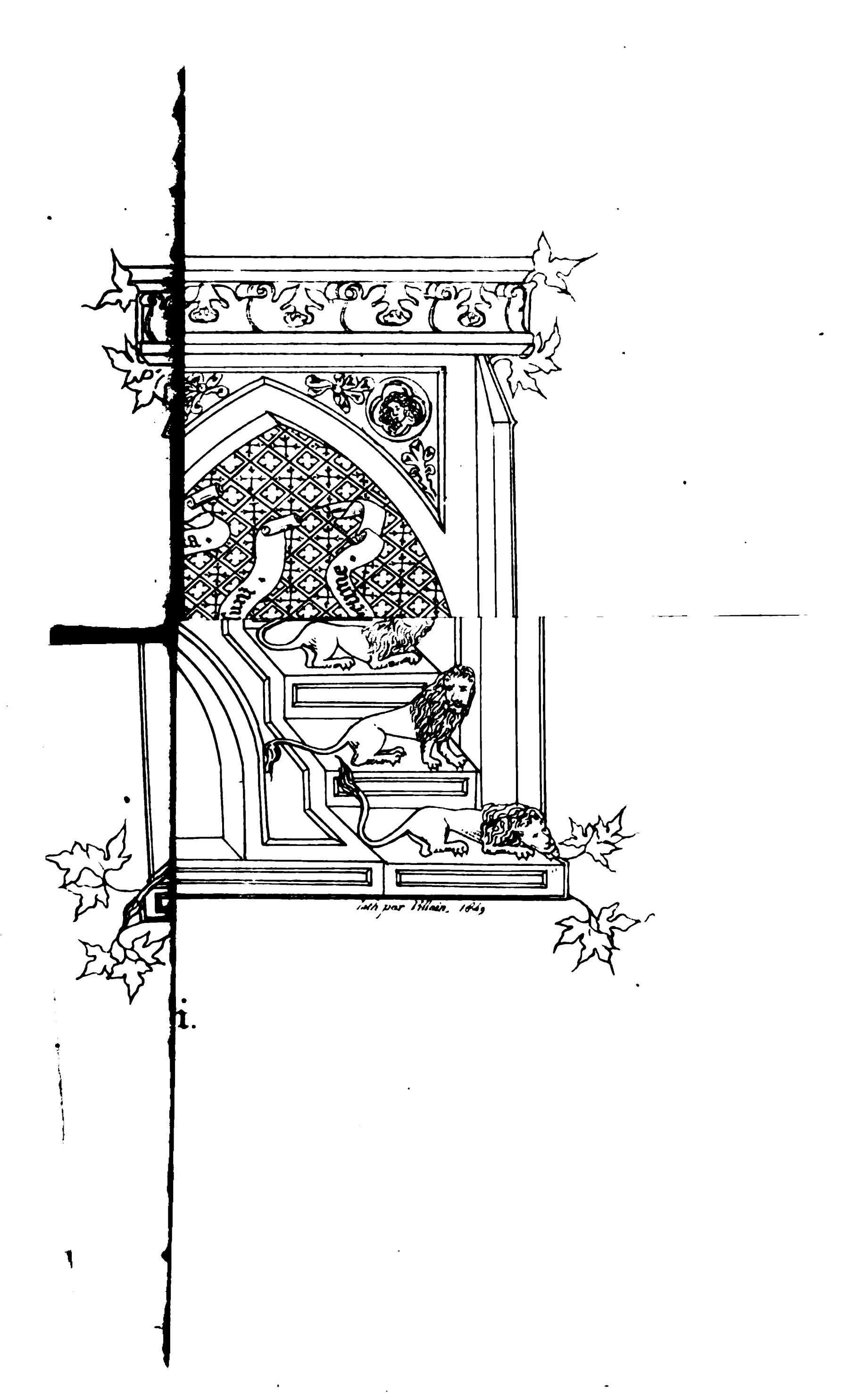
M. Williot propose à la Société de faire un voyage aux ruines de Sainte-Croix dans le département de l'Oise.

M. l'abbé Poquet donne l'explication du frontispice qu'il a offert à la Société, à l'ouverture de la séance.

MESSIEURS,

Le dessin dont j'ai eu l'honneur de vous faire hommage au commencement de cette séance retrace avec une rare fidélité le frontispice d'un de nos plus beaux manuscrits, celui de Gautier de Coinsy, poète soissonnais et religieux bénédictin de Saint-Médard. Cet écrivain, trop peu connu encore aujourd'hui, est cependant, selon moi, l'un des hommes qui devaient marquer dans le mouvement littéraire qui s'accomplissait de son temps. Un mot donc de l'écrivain-poète et de son œuvre, et nous viendrons ensuite à l'explication du frontispice qui fait l'objet de cette communication.

Gautier de Coinsy naquit vers l'an 1177. On ignore le lieu de sa naissance, ainsi que la manière dont il passa ses premières années. On peut supposer avec assez de vraisemblance que le jeune Gautier entra de bonne heure dans le monastère de Saint-Médard, où il fut élevé sous les yeux de son oncle Gautier III, surnommé *Balena*. D'après *Moreri*, Gautier de Coinsy se fit moine à Saint-Médard en 1193; puis en 1196, son oncle ayant transféré au château de Vic-sur-Aisne les reliques de sainte Léo-


lith par Villain. 1849

cade, y avait établi une petite communauté dont son neveu fut nommé prieur en 1214. C'est pendant le séjour qu'il fit à Vic-sur-Aisne qu'il s'occupa à translater en langue romane et à mettre en vers les miracles de la Sainte-Vierge (1). Il devint ensuite prieur du célèbre monastère de Saint-Médard en 1233, et mourut en 1236. On a de lui un grand nombre de légendes intéressantes, de vies de saintes entremêlées de chansons pieuses et de traités moraux. On a fait dans le cours du moyen-âge plusieurs recueils manuscrits de ses poésies. Mais le plus beau était sans contredit celui qu'on conservait avant la révolution dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Soissons. Cet admirable livre avait été donné en 1635 à *très-haute, très-illustre et très-vertueuse princesse, madame Henriette de Lorraine, abbesse de ce monastère.* C'est un petit in-folio de deux cent quarante-six feuillets en parchemin, enchassé dans une mauvaise reliure de soie verte à moires rouges. Chaque page est divisée en deux compartiments et encadrée de deux gros traits polichromes d'où jaillissent par intervalle des dessins de feuillages nuancés. A la tête de chacune de ces pages ce compartiment s'étale, se hérisse, se tourmente en serpentant, et se termine assez ordinairement par quelques dessins feuillagés ou des figures montrueuses, ayant pour queue des expansions végétales de la plus grande finesse. Ce trait d'encadrement s'habille en descendant de pampres de diverses couleurs ; l'or y domine presque toujours. Le milieu de la page est coupé par un petit

---

(1) Ce curieux ouvrage, un des monuments les plus précieux et les plus anciens de notre langue au 13e siècle, va paraître avec soixante miniatures, auxquels auront droit les cent cinquante premiers souscripteurs seulement. Cette publication formera quatre beaux volumes in-8o, au prix de 5 francs le volume. Les miniature n'ont été tirées qu'à cent cinquante exemplaires.

Ecrire à M. l'abbé *Poquet*, à Saint-Médard-les-Soissons.

rainceau très-gracieux qui se contourne sur la ligne principale et s'achève en s'étendant au loin par trois feuilles de vigne qui s'épanouissent au-dessus du texte ; d'autres petits rameaux projettent de distance en distance leur tête lancéolée semblable à une espèce de dard. Au bas des pages un double ornement de végétation se détache de nouveau du gros trait polychrome et circule en volutes feuillagées, en faisant sans cesse briller aux regards étonnés de nouvelles étincelles d'or, de pourpre, de bleu mélangé de rouge ou de blanc qui produisent le plus charmant effet.

Outre ces ornements, l'œil suit encore avec une vive curiosité toutes les lettres majuscules ; c'est là que la main du dessinateur du moyen-âge et son léger pinceau se sont exercés avec un rare bonheur. C'est là que sur un riche fond d'or se jouent mille traits de plume, mille entrelacs gracieux, mille méandres qui se fuient, se croisent, s'éloignent, se rapprochent, se mêlent sans confusion pour s'éloigner encore. La finesse des traits et la multiplicité des contours est telle que les yeux se perdent à en suivre les ramifications arrondies et les formes toujours nouvelles.

Après les lettres et les encadrements viennent les miniatures historiées qui sont en tête de chaque légende.

Le sujet du dessin et l'exécution sont également remarquables. Ici brille dans tout son éclat la puissance de l'art. Que la vue se repose agréablement et avec je ne sais quelle surprise sur ces touchantes et délicieuses productions de l'artiste religieux ! Les yeux peuvent bien contempler, le cœur peut bien se délecter en présence de ces poses naïves, de ces figures candides et silencieuses ; mais comment la plume pourrait-elle retracer ces décors variés, ces draperies moelleuses, ces visages *parlant*, ces attitudes sévères de moines, de saints toujours empreintes d'une mélancolique ferveur ? Quelles

couleurs ! quel pinceau ! quel prodige de patience et de talent a pu enfanter ces merveilleuses miniatures, qui parfois légères et badines comme la nonnain qui sort du monastère sur une haquenée, et dit adieu à son cloître pour s'en aller au siècle qu'elle quittera ensuite pour revenir demander la paix à la solitude ; plus souvent graves et pieuses, représentant des scènes attendrissantes comme celle de ce jeune clerc de la bouche duquel on vit sortir après sa mort cinq roses blanches; tantôt radieuses et angéliques comme celle de la douce Vierge apparaissant à une jeune fille au milieu d'un jardin parsemé de fleurs, tantôt lugubres, sombres, horribles lorsque le poète introduit sur la scène tous les monstres informes de l'empire de Satan. Dans ces groupes, qui sont autant de monuments des croyances et de la Théodicée du moyen-âge pour le philosophe, l'archéologue découvre encore sous ses formes de l'art une agréable étude pour la symbolique chrétienne.

C'est sous ce dernier rapport surtout que le frontispice du manuscrit de Gautier m'a paru mériter une attention spéciale et exiger une description plus étendue. Ici en effet ce n'est plus un simple sujet isolé, mais une réunion de huit miniatures formant une vaste composition, telle que nous les rencontrons dans les anciens triptiques ou tableaux à volets. Figurez-vous donc un intérieur d'édifice divisé en trois compartiments séparés par un faisceau de colonnettes annelées, chapiteaux à crochets et soutenus aux extrémités par deux contreforts ornés de larmiers ; au-dessus règne une large corniche garnie de feuilles de vigne offrant des têtes fantastiques dans leur déchiqueture. Placez ensuite dans cet encadrement assez sévère huit tableaux à personnage, deux au centre et trois dans chaque nef, et vous aurez déjà une idée de la disposition générale de cette scène dont la sainte Vierge est l'héroïne avec son divin fils ; plus bas

le crucifiement; puis jetez les yeux à droite et à gauche, l'ancien et le nouveau Testament s'y sont donnés rendez-vous en personne et en doctrine; au-dessous la personnification de cette doctrine, le symbole et la réalité s'interprétant mutuellement et faisant de cette composition une des plus riches que nous connaissions.

Entrons dans quelques détails :

1° Tableau central. Fond violet parsemé de feuilles de vigne multicolores; la Vierge assise sur un large fauteuil gothique avec clochetons et fenêtres ogivales; elle est vêtue d'une robe bleue, manteau violet doublé de vert olive, la couronne et le nimbe d'or; elle tient de la main droite la tige d'une fleur dont le calice est vert, les pétales rouges. De sa main gauche elle enlace légèrement son fils élevé sur ses genoux; le petit Jésus porte le nimbe crucifère. D'une main il s'attache au manteau de sa mère, et de l'autre il saisit par une aile un chardonneret qui le pince. Le champ du fauteuil est garni d'une tapisserie dorée, diaprée de quatre feuilles et bordée de petites croix de saint André. De chaque côté deux vierges nimbées, couronnes en tête s'appuyent sur les contreforts du fauteuil; l'une porte un livre dans les plis de son manteau gris-cendre doublé de rouge et laisse apercevoir une robe vert-olive; l'autre est revêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu doublé de blanc. Les inscriptions placées au-dessus de leurs têtes dans trois petits cadres sont presque complétement effacées. Je crois cependant avoir déchiffré les mots *Karitas... pietas misericordia.*

Au-dessus planent sept colombes aux ailes éployées aspirant, ou plutôt soufflant vers un point central chacune un filet d'or; autour de chaque colombe d'un gris-ardoise, on lit sur autant de segments de cercles les mots suivants en abrégé : *Sps. sapiẽ. sps intellectûs. spûs consilii. spiritus fortitudinis. sps sciencie. sps pietatis. spûs timoris.* Ce sont les sept dons du Saint-Esprit,

le don de sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science, de piété, de crainte.

Dans une bande transversale, au-dessus du fauteuil, on lit : *Duplex opatio* (operatio) *spûs sancti*. La double opération du Saint-Esprit. Sous le siége du fauteuil, on aperçoit deux petits êtres dont l'un paraît debout et l'autre accroupi à travers les ouvertures et qui semblent regarder cette double scène avec beaucoup d'intérêt.

Deux autres tableaux placés sur le même plan que celui dont nous venons de parler occupent les compartiments de droite et de gauche. Le tableau de gauche sur fond d'or traversé de lignes diagonales formant un échiquier, rempli de quatre feuilles et de croix fleuronnées présente trois personnages. Le premier longue barbe, bonnet de docteur porte entre ses mains un philactère sur lequel es écrit : *Sup quem requiescet sps* (spiritus) *misi super humilem*. Au-dessus de sa tête *Isaias*, c'est la grave figure d'Isaie. Le troisième personnage est Osée, il porte aussi une longue barbe, la tête nue, une figure agreste avec cette devise : *Ducam ea* (eam) *in solitudiné* (solitudinem) *et loquar ad cor eju* (ejus). Au milieu de ces deux personnages de l'ancienne loi, paraît saint Pierre, *scs* (sanctus) *Petrus*. Tête chauve couronnée d'un petit bouquet de cheveux assez courts avec nimbe circulaire, tunique verte, manteau violet pâle doublé de jaune, un losange d'or agrafe son manteau ; sur son cartel : *Estote prudetes* (prudentes) *et vigilate in oronibus* (orationibus).

Le compartiment droit est aussi occupé par trois personnages, deux de l'ancienne loi et un de la nouvelle. Le fils de Sirach, *filius Sirach*, et Samuel. Le premier a sur la tête une espèce de toque, une longue barbe blanche, des yeux fins et durs, une tunique vert-olive, un manteau violet doublé de bleu avec cette légende : *Gracia sûp* (super) *graciam mulier casta et pudorata*. Samuel porte aussi une longue barbe et des cheveux blancs, une figure

mélancolique et méditative, robe jaune, manteau violet doublé de rouge avec cette sentence: *Melior est obediencia quam victime.*

Au milieu saint Paul, *scs* (sanctus) *Paulus*. Front chauve, longue barbe grise, nimbe circulaire, tunique rouge, manteau gris-bleu doublé de jaune. Cet apôtre se tourne vers Samuel, lève la main comme pour lui adresser cette parole si connue: *Virgo cogitâ* (cogitat) *que domini sunt.*

Saint Pierre et saint Paul ont les pieds nus, tandis que les autres portent des chaussures noires. Les personnages de l'ancien Testament ne sont pas ornés du nimbe qui est le symbole de la sainteté.

Dans les deux tableaux au-dessous sont représentées six vertus, trois dans chaque tableau traduisant en quelque sorte matériellement le contenu des sentences dont nous venons de parler dans les tableaux supérieures. Ces vertus portent toutes le nimbe d'or sur leur blonde chevelure. Une seule la Prudence a de plus une couronne sur la tête; peut-être doit-elle ce privilége à son titre de vertu cardinale?

La première de ces vertus est l'Humilité (*humilitas*), au-dessous du prophète Isaïe avec cette devise: *Ecce ancilla domini.* Je suis la servante du Seigneur.

La deuxième est la Prudence, *prudecia* (prudentia) avec cette devise: *Qnomodo fiet istud.* Comment cela se fera-t-il?

La troisième est la Solitude, *solitudo*, avec cette devise: *Ingressus angelus ad eam.* L'ange alla trouver Marie.

La quatrième est la Pudeur, *Verecundia* avec cette devise: *Turbata est in sermone ejus.* Elle fut troublée à cette parole.

La cinquième est la Virginité, *virginitas* la main droite sur le cœur avec cette devise: *Virum non cognosco.*

La sixième est l'Obéissance, *obediecia* (obedientia) avec

cette devise : *Fiat mihi secundum verbum tuum*. Qu'il me soit fait selon votre promesse.

Douze lions, six de chaque côté dos à dos et dans différentes attitudes sont placés au-dessous des vertus sur douze degrés figurant un escalier ou estrade. On distingue dans la partie supérieure quelques arcades simulées. Ce placement d'animaux symboliques paraîtrait être la traduction de ce passage du troisième livre des rois, chap. x, v. 18, 19 et 20.

V. 18. *Fecit etiam rex Salomon tronum de ebore grandem; et vestivit eum auro fulvo nimis.* 19. *Qui habebat sex gradus : et summitas troni rotunda erat in parte posteriori : et duæ manus hinc et inde tenentes sedile : et duo leones stabant juxta manus singulas.* 20. *Et duodecim leonculi stantes super sex gradus hinc et inde : non est factum tale opus in universis regnis.*

« Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire qu'il » revêtit d'un or très pur. Ce trône avait six degrés et le » haut était rond par derrière, et il avait deux mains l'une » d'un côté et l'autre de l'autre qui tenaient le siége, et » deux lions auprès des deux mains ; et douze lionceaux » sur six degrés, six d'un côté et six de l'autre. Jamais » rien n'a été fait d'aussi beau dans tous les royaumes du » monde. »

Tout ce qui est dit dans nos livres saints du trône de Salomon se retrouve ici, autant que la disposition générale du sujet a pu le permettre, et en faisant la part de l'architecture alors en usage. Voyez le trône de la sainte Vierge, on y remarque encore, contrairement aux motifs d'ornementation usités au 13e et 14e siècle, la sommité du dosseret en rotonde. Les deux mains placées sur chaque pinacle, puis au-dessous sur la grande arcade du dernier tableau deux énormes lions accroupis avec cette devise : *Terror demonum*, *terror miserorum*. Entre ces deux lions, le vase qui portait la fleur que la Vierge tenait à la main.

Le trône du vrai Salomon sur la terre, c'est la croix, c'est Jésus crucifié portant attaché au bois du calvaire la sentence de notre condamnation. Aussi est-ce là le dernier tableau, la fin et la consommation de ce grand sujet que l'artiste religieux a réservé comme explication complète de sa grande conception.

Sur un fond losangé d'azur semé de fleurons rouges et d'or apparaît Jésus en croix, une bande verte, la couronne d'épine enveloppe sa tête ornée du nimbe crucifère, une draperie flottante et assez large lui sert de ceinture. Ses pieds sont retenus par un seul clou; de ses mains et de ses pieds et de la blessure qu'il a reçue au sein droit, le sang s'échappe et ruisselle le long de l'arbre de la croix, découle sur le flanc de la montagne et arrose en passant une tête décharnée dont la mâchoire inférieure est séparée de la mâchoire supérieure; c'est la mort que ce sang divin va vivifier.

Au pied de la croix debout la sainte Vierge et le disciple bien aimé. Ces deux figures nimbées et magnifiquement drapées sont dans une admirable attitude. La Vierge les mains jointes est vêtue d'une robe bleue traînante que recouvre un manteau rose; sa douleur est calme, résignée. Son fils incline la tête vers elle comme pour lui dire: *Femme, voilà votre fils*. Saint Jean paraît plus abattu; il porte la main droite à sa poitrine, de l'autre il tient un livre à riche fermoir. Sa tunique est de couleur rouge avec manches flottantes, le manteau est de couleur grise cendrée; il a aussi les pieds nus. Au-dessus de la croix dans un ciel de pourpre, on aperçoit deux croissants dorés; le soleil et la lune qui assistent à ce triste spectacle. On remarque aussi dans les angles des amortissements de ces divers tableaux des démons velus horribles, des médaillons et des figures émues de cette lugubre scène. *Angeli pacis etiam flevere*.

Tel est, Messieurs, le frontispice que j'ai eu l'honneur

I.

J.V.

II.

III.





IV.



de vous offrir. S'il est propre à nous donner une haute idée des peintres miniaturistes du moyen-âge, il nous apprend aussi quelle riche moisson se prépare pour nous dans ces champs si peu explorés de la paléographie et des archives manuscrites qui nous restent encore après les pertes à jamais regrettables que nous avons éprouvées à une époque de vandalisme.

La Société ayant manifesté le désir de voir le dessin s'annexer à ce travail d'un genre nouveau et qui montre encore une fois que le domaine des sciences archéologiques n'est pas aussi restreint qu'on l'aurait pu supposer, demande à M. l'abbé Poquet la permission d'insérer dans son Bulletin le riche et splendide frontispice dont il vient de donner la description.

M. l'abbé Poquet se rend avec empressement à ce vœu si légitime de la Société.

M. de Laprairie lit quelques notes sur une bible manuscrite que possède la bibliothèque communale de Soissons, et qui paraît provenir d'une abbaye de l'ordre de Prémontré, peut-être de Saint-Ived de Braisne.

La bibliothèque de Soissons possède plusieurs beaux manuscrits, mais le plus remarquable me paraît être celui qui porte le n° 198, et est intitulé Sainte-Bible. C'est un grand in-folio en trois volumes couverts en veau rouge. Il passe pour avoir appartenu à l'abbaye de Prémontré, mais rien ne le prouve. Sur la couverture intérieure du premier volume on a collé un morceau de papier sur lequel sont imprimées des armes qui ne sont pas celles de Prémontré; ce sont deux écussons enveloppés d'un manteau timbré d'une couronne de prince. Premier écu écartelé au premier et au quatrième d'ar-

gent à la bande d'azur, et au deuxième et au troisième de gueules au lion d'argent. Deuxième écu écartelé au premier et au quatrième de gueules chargé de sept chevrons d'or, au deuxième d'or aux trois marmites de sable. Au troisième d'argent aux deux fasces bretessées de gueules; sur le tout partie au premier d'azur, au deuxième d'or au lion de sable (1).

Ce manuscrit écrit en entier sur parchemin est orné de magnifiques vignettes rehaussées d'or en bosse. Ce qui est figure est beaucoup moins bien traité que ce qui est arabesque et vignette proprement dite. Les traits des divers personnages n'ont pas la finesse et la variété qu'on trouve dans d'autres manuscrits. Ce que je viens de dire ne souffre guère d'exception que pour deux ou trois miniatures que le peintre a traitées avec plus de soin. Toutes les lettres, têtes de chapitre et un grand nombre de simples majuscules sont d'une richesse admirable d'or et de couleur et d'un goût vraiment exquis. L'écriture quoique belle n'atteint pas la perfection qu'on rencontre souvent dans ces sortes d'ouvrages.

Le manuscrit qui nous occupe n'est pas comme semble l'indiquer son titre une simple copie de la Bible, c'est au contraire une traduction en français du texte de la Bible précédé et suivi de commentaires et de gloses. Voici ce qu'on lit en tête du premier volume :

« Cy commence la Bible hystoriaulx, ou les histoires » escolastres. C'est le proheme (2) de celui qui mist cest » livre de latin en français.

» Pour ce que ly deables qui chascun jour empesche,

---

(1) Je n'ai pu découvrir à quelle maison appartenaient ces armes, cependant j'y trouve quelques pièces et émaux de la famille d'Egmont.

(2) Proesme, préface. Dictionnaire du vieux langage.

» destourbe (1) et en ordist (2) les cuers des hommes. .
. . . .
» est il mestier à nous clers et prestres de sainte Eglise.
. . . . » Si que ly deables quant il nous
» vient assaillir. . . . . ne nous truisse oiseux par-
» quoi il ait à choisir (3) de legierement en nos cuers. »

Entre ces motifs, le translateur ajoute qu'il a entrepris ce travail « à la requeste d'un mien especial amy », et il affirme que ceux qui le liront reconnaîtront la pure vérité de toutes les translations.

Enfin il termine la préface par ces mots : « En lan de
» grâce mil CC quatre vins et onze ou moys de juing
» ouquel je fu nez, et en (4) quarante ans accomplis.
» Commencay je ces translations et les aez parfaittes en
» lan de grâce mil CC nonante et un, ou jour saint Remy
» fu je esclus et faiz doyen de saint père Daire (5) dont
» je estoie chanoine. »

On s'explique difficilement ces deux dates si rapprochées de juin 1291 et octobre de la même année, et l'on ne comprend pas comment trois ou quatre mois auraient pu suffire à la traduction de la Bible et des commentaires qui l'accompagnent.

Après cette préface vient la table des chapitres et de la génèse, puis immédiatement une épître dédicatoire qui commence ainsi :

« A honorable père et très chier Seigneur Guillaume,
» par la grâce de Dieu, arcevesque de Sens (6), Pierres-

---

(1) Trouble, égare.

(2) Salit, souille.

(3) Apercevoir, découvrir.

(4) Ayant.

(5) Il est dit plus haut que saint père Daire était de l'*archevechie de Trément*, mais il y a sans doute erreur du copiste.

(6) Dans la liste des archevêques de Sens donnée par la *Gallia christiana*, on ne trouve pas d'archevêque du nom de Guillaume-

» sers (1) Jhésucrist, doyens de Trèves (2), bonne vie et
» bonne fin la cause pourquoi jentrepris le travail de
» cest ouvrage fu la grande insteance de la requeste et
» de la prière mes compaignons liquel ils eussent histoire
» de la sainte Escripture qui trop briefs, et néant exposée
» me contraindront par force de prières à ceste œuvre
» entreprendre à laquelle ils puissent avoir recours pour
» la vérité de lystoire certaindre. . . . .
et se termine par ces mots :

» Mais pour ce que le mauvais greffe et rude amestier
» de lyme ay je garde la lyme à vous beau père pour
» ceste œuvre corrigier. »

Immédiatement après cette épître dédicatoire, en tête de laquelle on voit l'auteur présentant à genoux son livre à un personnage assis, mitré et couvert d'un manteau viennent ces lignes :

« En ceste manière je (2) qui ceste œuvre de cest très
» saint doyen prestre translatai pour faire layes (3), per-
» sonnes entendre les histoires des escriptures anciennes
» pri à touz qu'ilz aient mon pou de sens pour excuse
» se aucune chose a à reprendre en l'ordenance du ro-
» mans. . . . . . . Si pri à tous clers entendant
» escriptures qui cest ouvraige lyront que s'ilz y trovent
» à corrigier que la lyme de leur sens veuille lymer mon
» rude engin et corrigier. »

D'après ce qui précède, il paraît évident que le commentateur et le traducteur sont deux personnages diffé-

---

à la date de 1291. Les plus rapprochés portant ce nom sont : Guillaume de Brosse de 1258 à 1267, Guillaume de Melun de 1317 à 1329, un autre Guillaume de Melun de 1344 à 1376, et Guillaume de Dermons de 1390 à 1406.

(1) Serviteur de Jésus-Christ.

(2) Doyen de saint père Daire.

(3) Les prépositions sont presque toujours sous-entendues.

(4) Laïques.

rents ; le premier aurait été doyen de Trèves et le second doyen de saint père Daire, et comme l'on peut avec assez de vraisemblance considérer comme exacte l'une des deux dates de juin 1291 et d'octobre de la même année, ce doyen de saint père Daire aurait vécu dans la deuxième moitié du 13e siècle. Le commentateur qui était doyen de Trèves aurait naturellement précédé de quelques années, et l'archevêque de Sens auquel il dédie son ouvrage ne pourrait être que Guillaume de Brosse qui gouverna l'église de Sens de 1258 à 1267 (1).

Quant au manuscrit lui-même, si on prenait pour guide le style des monuments qui sont représentés dans les miniatures, on serait tenté de ne pas le faire remonter plus haut que le 15e siècle. Toutes les baies des portes et des fenêtres sont à plein-cintre, et la plus belle des miniatures représentant l'intérieur du temple de Jérusalem, avec une foule de personnages de l'ancien Testament montre des cintres en anse de panier surmontés de frontons en accolade ornés de pinacles, de feuilles de choux et de festons, ornementation qu'on est forcé d'attribuer à la fin même du 15e siècle. Ainsi commentateur, traducteur, copiste chacun a sa part dans la Bible de la bibliothèque de Soissons, et peut-être le dernier a-t-il bien modifié l'œuvre des deux autres.

La Société ne sera pas étonnée quand je lui apprendrai que ces commentaires sur la Bible fournissent une foule de renseignements intéressants sur l'état des connaissances contemporaines en histoire, en philosophie, en physique, en astronomie, en géographie, *in omni re scibili*. En un mot, Platon, Joseph, Hérodote et beaucoup d'autres auteurs profanes sont mis à contribution. Dans la glose qui suit le texte de la genèse, où il est rapporté que Dieu créa deux grands luminaires pour présider au

(1) Gallia Christiana.

jour et à la nuit, l'auteur s'exprime ainsi : « Car on dit » qui sont si grans que on dit que le soleil est plus grand » huit fois que la terre. » Le doyen de Trèves était un peu loin du compte, puisque les astronomes modernes ont calculé que la masse de la terre n'était que la quatorze cent millième partie de celle du soleil. Après cela vient une explication sur les soltices, les équinoxes, les années bissextiles.

A la fin du livre de Job, auquel l'auteur n'a fait du reste que très peu de commentaires, on trouve la note qui suit : « Cy fine le livre de Job. Et pour ce que il es- » toit trop fort à entendre aux gens lays le nomment » aucuns le grant Job, et le livre qui sensuit le petit Job. » Combien (1) qu'il n'en feust nul aultre que celui Job » seulement, mais il est appellé petit Job pour ce quil est » abregie pour le mieulx faire entendre aux lays et sim- » ples gens. »

Pour donner une idée du style de l'auteur, nous allons rapporter quelques lignes de ce Job abrégé :

« En la terre de Hus avait un homme qui avoit a nom » Job, qui estoit simple et droiturier, et Dieu doub- » tant (2) et soy departant de tout mal. Il avoit sept filz » et trois filles, et avoit en propre possession sept mille » brebis. . . . . Ses filz faisoient » grans mangiers chascun jour les uns aux autres par » grant amour chascun à son tour et appeloient leurs » trois seurs avesquez eulx mengier et boire. . . .

. . . .

» Un jour advint que le deable Sathan vint de- » vant nostre Seigneur. Si lui dit nostre sires donc » viens te Sathan. Il respondi j' ai anvironne la terre et » ale partout; nostre sires lui dist nas tu mie veu Job mon

---

(1) Quoique.

(2) Redoutant.

» sergent quil na homme en terre semblable à luy, simple
» droiturier et moy doubtant departant soy de tout mal.
» Sathan respondi pourquoi ne te doubterait il ne las tu
» mie conferme et gardé lui et sa mesnie (1) et tout son
» avoir et as beney les œuvres de ses mains. Si que tous
» ses biens multiplient chascun jour en terre, mais estent
» un pou ta main sur quanque il a si vous a donc com-
» ment il te beneira. Nostre sires lui dist va tout quanque
» il a est en ta main, mais ne touche à son corps. Hors
» le parti Sathan moult lies de nostre Seigneur. »

A la suite des psaumes de David, l'auteur ou peut-être le copiste a placé les divers cantiques que chante l'église dans les offices, le symbole de saint Athanase, le *benedictus*, etc., puis de courtes litanies, dans lesquelles aussitôt après les apôtres viennent : saint Urcin, saint Estienne, saint Clément, saint Christofle, saint Alexandre, saint Calix, saint Urban, saint Fabien, saint Sébastien, saint Cornille, saint Sist, saint Thorens, saint Vincent, saint George, saint Gervais, saint Rothays, saint Marcq, saint Cosme, saint Quentin, saint Lyénnart, saint Pantraise, saint Blanie, saint Denist, saint Eustace, saint Nycayse, saint Ypolite, et qui finissent par ces mots : « Tous sains martis de Dieu ore pour nous. »

En tête de chaque chapitre est placé une miniature représentant un des faits saillants qui y sont rapportés.

Je mets sous vos yeux, Messieurs, le calque de quatre de ces petits sujets représentant les jours de la création. Ils m'ont paru intéressants surtout dans ce moment, où l'on s'occupe de rechercher de quelle manière les sculpteurs et les peintres du moyen-âge rendaient ces grandes scènes de la Bible.

M. Decamps présente à la Société : 1° le plan d'une

---

(1) Maison, famille entière.

carte archéologique de l'arrondissement de Soissons. 2° un mélange de pièces imprimées sur le Soissonnais relatif à la paix de Mayenne, à l'établissement de la généralité, à l'ordre tenu pour la subsistance des pauvres, tant de la ville que des champs pendant l'année 1662. Ce recueil contient de plus les recommandations prêchées en la chaire de Soissons par Pierre Dublanc.

On décide qu'une commission spéciale sera nommée pour la confection du travail proposé par M. Decamps.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCAÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Juillet 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société d'une nouvelle planche de dessins reproduisant six magnifiques vignettes de l'admirable manuscrit de Gautier de Coinsy.

M. Delbarre dont nous connaissions déjà le beau talent fait don à la Société d'une nouvelle étude sur le château de Fère-en-Tardenois. Ce dessin qui est destiné à une monographie complète de cet édifice représente les ruines de l'ancienne chapelle.

M. Decamp fait aussi don d'une brochure ayant pour titre : *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Ch. de Pougens, par M. le chevalier de Loizerolles*. M. de Pougens, auteur d'une foule de travaux littéraires, fut un des hommes les plus éclairés de notre époque. Il est mort en 1838, à Vaubuin, près Soissons, dans un charmante retraite qu'il habitait depuis trente ans.

M. Branche fait don d'une médaille romaine en bronze de l'empereur Commode. Cette médaille sera classée dans la collection de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. le président annonce qu'il a reçu du ministère les douze numéros des séances et travaux de l'académie de Rheims pour l'année 1848-49. Dépôt aux archives.

M. le président informe la Société que MM. les directeurs de la bibliothèque de la ville ont réclamé le concours de plusieurs de ses membres pour reconnaître et classer les médailles assez nombreuses qui se trouvent déposées dans cette bibliothèque.

La Société reconnaissant toute l'utilité d'un pareil travail a nommé immédiatement une commission pour s'occuper de ce classement. Cette commission est composée de MM. Willot, de Laprairie et Decamp.

La Société a également offert son concours à l'administration pour le classement des archives de la sous-préfecture.

M. Decamp fait voir une cuillère en argent fort curieuse et terminée par une petite statuette aussi en argent doré représentant un saint lisant dans un livre et tenant un bâton à la main. C'est la troisième cuillère à peu près du même genre qu'on soumet à l'examen de la Société.

Une discussion intéressante s'établit sur l'usage auquel cet objet a dû servir.

M. Lecomte croit que ces cuillères étaient encore en usage il n'y a pas longtemps dans la célébration de la messe. Le prêtre s'en servait pour recueillir certaines parties de l'hostie consacrée. On s'en sert aujourd'hui dans quelques églises du nord, en Belgique par exemple. L'honorable membre parle d'un calice reçu à l'église de

Laon il y a quelques années et qui était accompagné de sa cuillère (1).

M. le secrétaire dépose sur le bureau un manuscrit assez étendu qu'il a reçu de M. Champfleury, écrivain de la presse parisienne, et intitulé : *Recherches sur la vie et les œuvres des frères Lenain, peintres Laonnois.*

M. l'abbé Poquet est prié d'en faire lecture.

ESSAI
Sur la vie et l'œuvre
DES LENAIN
peintres Laonnois.

I.

Laon peut se vanter d'autant plus d'avoir donné naissance aux frères Lenain, que le département compte peu ou point d'artistes, si on en excepte de Latour, de Saint-Quentin.

Jusqu'alors la vie des Lenain est restée entourée de mystères ; les quelques livres biographiques de la province ne font que suivre les errements de ces livres mensongers ou inexacts qui pullulent de toutes parts. Mais les temps sont venus où une école de vérité qui ne craint ni la sécheresse, ni le détail patient doit prendre la place des biographes sans conviction et des biographes *littéraires* qui *pittoresquent* l'homme dont ils ont à parler.

Ainsi pour nous, celui qui découvre après plusieurs années de recherches que Lenain est né en telle année et mort en telle année, est un écrivain autrement impor-

(1) Cette cuillère n'aurait-elle pas plutôt servi à puiser l'eau que le prêtre met dans le calice à l'offertoire ?

(Note du secrétaire.)



tant que celui qui va faire un roman sur la *forge* de nos célèbres compatriotes.

Voici d'abord les quelques renseignements que fournissent les biographies, les livres d'art et les catalogues.

Dans les *Annales du Musée de Landon*, à propos du *maré chal au milieu de sa famille*, j'ai lu : « Louis et Antoine Lenain, nés à Laon et morts dans la même ville en 1648, s'appliquent d'abord à peindre des portraits et ensuite des tableaux d'histoire ; mais leur peu d'habileté dans le dessin les éloignait de cette noblesse et de cette élégance de style qui caractérisent les compositions historiques, et ils s'attachèrent aux scènes communes et souvent ignobles où ils obtinrent du succès. Soit que les deux Lenain aient presque toujours travaillé ensemble, soit qu'il y ait une grande conformité dans leur manière, on confond assez ordinairement leurs tableaux et on les attribue à l'un et à l'autre. Leurs ouvrages sans être extrêmement recherchés des amateurs, se soutiennent par le mérite du coloris, qualité qui influe singulièrement sur les prix des tableaux mis dans le commerce. Celui dont il est question dans cet article avait été payé à la vente du duc de Choiseuil 1,008 livres, et à celle du prince de Conti 2,460 livres. Il est évalué aujourd'hui à 5,000 francs. »

La *Biographie universelle* n'est guère mieux instruite : « Lenain, Louis, Antoine et Mathieu. Ces trois frères, reçus à l'académie de peinture en même temps en l'année de sa fondation, furent des peintres estimés et dignes de mémoire, non-seulement par leur talent, mais aussi par l'union fraternelle dont ils offrent un exemple touchant. Louis et Antoine travaillaient souvent en commun et s'exercèrent avec succès dans tous les genres de peinture ; mais ils traitaient de préférence les scènes familières, telles que les tabagies, les cabarets, les mendiants. Le tableau de leur composition et qui représente le

maréchal-ferrant et sa famille peut lutter avec l'école flamande. Ils expirèrent à deux jours d'intervalle. — Mathieu a, comme ses aînés, travaillé tous les genres de peinture. Il dut, à la réputation qu'il se fit dans le genre historique, le titre de peintre de l'hôtel-de-ville de Paris. — Louis, né en 1583 et Antoine en 1585, moururent en 1648. — Mathieu vécut jusqu'en 1677. »

Dans un autre catalogue, je trouve ce détail : « Louis Lenain, l'aîné, peintre de bamboches et Antoine Lenain, dit le Chevalier, peintre de bamboches, reçus ensemble à l'académie de peinture, le 7 mars 1648, morts, Louis, le 23 mai 1648, Antoine, le 20 avril 1677. »

Tous ces différents renseignements qu'il est bon de citer jettent la plus grande confusion sur les peintres Laonnois. Ainsi, seule la *Biographie universelle* parle de *trois* frères ; les catalogues ne font mention que de *deux* Lenain ; ils veulent les uns faire entrer les Lenain à l'académie, les autres les faire mourir dans l'année où ils devaient entrer (1).

Heureusement, j'ai fini par découvrir à l'école des Beaux-Arts une copie des cahiers manuscrits contenant les séances en délibérations de l'académie de peinture, lors de sa fondation.

Cette séance seule donne le nom des trois Lenain ; un an après, le 6 novembre 1649, il est fait mention de Mathieu Lenain comme présent. J'ai relaté en entier le procès-verbal de la première séance curieuse pour l'histoire de l'art.

« 20 janvier 1648. Arrêt du conseil d'état (sur une re-

(1) J'aurai une grande reconnaissance et je remercie d'avance les savants, archéologues et artistes du département de l'Aisne, qui auraient le plus petit renseignement, la moindre date ou un tableau des Lenain, et qui voudraient soit en faire part au *Journal de l'Aisne*, soit me les adresser au bureau de ce journal.

quête présentée au roi et la reine régnante, en présence de Messeigneurs le duc d'Orléans, le prince de Condé ou autres, par les plus célèbres artistes peintres et sculpteurs de l'époque), portant défense aux maîtres peintres et sculpteurs de porter aucun trouble et empêchement aux peintres et sculpteurs de l'académie.

» Peine de 2,000 francs d'amende.

» La première assemblée de l'académie, lors de sa création, s'est tenue dans la maison de MM. Beaubrun le 1er février 1648, rue des Deux-Elus.

» Cette assemblée se composait alors de :

MM. Bernard.
Ferdinand.
Le Brun, peintre.
Errard, P.
Bourdon, P.
De la Hyre, P.
Sarrazin, sculpteur.
Corneille, P.
Perrier, P.
Henri Beaubrun, P.
Lesueur, P.
Saint-Egmont, P.
Van Opstal, S.
Guillain, S.

Ils prirent ce titre : DES DOUZE ANCIENS.

MM. Beaubrun.
Louis Testelin.
Henri Testelin.
Boullongne.
Hans.
Duguermier, l'aîné.
Mauperché.
Gosuin.

MM. Pinagier.
Cilbert Séve, l'aîné.
Louis Lenain.
Antoine Lenain.
Mathieu Lenain.
Van Mol.

ACADÉMICIENS EN MARS 1648 :

Syndics ou Huissiers :

MM. Laurent Lévèque et Nicolas Bellot.

» M. de Charmoys avait pris alors le titre de chef de l'académie.

» M. Gilbert Sève, l'aîné, et M. François Perrier furent reçus en cette séance et prêtèrent serment entre les mains de M. de Charmoys et de M. Le Brun, faisant les fonctions d'*ancien* en exercice.

» On choisit dans la première assemblée qui se tint le 7 mars à l'hôtel de Clisson, rue des Deux-Boules, où l'académie avait loué à un M. Henriet un local pour ses séances, moyennont 200 livres par an, douze des plus habiles pour professer et qui prirent le titre d'*anciens*, qualité empruntée à la maîtrise.

» Les cochers de Beauvais qui stationnaient dans l'hôtel Clisson furent obligés d'en sortir. Jusqu'à cette époque du 7 mars, l'académie avait tenu séances soit chez M. de Charmoys, soit dans un local que ce dernier avait emprunté d'un de ses amis, rue Trainée, vis-à-vis le Cadran-Saint-Eustache, où elle demeura du 2 février au 6 mars suivant. »

Maintenant je vais laisser parler, dans son langage obscur, M. Hultz, l'un des premiers académiciens ordinaires, secrétaire de l'académie, dont toute la vie a été employée à écrire plutôt qu'à peindre et qui avec une patience de graveur au burin, a relevé dans les registres

conservés tout ce qui intéressait chaque peintre, en en dressant un petit dossier.

Les Lenain occupent l'article 30 et 31 des notes de M. Hultz :

« Art. 30. Louis Lenain, reçu académicien en l'une des premières assemblées de l'académie, et sûrement avant le 23 mai 1648, puisqu'il passe pour constant que ce fut le jour de son décès.

» Est assez ordinairement omis dans les listes des premiers académiciens, ainsi que son frère Antoine qui suit. La preuve cependant qu'il a été de l'académie est qu'elle a fait présent de son tableau de réception à M..... en conséquence d'une délibération du . . . .

» Les preuves qui regardent son frère sont plus décisives encore et sont rapportées en l'article suivant :

» Meurt le 23 mai 1648.

» C'est dans Félibien qu'on voit qu'Antoine et Louis Lenain étaient de l'académie dès le premier temps de son institution. Les registres n'en font pas la moindre mention, s'il est vrai surtout que tous deux sont morts au mois de mai 1648, car alors le Lenain qui se trouve compris dans l'état arrêté le 6 novembre 1649 du nom de ceux qui devaient contribuer pour l'entretien de l'école serait un troisième. Ce troisième serait donc Mathieu Lenain, dit le Chevalier Lenain mort le 20 août 1677. Mais pourquoi ce dernier n'aurait-il pas été employé dans les listes imprimées de l'académie? Les trois premières que nous ayons (1675, 1676 et 1677) ayant été publiées de son vivant.

» Ce qui ne permet pas de douter qu'il y ait eu un Lenain à l'académie, ce sont les deux études de contribution d'octobre et novembre 1649, et la mention d'un présent fait par l'académie du tableau de réception d'un d'eux.

» Lecomte ne parle que d'Antoine et de Louis, et dit

qu'ils étaient de Laon, qu'ils faisaient des portraits, qu'ils faisaient aussi le paysage, mais que leur goût particulier était pour des sujets communs, comme des tabagies et qu'ils y réussissaient fort bien.

» Art. 31. Antoine Lenain, dit le chevalier Lenain, reçu académicien en même temps que Louis, son frère aîné. Si l'on en croyait un état mortuaire conservé à l'académie d'un grand nombre des premiers académiciens, cet Antoine Lenain n'aurait survécu à son frère que de deux jours, et serait décédé le 25 mai 1648.

» Ce qui démontre l'inexactitude de ce fait est un compte qui se trouve dans le premier registre de l'académie, où M. Lenain est cité comme devant encore le.... octobre 1649 les deux pistoles de sa lettre et un restant de la pistole par an qu'il s'était engagé de contribuer pour les besoins communs le 3 juillet précédent.

» De plus, il se trouve compris dans un état arrêté le 6 novembre 1649 de tous les membres du corps académique qui avaient pris ce même engagement. Depuis ce temps il n'est plus fait mention de lui dans les registres de l'académie; et ce qui est plus extraordinaire est que sa signature ne s'y voit nulle part. Cependant, il paraît par un autre état étant parmi les papiers de l'académie qu'il aurait vécu jusqu'au 20 avril 1677.

» D'autres mémoires disent que le chevalier Lenain qui mourut le 20 avril 1677, âgé de 70 ans, se nommait Mathieu et était frère d'Antoine et de Louis, et comme eux natif de Laon, même comme eux membre de l'académie, et que le portrait du cardinal Mazarin qui est à l'académie est de lui. Mais il n'est fait mention d'eux dans les registres que ce qu'on en a vu dans cet article et au précédent. »

Les seules conclusions à tirer de ces notes sont claires: on ne trouve que deux fois les noms des Lenain sur les registres de l'académie; il y avait une amende de 30

livres infligée à chaque académicien. Ou les Lenain ont disparu tout d'un coup de Paris, ou ils ont manqué à tous les devoirs qu'imposait la charte des peintres. Alors l'académie ne se sera plus occupée d'eux et ne s'en est même pas souvenue.

Dans un autre cahier manuscrit de l'école des Beaux-Arts, je vois : « Lenain, Louis, aîné, peintre de bambochades, dit le Romain, mort à l'âge de 55 ans, le 23 mars 1648. » Sans doute celui-là ne va plus à l'académie, et je comprends son absence des registres ; mais le second : « Lenain, Antoine, jeune, peintre de bambochades, mort à l'âge de 60 ans, le 25 mai 1658, » c'est-à-dire dix ans plus tard que l'aîné. Que devient-il ? Et le troisième : « Lenain, Mathieu, cadet, peintre de bambochades, mort le 20 août 1677, » était-il retourné à Laon ? Il faut le croire ou à Laon, ou en pays étranger, car ses confrères de l'académie ne font aucune mention de sa mort.

Il est vrai qu'un précieux volume de l'école des Beaux-Arts a disparu sous la révolution, ainsi que la collection de tableaux de l'académie, musée précieux qui contenait chaque œuvre que tout académicien était obligé de peindre pour sa réception.

Le nom de nos peintres est également enveloppé d'hiéroglyphes. S'appellent-ils Lenain ou Le Nain ? Les biographes et les graveurs, au bas des estampes, ne s'accordent pas là-dessus. Je penche pour Lenain en un seul mot, me fondant sur un ancien usage qui donnait aux peintres italiens et flamands des surnoms. Plus tard ces surnoms sont restés ; il sera arrivé en France qu'on aura cru que le mot *Lenain* était un sobriquet, et voulait dire : le petit homme. Alors s'est introduite la mauvaise orthographe *Le Nain* employé par quelques-uns.

Dans la partie critique de cette étude, je ne parlerai jamais que de Lenain au singulier. Pour moi, les trois frères — s'ils sont trois — ne font qu'un. Et celui-là se-

rait bien malicieux qui dirait : voici un tableau de Louis, voici un tableau de Mathieu, voici un tableau d'Antoine. Milioti, dans son catalogue, dira tout à l'heure : « Cette cuisine est du *bon* Nain ; » mais il n'y a ni *bon* ni *mauvais* Nain. Ceux qui ont longtemps fréquenté les tableaux reconnaissent au coup-d'œil *un Lenain* sans s'inquiéter de la trilogie fraternelle.

II.

La République ayant ordonné un nouveau classement et remaniement des tableaux du Louvre, on retrouva dans les greniers deux toiles de Lenain représentant des scènes villageoises. C'est d'abord un paysan qui se met à table avec sa petite fille et commence à manger la soupe, tandis que la ménagère s'occupe de différents détails de cuisine. Dans le second tableau un laboureur lève la pierre d'une auge, afin de faire boire ses brebis. Des enfants et des femmes animent la scène. Au premier plan une hote renversée a laissé échapper des choux et des concombres qui sont fort bien peints.

L'amour de la famille et des mœurs rustiques est très accusé par Lenain ; les deux tableaux sont peints avec dureté et ne cherchent guère la finesse du ton. Des *blancs* vifs et trop souvent répétés donnent à ces toiles un aspect *crayeux ;* peut-être faut-il s'en prendre à des réparations maladroites. Ce qui me confirme dans cette opinion vient des *fonds* retouchés évidemment par un restaurateur peu habile. Ce qui me donnera peut-être ici raison tient au nouveau classement qui permet d'étudier d'un seul coup l'œuvre d'un maître et de suivre des variations quand il y a variations. Aujourd'hui, le *Maréchal au milieu de sa famille*, l'*Adoration des bergers* et les deux tableaux précédents se suivent. Le *Maréchal* est mieux peint que les scènes villageoises. L'aspect général

des tableaux est dur et noir, plutôt même verdâtre-noir dans les ombres ; mais cette âpreté qui n'entraîne pas vers les tableaux de Lenain les amateurs du *joli*, est au contraire une des qualités du peintre Laonnois. Je ne trouve qu'un défaut dans cet intérieur de forge. Un maréchal met son fer au feu et n'attendra qu'une minute pour le mettre sur son enclume ; l'aîné tire le soufflet de la forge pendant qu'un petit garçon regarde la scène avec insouciance, les mains derrière le dos. La femme du forgeron, grande paysanne habillée comme dans le nord de la France, est en face du spectateur, les mains l'une sur l'autre ; le père est assis dans un coin, il tient une grosse bouteille d'une main, de l'autre un verre de vin.

Ces six personnages ont tous des figures intelligentes, surtout le forgeron, mais ils *posent* trop. Ils regardent le public et ne se regardent pas entr'eux. Quoique bien groupés, il n'y a malheureusement pas d'action. On ne voit pas assez le remue-ménage qu'entraîne une forge en activité. Ce qui me ferait croire que le *Maréchal au milieu de sa famille* n'a été primitivement qu'un *portrait*, le portrait de Lenain et de ses parents, puisqu'une tradition populaire veut que le peintre ait été forgeron. Une preuve vient à l'appui ; c'est la communauté de types, la mélancolie *triste* qu'on peut étudier dans cette toile et suivre dans l'œuvre peu considérable des Lenain.

L'*Adoration des bergers*, inscrite au Louvre sous le numéro 1303, est un tableau d'église d'un sentiment sérieux et réfléchi. A gauche une femme de grandeur naturelle, et très remarquable par son style de beauté et le respect toujours un peu triste avec leqnel elle contemple l'enfant Jésus. Le ton général gris-verdâtre n'attire pas dès l'abord, mais plus tard la simplicité un peu froide et protestante de cette scène ne manque pas de grandeur.

La *Procession*, également au Louvre, est comparable aux bons Flamands. C'est un évêque suivi du clergé qui porte le saint-ciboire. Les ajustements, les chapes ornementés sont peints avec un soin infini sans tomber dans l'absolutisme du détail. On remarque surtout avec intérêt les têtes naïves des jeunes enfants de chœur.

Je n'ai malheureusement pas vu le portrait de Cinq-Mars, qui longtemps a été perdu dans l'océan des portraits du musée de Versailles; plus tard, l'œuvre de Lenain fut rapportée dans la collection du Palais-Royal qui appartenait à Louis-Philippe. Là, le 24 février 1848, j'assistais en simple curieux au pillage du Palais-Royal, sans me douter qu'à deux pas de moi, dans une galerie parallèle, on crevait à coups de baïonnette la toile du peintre Laonnois, fait d'autant plus regrettable que son œuvre n'est rien moins que majeure.

Viennent maintenant les tableaux des Lenain qui sont déposés dans les églises de Paris, un à Saint-Etienne-du-Mont, un à la paroisse Saint-Laurent, et un concédé au Couvent-du-Temple, le 15 mars 1817.

Ce sont trois grandes toiles représentant la Nativité de la Vierge, la Visitation et la Présentation au Temple, qu'il est très-fâcheux de voir perdues dans les églises. A l'exception de Saint-Etienne-du-Mont, les étrangers et les artistes ne vont jamais dans ces monuments situés au milieu des faubourgs. Quant à Saint-Etienne-du-Mont, la chapelle qui renferme le tableau de Lenain est toujours fermée; justement, c'est le plus remarquable. Comme type de la peinture religieuse des Lenain, il est fort supérieur à l'*Adoration des Bergers* qui est au Louvre. Un jour viendra peut-être où un grand classement de tableaux pourra permettre à l'administration des Musées de s'entendre avec la ville de Paris et de faire des échanges avec les églises de Paris et de la Province et même

d'envoyer dans le chef-lieu du département une toile au moins du peintre qui y est né.

Ainsi, le Couvent-du-Temple est une chapelle qui n'ouvre que le dimanche. *La Présentation au Temple*, des Lenain, personne ne s'en inquiète; ne serait-il pas plus important de voir ce tableau à Laon, à Soissons ou à Saint-Quentin, soit dans un musée, soit dans une des bibliothèques de la ville?

Le Musée du Louvre possède aussi dans sa riche collection de dessins, un dessin au crayon de Lenain, représentant une vieille femme assise. Quoique les dessins de maîtres soient matière discutable, celui-là n'a pas besoin d'être signé. Dessiné d'une façon simple et modeste, il est réellement d'un des Lenain.

C'est le seul dessin de nos compatriotes que je sache. M. Arsène Houssaye m'a bien montré un jour une *sanguine*, prétendue de Lenain; mais rien dans les physionomies, rien dans la manière ne m'a paru appuyer cette opinion.

A l'exposition de la Société des artistes de 1847 ou 1848, un amateur avait bien voulu prêter un tableau de Lenain qu'on appelle généralement : Intérieur de Ferme. Celui-là était extraordinaire par l'âpreté de la couleur; il était même peint d'un ton presque unique, en camaïeu grisâtre, et seules les têtes des personnages étaient rehaussées légèrement de rouge. Quoique sortant tout-à-fait de la manière habituelle des Lenain, ce tableau était dans leurs principes; celui-là seulement pouvait être attribué, si on en connaissait d'autres dans cette façon de peindre, à un des frères de Louis Lenain.

Les catalogues de collections particulières donnent quelques descriptions de tableaux de nos compatriotes, qui sont vendus aujourd'hui et passés dans des mains inconnues.

Voici ce que j'ai pu trouver jusqu'ici :

Catalogue de tableaux de Mgr. le duc de Choiseul. Le tableau représentant un *Maréchal et sa forge* fut vendu 1,008 livres à Boileau (J.-F.), peintre de S. A. Mgr. le duc d'Orléans, rédacteur du catalogue.

Dans le même cabinet Choiseul se trouvait un autre tableau représentant une *Famille à table ;* la mère paraît gronder un de ses enfants. Une servante apporte un plat et derrière la compagnie se voit un valet qui tient une bouteille. La lumière qui frappe sur la table éclaire tout le sujet et y fait un très bel effet. Il fut vendu 2,300 livres à Ménageot, ce peintre du Directoire qu'on accusait de peindre les tableaux de Mme Lebrun.

Même cabinet. Portrait d'un jeune garçon vu de trois-quarts et coiffé en cheveux plats, ajusté d'un corsage dans le costume du temps.

Catalogue des tableaux du cabinet de feu M. d'Ennery. Ecuyer, par Milioti, 1786.

« Lenain. — Une cuisine dans laquelle sont quatre
» personnages dont un homme assis près d'une chemi-
» née, une femme aussi assise dans une grande manne
» et divers ustensiles. Ce tableau a un coloris agréable ;
» il est du bon Nain et est en grande considération. Hau-
» teur 18 pouces, largeur 21 pouces 6 lignes. »

Vendu 1100 fr. — Paillet.

Dans le catalogue raisonné de la galerie du cardinal Fesch, par Georges sont décrits deux tableaux des Lenain. N° 375. *Scène de corps-de-garde*, par Louis Lenain, né à Laon en 1583, mort en 1648, maître inconnu ; il peignait l'histoire, mais sa véritable est parmi les meilleurs peintres du genre de l'école française. N° 376. Le *Mangeur d'huîtres*, par Lenain, Antoine, frère du précédent, né à Laon en 1585, mort en 1648, maître inconnu.

Des tableaux, je passe aux gravures d'après Lenain.

La *Villageoise à la fontaine*, gravée par Levasseur, figures et paysage. Il y a dans cette estampe une grande et robuste femme qui puise de l'eau que ne désavouerait pas Rubens.

Le *Villageois satisfait*, seconde estampe qui sert de pendant, n'a pas la même valeur. La faute en est sans doute au graveur. Une grosse Flamande est assise sur l'herbe près de son enfant emmailloté; à côté d'elle un paysan tenant une espèce de mandoline conduit un âne.

Le *Marchand de cornes* se prendrait plutôt pour un Teniers que pour un Lenain.

Vive le roi, lithographié en 1846 par Schultre. Deux petits paysans jouent aux cartes, l'un a son tricorne fortement appuyé sur les yeux et apporte une grande attention au jeu; le second se retourne vers le public et indique du doigt une *quinte majeure à pique*. On devine que ce tableau doit ressembler considérablement par la finesse des physionomies et la sobriété des détails aux sujets de Chardin, le *joueur de tonton*, par exemple; mais la manière déplorable du lithographe n'a réussi qu'à donner un pendant aux tableaux si bourgeoisement réalistes de M. Hornung : *Plus heureux qu'un roi*.

Dans de petits paysans, dont le caractère naïf a été altéré par le graveur Baunerenan. Dans une pauvre chaumière un grand garçon fait danser au son de la musette une bande d'enfants. La mère est dans un coin grave et réfléchie.

Un père de famille. Il joue du flageolet entouré de cinq enfants qui l'écoutent avec admiration. Le père enveloppé d'un grand manteau a l'air d'un philosophe de l'antiquité. Les têtes des enfants sont charmantes. Gravé par Saint-Maurice.

Le *Voleur pris*. Ce tableau est au cabinet de M. Damery, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, indique l'estampe de Elleim. La cage entr'ouverte est

vide. Où est l'oiseau semblent se demander les enfants éplorés? Dans le ventre du chat, dit un d'eux qui apporte par la peau du cou le coupable *mimite*. Par le fond arrive à pas lents, avec un gros bâton, une petite fille qui semble pénétrée de ses graves fonctions de grand justicier.

La *Fête bachique*, gravée d'après le tableau original du Nain, par J. Daullé. Un jeune garçon est assis sur un bouc que conduit une enfant. La mère dépose une couronne de pampres sur la tête du garçon. Au premier plan un grand et solide paysan dresse en l'air une cruche vide de vin et salue par ses cris le petit triomphateur.

Dans cette gravure, chose singulière, presque tous les personnages sont vêtus de haillons. Aussi le petit garçon sur le bouc, avec sa chemise déguenillée, a-t-il l'air d'un *pouilleux* de Murillo ; il a même la physionomie des enfants espagnols. La robe de la mère est déchirée ; la *biaude* ou veste du paysan assis n'est pas en trop bon état, et au fond du tableau un autre garçon qui grimpe à un arbre, ne remettra pas à neuf les genoux de ses culottes. Le *déguenillé* de ce tableau m'a fort étonné, car il n'entre pas d'ordinaire dans le pinceau honnête et réservé de Lenain.

Cette gravure qui m'appartient, manque à la collection de la bibliothèque des estampes, assez mal montée du reste en maîtres français. Ainsi le cabinet des estampes ne possède que *sept* planches gravées d'après Lenain. Il faut dire aussi qu'elles sont très rares dans le commerce parisien. Non pas qu'elles coûtent très cher, car Lenain n'est pas connu ; mais on en voit peu ou point. En supposant qu'il en *sorte* au jour, elles n'atteindront jamais le prix auquel se tiennent aujourd'hui les estampes d'après Chardin. La raison vient de ce que Chardin a été admirablement gravé ; une collection de gravures peut rendre l'esprit de ce maître, tandis que ce que je con-

mais d'après Lenain rend toujours médiocrement le *mélancholisme* des peintres Laonnois.

Le musée de Rouen possède un intérieur de ferme de Lenain. M. de Montalivet, au château de Lagrange, possède également un intérieur de ferme.

Au musée de Nevers se voit de notre peintre un saint Michel faisant hommage à la Vierge de ses armes, grand tableau envoyé en province lors du remaniement du musée impérial.

Par une décision du 15 juillet 1818, une visitation de la Vierge de Lenain, fut concédée à l'église de Saint-Denis de Libourne.

J'ai cherché attentivement dans les catalogues des musées étrangers si quelques œuvres importantes des peintres de Laon étaient sorties de France, et je n'ai trouvé jusqu'ici que deux faits : 1° une Adoration de bergers dans la galerie de Florence ; 2° un tableau de Lenain (sans indication) dans une galerie particulière du duc de Sutherland, en Angleterre.

Un homme qui a écrit sur les peintres et la peinture a pu connaître les Lenain, c'est Félibien, l'auteur des *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* publié en 1688. Mais ce Félibien est un académique de la force de Louis XIV, lorsque ce roi-soleil parlait des Flamands. Cependant j'ai copié l'ineptie que se dialoguent Félibien et *Pymandre*, personnage fictif.

« Les Nains frères faisaient des portraits et des histoires, mais d'une manière peu noble, représentant souvent des sujets simples et sans beauté.

» J'ai vu, interrompit Pymandre, de leurs tableaux ; mais j'avoue que je ne pouvais m'arrêter à considérer ces sujets d'actions basses et souvent ridicules.

» Les ouvrages, réponds-je, où l'esprit a peu de part deviennent bientôt ennuyeux. Ce n'est pas que quand il

y a de la vraisemblance et que les choses y sont exprimées avec art, ces mêmes choses ne surprennent d'abord et ne plaisent pendant quelque temps avant que de nous ennuyer. C'est pourquoi comme ces sortes de peintures ne peuvent divertir qu'un moment et par intervalle, on voit peu de personnes connaissantes qui s'y attachent beaucoup. »

(Entretien sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes, par Félibien.) 1688.

M. de Chennevières-Peintel dans son curieux livre des *Peintres de la province*, a eu bien raison de classer les Lenain parmi les peintres provinciaux. Il est évident que leur peu de réputation actuelle vient de ce qu'ils ont renoncé à la vie de Paris et de la cour pour vivre tranquilles dans le fond d'une campagne ou d'une petite ville.

A Paris ils pouvaient être riches et honorés. N'étaient-ils pas reçus les premiers à l'académie de peinture? N'avaient-ils pas fait les portraits de Cinq-Mars et de Mazarin, preuve qu'ils étaient bien vus en haut lieu?

Mais les Lenain étaient de braves gens, des ouvriers peintres, aimant mieux les fermes que les palais. Et leur peinture le prouve; car je suis fort de l'avis de Lavater qui connaissait un peintre d'après ses tableaux. Ainsi Lavater n'aurait pas hésité à dire que les Lenain avaient la figure mélancolique; et il aurait eu raison. Chaque peintre a son tempérament particulier, de même que chaque homme a un nez différent. Laissez ce peintre suivre son penchant, ne lui commandez pas le sujet; et toujours dans chacun de ses tableaux vous retrouvez un type-mère, une figure chérie qui sera coulé pour ainsi dire dans l'âme du peintre ou dans son cœur.

C'est ce qui constitue l'individualité.

La quantité d'*Intérieurs de fermes* peinte par les Lenain prouve leur amour de la campagne; la tristesse mélancolique de leurs personnages n'est que la reproduction

de leur tempérament mélancolique et triste. Voilà pourquoi il est difficile de savoir dans quel pays les Lenain travaillaient d'après nature. Les paysans du Laonnois, pas plus que les paysans du midi, ne se reconnaîtraient dans ces portraits et dans ces scènes d'où sont exilés les cris bruyants, les grosses amours, la rouge gaîté et l'énorme boisson des Flamands.

Les paysans de Lenain ont toujours l'air de *penser*. Dans beaucoup de tableaux les laboureurs regardent l'horison, la tête appuyée dans les mains et font songer à la *Melancholia* d'Albert Durer.

Si on me demandait si les Lenain ont étudié les maîtres avec qui ils auraient eu des rapports, j'aimerais mieux dire tout de suite que je n'en sais rien. Ils ont pu connaître des Flamands, des Lorrains, peut-être même quelques toiles espagnoles; mais ne pouvant arriver à plus de renseignements, je dis que ce sont de grands peintres qui, avant Chardin, avaient trouvé le réalisme.

III.

Il existe au musée du Puy un portrait de Lenain peint par lui-même. C'est un homme de trente ans, dont l'extérieur doux et simple prévient tout d'abord. Le teint est peu coloré. Les yeux sont noirs et chercheurs; mais ce qui vient peut-être de la peinture, la bouche est remarquablement pure et remplie de douce finesse. De grands cheveux bruns tombent en boucles sur les épaules; une partie vient s'abattre sur la collerette. Ils ont la beauté de n'être pas ratissés par un peigne méticuleux. Aussi de quelques endroits de cette forte chevelure sortent quelques mèches rebelles qui chassent au loin toute idée de perruque. Au contraire de ces riches dentelles dont se servait la cour de Louis XIII, la collerette ou plutôt le col est large, empesé et raide comme un collet de mi-

nistre protestant de ce temps. Le pourpoint est gris, d'une étoffe unie et sans aucunes broderies.

Ce tableau m'a rappelé comme peinture et comme type le beau portrait de Descartes du Louvre.

Mais immédiatement une pensée vient troubler ma joie. Qui est-ce qui a informé sur ce point le rédacteur du catalogue? Puisqu'il n'existe pas de portrait gravé, qui me garantira l'authenticité du portrait? Lenain se serait-il retiré dans les montagnes du Velay et le portrait aurait-il passé dans plusieurs familles qui en ont conservé la tradition? Cette dernière supposition n'est pas improbable, car je retrouve dans presque tous les tableaux de Lenain les airs de tête, le costume et l'attitude tranquille des gens de l'Auvergne et du Velay.

Il n'y a rien de plus menteur qu'un catalogue et je ne me fie guère à eux, d'autant plus que dans le même musée, je trouvai deux tableaux de Lenain d'une fausseté insigne. On ne discute pas ces peintures-là.

« 67. LENAIN. *Tête de vieille femme donnée par M. Avez.*

» 69. LENAIN. *La mère qui peigne sa fille.* »

Je cite ces deux peintures pour que les personnes entre les mains desquelles tomberait par hasard le livret du musée du Puy n'ajoutent aucune croyance à ces deux toiles.

Mais le portrait, c'est autre chose. La façon de peindre est bien d'un Lenain ; elle est sobre, modeste et un peu grise comme cela se voit dans quelques-uns des tableaux des peintres Laonnois. Maintenant ce portrait ne dérange rien aux idées physiognomoniques dont j'ai toujours eu l'instinct et qui m'ont été confirmées par les célèbres travaux de ce grand, vertueux génie qu'on appelle Lavater. Si on me montrait un portrait de Lenain avec une grosse mine rouge et pleine de santé, je le nierais, y eût-il toutes sortes de preuves à l'appui. L'homme qui a peint les forgerons n'était pas jovial, n'était pas gras, n'était

pas riche. Il avait la nature de ses personnages, plutôt pensif que parleur, plutôt réfléchi qu'agissant.

Qu'est-ce que la peinture? L'âme du peintre avec un peu de couleur par dessus.

Une œuvre d'art est une confession.

Un tableau parle et dit les vices, les vertus, les manies, les habitudes de celui qui l'a peint.

Et quelques-uns, pas beaucoup, sont les prêtres qui écoutent ces singulières confidences.

Aussi les écoles de peinture de toutes les nations, de toutes les époques peuvent-elles se classer en peintres calmes et en peintres tourmentés.

Les peintres calmes, c'est une grande partie des Italiens, Véronèse et sa bande, beaucoup de Flamands et de Hollandais, Rubens en tête; en France, Lebrun et les grands brosseurs du 17e siècle.

Les peintres tourmentés, c'est Rembrandt, c'est Théotocopali, c'est le Tintoret, c'est Delacroix, le seul homme de nos jours qu'on puisse accoler aux vieux maîtres.

Voici pourquoi les peintres calmes marcheront toujours à la queue des âmes souffrantes. Véronèse et Rubens font de la peinture pour de la peinture; ils n'atteignent que le rang d'illustres décorateurs. Ils ne souffrent pas en faisant de l'art; leur pinceau court comme un fleuve. Au contraire les autres, Delacroix, Rembrandt, soyez certain que leur âme est repliée et tordue comme un parchemin sur le feu. Ils dépensent leur sang et leurs os à chaque coup de pinceau, tandis que les rapides producteurs, tels que Rubens, ne dépensent que leurs muscles et leurs nerfs. De là vient la fatigue et l'ennui causés par de trop grandes fréquentations de Rubens. Rembrand ne fatigue jamais. Un tableau de Delacroix regardé tous les jours est éternellement nouveau.

Pourquoi? Delacroix et Rembrand ont souffert et sont humains; Rubens et Véronèse n'ont pas souffert.

Lenain fait partie d'une école mixte qui relève plutôt des peintres tourmentés que des peintres calmes. Aimant la famille, ces hommes peignent la famille; plaignant les pauvres, ils ne s'attachent qu'aux gueux; admirant la nature, ils deviennent les historiens des arbres; ceux d'un esprit plus rapetissé ne comprennent que la nature morte, les fleurs.

A cette école appartiennent encore ceux qui sont influencés par leur époque et dont le pinceau dit toute l'époque, comme Watteau et Boucher disent la galanterie et la débauche. Mais Lenain est du groupe de ces maîtres qu'on appelle niaisement *peintres de genre*. Ce sont des historiens.

Teniers, Ostade, Goya, Daumier, Holbein, Chardin en apprennent plus sur les mœurs de leur temps avec leurs portraits, leurs buveurs, leurs filles et leurs bourgeois que bien des gros livres.

Je ne sais si ces quelques lignes seront bien claires pour la foule. Quand je me comprends, je crois que tout le monde me comprend. Peut-être trouvera-t-on que j'ai été secouer bien des grands noms pour arriver à Lenain. Il le fallait. La connaissance brutale de la peinture n'est rien. Chacun y arrive, brocanteurs, Auvergnats, marchands de tableaux, vendeurs de curiosités, d'objets empaillés et de bric-à-brac.

Mais c'est la connaissance morale qui est la seule importante dans ces questions.

C'est en vertu de cette connaissance morale que j'affirme le portrait de Lenain du musée du Puy; il ne contrarie en rien les scènes d'intérieur, les scènes villageoises du peintre Laonnois. Il les affirme et il est affirmé par elles.

Maintenant je passe aux preuves physiques, qui seules ne pourraient amener qu'à des *présumés*.

Le portrait fut acheté en 1822 par M. le vicomte de

Becdelièvre, peintre amateur, à une fameuse vente faite à Paris par l'expert du Louvre, nommé Henry et un marchand de tableaux, Lebrun, le mari de Mme Vigée-Lebrun. Malheureusement ces deux brocanteurs sont morts; le fil des renseignements est cassé. Je ne peux plus dire que ce que je tiens de l'acheteur lui-même, M. de Becdelièvre. D'après la version des marchands, ce portrait venait d'une galerie particulière d'Angers, pillée à la révolution en 1793. Henry et Lebrun comprirent le portrait de Lenain dans un envoi considérable fait à l'empereur de Russie qui les avait chargés d'une commande de six cent mille francs de tableaux; mais les marchands ayant outrepassé de beaucoup ce chiffre, la Russie renvoya un grand nombre de toiles. Parmi ces toiles se trouvait le portrait de Lenain; et c'est à la vente de cet excédant que fut acheté pour le musée du Puy le portrait du peintre français.

C'est sans doute de cet envoi des marchands français que faisait partie une œuvre de Lenain qui se voit encore dans la galerie de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

« L'on ne trouve pas seulement dans les salons et bou-
» doirs de Catherine II, dit M. Viardot, les quelques noms
» illustres de notre ancienne école, ni même ceux des
» artistes secondaires qui ont laissé sinon de la renom-
» mée, au moins quelque réputation, tels que Vouët,
» Lafosse, Santerre, Labyre, les Vanloo... C'est encore
» une foule absolument nouvelle, des gens morts de
» toutes façons dont personne ne parle plus, dont per-
» sonne n'avait peut-être parlé!... *Lenain*, Lemoine,
» Desportes, Pater, Chardin.

» Si j'en connais pas un, je veux être pendu!... Il faut
» aller en Russie pour apprendre seulement leurs noms. »

Et voilà comment on écrit la peinture! Pauvre M. Viardot qui a imprimé des espèces de guide-âne pour tous les musées de l'Europe! Il ne connaît ni *Chardin*, ni Des-

portes, ni Pater, ni *Lenain*. « *Il veut être pendu.* » Il a raison, il le mérite. Mais aussi il a quelque estime pour Vouët, Lafosse, Santerre, Lahyre. Les dix lignes de M. Viardot ont l'air d'être écrites par un aveugle qui marcherait sur la tête les pieds en l'air. Il cite quatre maîtres de la pleine décadence de l'art dont les toiles sont grandes, mais grandes d'effronterie et d'impuissance; et il « faut aller en Russie pour apprendre les noms » de *Chardin*, l'homme qui eut assez de force pour être réaliste en pleine vanlootade; *Desportes*, le Sneyders de l'école française; *Pater*, ce charmant continuateur de Watteau; enfin LENAIN, maître sérieux et convaincu dont l'influence sera toujours grande et profitable. Relativement à Chardin, je n'ose pas parler à M. Viardot des *salons* de Diderot; il les prendrait pour des appartements; mais si M. Viardot était jamais entré dans l'atelier d'Eugène Delacroix, il y aurait vu une copie de Lenain faite au Louvre par l'illustre peintre dans sa jeunesse.

Et puisque Lenain « est un de ces hommes dont on ne parle plus », j'en parle aujourd'hui.

CHAMPFLEURY.

La Société est vivement intéressée par cette lecture. Elle serait heureuse d'avoir souvent à insérer dans son Bulletin des études de ce genre sur les hommes de lettres et les artistes du pays.

M. de Laprairie lit un mémoire sur huit médailles gauloises trouvées à Attichy (Oise.)

Messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux huit médailles gauloises qui m'ont été vendues il y a quelques jours et qui ont été trouvées près d'Attichy. On m'a affirmé qu'il s'en découvrait fréquemment dans cette localité. C'est un fait qu'il sera bon de vérifier par la suite, parce que la constatation de circonstances de cette nature

peut avoir de l'intérêt pour l'histoire de la numismatique et pour fixer certains points de la géographie des Gaules.

Trois de ces pièces sont faites d'un alliage appelé potin ; les monnaies de cette espèce sont communes. « Leur » style, dit M. E. Carlier (1) indique plutôt des ouvriers » que des artistes, et le procédé de leur fabrication est » un simple moulage d'un emploi très-facile. »

Le n° 1er présente des traits assez confus dans lesquels on croit distinguer d'un côté une tête très-grossière, de l'autre un lion avec une queue énorme.

La barque à six rames que l'on voit sur le n° 2 pourrait indiquer le peuple auquel cette pièce appartenait. Son revers est orné de divers signes qui avaient sans doute un sens, mais qu'il me paraît bien difficile de retrouver aujourd'hui.

M. A. de Longperier (2) voit dans le droit du n° 3 une imitation des pièces Macédoniennes de Thessalonique et d'Amphipolis, où deux chèvres dressées sur leurs pattes se battent entre elles ; le revers qui représente deux sangliers dans la même position serait lui-même une imitation de la face. On sait d'ailleurs que le sanglier était un des symboles favoris des Gaulois.

Les cinq autres médailles sont en bronze.

Le style du n° 4 annonce un art extrêmement peu avancé. Une tête grossière couverte d'un casque dont la crinière est formée de deux rangées de perles ; au revers un cheval dont les jambes démesurées sont surmontées d'un corps très-mince.

Pour le n° 5 même sujet, mais l'exécution est bien meilleure.

---

(1) Annales archéologiques, vol. VI, p. 115.

(2) Revue numismatique, IX, p. 165.



Dans le n° 6 qui est remarquablement concave et convexe, la tête annonce déjà un artiste ; elle est en relief, en quelque sorte comme sur un camée. Le cheval échappé qui est à son revers a le dos surmonté d'une aile qui paraît se rattacher à la hanche. Le numéro précédent porte le même ornement.

La tête du n° 7 est beaucoup moins bien rendue, la bouche et le menton (qui porte un barbe touffue) sont remplacés par un vide triangulaire. Le cheval du revers au contraire est meilleur qu'aux autres pièces ; l'aile a été remplacée par une espèce d'étendard qui s'attache à une sangle pressant ses flancs. Son cou et son poitrail semblent couverts d'une armure ; sous ses pieds se trouvent les lettres V CRI.

Le droit du n° 8 porte une tête assez bien rendue ; autour XTIL. Au revers au lieu du cheval un animal ailé qui me paraît être la chimère des anciens ; sous ses pieds un homme renversé. Au-dessus de ses ailes les deux lettres L X.

Ne pourrait-on pas voir dans plusieurs de ces têtes (1) et dans ces chevaux ailés la représentation de Minerve et de Pégase ?

Les numismatistes ont rencontré souvent des Minerves sur les monnaies gauloises, et cela s'explique par la facilité avec laquelle certains peuples de la Gaule abandonnèrent leur ancienne religion pour adopter la mythologie des Grecs et des Romains.

Avec les huit pièces gauloises dont je viens de parler se trouvait une pièce de Nimes ; elle porte à son droit deux têtes laurées avec les mots IMP et DIVIF. A son revers un crocodile près d'un palmier et au-dessus COL

(1) Elles portent toutes le casque. Mais je dois l'avouer, les traits de la figure sont plutôt ceux d'un homme que ceux d'une femme.

NEM. Cette médaille connue des numismatistes offre quelquefois une particularité singulière qui manque à celle-ci ; c'est une cuisse de sanglier qui sort par le haut et en est comme l'appendice. En examinant avec soin sa forme actuelle, on serait assez disposé à croire qu'elle a été frappée avec la cuisse de sanglier ; mais que ce bizarre ornement a été enlevé après coup pour qu'elle pût passer plus facilement dans la circulation.

La séance a été terminée par l'examen d'une carte monumentale de l'arrondissement de Soissons que M. Decamp s'est chargé de dresser avec le concours de tous les membres de la Société.

M. Lecomte donne des renseignements sur l'âge des monuments du canton de Braisne qu'il a étudiés d'une manière toute particulière.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Août 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

MM. DE VILLEMONT, propriétaire au château de Nesle ;
DE PISTOYE, chef de bureau au ministère des travaux publics ;
MICHELOT, juge de paix à Chauny ;
FABRE, percepteur à Genlis ;
TETART, notaire à Genlis ;

Sont nommés membres de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet signale, d'après un renseignement de Mgr de Garsignies, l'existence d'un encensoir ancien fort curieux, dans la commune de Saint-Pierre, arrondissement de Vervins.

Monseigneur a fait espérer que cet encensoir lui serait envoyé et qu'on pourrait le faire dessiner. Le prélat trouve que ce serait un beau modèle à reproduire comme mobilier d'église de cette époque.

M. Souliac présente un vase en cuivre émaillé qu'il est parvenu à découvrir dans l'église de Nogent-l'Artaud. Ce plat a 21 centimètres de diamètre et a une ressemblance frappante avec le plat émaillé trouvé dans les environs de Soissons et publié par M. Didron, dans les *Annales archéologiques*. On peut s'en faire une idée générale en consultant ce curieux document. Toutefois il est bon d'observer que les sujets ne sont pas les mêmes. On n'y reconnaît pas non plus la finesse des traits, l'élégance des formes qu'on remarque sur le vase de Soissons. Le champ de ce plat est occupé par une femme à cheval ayant le faucon au poing; six personnages placés dans des compartiments inclinés semblent être les piqueurs, tenant dans leurs mains des traits, des javelines ou des piques.

M. Souliac croit que l'usage de ce plat a été purement civil, et qu'on lui aura, plus tard, et dans des circonstances qu'il n'est guères possible d'apprécier scientifiquement, donné une espèce de destination religieuse, en s'en servant pour faire les quêtes d'église.

M. l'abbé Poquet félicite M. Souliac de cette précieuse découverte. Les objets d'orfévrerie dans nos églises sont maintenant si rares, qu'il faut engager le curé de la commune de Nogent à le conserver à la fabrique. Il n'y aurait du reste rien qui pût en justifier l'aliénation. Sans doute cet objet figure dans l'inventaire qui a été adressé, il y a plusieurs années, à l'évêché de Soissons. Mais, dans tous les cas, il serait bien important que la Société, à l'occasion de cette pièce mobilière, priât Monseigneur de veiller à la conservation de tous les objets existant dans les églises ou les sacristies.

Ce vœu sera transmis à Mgr de Garsignies.

CORRESPONDANCE.

M. le président fait part à tous les membres présents d'une invitation qui leur est faite par la Société des anti-

quaires de Picardie, relativement à l'inauguration de la statue de Ducange, un des plus illustres enfants de la province de Picardie.

La Société de Soissons espère s'y faire représenter par une députation de quelques-uns de ses membres; mais elle ne peut rien arrêter dans cette séance.

La ville de Soissons est aussi sur le point de faire élever un monument à la mémoire de Mgr de Simony. Une souscription est ouverte en ce moment. Justement préoccupé de la pensée d'art et du style qu'il conviendrait d'adopter, M. Jules de Laprairie a consulté M. Didron, le célèbre et courageux directeur des Annales archéologiques et correspondant de notre Société.

M. Didron a répondu : « Je suis très-honoré de la » confiance que vous me témoignez. Certainement, il ne » faut pas laisser gâter votre belle et sévère cathédrale » par un monument en style moderne ou en style rococo. » Au XIIIe siècle de la cathédrale de Soissons, c'est du » XIIIe siècle qu'il faut. Dans la prochaine livraison des » *Annales*, vous trouverez un joli monument funéraire » du XIVe siècle (premières années) dont vous pourrez » certainement tirer parti. Il n'y aurait qu'à vieillir l'ar- » chitecture et certains mouvements des personnages. » J'en dis un mot à la fin de l'article qui accompagne la » gravure. Je ne puis mieux faire dans ce moment, que » de vous proposer ce petit monument comme modèle. » Ce serait d'un prix fort modeste à faire exécuter, et » les six ou sept mille francs dont vous disposez permet- » traient de faire une œuvre remarquable. Au reste, si » ce projet ou un équivalent était adopté, je serais tout » disposé à donner des avis et à en surveiller l'exécution. » Je ne serais même pas fâché d'avoir cette occasion pour » revoir, à Soissons, tant de monuments et de personnes » que j'affectionne. En tous cas, Monsieur, je suis à vous. » Je serais enchanté de contribuer à faire doter la cathé-

» drale de Soissons d'un monument en harmonie avec ce » noble édifice. »

M. Lecomte écrit qu'il enverra prochainement, 1° une appréciation sur l'âge présumé ou certain de tous les monuments existants dans le canton de Soissons.

2° Un fragment historique sur une ferme autrefois commanderie de templiers et les curieux restes de ce vieux manoir. Il ajoutera quelques traits historiques sur le donjon de Longeville qui vient d'être détruit de fond en comble.

M. Lecomte se propose, en outre, de donner prochainement : la série des sujets des fresques importantes qui existent encore dans l'église de Coucy-la-Ville, le détail des vitraux de Parfondru, et la description d'une tapisserie des Gobelins placée honorablement par le zèle du curé dans l'église de Vaux-sous-Laon.

M. Lecomte annonce de plus la copie d'un manuscrit in-4° de 5 à 600 pages, contenant une suite de faits rangés par années, sur l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. C'est non seulement un annuaire historique, mais une histoire écrite en quelque sorte, jour par jour, par un religieux de Saint-Vincent qui lui-même l'avait copiée, peu d'années avant 93, sur un ancien manuscrit de son monastère.

La Société sera redevable de cette précieuse communication à M. l'abbé Delsart, un de nos honorables collègues.

La Société remercie M. Lecomte d'avoir bien voulu lui apprendre cette agréable nouvelle ; elle recevra avec le plus vif empressement les travaux que l'infatigable archéologue lui promet si généreusement.

M. de Laprairie informe la Société qu'en débadigeonnant l'église de Liesse, on a découvert des peintures à fresques qui ont été malheureusement grattées par des manœuvres placés sous la direction du sacristain.

Il est fâcheux que l'église de Notre-Dame de Liesse, si célèbre par son pélérinage et par ses souvenirs historiques n'ait pas conservé avec un religieux respect le souvenir de ses anciennes donations, et qu'un zèle plus entreprenant qu'éclairé ait souvent présidé aux divers embellissements qu'on lui a si pieusement infligés. Nous aurions désiré que ceux qui sont préposés à la garde du saint Temple n'abandonnassent pas si facilement une charge qui les regarde plus que personne.

M. le lieutenant-colonel Duménil du 4e d'infanterie met à la disposition de la Société cinquante soldats lorsqu'elle voudra entreprendre des fouilles.

Vif remercîment à M. Duménil.

M. l'abbé Daras dépose sur le bureau une note qu'il avait promise sur le cartulaire de Nogent-sous-Coucy.

Cartulaire de Nogent-sous-Coucy.

Il existe plusieurs cartulaires ou transcriptions d'anciens titres de l'important monastère de Nogent. Celui dont la Société doit communication à M. Grégoire de Coucy forme un in-4° de 225 pages, écrit sur papier et relié. C'est une copie assez moderne du grand cartulaire de l'abbaye, appelé *Livre rouge*. L'écriture, la couverture, le style ne permettent pas de faire remonter ce travail à plus d'un siècle; c'est l'œuvre de quelque moine (1) du siècle dernier qui aura fait cette copie pour lui, ou plutôt pour les historiens de l'ordre des Bénédictins qui amassaient partout alors les innombrables documents relatifs à leur histoire. Maintenant qu'est devenu l'original ou véritable *Livre rouge ?* A-t-il péri à l'époque de la révolution? Dort-il ignoré sous la poussière dans

(1) Le copiste, dans une note, parlant d'un seigneur, l'appelle *nos Sire*.

quelque importante bibliothèque? Nous ne savons; peut-être tout espoir de le découvrir n'est-il pas perdu. La copie que nous avons sous les yeux contient les plus précieuses et les plus anciennes chartes, à dater de l'an 1059 à 1366. Les chartes ne continuent pas au-delà du 14e siècle. Le copiste fatigué, qui avait transcrit littéralement jusque-là, s'est contenté d'analyser les chartes suivantes :

L'ancienneté de l'abbaye de Nogent, l'illustration de ses premiers prélats, la piété de saint Godefroi, le nom de l'historien Guibert, le voisinage de la maison de Coucy, la royale libéralité des Enguerrand, la possession de l'acte relatif au tombeau du trop fameux Thomas de Marle, et la révélation de beaucoup d'autres faits non moins précieux assurent aux chartes de ce cartulaire une importance capitale pour l'histoire de la contrée. L'étude comparée de ces monuments écrits éclaire des plus vives lumières les relations domestiques de cette société du 12e et du 13e siècle qui ornait alors si glorieusement notre sol de monuments immortels. On aime à revoir, dans leurs transactions privées, le style laconique et rude de ces hauts et farouches barons, assez puissants pour s'allier aux premières couronnes de l'Europe, et susceptibles d'assez d'ambition pour aspirer à la couronne de France. On se défend difficilement en relisant leurs diplômes de je ne sais quelles impressions graves, empreintes de ce caractère austère et mâle que revêt la vie sociale du moyen-âge. Dans l'énergie d'action de cette société, dans ses innombrables largesses, l'infinité de ses formules et la métamorphose de son langage : on sent le souffle vital des croyances, l'aurore de l'une des plus belles langues de l'univers, une aspiration vers la majesté et la grandeur dans les arts, et tous les symptômes qui accompagnent la naissance d'une civilisation nouvelle.

Vous reconnaissez sans peine, dans toutes ces chartes de donation, l'ardeur des croisades, la piété des châtelaines et la générosité de la chevalerie. C'est le reflet de la féodalité dans son inflexible raideur, il est vrai, mais aussi dans son puissant génie. Tout ici en respire l'esprit; cette longue série d'actes officiels est un tableau de mœurs, tableau d'autant plus saisissant qu'il est authentique. L'histoire de la législation locale, l'origine, les progrès de notre agriculture, la stipulation des monnaies et des mesures, les vestiges naissants de notre commerce, les arts, les métiers, les arbitrages, les offices, toute la vie publique et privée de ces générations éloignées qui ont vécu sur notre sol, tout se trouve dans les cartulaires d'abbaye; tout est là. Les sciences mêmes, comme l'étymologie des lieux, la philologie, la diplomatique, l'étude des généalogies et l'histoire seigneuriale des domaines, sont assurées d'y recueillir à chaque pas des renseignements d'un incontestable intérêt. Le seul chapitre relatif à la chevalerie de la cour des Enguerrand mériterait de fixer au plus haut degré l'attention de la Société.

Sans entrer aujourd'hui dans de plus longs détails, nous achèverons de faire connaître la valeur de ce manuscrit en résumant la nomenclature des documents qu'il renferme. Des 193 chartes qu'il contient, 4 seulement sont en langue romane, toutes les autres sont latines. 167 chartes sont datées, les 26 autres ne sont pas datées; mais cela n'attaque pas leur authenticité. 4 titres appartiennent au 11e siècle et sont datés de 1059, 1086, 1089, 1095. 64 chartes datent du 12e siècle. 96 du 13e et 3 seulement du 14e. 146 chartes émanent de l'autorité ecclésiastique et 47 de l'autorité civile ou privée.

Les diplomes des sires de Coucy et les bulles des souverains pontifes occupent de droit la place d'honneur. Parmi les bulles pontificales, 4 sont datées de Latran, 2

d'Anagny, 2 de Pérouse, 2 du palais de Réate, 1 de Vérone et une d'au-delà du Tibre.

36 chartes portent le nom de Coucy et une celui du roi Philippe Ier. Quelques hauts barons de France, comme Philippe d'Alsace, comte de Flandre et Thomas de-Marle, plusieurs seigneurs comme Jean de Sarny, Thomas de Chaune; les chevaliers du Temple, l'archevêché de Rheims, les évêques de Soissons, Laon, Noyon, Beauvais, Amiens, Arras, apparaissent aussi tour-à-tour et sont représentés par de nombreuses chartes.

M. Daras lit en outre un mémoire sur le vandalisme des anciennes archives, à l'époque de notre grande révolution.

Vandalisme des archives en 93.

MESSIEURS,

Une de ces flétrissures restées au front de la Révolution et qui, de longtemps encore ne lui sera pas enlevée, ça été sans contredit la destruction légale de la plus grande partie des anciennes archives du royaume.

Le temps qui oublie tout n'effacera jamais de nos annales ce douloureux souvenir. Cinquante années d'applaudissements prodigués au terrible événement qui régénéra notre societé n'ont encore pu calmer les regrets amers de l'histoire qui, en se voyant interrompue de toutes parts par d'immenses lacunes, pleurera éternellement d'irréparables pertes.

Vainement les gouvernements issus de la révolution ont-ils cherché à prévenir le blâme énergique de la postérité; ce blâme, notre siècle l'inflige déjà à ces législateurs égarés qui, pour la première fois, confondirent

avec les hommes sous leur proscription les monuments et les sciences.

Vainement le ministre de l'intérieur, dans son rapport au roi du 8 mai 1841 sur les archives des communes et des départements, a-t-il tenté une réhabilitation : efforts illusoires ! Vainement a-t-il prétendu que l'anéantissement des documents de l'histoire ne s'était pas exercé d'une manière générale ; il est resté seul défenseur de son opinion et les lois du 24 juin 92, du 17 juillet 93 et du 7 messidor an II, ces lois irrationnelles et coupables qui prescrivirent froidement de brûler les archives nobiliaires, et d'expédier au service des arsenaux et des poudrières les chartes sur parchemin des établissements publics : ces lois resteront dans notre législation comme sa tache la plus honteuse et serviront de monuments indestructibles qui nous justifieront de n'avoir transmis à l'avenir, que par lambeaux, l'histoire de nos domaines, de nos communes et de nos institutions. Et il ne faut pas croire, Messieurs, que les autorités aient molli à l'exécution de ces ordonnances. Le rapport ministériel est forcé d'avouer lui-même que les archives de quelques rares préfectures sont restées au complet, et que le plus grand nombre possède à peine quelques titres antérieurs à 1789.

Dans cet état de choses n'est-on pas, Messieurs, porté naturellement à se demander : 1° quelle était la situation précise des archives et chartriers de notre pays avant la révolution ? 2° quelle est la valeur et la proportion des titres dispersés ou perdus ? 3° quelles sont les archives sauvées ?

L'exploration récente de deux importants dépôts d'archives m'ayant conduit à l'examen de ces questions, j'ai l'honneur de soumettre à la Société quelques considérations qui ne sauraient avoir d'autre mérite que celui de provoquer l'assistance de lumières plus étendues et le concours de talents plus dignes de la matière.

I. — *Situation des archives de l'Aisne, avant la révolution.*

De longtemps encore on ne pourra se former une idée précise de la richesse des archives amassées sur notre sol pendant la longueur des siècles qui ont précédé le nôtre. Les inventaires, les listes de manuscrits des abbayes et les dépôts eux-mêmes qui ont survécu tendraient à faire croire que notre département était un des plus richement dotés en documents historiques. Le séjour à Laon et à Soissons de la majeure partie des rois de la première et de la seconde race, l'état de prospérité auxquels étaient parvenus les hauts barons du Vermandois, de la Champagne et du Valois presque toujours alliés à la couronne, la puissance colossale de plusieurs grandes maisons de la noblesse, comme celles de Dreux et de Coucy, illustres soutiens du trône; la création de chefs d'ordres religieux, tels que Prémontré et Cerfroid, centres de mouvement et source féconde de transactions, l'influence de deux évêchés considérables et la possession d'un chef-lieu d'intendance, tout cela joint à ce large développement accordé dans tous les temps sur notre sol à l'extension et au progrès des arts suffit à peine pour faire comprendre l'innombrable moisson de matériaux écrits, entassés en 1789 dans les châteaux-forts de la noblesse, les hôtels-de-ville des communes et les chartriers religieux.

La seule nomenclature des archives d'une collégiale ordinaire, telle que celle de Saint-Pierre de Soissons renfermant un volume in-folio : on sent que nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail. Au reste, la description sommaire que nous donnerons plus bas de plusieurs dépôts conservés suffira pour aider la mémoire à les reconstituer par la pensée.

II. — *Anéantissement des archives.*

La première dispersion des archives, des lieux où elles avaient dormi pendant des siècles fut la conséquence nécessaire de la nouvelle division de la France. A dater du jour de la création des départements, la transmission des affaires des administrations anciennes aux nouvelles opéra dans les dépôts civils un bouleversement total ; mais cette première révolution devait bientôt gagner les grands dépôts nobiliaires et ecclésiastiques. Dès le 8 janvier 1790, la suppression des intendances obligea celle de Soissons de partager ses précieuses archives de noblesse entre ses divers démembrements, et la loi du 11 septembre de la même année, qui supprima les élections, greniers à sel, grueries et maîtrises des eaux et forêts, inonda l'administration centrale qui siégeait à Laon de nouvelles masses d'archives. Deux mois n'étaient pas écoulés que l'Assemblée nationale promulguait dans toute la France cette loi violente qui frappait de mort toute la propriété religieuse de la France et lançait, sous la sanction de la contrainte par corps, l'ordre de véhiculer aux 83 districts du royaume tous les vastes dépôts d'archives historiques concernant l'administration des biens des cathédrales, abbayes, monastères, etc., etc.

L'année 1791 s'écoula toute entière à opérer ce déménagement des titres de propriété que l'on voyait avec tant de regret s'en aller loin du sol qui les avait vu contracter.

Un jugement du district de Chauny, imprimé et enregistré à Coucy, le 22 juillet 1791, *gratis* et *signé Suin* atteste du reste avec quelle noble douleur les municipalités et les justices seigneuriales faisaient le sacrifice de leurs titres et minutes qu'elles envisageaient comme le salut des familles dans le naufrage qui menaçait d'engloutir la

société. Ce jugement, en ordonnant la levée des scellés apposés sur les minutes des justices de Genlis, Blérancourt et Anizy, et celles des bailliages de Coucy, Chauny et La Fère, se plaint « qu'une grande partie des minutes qui auraient dû être déposées aux greffes de ces justices soient restées par devers les mains de divers magistrats (1), comme baillis, procureurs fiscaux et greffiers. Il autorise l'apposition immédiate des scellés sur les armoires de toutes personnes qui essaieraient de soustraire ces papiers, registres, procédures et minutes. »

Au reste tant de précautions devaient être bientôt inutiles. L'orage comprimé éclata, et le 25 novembre 1792 fut promulguée la loi qui enveloppa sous l'anathème universel toute la hiérarchie des marquisats, comtés et baronnies de France. La même loi en confisquant les biens des émigrés encombra littéralement les salles des districts, des archives de maisons seigneuriales, de parchemins de noblesse, de plans terriers, de dénombrements, d'aveux de foi et hommage, de généalogies, etc.

Ce fut à cette époque, Messieurs, où la Société roulait si rapidement sur cette pente fatale, au pied de laquelle elle devait trouver son salut ou sa ruine : ce fut à cette époque que s'allumèrent de toutes parts au centre de nos villes ces affreux bûchers destinés à brûler au pied des arbres de liberté les soi-disantes dépouilles de la tyrannie royale et sacerdotale.

Mais avant de vous parler de ces scènes regrettables dont nos villes elles-mêmes donnèrent l'exemple, de ces tombereaux pleins de chartes amoncelées, jetées à terre et saccagées au milieu des applaudissements d'une *auguste* cérémonie (2), et auquel le maire et les officiers mu-

(1) On sait que beaucoup de titres de famille et de propriété n'ont dû leur salut qu'à la faveur de ce détournement.

(2) V. Archiv. de la mairie de Château-Thierry. — 10 août 1793.

nicipaux armés de torches venaient solennellement mettre le feu s'imaginant anéantir les attributs du despotisme et de l'esclavage, il ne sera pas hors de propos de rapporter le célèbre article 9 de la loi du 7 messidor an II, qui autorisait légalement cette affreuse destruction.

Art. IX. Seront dès à présent anéantis :

1. Les titres purement féodaux.

2. Les titres qui seront rejetés par un jugement contradictoire dans la forme prescrite par les décrets.

3. Les titres qui, n'étant relatifs qu'à des domaines déjà recouvrés et aliénés, seront reconnus n'être plus d'aucune utilité.

4. Ceux qui contiennent des domaines définitivement adjugés depuis 1790.

Vous croiriez entendre le bruit du marteau démolisseur ; mais contemplons la scène de plus près.

« Le 20 frimaire an II, raconte l'historien de Château-
» Thierry (1), on vit descendre de la rue Jean-la-Fontaine,
» vers le faubourg Saint-Martin, deux cavaliers montés
» sur des chevaux blancs et devançant le cortége. Puis
» marchait une bande d'estafiers chamarrés d'ornements
» d'église, de cordons de chevaliers, d'armoiries, et enfin
» paraissait le char de la Raison attelé de quatre che-
» vaux blancs ; il était fort large et monté sur quatre
» roues *égales*. Il était à découvert et orné de draperies,
» au milieu de ce char sur une estrade s'élevait le trône
» de la déesse ; à ses pieds étaient entassés en désordre
» les différents ordres de chevalerie, les décorations de
» la noblesse, les vieux parchemins qui paraissaient être
» les titres des anciennes familles.

» Le char était suivi de deux tombereaux chargés de
» titres et de papiers pris dans les communautés reli-

(1) M. l'abbé Poquet, 2 vol. in-8°.

» gieuses et les châteaux qui devaient servir à l'auto-
» da-fé. . . . .

» Quand on est arrivé au lieu où doivent être livrés » aux flammes les insignes de l'ancien régime, les deux » tombereaux chargés de titres sont amenés auprès du » bûcher; on y jette tout ce qu'ils contiennent. La déesse » s'arme alors d'une torche et, sans quitter son trône, » elle la lance sur le bûcher qui s'enflamme aussitôt aux » cris de vive la Nation! vive la République!

» La même fête se célébra à Chezy-l'Abbaye, le 10 nivôse suivant. A Essommes, on plaça vers le même temps » les titres et les archives sur un bûcher devant la porte » de l'église; on alla même jusqu'à brûler les actes de » baptême, de mariage et de sépulture. Le maire mit le » feu en présence de tous les habitants, et de la garde » nationale qui avait entonné la Marseillaise.

» Quatre mois auparavant, le 10 août, pendant la célébration du deuxième anniversaire de la déchéance du » roi, des titres de noblesse, des titres récognitifs de » droits féodaux, des terriers, des cueillerets, des chartes » amoncelées sur un *barreau* ont été traînés, jetés à » terre et brûlés. »

Ce qui eut lieu à Château-Thierry se répéta on le sait, dans beaucoup d'autres endroits; mais dans quelle proportion, nous l'ignorons, nul doute que des recherches provoquées dans ce sens à l'aide de votre questionnaire n'amenassent d'intéressants résultats. Or si nous voulions savoir, Messieurs, ce qu'étaient ces titres dont nous regrettons si vivement la perte, il nous suffirait sans doute de parcourir le dépôt d'archives à peu près intact d'une de ces duchés-pairies comme était Château-Thierry.

Ce travail d'exploration, je l'ai fait sur les archives de la justice ducale de Villequier-Aumont et celles du domaine d'Ugny-le Gay. Ces papiers sont remplis de richesses historiques. Les pièces ne sauraient être prises

intégralement, mais il y aurait une abondante moisson d'extraits à recueillir. Dans une de ses précédentes séances, la Société avait émis le vœu de voir publier des planches et fac-simile de notre écriture locale aux différents siècles du moyen-âge. Eh bien ! il y a là une série de minutes authentiques des 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e siècles.

Ce n'est pas que ces archives soient complètes ; une note que j'ai découverte inventoriait le détail de trois caisses de liasses expédiées en 1791 au district. Ont-elles été réintégrées, je l ignore? Mais voici l'ordre dans lequel du moins elles avaient été ficelées séparément et étiquetées du 1er au 15 décembre 1791. Cette longue série de registres, liasses, pièces et dossiers avait été partagée en soixante divisions qui portaient autant de numéros d'ordre, à partir des archives judiciaires.

I. — *Archives judiciaires.*

87 registres d'audiences, le premier commençant 26 février 1622, le dernier terminé 30 octobre 1790.

2 registres, une liasse de sentences sur pièces vues du 15 mai 1683 au 7 avril 1779.

Une liasse de sentences d'ordre du 27 avril 1749 au 20 octobre 1763.

5 registres aux causes extraordinaires du 20 juin 1725 au 2 octobre 1790.

Une liasse et 13 registres aux actes de tutelle et émancipation du 25 janvier 1684 au 7 septembre 1790.

5 registres aux défauts du 14 novembre 1684 au 15 novembre 1759.

21 registres aux rapports des Messiers gardes-verdure et des bois, plaines et chasses du 31 juillet 1739 au 16 décembre 1790.

3 registres aux clôtures d'inventaires du 7 juillet 1759 au 24 mai 1789.

14 registres aux actes de vest, saisine et namptissements pris

en la justice de Villequier-Aumont, cy-devant Genlis, depuis 8 mars 1653 au 26 janvier 1789.

9 registres aux actes de reliefs, foy et hommage et réception de dénombrements reçus en la justice d'Abbécourt et de Genlis *de présent* Villequier, à cause des fiefs mouvants du cy-devant duché dudit Villequier du 18 juillet 1687 au 24 mars 1787.

6 registres de la géole des prisons de Villequier-Aumont, cy-devant dit Genlis du 24 juillet 1749 au 3 août 1789.

10 liasses d'actes judiciaires concernant les habitants de Villequier, cy-devant Genlis, *contenantes* ensemble quatorze cens quatre-vingt-dix-huit pièces numérotées chacune au bas de leur étiquette du 27 mai 1582 au 15 mai 1790.

J'ai compté dans ces liasses 345 inventaires mobiliers. Les autres actes sont des lettres de rescission, enquête, actes de tutelle, baux, ventes, sentences, contrats de mariage, brevets d'apprentissage, états de marché, vinages, serments, déguerpissements, oppositions, partages, affirmations, actes d'avis, rapports d'experts, procédures, scellés, testaments, main-levée, procurations, vest et saisine, cautionnements, affiches, certificats, ordres et confiscations.

Une liasse contenant 87 dossiers de réception d'officiers de justice et gardes-bois, plaines et chasses du cy-devant marquisat de Genlis et duché de Villequier, 1737, 1785.

Une liasse contenant 13 réceptions des officiers en activité dans la cy-devant justice ducale de Villequier-Aumont, à l'époque de la suppression des justices seigneuriales et à celle de l'installation du juge-de-paix du canton dit de Genlis du 12 décembre 1783, 16 février 1790.

9 dossiers de réception des gardes-bois, plaines et chasses de M. Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont qui sont encore en activité, 14 novembre 1772, 17 avril 1790.

20 inventaires faits en la ville de Chauny dans les maisons de ladite ville qui étoient anciennement du ressort de la justice de Genlis, 1587, 1596.

7 inventaires faits à Genlis, 1581, 1587.

204 dossiers d'instances criminelles et procédures extraordinaires commencés et poursuivis en la justice des cy-devant marquisat de Genlis et duché de Villequier, depuis 1625 jusqu'en 1789.

Abbécourt.

15 registres d'audiences de la justice d'Abbécourt, 21 février 1627, 21 mars 1736.

1 registre aux reconnoissances des surcens au profit de l'église et fabrique d'Abbécourt, 16 février 1699, 31 mars 1707.

2 registres aux actes de vest et saisine, 1713, 1715.

495 dossiers d'actes judiciaires numérotés au bas de leurs étiquettes, concernant les habitants d'Abbécourt, 11 février 1581, 15 mars 1788.

24 actes de nomination de syndic de la paroisse d'Abbécourt, 1768, 1787.

49 comptes de syndics rendus aux habitants d'Abbécourt, 1729, 1787.

25 baux et dépouilles de prez communaux, 1752, 1787.

43 dossiers de comptes et pièces justificatives de l'administration des revenus communaux d'Abbécourt, 1723, 1786.

Ongne.

6 registres d'audiences de la justice particulière d'Ongne, 1717, 1736.

200 dossiers et pièces judiciaires concernant les habitants d'Ongne, 9 février 1638, 9 juin 1789.

59 cahiers d'adjudication des dépouilles de prez communaux, 1670, 1789.

49 comptes rendus par les syndics administrateurs des biens communaux d'Ongne, 1735, 1789.

40 actes de délibérations et élections, 1749, 1788.

17 dossiers d'ordres d'intendances, 1738, 1762.

26 dossiers de pièces justificatives, 1763, 1788.

Marest-Dampcourt.

11 registres d'audiences de la justice de Marest, 14 janvier 1588, 22 juin 1735.

3 registres aux actes de vest et saisine, 24 janvier 1661, 7 août 1722.

285 dossiers et pièces d'actes judiciaires, 4 août 1602, 3 août 1788.

14 cahiers d'adjudication communale, 1644, 1789.

29 comptes rendus par les syndics-administrateurs, 1670, 1789.

7 dossiers, pièces justificatives, 1777, 1788.

Viry.

105 actes judiciaires concernant les habitants de Viry, 1588, 1790.

Senicourt.

57 pièces concernant les habitants de Senicourt, 1644, 1788.

Noureuil.

117 pièces concernant les habitants de Noureuil, 1635, 1785.

Attiemont et Rouez.

33 pièces d'inventaires concernant les habitants des hameaux d'Attiemont et la ferme de Rouez, 1619, 1784.

Bichencourt.

77 actes concernant les habitants de Bichencourt, 1601, 1686.

4 inventaires, 1583, 1593.

Marizel.

12 dossiers concernant les habitants de Marizel, 1613, 1683.

10 inventaires, 1587, 1594.

Bacq-Arblincourt.

57 actes concernant les habitants de Bacq-Arblincourt, 1610, 1633.

6 inventaires, 1583, 1594.
Un inventaire à Caumon, 1598.
Un inventaire à Neuflieu, 6 mars, même année.

Ici, Messieurs, se termine la première partie du dépôt formant la section des archives judiciaires. Cette fraction est la plus nombreuse mais la moins intéressante. Aussi a-t-elle été en majeure partie sauvée. Il n'en a pas été de même des belles archives domaniales de l'illustre maison d'Hangest. J'ai dit dans ma notice de Morienval que cette maison était déjà célèbre dans toute cette contrée dès le 12e siècle. En effet, Messieurs, vous vous rappelez la statue intéressante de ce noble et vaillant croisé Messire Florent de Hangest occis en 1191 sur les remparts de Saint-Jean-d'Acre, et dont nous devons un beau dessin au crayon de M. Clouet. Eh bien! ce généreux chevalier, que l'on retrouve partout comme le tronc et le point de départ de la généalogie d'Hangest, était seigneur de Viry, et son fils Aubert de Hangest, premier seigneur de la terre de Genlis.

Pendant cinq cents ans, sa postérité conserva Genlis, s'illustra dans les premiers emplois de la couronne, et s'éteignit au champ d'honneur en 1569 par la mort de François de Hangest, seigneur de Genlis qui périt en Allemagne.

La maison de Brulart Sillery qui lui succéda conserva Genlis pendant deux cents ans, et immortalisa sa gloire dans toutes les ambassades de l'Europe. Ce fut l'un de ses membres qui arrêta le traité de Vervins et conclut le mariage de Henri-le-Grand.

La puissante maison d'Aumont qui acheta le 5 octobre 1772 le magnifique marquisat de Genlis un million 600,000 livres, dont 60,000 livres pour le seul mobilier; cette maison célèbre déjà du temps de saint Louis et « qui avait vu toute son ancienne gloire s'éclipser en quelque sorte

devant la Grandeur de l'illustre favori du roi Louis XVI : le maréchal duc d'Aumont ; de sous-lieutenant du régiment du roi à 15 ans devenu colonel de ses armées à 17, duc de Villequier à 22, mestre de camp de la cavalerie royale Pologne à 23, ami intime et premier gentilhomme du roi à 25. » Cette maison en dotant le petit bourg de Genlis du titre et des prérogatives de la duché-pairie avait porté sa gloire au comble.

Dès lors nul doute que les archives domaniales de Genlis depuis le 12e siècle jusqu'à nos jours ne fussent très-considérables. Les intéressants débris qui nous en restent suffisent pour attester l'importance des pièces originales qui auraient disparu. Il y a là, de nombreux terriers, de volumineux dénombrements, de précieuses chartes, d'anciens sceaux encore intacts.

L'ensemble de toutes ces pièces constituerait l'histoire des démembrements successifs du territoire des cinq à six communes, qui était mouvant et relevant de la terre de Genlis.

Je citerai seulement pour spécimen un arrêt en parchemin du roi Charles V donné à Paris le 29 août 1383. C'est un décret relatif aux seigneuries de Marest, Commenchon et Caillouël. Ce titre porte 2 mètres 20 centimètres de longueur sur 55 centimètres de largeur. Au bas est suspendu un large fragment de sceau royal attaché avec les soies rouge et verte. Cet arrêt délivré sur une seule feuille remplirait une brochure de plus de 60 pages in-8°. Il renferme des détails utiles dont le précis pourrait être offert ultérieurieurement au bulletin.

III. — *Archives sauvées.*

La majeure partie de nos archives soustraites aux feux de joie des fêtes civiques ou échappées à la flamme des arsenaux se trouve aujourd'hui à la préfecture de Laon.

De nombreux manuscrits historiques, de précieux cartulaires relatifs à notre histoire sont conservés dans les bibliothèques de Paris et de Soissons.

Les titres de propriété conservés à Laon, sont, en général assez modernes; en dehors des cartulaires, on rencontre à peine aux archives de Laon, des titres antérieurs à 1500. Depuis cette époque au contraire, les pièces de propriété sont innombrables.

Nous donnerons seulement ici la nomenclature des titres relatifs aux biens de plusieurs communautés religieuses. Cet exemple suffira pour faire apprécier ce que peuvent posséder encore les autres établissements.

Les archives dont le détail suit avec les noms des pays qu'elles intéressent, la quantité des titres et le dépôt primitif d'où elles ont été tirées se composent de près de 10,000 pièces, presque toutes relatives aux établissements de la seule ville de Soissons. Cette nomenclature, quoique déjà considérable, ne saurait offrir toutefois qu'un léger aperçu de l'ensemble général des archives de l'Aisne.

I. — *Cathédrale de Soissons.*

2,572 titres répartis entre les 88 villages où s'étendaient les domaines.

Acy 139 titres, Aizy 17, Ambleny 206, Belleu 36, Berzy 30, Béry-Saint-Christophe 13, Braisne 6, Bray-en-Laonnois 11, Breuil 1, Beugneux 2, Bucy 368, Celles 15, Chacrise 11, Chassemy 15, Chaudardes 10, Chavignon 12, Chivres 9, Chouy 46, Ciry 30, Clamecy 12, Cœuvres 8, Condé 5, Courcelles 6, Couvrelles 32, Crouy 59, Cuffies 89, Cutry 2, Cuisy-en-Almont 14, Dommiers 6, Epagny 7, Hautevesnes 9, Jouaignes 12, Juvigny 4, Laversine 4, Lesehelles 22, Lesges 21, Limé 1, Lucy-le-Bocage, Manicamp 4, Margival 13, Marizy-le-Grand 8, Mercin 60,

Missy-sur-Aisne 22, idem 19, Montigny-l'Engrain 12, Morsain 9, Muret-et-Croutles 7, Nanteuil-sous-Muret 1, Nanteuil-la-Fosse 3, Neuville-sous-Margival 5, Osly-Courtil 14, Oulchy 11, Pargny 5, Paars 1, Pasly 85, idem 30, Perles 5, Pernant 36, Ploizy 1, Pommiers 3, Ressons-le-Long 17, Rozet-Saint-Albin 1, Rozoy-le-Grand 4, Saconin 18, Saint-Bandry 1, Saint-Mard 11, Saint-Pierre-Aigle 7, Saint-Remy-Blanzy 14, Salsogne 21, Septmonts 11, Serches 30, Soissons 521, Tartiers 41, Terny-Sorny 7, Tigny 27, Vailly 2, Vassens 2, Vauxaillon 8, Vauxbuin 48, Vauxresis 60, Venizel 21, Vezaponin 14, Vic-sur-Aisne 2, Vierzy 9, Vignoles 19, Villemontoire 2, Villers-la-Fosse 4, Vingré 1, Violaine-sous-Maast 3.

Outre ces titres se trouvent réunis au même dépôt 19 pièces concernant le fief de Maupas et la seigneurie de Missy.

Le cartulaire de la cathédrale de Soissons est le document capital de ce volumineux dépôt. C'est un in-folio de 326 feuillets dont 30 pour le résumé des matières et pour la table. L'écriture est de la fin du 16e siècle. Il comprend 348 pièces; la plus ancienne, date de l'année 1079, la plus moderne est de 1453. Le volume est en bon état et recouvert d'une peau d'agneau. L'écriture est une cursive passablement soignée. facile à lire. Elle est entièrement de la même main comme l'atteste la signature du copiste qui certifie à la fin du volume que toutes les pièces ont été fidèlement copiées sur les originaux existants dans l'église de Soissons.

II. — *Abbaye de Saint-Médard.*

321 titres relatifs à 22 endroits.

Berny-Rivière 5 titres, Chezy-l'Abbaye 1, Ciry-Salsogne 6, Crouy 65, Cuisy-en-Almont 13, Margival 1, Mor-

sain 5, Nouvion 1, Osly-Courtil 14, Pommiers 27, Saint-Mard 9, Saint-Médard 60, Sermoise 6, Soissons 10, Soncy 4, Vasseny 1, Vauxresis, Venerolles 13, Vic-sur-Aisne 4, Vingré 4, Violaine 13, prévôté de Chivres 48.

Cartulaire de Saint-Médard.

Ce cartulaire que M. l'abbé Poquet a fait connaître le premier à la Société (1) est écrit en caractère minuscule de la fin du 13e siècle, la fin appartient au commencement du 14e siècle. La plus ancienne pièce date de 1047, la plus moderne de 1325. Le velin est bien conservé à l'exception d'une page déchirée. L'écriture n'est pas toujours de la même main. Elle est généralement soignée et lisible, malgré les abréviations. Les initiales des chartes sont ornées d'or et d'azur.

La bibliothèque nationale de Paris possède un second cartulaire de l'abbaye de St-Médard. Sa forme est semblable à celui de Laon, et son écriture, si mes souvenirs me servent bien, rapprocherait sa date de celle du cartulaire précédent.

III. — *Notre-Dame de Soissons.*

925 titres répartis entre 39 localités.

Acy 5, Aizy-Jouy 28, Ambleny 1, Charly et Aulnois 10, Beaurepaire 3, Billy 229, Busancy 10, Chacrise et Villeblain 74, Chavignon 29, Chavigny 1, Chevreuse 7, Chouy 9, Courmelles 75, Corcy 23, Crouy 2, Cuffies 2, Epargnemail, Saint-Quentin 12, Guny 6, Laffaux 26, Louâtre 1, Mercin 72, Molinchart 2, Nadon-Louâtre 6, Nanteuil-la-Fosse 16, Pernant 1, Ressons-le-Long 36, Saconin 74, Sancy 3, Septmonts 4, Soissons 88, Urcel 6, Vaudesson 4, Vauxaillon 6, Vignolles 20, Villeneuve 14, Vregny 19.

---

(1) Bulletin de la Société historique de Soissons, tome II, page 40.



Cartulaire de l'abbaye.

Nous ajouterons seulement à la note donnée sur ce cartulaire dans le second tome du Bulletin que le plus ancien document qu'il renferme remonte au 7e siècle. C'est le diplome même de saint Drausin, fondateur de Notre-Dame ; il date de l'année 656. Ce cartulaire relié en basane est en très-bon état. Les écritures sont variées et portent les caractères de différentes époques. Commencée à la fin du 16e siècle, cette copie a été continuée pendant le 17e, et la date de 1739 imprimée au dos du volume et sur la première page n'est que la date de l'année où il a été terminé. Les écritures assez lisibles ne sont ni belles, ni soignées. Ce manuscrit renferme des titres précieux sur les usages et sur les droits de l'abbaye.

IV. — *Abbaye de Saint-Jean-des Vignes de Soissons.*

1,246 titres répartis entre 64 villages et hameaux.

Acy 84 titres, Ambleny 4, Ambrief 5, Ancienville 9, Belleu 63, Berzy 34, Bethizy 2, Bressy 9, Bucy 61, Busancy 17, Celles 3, Chacrise, Ambrief et Maissemy 7, Charly 7, Porteron 17, Château-Thierry 1, Chaudun 70, Chavonne 7, Chouy 12, Ciry 18, Cœuvres 12, Courdoux 49, Courcelles 1, Courmelles 59, Couvrelles 4, Cuffies 15, Cuiry 11, Crouy 4, Cys-la-Commune 3, Dommiers 13, Fary 1, Filain 24, Ferté-Milon 15, Launoy 19, Mareuil 22, Mercin 9, Montlevon 37, Neuville, Droizy et Taux 5, Ostel 3, Pisseleux 3, Pommiers 9, Rivière 8, Romeny 4, Retheuil 2, Rozoy 86, Saconin 37, Saint-Agnan 5, Saint-Bandry 14, Saint-Pierre-Aigle 17, Septmonts 12, Soissons 140, Vailly 9, Vauxbuin 82, Vauxhoudran et Vertefeuille 9, Vauxresis 10, Vaux et Mercin 7, Venizel 4, Vic-sur-Aisne 9, Vierzy 19, Villeneuve 17, Villers-Hélon 4, Tartiers 3.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

Ce cartulaire se trouve à la bibliothèque de la ville de Soissons. C'est le plus beau des cartulaires de l'Aisne. L'écriture est partout fort régulière, et plusieurs endroits du volume sont d'une beauté et d'une conservation parfaite. L'écriture minuscule ornée de riches initiales rehaussées en couleur est de la fin du 13e siècle, quelques chartes ont été copiées dans les siècles suivants. Le caractère est net et bien lisible. Les chartes sont transcrites sur deux colonnes. Il a dû exister un autre cartulaire de la même abbaye antérieur à celui-ci. Il devait renfermer les bulles pontificales, les diplomes royaux et les chartes nombreuses accordées à ce monastère au 12e siècle. Dans cette hypothèse, le manuscrit que nous décrivons ici viendrait naturellement à la suite. Il débute en effet par les chartes du 13e siècle relatives aux possessions plus éloignées. On y trouve successivement les chartes octroyées en faveur de Mareuil, *Marolium;* Montlevon, *mons Livonis;* Montmirel, *montis Mirelli*, *montis Helie;* Mercin, *Muercin;* Ostel, *Ostelium;* Paris, *Parisiis;* Pernant, *Parnant*; Pargny; Presles, *Praellis;* Pierrefont, Retheuil, *Restolium.* On compte sur Retheuil 32 chartes, Rosoy 21 chartes. Vient ensuite Rest, Rebez, Soucy, Saconin, Soissons, *Sicco Albeto;* Trelou, Thau, *Thou;* Violaines, *Viulainnes;* Villers-en-Praières, Oulchy, *Ulchie*, *Vies Maison* et Vailly. La dernière charte date de 1349. J'ai trouvé dans ce cartulaire des détails utiles sur les rues, les maisons et les édifices de Soissons au 13e siècle.

Il existe encore à la bibliothèque publique de Soissons un manuscrit in-folio velin que le catalogue indique à tort comme un cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes. C'est un papier terrier du 16e siècle contenant la description de toutes les possessions du monastère. En voici du reste l'intitulé dans le style bâtard du temps :

« C'est la declairacion et denombrement des rentes, » revenus et seigneuries, possessions et autres choses » temporelles appartenant à l'esglise et abbaye Saint- » Jehan-ès-Vignes-lez-Soissons, de l'ordre Saint-Augustin, » estant situées et assises ès fins terroirs et limites du » baillage de Valoys, que nous Nicole, par la permission » divine, humble abbé de ladite esglise et abbaye et tout » le couvent de ce même lieu, faisons et baillons, etc. »

V. — *Eglise collégiale de Notre-Dame des-Vignes de Soissons.*

1,061 titres répartis entre 42 localités, tant villes que bourgs et villages.

Ambleny 11, Bucy 5, Béry-Saint-Christophe 5, Breuil 3, Chavigny-le-Sort 29, Clamecy 6, Couvrelles 4, Cœuvres 8, Crouy 66, Cuffies 19, Cuisy 18, Dommiers 10, Fontenoy 26, Jouaignes 15, Limé 22, Mercin 92, Margival 14, Morsain 9, Montigny-Lengrain 8, Nouvron 16, Noyant 19, Pasly 13, Prémontré 5, Pernant 18, Pommiers 22, Ressons-le-Long 3, Rivière 12, Soissons 380, Saint-Mard-la-Commune 5, Sermoise 10, Saconin 7, Saint-Pierre-Aigle 26, Tartiers 10, Villemontoire 41, Vassens 11, Vauxresis 29, Vezaponin 24, Viviers et Soucy 8, Lesges 12, Sermoise, Ressons-le-Long, Pernant, Rouy, Vassens, Œuilly, Missy, Vauxresis, Mercin, Pasly, Clamecy, Nouvron, Cœuvres, Cuffies et Montigny 20 pièces de propriété.

Le cartulaire de l'église Notre-Dame-des-Vignes a sans doute été brûlé à l'époque de la révolution ; il ne s'est pas trouvé à Laon, ni à Soissons, ni à Paris, et j'ai fait jusqu'ici de vaines recherches pour me le procurer.

VI. — *Eglise de Saint-Pierre-au Parvis de Soissons.*

997 titres répartis entre 14 localités.

Saint-Crépin-le-Grand et Acy 144, Billy 90, Couvrelles 2,

Celles 1, Jouy 4, Saint-Remy-Blanzy 10, Sancy 3, Soissons 222, Venizel 260, Villeneuve-Saint-Germain 231, Ambrief 1, Pernant 27, Sainte-Geneviève 1.

A défaut de détails sur le cartulaire de l'église Saint-Pierre, qui existe à Laon, nous allons faire connaître un inventaire des chartes, titres et papiers de la même église que nous avons entre les mains. C'est un volume in-folio relié, rédigé en 1774 par le savant paléographe Lemoine, archiviste de plusieurs célèbres églises du royaume et membre des académies de Rouen et de Metz. Cet inventaire exécuté tout exprès pour mettre les titres en ordre n'est rien moins que la description raisonnée de tout le cabinet des archives. Il se divise en trois chapitres dont le premier traite des devoirs et droits spirituels, le second des biens temporels à la ville, et le troisième des biens temporels à la campagne. Le premier chapitre renferme la description de dix liasses intitulées : 1° Cérémonial, statuts, usages, office divin, etc.; 2° procès et transactions avec l'abbaye Notre-Dame ; 3° exemption de la juridiction ; 4° officialité capitulaire ; 5° cures, paroisses, administration des sacrements ; 6° procès pour la résidence du doyen ; 7° chapelle canoniale ; 8° chanoines mineurs ; 9° chapelle saint Mathieu ; 10° testaments, fondations, donations.

Le chapitre second renferme des renseignements du plus haut intérêt ; en le lisant vous croyez traverser le Soissons du 15e siècle, bâti en plâtre et bois, hérissé de rues anguleuses, aux maisons décorées de poutres et chevrons sculptés, aux façades obscurcies par les charpentes en saillie.

Ici vous rencontrez l'hôtellerie du Tambourinet, l'image saint Nicolas, les prisons du chapitre, l'hôtel de la Gerbe-d'Or, la maison du Dieu-d'Amour, l'appentis de Porcher le chausseur, la boutique de Garin le boucher, l'enseigne

du Bonnet-Rouge, l'hôtel de la Licorne et la maison des Trois-Cornailles. Là c'est la maison de la Rose-Blanche, l'enseigne de la Coupe-d'Or, de la Pie, du Dauphin, du Faucon, du Renard, de la Salamandre, du Faisan et de la Corne-de-Cerf. Puis vous passez sous l'hôtel des Cavaliers de la maréchaussée. Vous traversez devant l'image saint Fiacre, la boutique de la Rogère, et vous apercevez la maison de l'Echiquier, l'hôtel des Rats, celui des quatre Fils-Aymon, le Lion de Flandres, le K rouge, le grand J vert, la maison de la Loche et l'hôtel Sainte-Gertrude. Enfin vous reconnaissez encore l'enseigne des trois Maillets-Verts, la maison de Marie, celle du Vert-Galant, l'hôtellerie du Croissant, les images du Pilon-d'Argent, de la Bannière, du Chevalet-Blanc, de l'Epée, de la Clef, du Mortier-d'Or, et après avoir passé la maison du Grand-Cornet et la porte Saint-Voué, vous terminez à l'angle du *Pot d'Etin* par l'officine de Guillaume l'apothicaire, *qui solebat ibi morari anno* 1280.

Le troisième chapitre traite des immeubles situés à Acy, Ambleny, Autresches, Billy, Belleu, Braisne, Bucy, Charentigny, Couvrelles, Chacrise, Chaudun, Ploisy, Cœuvres, Crouy, Cuffies, Cuisy, Filains, Jouy, Laffaux, Mercin, Missy, Mont-Notre-Dame, Morsain, Nanteuil, Noyan, Parcy, Pommiers, Saint-Quentin, Dolly-Courtil, Sermoise, Salsogne, Taillefontaine, Vaux-Castille, Vierzy, *Vix*-sur-Aisne, Villeblain, Valsery, Vauresis, Villers-la-Fosse, Venizel.

Ainsi l'église Saint-Pierre possédait d'après cet inventaire, avant la révolution, les pièces de propriété relatives à quarante localités différentes, et après le transport de ces archives fait à Laon, on ne trouve plus que les titres relatifs à quatorze villages. C'est donc vingt-six dossiers brûlés ou perdus.

VII. — *Séminaire de Soissons.*

295 titres de propriétés situées sur 19 communes.

Acy 3 titres, Belleu 1, Braye 3, Cys-la-Commune 3, Couvrelles 17, Cuisy-en-Almont 13, Laffaux 12, Fontenoy 4, Lhuys 11, Longueval 1, Mont-Notre-Dame 183, Neuilly-Saint-Front 12, Noyant 7, Septmonts 2, Serches 2, Vassens 2, Vic-sur-Aisne 11, Villers-la-Fosse 4, Soissons 2, et un volume relié à part de 147 feuillets renfermant l'inventaire des titres de propriété des biens donnés au séminaire par suite de la suppression du monastère de Villeneuve.

VIII. — *Monastère de Villeneuve Celestins de la Sainte-Trinité.*

319 titres répartis entre 22 communes.

Acy 13, Bagneux 36, Billy 1, Bonnes 3, Celles 2, Chassemy 3, Clamecy 49, idem 87, Crouy 3, Epagny, Etrepigny 17, Gommeron-sous-Coucy 2, Lœuilly, Marest 1, Juvigny 64, Morfontaine 11, Neuville-sous-Margival 4, Ressons-le-Loug 10, Sermoise 4, Vassens 3, Vouel 2, Vregny 4, Célestins 3, et de plus un dossier descriptif de tous les biens du monastère.

Le plus précieux document de ce fonds d'archives est la charte originale de fondation donnée par Enguerrand de Coucy, accompagné d'un diplôme royal de 1498.

IX. — *Chapitre et paroisse de Saint-Wast de Soissons.*

364 titres de biens situés dans 33 communes.

Ambrief 13, Berzy 3, Bucy 20, Clamecy 3, Crouy 9, Cuffies 52, d'Huizel 1, Nanteuil 12, Morsain 1, Soissons 100, Pargny 19, Pommiers 10, Tartiers 8, Vauxaillon 3, Cha-

vigny 2, Juvigny 19, Missy 3, Pasly 1, Osly 6. Rozières 2, Venizel 2, Villemontoire 4, Braye-sous-Clamecy 6, Clamecy 4, Crouy 34, Cuffies 5, Neuville-sous-Margival 3, Noyant 5, Vauxresis 3, Vic-sur-Aisne 2, Vregny 2, Vuillery 1, fondations 6 pièces.

X. — *Communauté des Minimes de Soissons.*

314 titres de biens situés dans 22 communes.

Acy 22, Béthancourt 3, Billy 13, Courmelles 3, Epagny 17, Jouaignes 25, Nanteuil-sous-Muret 1, Soissons 21, Sorny 1, Venizel 1, Verneuil 1, Vic-sur-Aisne 1, Belleu 10, Bucy-le-Long 23, Crouy 16, Dommiers 12, Soissons 5, Breuil 17, Soissons 80, Vauxbuin 16, Neuville-sous-Margival 6, Terny-Sorny 20.

XI. — *Dames de la Congrégation de Soissons.*

Ce dépôt comprend 230 pièces de propriété. Les possessions s'étendaient dans 26 communes.

Acy 4 pièces, Branges 4, Bucy 5, Busancy 3, Chouy 7, Crouy 19, Courcelles 1, Courmelles 21, Cuffies 15, Cuisy-en-Almont 8, Dhuisy 4, Fontenoy 3, Lesges 17, Leury 14, Margival 2, Nouvron 10, Plessier-Huleux 6, Pisseleux 1, Sancy 2, Septmonts 19, Sermoise 5, Soissons 4, Vaux 13, Vignolles 9, Villeneuve 14, Noue 19.

XII. — *Evêché de Soissons.*

Il n'est resté que 96 titres répartis entre 6 communes; ce n'est là qu'un pauvre débris de ces belles archives épiscopales, où l'historien Dormay avait puisé tant de renseignements.

Berzy 4 pièces, Cuisy 8, Noyant 13, Osly 7, Septmonts 44, Soissons 20.

Qu'est devenu le cartulaire des évêques de Soissons, monument capital pour l'histoire de tout le Soissonnais et qui renfermait ces innombrables fondations d'églises des 12e, 13e et 14e siècles?

XIII. — *Clergé de Soissons.*

117 pièces, savoir :

48 actes de remboursements.
6 pièces relatives aux assemblées générales du clergé.
63 comptes rendus par le receveur des décimes devant l'évêque et les députés du clergé de Soissons.

XIV. — *Prévôté de Laval.*

218 pièces, savoir : Berry-Saint-Christophe 5, Nouvron 21, Vauxresis 29, idem 49 et 114 cahiers manuscrits.

D'autres anciens établissements de Soissons ont encore à Laon des dépôts d'archives. L'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye, la communauté des Minimesses, les sœurs de l'Enfant-Jésus sont de ce nombre.

Nous terminerons ce premier essai nécessairement incomplet sur nos archives par la liste la plus complète possible des cartulaires historiques de l'Aisne, aujourd'hui existants en originaux, copies ou extraits. Cette liste porte à trente le chiffre de ces documents conservés, mais ce chiffre pourrait probablement s'augmenter à l'aide de nouvelles recherches.

Laon possède les cartulaires des abbayes de Saint-Martin, de Nogent-sous-Coucy, d'Homblières, de Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Médard, Longpont, Fervaques, Saint-Pierre-au-Parvis et Notre-Dame de Soissons, deux cartulaires de l'évêché de Laon, deux sur Saint-Quentin-

en-l'Île et celui de la cathédrale de Soissons. A Paris se trouvent les cartulaires de Braisne, Longpont, Saint-Médard et Thenailles. Soissons possède ceux de Prémontré, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Léger et Saint-Pierre-au-Parvis. M. de Larochefoucault possédait un des cartulaires de l'abbaye de Nogent. On a un extrait du cartulaire de l'abbaye de Genlis, et de nombreuses chartes dans une histoire manuscrite de Chauny.

Le cartulaire de Saint-Prix, celui du Vermandois et quatre volumes de chartes sur Saint-Quentin ont été vendus le 8 juin 1845 dans une vente de meubles faite à Villequier-Aumont.

Le cartulaire de l'abbaye de Labarre de Château-Thierry contient de 1211 à 1255 trente et une chartes, et de 1256 à 1268 quarante-deux, plus une pièce de 1665 maintenant les religieuses dans la possession de leurs bois.

Le cartulaire de Saint-Michel existe, dit-on, chez M. Deharmes, maire d'Avenel, près Avesnes.

Nous terminons ici cet essai sur la nomenclature de nos archives historiques; on comprend que toutes ces pièces se trouvent à peine indiquées dans le catalogue en cinq forts volumes in-folio qui est à la préfecture. On le voit donc, malgré tant de pertes douloureuses, le champ de notre histoire est encore vaste; ce sont les bras, non les matériaux qui manquent: d'un autre côté, nos historiens ont trop souvent dédaigné ces sources originales, et s'il est une vérité que révèle avec éclat l'étude comparée de nos cartulaires, c'est que toute notre histoire locale est à refaire.

Jusqu'ici, en parlant de nos archives, nous n'avons pas dit un seul mot de dom Grenier: on sait que ce laborieux bénédictin, jaloux de marcher sur les traces des Mabillon et des Calmet, entreprit d'élever à sa patrie un

monument digne de la grandeur de ses souvenirs, c'était dans ce but qu'il avait conçu sur une vaste échelle, le plan d'une histoire générale de toute la Picardie, histoire qui eût heureusement rivalisé avec ces belles histoires provinciales de la Lorraine, du Languedoc et de la Bretagne, léguées à la Postérité comme la consécration immortelle de l'érudition des Bénédictins. 150 volumes manuscrits étaient déjà prêts, lorsque la mort l'arrêta. Pendant quinze jours, j'ai pu compulser ce riche trésor déposé à la bibliothèque nationale, et reconnaître déjà l'existence de 134 manuscrits historiques uniquement relatifs à notre département.

Nul doute qu'un rapport spécial sur ce sujet ne dût intéresser parmi nous les amis de l'histoire et des arts.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Mardi 9 Octobre 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. Delbarre, artiste dessinateur à Paris.
Duchesne, membre de l'académie de Rheims.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie et du comité archéologique de Rheims.
Lamorlette, professeur au petit séminaire de Rheims.
Lucas, notaire, membre de l'académie et du comité archéologique de Rheims.
L'abbé Tourneur, professeur de rhétorique au séminaire de Rheims.

Sont proclamés membres correspondants de la Société.

COMMUNICATIONS & CORRESPONDANCES.

M. le président informe la Société que M. le ministre de l'instruction publique vient de lui accorder sur les

fonds destinés aux Sociétés savantes une allocation de 300 francs.

La Société prie le président d'être l'interprète de sa vive reconnaissance auprès du ministre pour ce témoignage d'estime et d'encouragement donné à ses travaux.

M. Michelot, juge de paix à Chauny et que recommandent d'importantes études sur la linguistique, écrit pour remercier la Société de l'avoir admis dans son sein. C'est un honneur immérité, dit-il, et qu'il ne pourra justifier. La Société pense au contraire qu'elle aura fréquemment l'occasion de puiser dans l'érudition de M. Michelot des lumières relatives aux racines des divers idiomes en usage dans la contrée. Le langage, dans le département, est loin d'être uniforme; d'un autre côté la lecture des auteurs manuscrits est rendue difficile par une foule d'expressions encore inexpliquées, d'où il suit que l'étude de l'origine, de la formation et des progrès de notre langue est appelée à rendre de signalés services à l'archéologie.

Dans une des précédentes séances, M. Daras énumérant les manuscrits historiques vendus à l'abbaye de Genlis lors de l'adjudication faite le 8 juin 1845, avait remarqué parmi eux un volume intitulé : *Cloquemandrie de St-Quentin*. M. Michelot, consulté par la Société sur la signification de ce terme qui ne se trouve pas même dans Ducange, répond qu'il existait autrefois à Saint-Quentin, d'après ses souvenirs, un bastion du nom de Cloquemand. Cloquemandrie lui paraîtrait une abréviation de clos de la commanderie; cloquemand et cloquemandrie semblent des mots purement Sant-Quentinois, et nulle part en usage ailleurs dans la Picardie.

M. Williot observe que le mot cloquemand est vulgairement employé dans le sens de marchand, fabricant et fondeur de cloches. Il émet donc l'opinion que cloquemandrie pourrait signifier fonderie.

M. Daras appuie cette nouvelle hypothèse et rappelle que le moyen âge désignait par le mot de *Cloquemannus*, *l'homme de la cloche*, celui qui était chargé de la sonnerie. Peut-être selon lui faudrait-il entendre par cloquemandrie l'habitation des sonneurs. Il lui paraît certain du moins, d'après un texte (1) emprunté aux archives manuscrites de l'église de Saint-Quentin, que les sonneurs ou cloquemands avait leur habitation particulière dans l'enceinte de la collégiale.

La Société, convaincue que le manuscrit en question intitulé : *Cloquemandrie de Saint-Quentin* découvrira lui-même le véritable sens du mot, charge M. le secrétaire d'écrire à M. Lesérurier entre les mains duquel ce manuscrit paraît avoir passé.

M. Michelot consulte la Société sur l'origine et l'emploi de deux termes appartenant à l'idiôme français-Picard, ces mots sont : « *Riez*, terre en friche, en gazon et *halot*, vieille souche. »

M. Poquet observe que l'expression *riez* est d'un fréquent usage dans tout le Laonnois ; elle y est partout employée dans le sens de terres incultes ou en jachères.

M. l'abbé Daras remarque que ce mot était employé déjà dans la Thiérache dès le 13e siècle dans le sens de pâturages. Ainsi, Hugues de Moncornet permettait en 1222 aux religieux de Foigny de faire pâturer dans l'étendue de toutes ses forêts, excepté dans certains endroits de ses domaines appelées vulgairement *riez*, et la charte d'où le texte est tiré ajoute plus bas que ce seigneur a donné et concédé aux mêmes religieux dix chars de foin à

(1) L'an 1400, 5 janvier, Pierre Alavoine, receveur de la fabrique, donne à Jean-d'Outerrain, maçon, six couronnes d'or pour récompense de ce qu'il avait perdu faisant la chambre du cloquemand, vis-à-vis de l'autel Saint-Antoine.

prendre annuellement dans ses *riez*. Quant à la racine de ce mot les auteurs sont partagés, les uns la tirent de *rejectæ terræ*, les autres de *resides terræ*. Un auteur (1) appelle les riez *relicta loca*. Un ancien manuscrit d'Arras dit art. 39, 62 : « Laisser les terres en *riets*. »

M. Tétard, notaire à Genlis, remercie également la Société de lui avoir conféré le titre de membre correspondant. Il travaillera pour l'œuvre de rénovation historique que la Société poursuit avec zéle.

Il continue ses recherches sur les marques ou signatures symboliques des ouvriers des 16e et 17e siècle. Déjà il a constaté, comme M. Daras, dans les actes notariés, au lieu des signatures d'ouvriers, l'emploi fréquent de la représentation des outils de leur profession. Il s'occupe en ce moment de compléter les renseignements à prendre dans les années postérieures à 1650. Il se propose de joindre aux marques recueillies dans son étude des calques pris dans les études de Chauny. « Autant que » possible, ajoute-t-il, je ferai en sorte de reconnaître la » durée de temps pendant lequel ces marques ont été en » usage. »

M. Tétard a observé qu'en révisant les anciens actes et les signatures, ou signes qui s'y trouvent apposés, il est facile de se convaincre qu'à chaque époque les notaires ont été fidèles à des usages généralement admis.

M. l'abbé Daras communique à la Société plusieurs planches de ces signatures d'ouvriers ; il les a scrupuleusement calqués sur les actes originaux. A côté de signes bizarres qui ne rappellent aucun objet, on reconnaît dans un plus grand nombre d'autres la reproduction manifeste des outils de l'artisan ne sachant pas écrire. Le maçon, par exemple, apposait au bas d'un acte de

---

(1) *Aggenum de limitibus agrorum*.

vente ou d'un contrat de mariage le niveau ou la truelle. Le charpentier traçait sa hache, et le serrurier la clef ou le marteau. Le maréchal signait par un fer à cheval, le menuisier par le valet, et le meunier par les ailes du moulin. Le laboureur s'annonce par la herse, le manouvrier par la bêche, et le bûcheron par l'arbre ou la cognée; enfin les ciseaux représentaient le tailleur d'habits. Le couperet était le symbole naturel du boucher, et la scie servait de sceau au *soyeur d'ais* et au marchand de bois.

M. Daras dit avoir trouvé ces signes en usage dans les cantons de Château-Thierry, Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne et Chauny, mais leur emploi existait probablement dans les autres cantons à la même époque. Leur apparition dans les titres notariés paraît ne précéder guère 1580, ils deviennent très-nombreux à partir de 1600, passent sur les archives communales et disparaissent vers 1700.

MM. de Laprairie et Decamp remarquent qu'il y a probablement analogie et filiation d'idées entre les signes d'ouvriers gravés sur pierre qu'ils ont recueillis sur les remparts de Coucy, et les signes d'ouvriers écrits sur des actes officiels signalés par MM. Daras et Tétard.

M. l'abbé Poquet dit avoir plusieurs fois observé sur des œuvres d'art des monogrammes d'artiste. Ces monogrammes étaient certainement autant de signatures restées souvent inconnues. Selon lui, ce serait un intéressant travail que de réunir et de coordonner les documents relatifs à cette matière.

M. Daras informe enfin la Société qu'il a récemment observé sur les parois intérieures du transept méridional de Notre-Dame de Rheims des marques d'ouvriers qui ne paraissent pas avoir encore été signalées. Ce sont de nombreuses figures humaines exécutées par un seul trait.

La Société, intéressée par ces détails, recommande à ses correspondants des recherches en ce sens. Elle nomme

une commission composée de MM. de Laprairie, Decamp et Daras, qui lui soumettra un rapport sur l'emploi des signes écrits et gravés au moyen-âge dans la contrée.

M. Tétard instruit en outre la Société de la découverte de plusieurs fragments fossiles d'un éléphant antédiluvien. Ces ossements ont été trouvés récemment à Viry-Noureuil dans l'exploitation du lit de cailloux roulés qui composent le diluvium. Ils sont au nombre de dix et appartiennent à la colonne vertébrale et à la mâchoire inférieure d'un squelette de mammouth, ou *elephas primigenius.*

Ces ossements fossiles remis par M. Tétard à M. Daras ont été présentés par ce dernier à M. Laurillard, conservateur du Muséum d'anatomie du Jardin-des-Plantes, qui a précisé ainsi leur détermination :

Nos 1. Seconde vertèbre du cou, *axis vertebra.*
2. Lame de dent machelière.
3. Dernière alvéole de la mâchoire inférieure gauche.
4. Fragment supérieur de la *vertebra axis*, complément du no 1.
5. Corps d'une des vertèbres dorsales.
6. Partie d'une vertèbre de la région lombaire.
7. Fragment de la mâchoire inférieure.
8. Partie de vertèbre dorsale.
9. Lame de dent.
10. Dent entière.

A ces débris d'éléphant se trouvait mêlé un ossement également fossile, mais ayant dû appartenir à une organisation de moindre grandeur. Cet ossement présente encore la trace de six alvéoles fortement inclinées, et M. Laurillard pense devoir les attribuer à la mâchoire inférieure d'un jeune rhinocéros. M. l'abbé Daras dit avoir reconnu en effet le dépôt de cailloux roulés diluviens sur plusieurs points du bassin de l'Oise. Ce dépôt se trouve parfaitement caractérisé à Viry, où il affleure extérieure.

ment sous l'alluvion ancienne et forme le lit du ruisseau.

Seulement ce dépôt au lieu de reposer sur l'étage des lignites comme dans le bassin de l'Aisne à Soissons, repose sur la formation crétacée des terrains secondaires. Le diluvium offre à Viry une épaisseur de 4 mètres, sa stratification est brisée, ondulée, irrégulière. Parmi les lits de cailloux, les silex à demi-roulés dominent, les cailloux de quart sont plus rares qu'à Soissons. Les nummulites, les bélemnites sont assez abondants, de même que les ossements de mammifères. Il a déjà été découvert parmi les cailloux du diluvium à Viry des dents de cheval, de nombreux ossements de bœuf et un fragment de bois de cerf. (1)

La Société qui a déjà l'année dernière enregistré la découverte de la belle défense d'éléphant trouvée à Soissons, avertit ses correspondants qu'elle s'empressera toujours de mentionner les découvertes de ce genre.

M. Tétard termine sa lettre en révélant l'existence à Chauny d'une maison ancienne dont la façade offre de l'intérêt. Cette maison ancienne construite en plâtre et bois offre une charpente formant saillie dont toutes les parties sont sculptées, mais malheureusement les sculptures sont cachées sous un affreux badigeon. On a trouvé récemment dans le jardin de cette maison une médaille portant l'effigie d'un prince allemand et datant de 1600.

M. Tétard accompagne sa lettre d'un envoi d'extraits de testaments et inventaires renfermant des détails relatifs à la tapisserie, à l'orfévrerie et au mobilier du moyen-âge. Ces extraits sont tirés des archives d'Ugny-le-Gay.

Extrait du testament olographe de Jean de Fricourt

(1) D'Archiac, géologie de l'Aisne, 196.

de la famille des Blécourt, demeurant à Marest du 1er septembre 1420.

Je laisse à Saint-Brice, patron de l'église de Marest, cinq sols parisis.

Item au curé, cinq sols parisis.

Item au luminaire Notre-Dame, cinq sols parisis.

Item à la confrérie Saint-Brice, cinq sols parisis.

Item au pardon de Ham, douze deniers.

Item au cierge béni, deux sols parisis.

Item au clerc, trois deniers parisis.

Item à la confrérie Notre-Dame dessus dite, je laisse mes trousseaux, mes couches et mon capron.

Item. Pour avoir ma sépulture en l'église dessus dite et obit à perpétuité, je laisse mon cheval.

Item. Je laisse à ma femme toutes les gabelles qui me sont *du* chacun an à et hincheur l'un et l'autre.

Item. Je laisse à Guillaume de Blécourt, mon arbalète et ma grande hache, et Pierre son frère ait mon pluchon et pour *metre* à exécution ce mien présent testament, je fais et ordonne mes exécuteurs de mes bons amis, c'est à sçavoir Jacques, le maire, Guillaume de Blécourt, Pierre son frère et Perrin de Merlincourt.

Inventaire des meubles de Louise de Sorel, veuve de messire Baptiste de Hervilly vivant, chevalier, seigneur de Beaumont, Bosmont, Louvetain, la Benelle, Montalimon et autres lieux, décédée dans sa maison de Chauny.

Vacation du vendredi 10 *avril* 1676.

Après la description des draps de *poil de lin* et des napes et serviettes de *poil de chanvre*, on lit :

2 litz de damas vert.

2 tantes de tapisserie de haulte lisse et cinq ou six morceaux en partie bruslé.

2 courtepointes de toille picquée.

1 miroir de cuiure doré et ung petit de bene où il y a des feuilles d'argent.

2 carrosses l'un rouge, l'autre noir.

3 bassins d'argent, 2 de 14 marcks, l'autre de 16.

3 aiguières d'argent.

2 soucoupes et 48 assiettes d'argent.

4 grands plats d'argent pesant 14 marcks, *piesse*.

Inventaire et priséo faits au villaige de Bacquincourt au château, lieu seigneurial dudit lieu à cause du décebs arrivé à messire François de Broye vivant, chevalier, fait à la requête de dame Marie de Ry, vefve dudict deffunct, etc.

Après le détail général de la cuisine suivi de l'estimation de chaque objet, le tabellion juré arrive aux meubles, à l'argenterie et à la tapisserie.

Item. Une cassette couverte de tapisserie de point croisé. xxij l.

Item. Deux bahuts avec une grande cassette telle quelle prise. xij l.

Item. Ung grand miroir garni d'argent servant à la chambre telle quelle prise. x l.

Item. La tapisserie tendue à la chambre basse contenant cinq pièces, tous ensemble telle quelle prise, cy. xxx l.

Item. Deux rideaux verts de Sarge servant aux fenestres, avec deux verges de fer telle quelle prise, dix liures. x l.

Item. Deux coffres servant de bahut telle quelle prise. vj l.

Item. Ung lict garni d'une pailliasse, matellat, trauersin, lict de plume et d'une couuerture aue le tour de li de point dongri telle quelle prise, deux cents liures. ij° l.

Item. Une table auec le tapi pendant de point dongri pareil au lict tel quelle prise, quinze liures, icy. xv l.

Item. Ung aultre lict garni d'une pailliasse, lict de plume, trauersin auec une couerture et tour de lict destoffe grise telle quelle prise, trente-cinq liures. xxxv l.

Item. Une table et le tapi pendant pareil au lict gris telle quelle prise, icy six liures. vj l.

Item. Unze chesses de tapisserie de point dongri prise telle quelle prise, icy quarante-quatre liures. xxxxiiij l.

M. de Pistoye, chef de bureau au ministère des travaux publics et chargé en cette qualité d'une grande et vaste question relative à l'agriculture et au commerce, celle des irrigations interprète d'une manière fort ingénieuse la légende de saint Gond, anachorète au diocèse de Troyes relativement aux marais qui ont conservé son nom. Il cite à ce sujet l'histoire d'un de ses amis, M. le chanoine Clouet, bibliothécaire de Verdun.

La Société n'a pas de fait de ce genre à enregistrer dans ses Annales, mais elle n'en prie pas moins M. de Pistoye dont elle apprécie les hautes connaissances et le sincère dévouement de vouloir bien à l'occasion lui rappeler ce qui aurait été fait, ou ce qui serait à faire dans le département sous le rapport des irrigations. L'étude de l'agriculture ancienne, ses procédés comparés à ceux de l'agriculture nouvelle entrent dans ses attributions, et elle s'estimerait heureuse d'avoir à insérer dans son Bulletin des communications qui intéressent à la fois le bien-être des individus et le pays tout entier.

M. l'abbé Lecomte signale la découverte de 800 médailles romaines dans le canton de Braisne, et il remet à ce sujet la note suivante.

Découverte de médailles romaines.

Dernièrement on a signalé la découverte de 3,000 médailles romaines près de Villemontoire. Un rapport a été présenté à ce sujet à notre Société. Une découverte du même genre vient d'avoir lieu dans le canton de Braisne. Je ne prétends pas ici vous donner tous les renseignements désirables sur les 800 médailles trouvées récemment, mais je vous dirai ce que j'en ai appris. Ce fut entre Quincy, Limé et le Mont-Notre-Dame, et sur le terroir de Quincy, au lieudit le *chemin du Pont-de-Pierre*, en face l'endroit appelé le *Vieux-Moulin*, que des ter-

rassiers occupés à niveler l'ancien chemin de Mont-Notre-Dame à Limé trouvèrent à un demi mètre du sol un vase brisé de terre rougeâtre avec anses grossières. Il contenait plus de 700 médailles en grand, moyen et petit bronze; le reste fut trouvé épars à l'entour. Plusieurs débris de poteries parmi lesquels de la poterie très-fine, rouge, noire, vernissée étaient gisants dans le terrain; les restes d'une amphore et une de ces meules portatives avec lesquels le soldat et le paysan romain se faisaient de la farine au fur et à mesure de la consommation se sont également trouvés quelques jours après. La meule qu'on a brisée porte environ 40 centimètres de diamètre. Plusieurs monnaies que j'ai vues portent l'effigie de Constantin, de Maximilien et d'Aurélien avec des revers variés; temple, génie du peuple romain, etc. Si de nouveaux détails me parvenaient, je serais heureux de vous les communiquer. Au reste 600 de ces médailles sont parties pour Paris avec un M. Bissoire, qui en avait fait l'acquisition au moyen de 25 fr. 200 autres sont à Jouaignes dans les mains du percepteur. J'ai failli les voir, car M. Mazure, membre de l'ancienne commission départementale et numismate distingué ayant eu l'obligeance de m'entraîner sur le lieu de la découverte, où j'ai pu recueillir les renseignements donnés plus haut, nous avions poussé notre course jusqu'à Jouaignes; mais ce jour-là nos médailles se trouvaient à Soissons, et nous sommes revenus fiers seulement de notre bonne volonté.

M. Destrez de Vailly rend compte verbalement de ses recherches sur l'époque gauloise, romaine et franque. Il croit que les Gaulois sont originaires d'Asie et qu'ils ont débarqué dans l'Armorique. Ce fait important paraît être une certitude pour M. Destrez.

M. l'abbé Poquet ne partage pas l'opinion de l'honorable membre quant au débarquement; les Galates ou Gaulois n'ont pas pris selon lui le chemin des mers pour

envahir nos contrées, mais ils ont remonté lentement les zones septentrionales d'où ils ont débordé sur l'Europe occidentale. C'est faire à l'Armorique jouer un rôle beaucoup trop considérable que de l'accuser d'avoir ouvert ses rives hospitalières à toutes ces hordes de barbares. C'est bien assez de lui laisser la responsabilité historique de son invasion et de son occupation par les Normands. Une discussion plus approfondie et plus sérieuse sera reprise sur ce point d'histoire lorsque M. Destrez donnera son travail.

M. l'abbé Lecomte a la parole pour lire un mémoire sur les vitraux de Parfondru, près Laon. L'auteur s'élève avec raison contre l'incurie où on a laissé ces belles verrières, et il inflige un blâme mérité à ceux qui les ont laissé tomber et périr.

Vitraux de Parfondru.

Messieurs en nous formant il y a peu d'années en Société archéologique, nous avons pris l'engagement d'élever la voix contre tout ce qui dégrade ou anéantit les monuments. Cette mission que nous nous sommes donnée, je viens encore la remplir aujourd'hui et appeler votre attention sur vingt-quatre sujets de vitraux que le village de Parfondru laisse tomber et périr chaque jour. C'est chose pénible à voir qu'à la proximité d'une ville comme Laon, qui compte dans son sein tant d'archéologues instruits et d'amateurs éclairés, un village signalé déjà pour ses vitres peintes puisse impunément les laisser s'anéantir par une déplorable insouciance. Aussi en me décidant à élever la voix en faveur de ces richesses que nous ont léguées nos pères me suis-je pris à espérer que l'intérêt public et le zèle si empressé de nos administrateurs viendraient enfin mettre un terme à ces dégradations. Puissé-je aussi engager les habitants de ce vil-

lage à protéger mieux à l'avenir les précieux monuments qu'ils possèdent.

L'église de Parfondru à peu près tout entière appartient à l'époque flamboyante, c'est-à-dire au 15e siècle. En pénétrant dans son enceinte, on est tout d'abord désagréablement surpris de se voir entouré d'une manière de beffroi qui obstrue le passage et choque la vue. Au milieu de cet étrange abus de charpente est une tribune depuis longtemps abandonnée et d'un travail de la renaissance assez délicat. L'on y voit figurer en consoles les apôtres, les évangélistes, ou les signes qui les distinguent; en tout douze sujets profondément sculptés dans le chêne. Près de là se trouve une cuve baptismale sculptée de feuilles grasses. Voilà pour la nef. Je ne dirai rien des pierres et des inscriptions tumulaires du 13e siècle, pas plus que des grossières sculptures modernes portant écrits les noms de quelques nobles défunts du terroir; ce serait peine perdue, car les noms de ces personnages ne sauraient trahir l'anonyme. Passons donc à nos malheureux vitraux si tristement mutilés. Vous en voyez les restes attachés à quatre fenêtres flamboyantes du sanctuaire et à trois autres du même style dans les deux chapelles latérales.

Dès le premier pas nous nous heurtons à une œuvre de vandalisme. A gauche dans le sanctuaire, c'est-à dire du côté de l'Evangile, le premier vitrail, bien qu'entièrement intact et composé de cinq sujets, a été rendu inutile de la manière la plus inconcevable. Mais à quoi donc servirait-il à ces vitraux d'avoir de riches couleurs, des personnages pleins d'âme et de vie, de rappeler de touchants souvenirs de la vie du Sauveur, si tout cela demeure caché, obscur et invisible? C'est pourtant à cela qu'est parvenu l'habile homme qui sut adosser une sacristie à cette riche verrière. Le toit en s'appuyant contre la fenêtre la coupe diagonalement par le haut et la dérobe

presqu'entièrement aux regards. Quand on songe qu'il y a en face une fenêtre en verres blancs exposée au midi, avec emplacement parallèle à celui qu'on a si mal choisi au nord de l'église, on a peine à concevoir une pareille décision.

Or, voici les sujets du vitrail tels que j'ai pu les saisir par le contour des plombs. En tête, c'est-à-dire dans le cœur flamboyant qui repose sur le meneau central et s'adosse aux deux ogives de la fenêtre, le *Père éternel* assis et coiffé de la tiare pontificale tient entre ses genoux Jésus-Christ, son fils unique attaché à la croix. Cette composition fort remarquable est assez rare pour donner à notre fenêtre un intérêt particulier. Dans ce sujet symbolique, le Père éternel présente à notre imitation le modèle montré sur la montagne, le modèle des chrétiens: la résignation et l'obéissance personnifiées. Les deux baies inférieures de la fenêtre se composent chacune de deux panneaux où l'on voit d'abord, en descendant par la gauche, *saint Joachim* dans le temple qui reçoit un avis du ciel touchant la naissance du précurseur. Sous ce panneau, on reconnaît distinctement l'*Annonciation;* l'ange Gabriel fait à Marie la proposition dont il est chargé : elle peut devenir la mère de Dieu. Celle-ci n'accepte qu'à la condition de demeurer toujours Vierge, ce qui est figuré par un lys placé entre les deux interlocuteurs. L'autre baie se compose également de deux sujets superposés dont le premier, parallèle à saint Joachim, représente la campagne de *Bethléem* où s'éveillent des *bergers* et des *bergères* épars au milieu de leurs moutons et appuyés sur de longues houlettes. Les anges ont commencé leur *concert céleste* au milieu d'une lumière éblouissante, et les bergers écoutent et regardent la bouche ouverte. Quant au second sujet placé au-dessous, il m'a paru être l'*Adoration de ces* mêmes *bergers* accourus à l'étable sur la foi des anges. Ils y adorent leur messie et

leur Dieu qu'ils ont facilement reconnu au signe indiqué : c'est un enfant couché dans une crèche et enveloppé de langes.

Telle est la verrière qu'on n'a pas craint de soustraire à notre admiration. Désormais la laissera-t-on perdue ainsi pour les arts et pour les fidèles ? J'ose espérer que non, car il sera facile sans de grandes dépenses de la substituer aux vitres de la fenêtre placée en face. Cette inversion dans la disposition des vitraux trouvera son excuse dans la nécessité de rendre à la vie une verrière perdue et ensevelie depuis trop longtemps.

De cette fenêtre géminée si nous passons à la suivante, nous aurons encore à déplorer les effets de l'insouciance. Cinq sujets fort intéressants de la passion la remplissaient il y a peu d'années. Le premier qu'on a conservé nous offre Jésus en prière au jardin des Oliviers ; son visage est abattu et tout son corps est affaissé. Il regarde le ciel avec une douloureuse résignation et dit le *fiat* tant désiré. Saint Pierre dort sur le premier plan ainsi que plusieurs apôtres. Les deux sujets qui venaient à la suite ont disparu. Tout le monde dans le village vous dira encore ce qu'ils représentaient, preuve que c'est d'hier qu'on les a laissé tomber. Le premier des deux panneaux figurait la *Trahison de Judas* et saint Pierre coupant l'oreille de *Malchus*, le second la *Chute et la conversion de saint Pierre*. Je ne vous dirai pas comment ils ont disparu si récemment; mais s'ils ont été les victimes de l'insouciance des préposés de l'église, on peut apprécier l'imminence du péril pour tout le reste. La seconde partie de la fenêtre contient le quatrième et le cinquième sujet, suite des trois qui précédaient. *Jésus* paraît d'abord *devant Paul*. Le gouverneur romain est coiffé d'un turban. Juge infidèle et lâche, il se lave les mains comme s'il pouvait effacer de sa conscience et de son front la tache de sang qu'y imprimait son injuste sentence. La vic-

time de ce bourreau est devant lui, entourée d'accusateurs qui lui tiennent les bras croisés par derrière ; on dirait qu'ils craignent de le voir encore échapper à leurs violences. Le dernier panneau, où du premier abord on croit voir le donateur agenouillé au bas du sujet, développe l'histoire du *Couronnement d'épines*. Deux formes de sauvages à figures patibulaires enfoncent sur la tête de l'homme-Dieu la couronne d'épines ; ils sont armés de bâtons et de roseaux. Un des bourreaux apporte une sorte de palme en guise de sceptre pour compléter leur cruelle dérision. Il serait possible que le prétendu donateur agenouillé ne soit autre chose qu'un juif se moquant de la royauté du Sauveur et lui disant : *Ave rex judeorum.*

Nous avons encore dans le sanctuaire deux vitraux à étudier, celui du maître-autel et celui qui l'accompagne à droite. Vraiment je joue de malheur, car il n'est pas une seule verrière de cette église où je n'ai dû reconnaître la main du vandalisme. Nous l'avons reconnu dans les deux premières, et ici encore nous pouvons affirmer qu'il y a eu transposition flagrante entre le vitrail du maître-autel et le vitrail qui le suit. L'usage inviolable de toutes les époques ogivales prouve ce que j'avance. Pour peu qu'on ait examiné la position des vitraux peints, on a dû remarquer en effet que toujours les sujets se suivent d'une manière chronologique, et de plus qu'invariablement leur disposition amène au-dessus de l'autel du sacrifice de la messe le sacrifice de la croix ; et cette disposition, on ne peut en douter, fut rigoureusement observée à Parfondru comme partout ailleurs. Mais un jour quelque bel esprit sera venu changer tout cela. Hélas ! il y a tant de ces brouillons qui ne doutent de rien et ne laissent trace de leur passage que par des sottises quelquefois irréparables. Aussi, grâce à quelqu'étourdi de ce genre, nous allons voir l'ascension avant le crucifiement.

La verrière du maître-autel commence actuellement

par un *blason* de gueule au dextrochère de... tenant un ciboire surmonté d'une hostie d'argent. Si ce blason ne s'était trouvé répété dans une autre verrière, j'inclinais à le croire la signature de quelque confrérie de la passion ou du saint-sacrement, car il est certain qu'au 16ᵉ siècle les confréries avaient fini par adopter des armes parlantes ou figurées; mais si ces armoiries appartiennent à quelque seigneur du lieu ou des environs, les savants nous le diront.

Sous ce blason, le premier panneau de gauche décrit l'*Ascension* de notre Seigneur. On ne voit plus que les pieds du Sauveur et le bord inférieur de ses vêtements. Les apôtres debout, la sainte Vierge au milieu d'eux tiennent leurs regards fixés sur Jésus-Christ montant au ciel. La *Pentecôte* occupe le panneau inférienr. Les langues de feu sont descendues sur les apôtres rassemblés. Marie occupe le centre de cette église primitive et l'Esprit Saint la remplit de sa lumière et de ses ardeurs. Les deux panneaux de droite renferment d'abord la *Mort de la sainte Vierge*. Les apôtres et quelques fidèles entourent le corps inanimé de la mère de Dieu. Saint Pierre en chape et tenant un goupillon jetté de l'eau bénite sur les restes inanimés de Marie. Saint Jean qui n'a point quitté la mère du Sauveur est au chevet de la défunte; un candelabre brûle auprès du lit funèbre. De cet intéressant sujet nous arrivons à l'*Assomption*. Marie n'a point senti la corruption du tombeau: elle s'élève radieuse et pure de cette terre de péché. Une auréole nymbe ovale l'environne toute entière; le disque argenté de la lune est sous les pieds de cette reine du ciel, et quatre chérubins emportent leur nouvelle souveraine. Telle est la troisième verrière.

La dernière du sanctuaire commence par un ex-voto surmonté d'un *blason* d'or chargé d'un bélier ou d'un bœuf d'argent. Durant le cours des 13ᵉ et 14ᵉ siècles, les

signatures se plaçaient humblement au bas des vitraux (1) et rarement les armoiries mêlaient leurs idées de grandeur profane aux nobles et hautes pensées de la religion. Mais à partir du 15e siècle, non-seulement les donateurs de vitraux se font connaître par les armes de leurs familles, mais ils attachent encore leur nom à tout ce qu'ils donnent : chasubles, tableaux et verrières ; souvent même ils se présentent en personne, eux, leur femme et leurs enfants agenouillés, afin que personne n'ignorant leur générosité on pense à prier pour eux. Je ne citerai pour exemple : que les vitraux de La Ferté-Milon et ceux de renaissance qui sont à Saint-Quentin, près de la sacristie ; mais il en est bien d'autres où l'on apprécie de plus en plus l'utilité de la science héraldique pour l'intelligence de nos monuments. Combien en effet ne serait-il pas utile de connaître les blasons des diverses abbayes, des familles et des alliances, des confréries et des corporations aux diverses époques de notre histoire locale !

Le vitrail de Parfondru donne au donateur un philactère volant que je n'ai pas eu le temps de déchiffrer. Il contient comme toujours une prière indiquant l'objet du vœu. Le premier sujet à gauche de l'ex-voto présente une scène très-animée de la passion. Le *Sauveur gravit la montagne* de son sacrifice chargé de sa croix dont la pesanteur l'accable ; il est tombé sous le fardeau et semble près d'expirer. Sa sainte mère abimée de douleurs s'approche de son divin fils. Hélas ! elle verra de plus

---

(1) C'est ainsi que dans un vitrail du 13e siècle, à la chapelle de la Vierge de la collégiale de Saint-Quentin, il y a, pour signature au bas de la verrière donnée par des chevaliers, trois sujets représentant l'un l'assaut et la défense d'une forteresse par des guerriers bardés de fer (ce qui indiquait les devoirs militaires des donateurs), et l'autre figurait un roi assis sur son trône et frappant du plat de son épée le dos d'un guerrier agenouillé devant lui (manière autrefois de faire un chevalier.)

près la cruauté de bourreaux qui poussent et frappent du pied et insultent le Sauveur. Autour de cette scène est le groupe éploré des filles de Jérusalem. Pour trouver le sujet suivant, il faut prendre à la droite de celui que nous venons de voir ; il contient *Jésus en croix* entre les deux larrons crucifiés avec lui. La grande victime du genre humain a le privilége d'être clouée à son gibet, tandis que les bandits qu'on lui a donnés pour accolytes sont attachés avec des cordes. Ce spectacle a trouvé Marie sans force ; elle est assise aux pieds de la croix, plongée dans une douleur immense. De l'autre côté de la croix, j'ai cru reconnaître la Madeleine au lieu du disciple bien aimé. Le troisième sujet se trouve au-dessous du premier. Joseph d'Arimathie *descend de la croix* le corps de Jésus ; il le soutient par les bras au milieu de l'échelle et Nicodème retient la chute. La sainte Vierge, dont les larmes ne cessent de couler, tient les mains jointes dans une résignation muette en regardant descendre le corps inanimé de son fils. Enfin vis-à-vis de cette scène, dans un panneau de droite, on voit le corps du *Sauveur dans les bras de sa mère* au pied de la croix. Elle le baigne de ses pleurs, l'enlace dans des étreintes d'inexprimables angoisses, lui soutient la tête et les épaules pour le contempler encore ; elle pleure et toutes les femmes qui l'entourent pleurent avec elle. Saint Jean est debout près de Marie qu'il n'abandonnera jamais.

Tels sont les intéressants vitraux du sanctuaire échappés jusqu'ici, on ne sait comment, au malheur qui les attend bientôt si l'on n'y met bon ordre. Et pour que mes craintes ne vous paraissent pas exgérées, je vous prie seulement de descendre dans la chapelle du nord adosée à la sacristie, et je vous montrerai d'abord une fenêtre au-dessus de l'autel, que l'on a su masquer avec autant d'intelligence que la première du sanctuaire. Deux panneaux et peut-être quatre se trouvent entièrement

cachés par une mauvaise croûte accolé de deux planches grossièrement barbouillées ; le tout enchâssé dans une corniche de même fabrique. Et ceux qui faisaient ces chefs-d'œuvre se sont cru sans doute, dans leur temps, des restaurateurs et des bienfaiteurs de l'église..., à peu près comme les gens qui faisaient sauter le portail de Braisne et brisaient ses statues peintes et ses voussoirs historiés ! Le seul sujet qu'il m'a été possible de saisir est placé à la pointe de l'ogive : c'est *Jésus en croix* ayant à ses côtés sa mère et saint Jean. Mais passons à la verrière de cette chapelle donnant sur le nord. On ne trouve pas de termes pour exprimer l'indignation et la pitié dont on est saisi à la vue d'une verrière riche encore, il y a peu d'années, et peut-être il y a peu de mois, de toutes ses vitres peintes et dont il ne reste plus aujourd'hui que les plombs. L'effet que produit sur vous un pareil squelette de vitrail est impossible à décrire.

La pointe ogivale avait un blason d'évêque dont il n'est resté qu'une partie de l'entourage : c'était la signature. Au dessous à gauche venait dans un riche costume une sainte martyre tenant en main la palme du triomphe : un philactère portait son nom, suivi d'une invocation. Derrière la sainte s'élève à peu de distance un palais somptueux d'un luxe oriental. Mais si nous n'avons rien trouvé d'intact dans cette partie gauche de la fenêtre, que dire du côté droit ? Il ne contient plus qu'un évêque qui bénit. Le personnage qui fut en face de cet évêque portait en main une croix triomphale, et au bas est le blason que je supposais d'abord appartenir à une confrérie du Saint-Sacrement ; enfin tout est à jour dans cette verrière.

Dans la chapelle du Midi, il existe pour dernier fragment un fort beau saint Pierre tenant les clefs du royaume des cieux.

Maintenant résumons : je ne veux plus revenir sur la perte irréparable de tous ces vitraux, ce sont des actes

consommés ; mais désormais il est important de veiller à la conservation de ce qui reste, et c'est avec l'espoir d'être utile que je vais hasarder quelques conseils. Les vitraux périssent par l'*imprévoyance* qui ne garantit pas des accidents à venir, ou par le *défaut de vigilance* et de soins, qui laisse empirer le mal et le rend irréparable. Afin d'arrêter les causes extérieures de ruine pour une église isolée sur la place publique d'un village, il serait bon de placer en dehors des vitres peintes, ou un grillage en fil de fer, ou bien, ce qui ne serait pas dispendieux, des cloisons d'osier (1) qui, après tout, assureraient suffisamment la conservation des verrières. Mais sitôt qu'un panneau est ébranlé, sitôt qu'une partie de vitre peinte tend à s'échapper de la résille de plomb, c'est alors que la vigilance et l'activité sont nécessaires ; souvent pour avoir attendu quelques semaines on a tout laissé périr. C'est ainsi que par des lenteurs apportées à la réparation de deux panneaux de vitres sur la passion, Sermoise les a vu disparaître il y a trois ou quatre ans.

En signalant le déplorable état des vitraux de Parfondru, je n'ai pas assurément prétendu faire tomber le reproche d'incurie et de négligence sur quelqu'un en particulier. Mais comme j'ai toujours eu la conviction qu'un édifice public remis aux soins d'un administrateur, laïque ou ecclésiastique, doit être sauvegardé avec toute la sollicitude qu'a droit d'exiger la Société, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de rappeler aux fabriques et aux conseils municipaux des communes qu'il sont responsables des monuments, objets d'art et papiers confiés à leur surveillance.

---

(1) Ces cloisons sont laides et obscures, il est vrai, mais qu'on trouve un moyen meilleur de préserver les verrières sans obliger à plus de dépenses.

Vaux-sous-Laon.

J'ai besoin, Messieurs, en terminant, de me reposer sur une œuvre de conservation qui mérite tous vos éloges et intéresse les arts aussi bien que l'histoire. Il y a quelques mois à peine, M. l'abbé Degoix, curé de Vaux-sous-Laon ayant appris qu'il y avait quelque part dans un grenier une tapisseraie fort ancienne représentant une suite de sujets religieux, s'empressa de faire une visite au propriétaire de cette relique de l'art au moyen-âge. Il n'eut pas de peine à obtenir pour son église une vieillerie qui pourrissait inutile au milieu de la poussière. Or cette vieillerie était une tapisserie en soie de quatre ou cinq mètres de long sur trente-cinq ou quarante centimètres de haut, comprenant onze sujets sur la sainte Vierge et sur notre Seigneur. Les voici par ordre : le *Mariage de la sainte Vierge ;* le prêtre juif est entre les deux époux. L'*Annonciation ;* l'esprit saint est au-dessus de Marie, sa chaste épouse : le lys de la virginité sépare l'ange de la sainte Vierge. L'ange Gabriel prononçe les paroles : *Ave gratiâ plena* écrites sur un philactère. La *Visitation.* La *Naissance de Jésus-Christ ;* la sainte Vierge et saint Joseph sont à genoux. L'apparition aux *Bergers de Bethléem :* un ange leur chante le *Gloria in excelsis* qu'il porte écrit sur une banderole; les bergers restent appuyés sur leurs houlettes. La *Circoncision.* L'*Adoration des Mages ;* l'un des trois est Ethiopien. La scène se passe dans un château crénelé. La *Purification :* deux tourterelles sont là sur une table. La *Fuite en Egypte :* on voit derrière les blés les soldats d'Hérode qui se hâtent d'arriver à Bethléem, de peur que le nouveau roi ne vienne à leur échapper. Le *Massacre des Innocents :* Hérode y est présent ; une mère arrache son enfant aux soldats égorgeurs. Enfin *Jésus-Christ au milieu des Docteurs.*

Cette tapisserie, qui paraît remonter au temps d'Henri IV, a vraiment du mérite et nous devons féliciter M. le curé de Vaux d'en avoir su apprécier la valeur religieuse et artistique. Aussi apprendrez-vous avec le plus grand plaisir que ce reste précieux est aujourd'hui dans l'église de Vaux, richement encadré et placé honorablement dans la chapelle de la Vierge, à la portée des fidèles. Que n'avons-nous souvent de pareils faits à enregistrer dans nos Bulletins! cela soulagerait le cœur et donnerait un peu d'espoir en l'avenir. Ces faits ne seraient pas aussi rares si l'on voulait prendre la peine de donner à la jeunesse actuelle quelques notions sur l'art antique. En lui formant le goût, on assurerait ainsi la conservation future des objets précieux beaucoup mieux que par toutes les prescriptions et ordonnances, car rien ne peut suppléer le goût et le manque de notions architecturales. Les architectes, maçons et menuisiers qu'on emploie aujourd'hui se donnant tous pour des génies de première force, comment pouvoir corriger leurs bévues? On laissera donc tout faire et tout dégrader!

M. l'abbé Poquet donne connaissance à la Société d'un règlement de police fait en 1669 pour la seigneurie d'Epieds. Ce document, extrêmement curieux et quant à sa forme et quant aux choses qu'il contient, est extrait des greffes du bailliage de Château-Thierry. Nous l'avons dit plusieurs fois, c'est dans de semblables dépôts qu'il faut aller fouiller. On trouve là souvent une riche collection d'inventaires, de procès relatifs aux abbayes, aux seigneuries. Dans ces pièces de droit sont consignées l'histoire du monastère, l'origine et les priviléges du seigneur, la constatation de l'état des lieux, pièces très-importantes pour le succès des doctrines archéologiques.

RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE

Pour être observés dans la vicomté, terre et seigneurie d'Espiez.

Nous Nicolas-Victor Alvarez de Tolède, abbé, comte de Moutmont, par la permission diuine, commendataire perpétuel de la préuôté de Marizy-Saint-Mard, vicomte et seigneur d'Espiez et autres lieux.

1. — Deffendons à toutes personnes demeurantes dans la vicomté, terre et seigneurie d'Espiez de jurer ou de blasphémer le saint nom de Dieu, des saints ou saintes, à peine de punition corporelle et de six livres d'amende.

2. — Deffendons de trauailler en toute l'étendue de notre seigneurie d'Espiez les dimanches et fêtes chômées à des œuvres serviles, et de labourages sans nécessité et sans avoir auparauant obtenu permission de l'église et de notre procureur fiscal, à peine de six livres d'amende.

3. — Deffendons à tous nos sujets et vassaux dudit Espiez de jouer durant la messe, le catéchisme et vêpres, soit dans les rues, soit dans le cabaret, maison ou autre lieu de notre seigneurie et vicomté, à peine de six livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive.

4. — Deffendons de rien faire d'indécent dans l'église, d'y pendre des chapeaux à hauteur durant le service diuin, de cracher sur les marchepieds des autels ou de s'accouder sur lesdits autels, à peine de quatre livres de cire blanche pour le luminaire de l'église.

5. — Deffendons sous les mêmes peines que dessus de faire bruit dans l'église durant le seruice diuin, ny de s'arrêter durant ou aprez ledit seruice sous le porche de ladite église pour y causer ou pour y compter de l'argent.

6. — Deffendons aux femmes de ladite parroisse d'Es-

piez de souffrir que leurs petits enfants courent çà et là dans l'église durant le seruice diuin, ou qu'ils y fassent bruit sous peine (après la première monition qui leur en sera faite de les en empêcher) d'aumôner d'une demi livre de cire blanche au luminaire de ladite église.

7. — Deffendons auxdites femmes de ladite parroisse de précéder les hommes à la procession ou autres cérémonies de l'église, ou de recevoir et prendre le pain bénit auant le clergé, les officiers de notre justice et les marguilliers, à peine d'aumône à la fabrique de l'église d'Espiez une liure de cire blanche pour chaque fois.

8. — Deffendons aux grands garçons de la dite parroisse et à tous autres qui ont fait leur première communion de précéder le clergé en la procession; leur enjoignons de suiure ledit clergé et de s'y comporter modestement et dans le silence, à peine d'un carteron de cire blanche pour le luminaire de l'église pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidiue.

9. — Deffendons à tous nos vassaux d'Espiez de passer dans le cimetière et de s'en servir d'un chemin de passage, ny d'y rien faire d'indécent, ny d'y laisser paître les bestiaux, sous peine de cinq sols d'amende pour chaque bête; enjoignons que la clôture en soit incessamment réparée à fais communs de tous les parroissiens et les portes tenues fermées.

10. — Deffendons à toutes personnes dans l'étendue de notre justice de faire danses publiques avec scandale les jours de dimanches et fêtes, à peine de six livres d'amende.

11. — Deffendons aux laboureurs et autres qui envoient paître leurs bestiaux par leurs enfants ou domestiques de les laisser paître pendant la messe de parroisse, sous peine de dix sols d'amende pour chaque bête de gros bétail.

12. — Nous deffendons aux bergers et autres pastres

de lâcher le bétail pour les mener aux champs, ou de les ramener à la maison durant la messe de parroisse, à peine de vingt sols d'amende.

13. — Nous deffendons auxdits bergers et pastres, et à quelque personne que ce soit de mener les bestiaux et les laisser paître dans les chaumes que vingt-quatre heures après que les gerbes en auront été leüées, à peine de deux sols d'amende pour chaque bête de menu bétail et de quatre sols pour chaque bête de gros bétail.

14. — Nous deffendons à toutes personnes de faire proie à part dans la parroisse, s'ils ne sont demeurant dans des maisons à fermes éloignées des autres, comme aussi de laisser aller le bétail avant que les pastres soient prêts de les conduire aux champs, à peine d'un sol d'amende pour chaque bête.

15. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser paître les porcs dans les prés deuant et après la fauche, à peine de sept sols six deniers d'amende pour chaque porc.

16. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser paître les bestiaux dans le pré Saint-Mard deuant et après la fauche, à peine de deux sols d'amende pour chaque bête, si ce n'est du consentement du receueur de notre seigneurie.

17. — Nous deffendons à toutes personnes de prendre les éteuilles, ou de cueillir et arracher des herbes dans les champs ensemencez sans le consentement des propriétaires desdits champs, à peine de soixante sols d'amende.

18. — Nous deffendons à toutes personnes de glaner dans les jauelles ou dans les gerbes auant qu'elles ne soient en tas, si ce n'est du consentement des propriétaires, à peine de soixante sols d'amende.

19. — Nous deffendons à toutes personnes d'enleuer les grains creus dans leurs héritages auant que les gerbes

en aient été comptées et le droit de dixme payé, sous les peines portées par les ordonnances du roy, notre seigneur.

20. — Nous deffendons pareillement à toutes personnes d'enleuer les gerbes des champs auant le soleil leué et après le soleil couché, à peine de six livres d'amende, si ce n'est qu'en cas d'urgente nécessité qui pourrait exiger le contraire et en ayant obtenu permission de notre procureur fiscal.

21. — Nous deffendons à toutes personnes de fourrager, prendre du bois, fruits, légumes, herbes, foin ou grains sur les terres d'autruy, soit qu'elles soient closes de murailles, soit qu'elles ne le soient pas, à peine de soixante sols, punition corporelle, et de rembourser celuy à qui le tort aura été fait.

22. — Nous deffendons à toutes personnes de piquer ou houer, ou labourer, ou entreprendre sur les grands chemins, à peine de soixante sols d'amende.

23. — Nous deffendons à toutes personnes d'abattre, sans permission de notre procureur fiscal, aucuns arbres sur les chemins, sur les bords des fossés ou sur leurs héritages, à peine de six livres d'amende et de confiscation desdits arbres abattus.

24. — Nous deffendons à toutes personnes de mettre les chanvres à la roise dans le rut d'Espiez, depuis le trou Ioffrin jusqu'au Pont-de-Pierre, comme aussi de sécher lesdits chanvres aux fours, à peine de six livres d'amende.

25. — Nous deffendons à toutes personnes de détourner les eaux de leurs cours ordinaires sans permission, à peine de six livres d'amende.

26. — Nous deffendons à toutes personnes de lauer dans les fontaines, d'y faire aucune lessiue ou d'y mettre roiser du chanvre, à peine de six livres d'amende.

27. — Nous deffendons à toutes personnes de puiser de l'eau aux fontaines destinées à boire avec des vaisseaux

sales et chaudrons noirs, à peine de soixante sols d'amende.

28. — Nous deffendons à toutes personnes de mettre ou faire mettre des bêtes mortes sur les grands chemins, près des fontaines ioignant les maisons au village, ny sur les terres d'autruy, à peine de six livres d'amende.

29. — Nous deffendons à toutes personnes nobles ou roturières de chasser dans l'étendue de notre vicomté et seigneurie d'Espiez, d'y tirer gibier, pigeons, les attirer ou tendre lacets sur les peines portées par l'ordonnance du roy, notre seigneur.

30. — Nous deffendons à toutes personnes de laisser courir leurs chiens dans les champs s'ils n'ont au col un billot de deux pieds de long et de quatre pouces de tour, à peine de six livres d'amende.

31. — Nous deffendons à toutes personnes, nos sujets et vassaux, soit tauernier ou autres de vendre vin ou autre breuvage pendant le cours du ban, qui est depuis le samedi-Saint jusqu'au samedi de la Pentecôte, à peine de six livres d'amende.

32. — Nous deffendons à toutes personnes de vendre du vin ou autre breuuage, vendre ou acheter aucun grains, que les pots, poids et mesures n'aient été épalez et ajustez par nos officiers, à peine de six livres d'amende.

33. — Nous deffendons à toutes personnes dans l'étendue de notre vicomté, terre et seigneurie d'Espiez de tuer bœufs, moutons ou autres bestiaux pour vendre que premièrement ils n'aient été visités par nos officiers auxquels en appartiennent les langues, à peine de six livres d'amende.

34. — Nous deffendons à tous hôteliers, cabaretiers de donner à manger ou à boire durant le seruice diuin à quelque passant par grande nécessité, à peine de six livres d'amende pour chaque hôtelier ou cabaretier et autres de nos vassaux qui seront trouuez chez eux.

35. — Nous deffendons pareillement auxdits hôteliers et cabaretiers de donner à manger et à boire chez eux à nos sujets et vassaux daant la messe les fêtes et dimanches, et de les retenir chez eux au-delà de sept heures du soir en hyuer et neuf heures en été, à peine de six livres d'amende pour chaque cabaretier, et de pareille somme pour chacun de nos vassaux qui y seront trouuez.

36. — Nous deffendons à toutes personnes de receler les droits de vin, ayant lots et ventes qui nous sont deũs à cause des venditions des maisons et héritages dans notre censive, à peine de six livres d'amende quarante iours après les venditions; laissons à nos officiers de condamner à une amende plus forte ceux qui n'auront pas présenté leurs contrats d'acquisitions à nos receueurs ou autres personnes aïant de ce pouvoir de nous pour et reensaisinez.

37. — Nous deffendons à toutes personnes de faire bâtir sur les héritages situez dans l'étendue de notre vicomté, terre et seigneurie s'ils n'ont pris alignement de nos officiers, à peine de six livres d'amende.

38. — Nous deffendons aux meuniers de prendre plus que la mesure ordinaire qu'ils seront tenus d'apporter deux fois par chacun an à nos officiers et qui sera attachée à l'entremise, à peine de six livres d'amende.

39. — Nous deffendons auxdits meuniers de moudre s'ils n'ont l'eau suffisante; ordonnons à nos officiers de condamner les contrevenants à dix livres d'amende et à réparer les détériorations qui en seront arrivées à nos moulins.

40. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et parroissiens de notre vicomté d'Espiez conformément à la déclaration du roy, notre seigneur, du 13 décembre 1698 de rendre l'honneur et le respect qu'ils doiuent à tout ce qui regarde la religion dedans et dehors l'église, d'honorer M. le curé et de recevoir avec déférence les avis

qu'il leur donnera dans l'église, soit afin qu'ils y gardent le silence, soit afin qu'ils se mettent dans des postures convenables à l'office, soit en autres choses concernant la religion et leur conduite spirituelle, à peine pour les contrevenants d'aumôner au luminaire de l'église une liure de cire blanche; ordonnons à nos officiers de desser des procez-verbaux contre ceux qui manqueront de déférence aux monitions de leur pasteur et qui contreviendront à nos ordres.

41. — Nous ordonnons conformément à ladite déclaration du 13 décembre 1698 aux pères et aux mères, tuteurs et autres qui sont chargés de l'éducation des enfants en cette *commune*, parroisse d'Espiez, d'envoyer aux écoles et aux catéchismes lesdits enfants qui sont au-dessous de quatorze ans ou qui n'ont pas encore fait leur première communion, à peine de dix sols d'amende aumonée à l'église païables par lesdits parents pour chaque enfant qui manquera d'assister deux fois consécutives, hors les cas de maladie ou d'infirmité au catéchisme, et à peine de pareille somme de dix sols pour chaque enfant qui manquera un mois durant sans aller à l'école.

42. — Ordonnons auxdits pères et mères et autres parents qui ont la conduite des enfants d'auoir soin que les petits garçons qui n'ont point encore fait leur première communion assistent à la messe et au seruice diuin les iours de fêtes et dimanches, et de les laisser placer dans l'église dans les places qui seront destinées par M. le prieur, curé de ladite parroisse et marquées par les maîtres d'écoles, à peine contre lesdits parents dont les enfants seront trouués causer derrière quelque pilier de l'église durant le seruice diuin, à cinq sols d'amende aumonée à l'église.

43. — Nous ordonnons de tenir nets les gués, abreuuoirs, ruisseaux et fontaines à ce qu'ils puissent auoir leur cours et qu'on puisse s'en seruir, lesquels seront

nétoyez deux fois chaque année, sçavoir le samedy du dimanche devant les Roys et le samedi de devant la Magdeleine, à peine de six livres d'amende contre ceux aïant été nommés à leur tour qui ne s'en sont pas exactement acquitez.

44. — Nous ordonnons d'amender en droit sur les grands chemins et de les nétoyer, à entretenir en bon état en telle sorte que tout le monde y puisse aisément passer tant à pied qu'à cheval et en voiture, à peine de six livres d'amende.

45. — Nous ordonnons de tenir les iardins et autre héritage fermez en sorte que le bétail n'y puisse entrer, à peine de soixante francs d'amende.

46. — Nous ordonnons de faire nétoyer les cheminées deux fois l'année, à peine de soixánte francs d'amende.

47. — Nous ordonnons à tous nos vassaux de procéder dans toutes les causes réelles, personnelles et criminelles deuant nos officiers de notre iustice et leur deffendons de décliner notre iurisdiction ordinaire, à peine de six livres d'amende ou telle autre somme, tel que notre bailly ou son lieutenant iugeront à propos suivant l'exigence du cas.

48. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de payer à nos receueurs ou aux personnes par nous préposées les droits et redeuances ordinaires aux iours acoutumez, à peine de six livres d'amende, quinze jours après.

49. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de payer les dixmes aux personnes quy y sont préposées en la manière acoutumée auant que d'enleuer leurs grains, à peine de six livres d'amende.

50. — Nous ordonnons à tous nos vassaux et suiets de se trouuer aux plaids généraux et leur deffendons d'en sortir qu'ils ne soient entièrement finis, à peine de six livres d'amende pour la première fois; laissons à nos

officiers de régler les amendes contre ceux qui récidiueront.

51. — Nous ordonnons à l'amendier de veiller exactement sur ceux qui contreuiendront à nos présentes ordonnances, d'en auertir nos officiers, à peine d'en demeurer responsables en leur propre et priué nom; voulons que leur déposition soit receüe sans être obligés de produire d'autres témoins, à moins que les personnes accusées d'y avoir contreuenu ne iustifient du contraire, auquel cas ledit amendier paierait la même amende qui aurait été encourüe et serait puni ainsi qu'il appartiendrait.

Tous lesquels réglements et ordonnances cy-dessus, toutes personnes qui sont et demeurent en notre dite vicomté, terre et seigneurie d'Espiez seront tenües d'observer sous les peines y portées.

Donné à Paris le vingt-cinquième jour du mois de may 1699.

Signé : Nicolas-Victor ALVAREZ de Tolède,
comte de Montmont, prévost
de Marisy.

Pour copie conforme à l'original manuscrit,
L'Abbé POQUET.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Novembre 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Ed. Fleury, rédacteur du *Journal de l'Aisne*, fait hommage à la Société de six exemplaires de sa Biographie de Babœuf.

M. Williot est chargé de rendre compte de cette publication. En publiant, comme le fait M. Ed. Fleury des notices détaillées sur la vie et les doctrines des principaux personnages de notre grande révolution, on aurait bientôt une histoire complète et sérieuse de cette époque si féconde en vices comme en vertus.

M. Delsart, curé de Saint-Aubin, et membre correspondant, fait don à la Société de la copie d'un manuscrit relatif à Saint-Vincent de Laon.

M. Suin est prié de faire l'inventaire de ce précieux document et de donner le résultat de son travail dans la prochaine séance.

M. Papillon, gérant du *Journal de Vervins*, adresse à

la Société : 1° l'Histoire de Vervins, des notices sur le camp de Maquenoise, les abbayes de Bucilly et de Clairfontaine dues à la plume de notre collègue, M. Amédée Piette, et imprimées chez M. Papillon, qui en est l'éditeur.

M. Papillon sollicite les Bulletins de la Société en échange de la publication qu'il a entrepris sur la Thiérache.

La Société agrée la demande de M. Papillon. Les deux volumes déjà parus sont mis à sa disposition.

Remercîments pour ces divers envois.

La Société a aussi reçu le troisième numéro du Bulletin des antiquaires de Picardie.

CORRESPONDANCE.

M. le maire de Soissons accuse réception du second volume du Bulletin annuel, et il ajoute : « Je remercie la Société de l'offrande qu'elle veut bien faire à la ville. Je fais déposer à la bibliothèque ce nouveau volume qui témoigne de ses travaux assidus et vient accroître les nouveaux matériaux que nous pourrons posséder pour l'histoire locale. De semblables communications seront toujours reçues avec reconnaissance. »

M. de Villermont adresse du château de Wismes, près Mariembourg (Belgique) ses remercîments aux membres de la Société d'avoir bien voulu l'admettre parmi eux, et prie le secrétaire d'être auprès de tous l'interprète de ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. « Je suis, dit M. de Villermont, depuis quelque temps dans un pays bien intéressant pour un archéologue, et je regrette bien que ma science ne soit pas à la hauteur des souvenirs qui m'entourent. C'est dans ce pays qui borde du côté de Givet les Ardennes françaises, que l'année dernière en faisant faire des fouilles, j'ai découvert plusieurs tombeaux romains dont j'ai recueilli d'assez nombreux restes.

Les tombeaux, si l'on peut les appeler ainsi, consistaient simplement en assiettes mortuaires de fayence grossière remplies de cendres, d'os calcinés au milieu desquels se trouvait invariablement le sou traditionnel de la barque à Caron. Près de ces assiettes se rencontraient des urnes lacrymatoires à anse, de forme allongée en haut et très-renflée vers le bas. Puis de petits vases de forme gracieuse dont quelques-uns ornés de dessins en terre fine de couleur rouge. Sur plusieurs de ces vases se trouvent un nom romain, sans doute celui du mort (1), car ce sont tous noms différents. Près de plusieurs de ces vases, j'ai trouvé des agrafes, des anneaux, jusqu'à une forme d'éperon. Toutes les agrafes sont en cuivre, ainsi que les épingles et anneaux que j'ai découverts. Toutes sont de forme très-gracieuse, bien travaillées, et quelques-unes plus riches que les autres conservent encore, vif et intact, l'émail qui les ornait.

Je n'ai trouvé que deux urnes de verre dont j'ai conservé les morceaux qui sont assez grands pour en déterminer la forme. Le seul tombeau qui, dans ce cimetière romain méritait ce nom, consistait en cinq énormes pierres en quartiers de roches. Trois de ces pierres formaient un triangle dont les deux autres étaient la base et le couvercle. Dans ce tombeau, ainsi que près des assiettes mortuaires, j'ai trouvé des ferrements et des clous qui indiqueraient que ces restes de romains auraient été enfermés dans une sorte de cercueil en bois dont il ne reste plus trace. Je me propose de rapporter en France une grande partie de mes trouvailles, et je me ferai un véritable plaisir de les soumettre à l'examen de mes honorables collègues.

---

(1) La Société croit que le nom romain qui se trouvait sur ces vases est simplement le nom du fabricant, ce qui explique cette variété de noms.

Le cimetière dont je vous parle était situé sur le penchant d'une montagne, exposé au midi et en regard d'une énorme roche où jadis était bâti un fort romain dont il ne reste plus que le souvenir. Ce pays-ci paraît avoir été fortement occupé par les Romains; les vestiges de leur séjour sont nombreux. Une chaussée traversait la contrée, mais je n'ai pu encore déterminer les points de départ et d'arrivée. On a trouvé et l'on trouve encore tous les jours beaucoup de pièces de monnaies de plusieurs époques, depuis la république jusqu'au bas-empire. Les monnaies d'argent sont rares, mais parmi celles de cuivre on en trouve de fort intéressantes, et je regrette vivement mon peu de connaissance en numismatique pour pouvoir apprécier celles que je vois et que l'on m'apporte.

Le monument, assurément le plus curieux de la domination romaine dans ce pays, est un vieux château en ruines, perché sur un rocher à pic et dont on voit encore la porte d'entrée flanquée de deux tourelles, plus une grosse tour carrée à moitié écroulée. Les traditions du pays attribuent la construction de ce château aux Romains, je n'ose les contredire, mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce château était déjà détruit en l'an 1000. L'architecture et la disposition des bâtiments qui restent me paraît appartenir à une époque bien autrement barbare que celle des Romains, mais c'est une dissertation que je ne veux pas entreprendre; ma lettre est déjà longue et le sujet n'est pas assez intéressant peut-être pour m'être une excuse. Je me contenterai d'en rapporter un dessin que je livrerai à votre appréciation.

Il existe aussi, à peu de distance d'ici, un château en ruines, berceau de la maison des princes de Ligne et dont les débris imposants rappellent le 14e siècle. Il a été détruit par les Espagnols.

Je ne finirais pas, si je voulais relater tout ce qu'il y a

de curieux dans ces environs. Après les souvenirs romains, ce sont les souvenirs espagnols qui dominent, mais beaucoup plus rares : j'ai quelques pièces de monnaies de ce temps. Je suis encore trop novice dans la noble science archéologique pour me rendre un compte bien net des objets qui frappent ma vue; je me borne, pour le moment, à les énumérer; mais je compte bien, à mon retour prochain en France, me mettre à même de juger mieux de la valeur des choses, quand je reviendrai ici. Si cependant, un petit rapport sur ces trouvailles pouvait intéresser mes collègues, j'essaierais pour une prochaine réunion de rassembler les renseignements que j'ai pris et d'apporter ainsi ma petite pierre à l'édifice que vous préparez à l'histoire locale. Cela n'intéresse pas, il est vrai, le département et je m'en rapporte à votre avis obligeant. »

La Société est vivement intéressée par la lecture de cette lettre; elle prie le secrétaire d'en exprimer sa reconnaissance à M. de Villermont. Elle acceptera avec empressement le rapport qu'il veut bien promettre. La plupart de ces objets vont repasser en France avec le possesseur, et ils sont dès-lors habitants du département et ont par conséquent droit de cité dans le Bulletin de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Lecomte envoie quelques détails sur une découverte de médailles au Mont-Notre-Dame.

Grâce à l'inépuisable obligeance de M. Mazure, je puis indiquer les variétés de médailles trouvées sur le terroir de Quincy, en face le Mont-Notre-Dame. Tous les moyens bronzes ont pour revers le génie du peuple romain. Ceux à l'effigie de Maximien Hercule ont été frappées à Trèves, comme l'indique le TR placé au bas du revers. Jusqu'à

présent, on n'a trouvé que des *Probus*, des *Dioclétien*, des *Maximien Galère*, des *Constance Chlore* et des *Maximien Hercule*. Le revers des Probus (petits bronzes), c'est la piété, le courage, la compagne (une Minerve debout), la victoire ou la joie d'Auguste. Il y a aussi plusieurs *temporum felicitas*. Sur les Dioclétien, on voit la victoire d'Aug. et des vœux à Jupiter Aug., et à Jupiter conservateur Aug. Quant aux Maximien Galère, ils portent la paix d'Aug., ou sont en l'honneur d'Hercule apportant la paix (*pacifero*). La piété, le courage, le salut, la paix d'Auguste se trouvent sur les revers des petits bronzes de Maximien Hercule.

Ces médailles et en particulier celles de Maximien Hercule ont pour notre pays un intérêt historique que j'avais oublié de signaler. Maximien Hercule a parcouru nos contrées par lui-même et par son trop célèbre affidé Rictio-Vare. Or, à peu de distance de l'endroit où se sont trouvées nos médailles, à Basoches et à Fismes, la cruauté de Rictio-Vare, si bien formée à l'école de son maître, s'est développée dans les martyrs de saint Rufin, de saint Valère et de sainte Macre. Je ne parle pas des saints Crépin et Crépinien à Soissons. Les monnaies à l'effigie du bourreau en chef des saints dont nous possédons encore les restes et admirons le courage, nous sont donc particulièrement chères. Il est assurément fort curieux de posséder une médaille frappée au moment où coulait sur notre sol le sang généreux de nos martyrs.

Cet intérêt historique et religieux des souvenirs me conduit à donner un avis important aux inventeurs de monnaies antiques ou de choses d'art : jamais il ne sera de leur intérêt, comme on l'a fait à Mont-Notre-Dame, de vendre précipitamment ce qu'ils ont trouvé. Les monnaies romaines en bronze valent toujours leur poids en sous français et beaucoup plus lorsque les monnaies sont rares ou parfaitement conservées. On est donc toujours

sûr de s'en défaire plus avantageusement pour peu qu'on ait de la patience.

Il est aussi un préjugé fort répandu dans nos campagnes qui contribue singulièrement à la perte de beaucoup d'objets d'art et à la disparition de trouvailles importantes pour l'histoire locale : je tiens à le détruire aujourd'hui dans l'intérêt du pays et des inventeurs qui vendent quelquefois à vil prix des objets réellement fort précieux. L'on s'est imaginé que l'Etat avait un droit acquis sur le tiers de tout ce que l'on trouvait enfoui, caché ou perdu. Ceci est complétement faux, et nulle part on ne trouvera de lois ni d'arrêtés dans ce sens. Rassurez-vous donc, inventeurs d'objets antiques, ne brisez rien, ne vous enveloppez pas de mystère, mais faites connaître aux journaux de la localité ce que vous avez trouvé d'intéressant ; c'est, à mon avis, le plus sûr moyen d'utiliser pour vous et pour le pays les découvertes que vous aurez faites.

Un écrivain de la presse parisienne, et qui est tout à la fois littérateur et archéologue, nous fait parvenir la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire.

En furetant dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, j'ai découvert par le plus grand des hasards une lettre qui donne quelques détails sur la *Possédée de Vervins* ; cette lettre a pour date le 8 février 1565. La feuille qui portait le nom de la personne à qui elle était adressée n'existe plus ; le nom de l'auteur a été tellement sali et gratté que le plus savant paléographe n'y pourrait rien lire.

On a déjà beaucoup écrit sur la possédée de Vervins, mais on a écrit bien des romans et des mensonges. La lettre suivante d'un témoin oculaire aura sans doute quelqu'intérêt pour les archéologues et les savants de

votre département. J'ai copié exactement, en respectant l'orthographe.

CHAMPFLEURY.

« Monsieur, l'occasion se présentant et ayant su qu'é-
» tiez à Paris, je n'ai voulu faillir vous faire par cette
» lettre le discours de ce qui s'est fait en cette ville,
» digne d'être publié par toute la chrétienté et digne
» qu'en soyez avertis.

» Le fait est que depuis le jour de la Toussaint, une
» jeune femme de seize ans, demeurant en la ville de
» Vervins s'est trouvée possédée et fort agitée de malins
» esprits, lesquels par quelques intervalles et jour et nuit
» se départaient d'elle pour la laisser manger, boire et
» dormir, et au partement parlant par la bouche de la
» dite femme, qui lors a la langue tirée jusques au men-
» ton, ont soin de lui faire bailler à manger, comman-
» dent aux père, mère et mari de la dite femme la faire
» manger, quelquefois déclarant le lieu où ils divertis-
» sent quelquefois avec voleurs, et au retour par la même
» organe déclarant les tueries, voleries et autres mé-
» chants actes qu'ils ont incité les hommes perpétrer;
» et se sont trouvés beaucoup de leurs dits véritables.
» Et par la même organe nommaient les personnes qui
» venaient voir la dite femme par leurs noms et surnoms,
» déclarant en public ce que telles personnes avaient
» fait et privé de leurs maisons ou ailleurs, et quelque-
» fois déclarant des choses si secrètes qu'on n'estimait
» jamais qu'elles fussent sues, même à gens étrangers
» et non connus au pays.

» Durant le temps de l'Avant dernier, en ce dit lieu
» prêchait un jacobin de Vailly, qu'on nomme de Mota,
» qui a fait plusieurs conjurations et commandemens aux
» dits esprits malins de partir du corps de cette femme,
» auquel ils faisaient réponse qu'ils ne sortiraient pour
» lui; et parce que, quand lesdits esprits partaient d'elle,

» ledit jacobin l'admonestait et autres gens d'église, les
» dits esprits la rendaient sourde, muette et aveugle, en
» manière qu'il n'y avait pas moyen de faire ouvrir les
» yeux ou la faire parler que en lui présentant la sainte
» hostie, qui fit faire au dit jacobin pareille expérience,
» pour faire départir les dits esprits en vertu de la dite
» hostie, laquelle présentant se départaient les dits es-
» prits, mais soudain rentraient. Et parce que tel fait
» dépend de l'état en office de l'évêque, notre évêque se
» transporta audit Vervins, où il fit les mêmes expé-
» riences que le dit jacobin, auquel les dits esprits firent
» réponse qu'ils étaient plusieurs et nommèrent leurs
» noms, et vinrent la nuit tourmenter notre dit évêque ;
» et de ce qui se fit au dit lieu et pourrait parler et vous
» le faire entendre un docteur de la Faculté de Paris,
» que l'on nomme M. Chausse, demeurant au collége de
» Lisieux qui, avec un autre docteur de cette ville, ac-
» compagna notre évêque. Et voyant les parens qu'elle
» demeurait toujours tourmentée, l'on amena en cette
» ville, en passant par Notre-Dame-de-Liesse, la laissèrent
» aucuns des dits esprits, de manière qu'il n'en restait
» que deux, et à la première adjuration qu'a faite en
» cette ville notre dit évêque, cela lui a été confirmé par
» celui des dits esprits qui se nommait Belzébut. Parce
» que les huguenots maintenaient tout ce que dessus
» être une imposture, pour laquelle découvrir était be-
» soin changer de garde à la dite malade, elle fut par
» justice sequestrée et lui furent baillées gardes nou-
» velles et des deux religions, et y furent toute la nuit
» le doyen de l'église, l'official et autres gens d'église,
» notre lieutenant particulier, mon compagnon avocat,
» le bailli de l'évêque et autres notables personnes as-
» sidus. Avec eux, médecins et chirurgiens les plus
» experts qui, durant qu'elle fut délaissée comme morte
» au partement du diable par vertu de l'hostie présentée,

» firent toutes les épreuves de leur art pour l'exciter, » jusques à lui mettre des épingles dans les ongles de » ses doigts, sans que pour ce elle eut aucun mouvement; » et à la seule présentation de la même hostie à sa » bouche, elle reprit ses sens, louant Dieu et aucun » d'eux m'ont récité qu'ils virent, au partement du diable, » un signe visible comme d'une souris sortant de ses » oreilles et trottant sur la main de ceux qui la tenaient, » dont tous furent fort effrayés.

» Elle est rendue à l'évêque qui puis quinze jours a » continué jeûner et soi mettre en oraison, et faire an- » noncer et inciter par prédications le peuple à l'aider » de jeûnes et oraisons, à déchasser les dits esprits fai- » sant tous les jours processions et prières publiques, » ès-quelles processions on portait la dite femme, la- » quelle après l'on mettait sur un échafaud pour ce érigé, » près la chapelle Notre Dame, au portail du chœur, en » laquelle notre dit évêque chantait la messe durant » laquelle, à l'élévation du corps de Jésus-Christ, la dite » femme tenue de six ou sept des plus forts hommes » qu'on pouvait choisir, malgré eux s'élevait droite, faisait » mine si horrible que chacun en était effrayé, et la » messe célébrée procédait aux conjurations et abjura- » tions, répondant ladite femme d'elle-même, quelque- » fois prononçant la dite femme aucuns mots avant notre » dit évêque; et après avoir fait ce qu'il pouvait par pa- » roles lui commandait de laisser cette femme, en vertu » de l'hostie qu'il lui présentait. Faisant ladite femme si » épouvantable face et si défigurée qu'il n'est possible » naturellement de faire, et en un instant demeurait » comme morte entre les bras de ceux qui la tenaient, » ayant les bras et corps et jambes aussi raides que bâ- » ton, tournées à revers, sans qu'il fût possible lui faire » plier les jointures, fût des bras, fût des jambes, lui » ouvrir la bouche ou les yeux, combien que se faire ce

» soient forcés aucuns huguenots qui estimaient être
» imposture; et par le seul attouchement de l'hostie sa-
» crée que l'évêque lui présentait à la bouche, la bouche
» s'ouvrait et la recevait, et après lui revenaient tous
» ses mouvements, hors d'un bras qui demeurait perclus
» et impotent.

» Finalement du jour d'hier, septième de ce mois,
» continuant notre dit évêque, et que dessus après plu-
» sieurs résistances elle fut délivrée par la grâce de Dieu,
» et revient son bras perclus sain, selon le signe que lui
» avait dit le dit esprit malin, et est encore la dite femme
» fort malade de la fatigue qu'elle a endurée.

» Aujourd'hui s'est fait procession générale, où le corps
» de Jésus-Christ a été porté en grande magnificence
» remerciant Dieu, où notre dit évêque a chanté la messe
» avec telle assistance de dévôtion, que l'on ne saurait
» souhaiter plus grande qu'elle a été au contentement
» des huguenots, desquels bonne partie se sont départis
» pour reprendre la première et ancienne religion. Je
» vous puis assurer ce que dessus pour y avoir plusieurs
» fois assisté, et en feront les témoignages de plus de
» dix mille personnes. Je ne vous saurais sans par trop
» long discours réciter mille conjectures qui se sont pré-
» sentées pour approbation de ce miracle si évident,
» comme aucuns étrangers Flamands qui ont parlé à
» cette femme étant possédée, qui leur faisait réponse
» pertinente en haut allemand. J'ai vu un Allemand parler
» à elle en langage allemand; la femme lui répondit per-
» tinemment en français. Il me disait qu'il lui avait dit
» en allemand qu'il était un guenon, et j'ouïs qu'elle lui
» disait qu'il ne l'était point et qu'il avait menti. Puis lui
» dit en allemand que l'abbé de Saint-Vincent, qui était
» présent, parlait bien allemand; elle lui fit réponse qu'il
» ne savait aucunement parler, mais qu'il faisait semblant
» de savoir parler.

» Outre, il n'y a quasi maison ou cloître où le diable
» n'ait été de nuit tourmenter quelqu'un de la maison,
» hennissant comme un cheval, même en la maison épis-
» copale hennir en mule ou ânesses, et le lendemain en
» donnait témoignage. J'espère que vous en saurez da-
» vantage par le témoignage qui en sera fait au roi. »

M. le secrétaire fait lecture d'un travail important de M. Ed. Fleury, sur le vandalisme des révolutionnaires de 89.

Vandales et Iconoclastes.

L'histoire s'est trop préoccupée des hommes que, dans sa violence, emportait la tourmente révolutionnaire, et pas assez des débris artistiques dont elle jonchait le sol. Les hommes se remplacent ; ils sont faits pour mourir, quand est accomplie l'œuvre pour laquelle Dieu les avait jetés sur la terre. Les monuments, les chefs-d'œuvre de l'art, au contraire, sont faits pour porter aux générations les plus lointaines le souvenir des efforts magnifiques tentés par tout un siècle vers le beau, des sublimes tendances de toute une époque vers la perfection. On doit plaindre les hommes qui tombent victimes des émotions politiques ; mais ces fins tragiques et lamentables ne sont-elles pas pour eux une des nombreuses éventualités attendant les citoyens qui se mêlent à la vie publique ? Tandis qu'il semble que tous les partis, même les plus acharnés, devraient écrire dans le code de la guerre le respect des monuments, gloire et souvenir des âges passés ; tandis qu'il semble que l'arme des révolutions et les colères qu'elles enfantent devraient instinctivement se détourner d'un chef-d'œuvre ; tandis qu'il semble qu'autour de ce chef-d'œuvre on devrait laisser un large espace dans lequel la vénération des nations graverait ces mots : Terrain neutre à ne jamais violer.

Loin de là, à voir l'entassement de ruines que chaque lutte des hommes, que chaque guerre, soit nationale, soit civile, laisse après elle, on pourrait croire que les générations présentes, jalouses des générations qui les ont précédées, ont voulu détruire jusqu'à la dernière trace des monuments, jalons posés dans l'histoire des arts et de la civilisation.

Ce qu'on peut dire en général de toutes les émotions violentes pendant lesquelles des masses humaines se sont rencontrées et en sont venues aux mains, on peut plus complètement que jamais l'appliquer à la révolution française qui s'est montrée stupidement, inutilement dévastatrice, qui a immensément ruiné et qui n'a rien su élever, rien bâtir sur le sol, comme si, pour n'être point oubliée, il lui suffisait de laisser derrière elle le souvenir des désastres qu'elle avait amenés.

Dans nos pays surtout, on ne saurait s'imaginer la quantité prodigieuse de monuments qui disparurent pendant et par la révolution; et beaucoup de ces monuments, châteaux féodaux, églises des anciens siècles, couvents du moyen-âge, habitations charmantes de la renaissance, avaient une valeur artistique incontestable. Les contrées qui, plus tard réunies sous une même dénomination administrative, formèrent le département de l'Aisne, étaient couvertes de ces admirables constructions dont le nombre évidemment était exagéré, ne se trouvait plus en rapport peut-être avec les mœurs nouvelles, avec une nouvelle civilisation, mais que rien ne forçait à démolir bêtement, dans le seul but ou de détruire le souvenir d'un passé devenu historique, ou d'en arracher des matériaux sans valeur, puisqu'à chaque pas chez nous une carrière béante nous offre ses richesses.

Parce que le siècle répugnait à la domination féodale et voulait secouer tout joug, tout frein, se débarrasser de tout ce qui ressemblait à une autorité quelconque, ce

n'était point une raison pour mettre le levier dans les assises solides de la tour à tout jamais veuve de ses seigneurs. Comme emblème de la victoire qu'il venait de remporter, le peuple aurait bien dû plutôt conserver avec soin ces traditions bâties, les transmettre à ses enfants que la vue de ces bastilles, conquises dans un élan irrésistible, eût plus tard rendus fiers, heureux du courage de leurs ancêtres. La bataille finie, les Romains n'egorgeaient pas leurs prisonniers ; ils les faisaient servir d'ornement à leur triomphe d'abord, et leur donnaient ensuite la terre à cultiver et à rendre productive. Nous avons parcouru des contrées de la France qu'on nous présente comme moins civilisées que les nôtres et où la domination des seigneurs pesait jadis bien autrement lourdement qu'elle a jamais pesé chez nous : c'est l'Auvergne. Là, les paysans, qui voyaient s'ouvrir devant eux l'ère heureuse de l'affranchissement, ne se sont point rués sur les châteaux pour les précipiter du haut des rochers qu'ils couronnent. Ils se sont souvenus qu'à côté de l'oppression dont ils avaient souffert, il y avait eu longtemps la protection dont ils avaient profité. Là, le paysage prend plus de noblesse, s'aggrandit et s'embellit de la présence chevaleresque du vieux manoir gothique qui, par lui-même, n'avait rien de bien menaçant. Des paysans presque barbares ont été mieux inspirés que nos bourgeois se proclamant civilisés.

Parce que le siècle répugnait à la foi et arborait l'incrédulité, était-ce une raison pour démolir les chefs-d'œuvre religieux de l'architecture romane et du moyen-âge, pour saccager ces immenses couvents dont l'équivalent manque à notre époque où, de par la loi, il est défendu de se réunir pour vivre en commun, pour prier ensemble et se préparer ensemble à une vie meilleure ; notre époque où les âmes froissées par le contact du monde ne peuvent plus trouver une retraite, un abri loin

du bruit qu'elles voudraient fuir; notre époque où l'homme qui se repent n'a pas la liberté de s'enfouir dans les solitudes qui le protégeraient contre le danger des rechûtes? Ces beaux et grands édifices, nous les avons vus utilement consacrés aux besoins de la vie civile dans d'autres villes où ils étaient trop nombreux et dépassaient les nécessités du culte; et de plus ils servent d'ornements à ces cités intelligentes qui se sont bien gardées de les anéantir pour les remplacer par quoi? par ces constructions sans grandeur, sans beauté, sans caractère, sans solidité, que dessinent des architectes marchandés, que bâtissent des entrepreneurs ruinés par l'adjudication, qui enfin ne dureront qu'un jour, heureusement pour notre honneur!

C'est de ces pertes immenses, incalculables, irréparables, que nous voulons essayer de donner une idée non pas complète, bien des renseignements nous manquent, mais suffisante au moins pour motiver nos regrets et surtout l'amour et la vénération dont les hommes d'intelligence et d'étude entourent les précieux débris que les révolutionnaires ont bien voulu nous laisser, ou que plutôt ils n'ont pas eu le temps d'anéantir.

La révolution à peine éclata, — elle n'était point encore violente, — que déjà le peuple de nos campagnes se mit à détruire, sans but, sans nécessité, comme détruisent des enfants en colère. Dès le mois d'août 1789, nous le voyons envahir les châteaux. L'incendie s'allume par toute la France. Les *éclaireurs de châteaux* forcent les grilles, dispersent les valets qui souvent font cause commune avec eux. Ils ruinent les colombiers dont la tourelle et la girouette étaient un signe de domination. Le four banal, les anciennes mesures féodales, le crible sont détruits au bruit des chansons menaçantes, au milieu des danses, des cris de joie; et aux branches d'un vieil orme de l'avenue on pend un écriteau sur lequel on a

écrit : Quittance finale des rentes. Le vieux château de Gercy près Vervins fut ainsi mis à sac par les anciens vassaux du seigneur. Le Directoire du district de Vervins essaya vainement de montrer quelque sévérité. Il aurait fallu punir tous les habitants du village et de tous les villages où se commettaient de semblables excès.

Dans le mois de juin 1790, des bandes armées, nombreuses, avinées, furieuses, violentes comme des inondations, effrayèrent la campagne de Guise. Les châteaux de Puisieux, de Lahérie, de Sains, de Landifay, de Malzy, de beaucoup d'autres villages furent emportés de vive force et livrés à la dévastation. On comprend les excès, suites nécessaires de ces irruptions souvent nocturnes : la destruction inutile, le pillage, les sévices toujours, le viol quelquefois. C'était toujours à la cave qu'on courait en arrivant. Ces hommes, qui calmes étaient presque tous de bons et honnêtes ouvriers, sentaient que pour devenir violents et chasser toute idée de miséricorde, il leur fallait se monter la tête. Quand ils avaient bu le vin du seigneur à pleins sceaux, à même des tonneaux et des foudres, ils se formaient en comité sous la présidence du premier venu qui se sentait une bonne invention pour forcer au dégorgement la sangsue féodale. On amenait alors le seigneur. Au milieu des injures, des menaces, à l'aide parfois de la violence, on l'obligeait, sous peine de la vie, à signer un acte à l'avance écrit par un notaire qui marchait avec la bande dans toutes ses expéditions. Aux termes de cet acte, le seigneur s'engageait à ne répéter à l'avenir contre aucun de ses vassaux ni dîmes, ni champart, ni rentes. Quelques nobles ne furent pas quittes encore à si bon marché ; il leur fallut payer une rançon fixée à des sommes considérables. Ceux qui n'avaient point en secrétaire ou en portefeuille l'argent nécessaires, s'engagèrent sur l'honneur. Et la bande ne se retirait qu'après avoir tout brisé, éventré les tableaux

de famille, brûlé les beaux meubles, mis en lambeaux les précieuses tapisseries.

Ces faits nouveaux qui n'ont jamais apparu dans notre histoire locale, nous les avons puisés aux sources authentiques des procès-verbaux de l'assemblée d'élection de Guise, dans une lettre adressée à l'administration supérieure par le père de Camille Desmoulins, ancien lieutenant général au bailliage de Guise et membre du bureau d'élection. Les détails en sont désolants.

Pour ne pas revenir sur les dévastations sauvages qui n'atteignirent que les propriétés privées, disons de suite que partout, dans le département de l'Aisne, les maisons, les châteaux des nobles émigrés furent mis au pillage, livrés aux déprédations. Pendant l'absence de leurs légitimes propriétaires, on enleva les cheminées de marbre, les glaces de prix, les meubles antiques, jusqu'aux plaques des cheminées ornées des écussons armoriés des familles.

Si nous parlons des ravages commis dans les forêts, c'est seulement pour montrer jusqu'à quel excès de rage dévastatrice les populations poussèrent l'esprit de la destruction, cette fois excusable peut-être jusqu'à un certain point, si l'on veut se rappeler combien grandes furent les misères de cette époque. Mais que de dégâts inutiles furent commis dans les forêts de Villers-Cotterest, de la Thiérache, des environs de St-Quentin, de Château-Thierry! Des villages entiers, hommes, femmes, vieillards, enfants, jusqu'aux jeunes filles, emmenant avec eux qui un charriot, qui une voiture attelée de bœufs, qui un tombereau à bras, qui un mulet, qui des ânes, envahissaient en foule un canton d'une forêt. Toutes les nuits, toutes les journées, les profondeurs du bois violé retentissaient des coups de la cognée, du bruit des plus beaux arbres, des chênes et des hêtres séculaires qui s'affaissaient en écrasant l'espoir de plusieurs coupes.

Une immense éclaircie se faisait, sans règle, sans raison, sans nécessité; et quand l'autorité, trop tard avertie, arrivait avec des troupes à la hâte mandées, elle ne trouvait qu'un amoncellement de débris, trace du brigandage. La solitude était complète. On ne pouvait saisir aucun coupable; ou plutôt il aurait fallu saisir trop de coupables pour que la justice ne s'arrêtât point devant une impossibilité matérielle et regrettable.

Quand toutes les autres ruines s'arrêtèrent, celle-là poursuivit ses dévastations. Ce fut là un fléau de dix longues années, un fléau encouragé souvent par les autorités locales trop faibles pour arrêter le mal et sévir, ou souvent même complices du ravage.

Venons-en de suite à des pertes plus sensibles, parce que celles-là sont à tout jamais irréparables, à la destruction des monuments religieux.

Ce fut l'Assemblée Constituante qui, avec son décret de dépossession du clergé, ouvrit la porte au vandalisme. Nous admettons volontiers que, en ôtant au clergé la propriété des terrains immenses qui constituaient entre ses mains un privilége exhorbitant, qui étaient mal et quelquefois pas du tout cultivés, qui ne rendaient pas à la nation les services qu'elle avait le droit d'attendre de son sol, l'Assemblée accomplit d'un seul coup un progrès immense, incontestable. La vente à vil prix du domaine main-mortable créa comme par enchantement des milliers de propriétaires qui tous concoururent puissamment à la prospérité et à la sûreté de l'Etat. Mais la loi, en jetant sur le marché public et dans la circulation la terre qui n'a besoin que de la protection de son maître, aurait dû prendre sous sa sauvegarde une autre sorte de propriété qui ne peut, ce qu'on a compris de nos jours, se défendre seule: c'est-à-dire la propriété bâtie, les magnifiques églises qu'on vendit pour quelques sous, les vastes couvents pour lesquels on ne trouva pas toujours

acquéreurs et qu'on abandonna aux ravages du temps. Heureusement! car le temps est un destructeur moins habile et moins radical que les hommes.

C'est vers la fin de 1789 que la Nation s'attribua les biens du clergé La loi affichait encore des prétentions religieuses; elle réservait au culte l'usage de quelques églises, et la jouissance de quelques couvents aux religieux qui persisteraient à vivre de la vie cloitrée, « dont » la conscience timorée tenait à la conventualité, » pour parler le langage du Directoire du département de l'Aisne. Une portion de l'année 1790 se passa dans les préliminaires de l'expropriation. Les municipalités désignèrent celles des églises de la commune qui devraient servir de paroisses, ceux des monastères à conserver « pour la » réunion des individus des ci-devant ordres religieux » qui préféreraient la conventualité. »

Ce fut seulement le 25 avril 1791 que l'administration départementale rendit un arrêté concernant la vente des églises et couvents supprimés. Aux termes de cet arrêté et dans la huitaine qui suivrait sa publication, chaque municipalité, sur le territoire de laquelle se trouvaient des édifices compris dans cette catégorie, dut en remettre l'état au Directoire du département qui les comprendrait dans le tableau général des domaines nationaux à vendre. Tout particulier était appelé à présenter des soumissions pour une ou plusieurs églises, un ou plusieurs de ces couvents, et, huit jours après la soumission, ils seraient mis en affiche. On avertissait les acquéreurs de ces églises ou couvents « qu'ils pouvaient en faire tel usage qu'il » leur plairait. »

De tous les points du département, il arriva bientôt de nombreuses offres d'acquisition, des soumissions concernant les édifices voués à la destruction.

Ce fut alors que se formèrent ces grandes associations de démolisseurs que l'on appela Bandes Noires et qui

trouvèrent moyen de se faire adjuger, à l'aide de toutes les ruses imaginables, les édifices et les grands domaines qui presque toujours étaient annexés aux couvents. Dès les premières ventes qui eurent lieu, l'administration put constater la présence de ces coalitions, l'agiotage effréné auquel elles se livrèrent, leurs manœuvres frauduleuses et souvent leur impuissance de payer.

La plupart du temps, c'étaient quelques particuliers qui s'associaient pour acheter soit une église, soit un couvent et ses terres, non pas toujours dans la vue d'acquérir sérieusement et de se partager ensuite soit le domaine, soit le bénéfice de sa démolition, mais dans l'intention d'agioter seulement et de gagner sur la revente. Ce qui le prouve, c'est que souvent on vit des habitants des campagnes se rendre adjudicataires d'églises ou de vastes maisons de refuge situées dans les villes où certes ils n'avaient pas dessein de s'établir ; c'est que d'autres achetaient des monastères avec les dépendances dont l'importance dépassait de beaucoup le chiffre de leurs ressources et qu'ils ne pouvaient payer à moins de bénéfices énormes qu'ils espéraient réaliser au moyen d'une revente prompte et profitable.

On vit se former aussi des sociétés dont le seul but était la destruction et la vente des matériaux de choix que les anciens architectes avaient fait entrer dans leurs belles et solides constructions. Ainsi, une coalition s'était créée pour l'acquisition de l'immense monastère de Saint-Médard de Soissons, entre des maçons de Crouy et des vignerons de Braye-en-Laonnois. Il avait été convenu qu'on ne pousserait les enchères que jusqu'à cent mille livres, somme à laquelle pouvaient atteindre les ressources communes. Au jour de l'adjudication, un perruquier de Crouy, nommé Beaumé, que l'on avait fait entrer dans l'affaire, fut chargé, comme le plus fin de tous, de se présenter à la vente et de manœuvrer pour arriver

au résultat désiré. Les feux sont allumés ; des amateurs se présentent ; on s'anime ; on enchérit à qui mieux mieux ; les cent mille francs sont déjà dépassés. Le perruquier Beaumé, malgré sa consigne, se laisse entraîner et devient adjudicataire au prix de cent quatre-vingt-huit mille six cents livres ; puis il déclare command. La Bande Noire n'avait certes pas le moyen de payer ; ce qui ne l'empêcha point de se mettre à l'œuvre. Des terres furent revendues, et d'immenses portions des bâtiments démolies. Quand vint le jour du paiement, on ne put s'exécuter. Le receveur des domaines menaça de poursuites. Les associés demandèrent des délais à l'administration, en disant que leur acquisition imprudente les ruinait, qu'ils ne trouvaient pas à rétrocéder, enfin qu'ils ne pouvaient payer. On poursuivit la folle enchère ; on les déposséda ; mais il était trop tard. Saint-Médard n'était plus qu'un monceau de ruines. Et d'ailleurs, d'autres acquéreurs plus solvables auraient agi de même.

Dans le seul arrondissement de Saint-Quentin, la Nation eut deux cents procès peut-être contre des particuliers ou des sociétés insolvables et qui avaient dévasté ce qu'ils avaient acheté.

Parfois, c'étaient des villages entiers qui se coalisaient pour acquérir un immeuble qui devenait alors communal ou dont le bénéfice probable de revente devait entrer dans la caisse municipale. Alors, par la violence, par des menaces, par des insultes, on écartait les particuliers dont on redoutait la concurrence sérieuse. Un serrurier de Paris voulait se rendre adjudicataire de la Chartreuse de Bourg-Fontaine dans la forêt de Villers-Cotterêt. Il fut assailli par un rassemblement de plus de trois cents personnes qui, après avoir épuisé près de lui les prières et les injures, le maltraitèrent et, malgré les précautions de l'autorité, l'empêchèrent de renouveler ses enchères. Ce fut encore une société d'habitants de Crouy qui acheta

cette propriété plus de deux cent mille livres, la divisa et la démolit. Cette affaire fut portée jusque devant l'Assemblée Nationale.

On vit souvent deux de ces sociétés de démolisseurs se disputer le même objet qui alors atteignait des prix fabuleux amenant toujours l'impossibilité de payer et la revente à folle-enchère.

Les coalitions spéculèrent même sur leur propre pauvreté et sur la folle-enchère. Elles jetaient en avant un homme de paille, un insolvable qui prenait à tous prix et ne payait jamais. L'administration poursuivait la revente; cette exécution effrayait presque toujours les amateurs qui n'avaient pas d'argent ou de crédit, les spéculateurs qui auraient pu compter sur les chances d'une rétrocession à bénéfice. L'objet crié, restait à vil prix, faute de surenchérisseurs, à la société qui ne s'était pas compromise lors de la première adjudication.

L'administration connaissait bien ces ruses, ces stratagèmes. Il était bien intervenu un décret contre les coalitions en juin 1790, un réglement à la date du 3 juillet 1791, et une loi en 1793; mais la cupidité ne se lassait point d'inventer de nouveaux moyens d'échapper aux précautions, aux peines prononcées par les lois, et de s'emparer à vil prix des propriétés nationales. Les gens d'ailleurs qui, après avoir tout ruiné, s'exposaient à l'évènement des folles-enchères, comptaient sur l'impunité que leur assurait le plus souvent leur misère. Ils n'avaient rien; ils ne craignaient donc pas les suites d'une saisie qui n'eût pas atteint des meubles et des biens absents, et pas même leur personne.

On comprend pourquoi nous nous appesantissons sur ces coalitions dont l'existence et les méfaits aux ventes ne rentrent pas immédiatement dans le cadre de cette étude; comme on le pressent, ces misérables, ruinés ou sans ressources et que, dans les premiers temps, on ac-

cueillit sans précautions comme enchérisseurs, se mirent à l'œuvre de démolition aussitôt que l'administration les envoya en possession de l'édifice qu'ils venaient d'acquérir. Il y avait un bénéfice facile et immédiat à réaliser sur lequel ils se précipitèrent avec furie. L'administration les y autorisa d'ailleurs par un premier précédent.

L'adjudicataire du cloître et de l'église des Feuillants de Blérancourt demanda au District de Laon l'autorisation de démolir tous les bâtiments ou au moins le clocher de *son* église. Le District l'y autorisa, « attendu qu'en » ordonnant l'aliénation des couvents et églises, l'As- » semblée Nationale n'avait pu avoir l'intention d'assu- » jétir les adjudicataires à les conserver dans leur pre- » mier état ; qu'on pouvait présumer au contraire qu'en » déterminant un chiffre de paiement plus considérable » pour les maisons que pour les autres biens, *elle avait* » *eu en vue leur démolition probable.* »

Le premier coup de marteau avait à peine retenti que les vandales se mettaient à l'œuvre de toutes parts. Le beau monastère de Vauxclerc et son église, dont quelques restes, dessinés il y a vingt-cinq ans et aujourd'hui malheureusement disparus, font déplorer la chûte, tombèrent des premiers. Les adjudicataires, pour en prendre possession, n'attendirent même pas l'expiration des délais à eux imposés par leur cahier de charges. Ils s'emparèrent de l'édifice, des tableaux, des marbres, des orgues, des grilles, des ornements, des horloges, des cloches que l'administration s'était réservés et qui furent à tout jamais perdus. La bibliothèque fut anéantie dans ce sac causé par de nouveaux barbares.

Le charmant couvent de Saint-Nicolas-des-Bois, retraite cachée dans un des replis de la forêt de Saint-Gobain, fut jeté à bas aussitôt qu'acheté. Rendons grâce encore aux démolisseurs d'avoir conservé à notre admiration un portique gracieux, léger, dont la pierre blanche

et vivement travaillée se découpe heureusement sur la sombre verdure de la haute-futaie. Ces précieux débris sont maintenant en sûreté entre les mains d'un homme de goût qui en connaît tout le prix et les conserve avec soin.

L'antique abbaye de Bohéries, fondation de l'évêque Barthélemy de Laon, fut détruite quelques mois après avoir été vendue. Le couvent d'Origny-Sainte-Benoîte eut le même sort. Il ne reste pas aujourd'hui une seule pierre de la chartreuse du Val-Saint-Pierre. L'abbaye de Cuissy, qu'aurait dû défendre le souvenir du vénérable Père Flamain, n'a conservé de son ancienne splendeur que plusieurs vieux tilleuls, une belle porte, des fontaines, un clocher, des jardins. Dans celle de Foigny, l'archéologue reconnaît à grande peine un restant de pilastre, seul témoin, avec une pierre tombale enfermée dans une chapelle du plus mauvais style, de la grandeur de ce monastère bâti encore par Barthélemy. Ici, rendons justice à l'acquéreur de ce couvent. Tout ce qu'il fut humainement possible de faire pour le sauver, le nouveau propriétaire le tenta; mais pressé de payer et ne le pouvant sans vendre, il dut partager l'abbaye qui, tombée aux mains d'une bande noire, subit le sort commun. Si Prémontré n'est point entièrement ruiné, on le doit à son importance qui le fit destiner aux besoins d'une immense industrie; et encore qu'est devenue son église si curieuse d'architecture et dont chaque rafale de vent emporte une parcelle? Nogent-sous-Coucy n'existe plus, ni Bucilly, ni Thenailles, ni les onze églises paroisses de Saint-Quentin, ni tous ces couvents, ces églises, ces chapelles dont les flèches, les campanilles, les dômes hérissaient la montagne de Laon et dont beaucoup avaient une grande valeur archéologique.

L'abbaye des Prémontrés de Valsery dut aux révolutionnaires une ruine plus complète que celle apportée

par les Anglais dans le quatorzième siècle, par les Espagnols au quinzième. Elle n'avait pas trouvé d'amateurs tout d'abord. Les paysans des villages voisins en profitèrent pour la mettre au pillage. Les dégradations qui s'y commettaient journellement donnèrent bientôt les plus vives inquiétudes sur l'existence du couvent et surtout de l'église. On avait enlevé les serrures, les ferrements, les plombs de couverture, les meubles, cela va sans dire, et jusqu'à de maîtresses-poutres dont la disparition amena des écartements effrayants dans les murs. L'autorité commit un gardien qui poursuivit bientôt avec les autres l'œuvre bientôt terminée de déprédation, de dégradation.

Il fallut que le Directoire du District de Château-Thierry fît protéger par un détachement de cent soldats l'abbaye du Charme qui n'avait pu se vendre, et que des pillards avaient presque ruinée. Quand ces militaires apportèrent leur tardif secours, on avait abattu les futaies, coupé au pied tous les arbres des vergers. Ce monastère, très-vaste et très-solide, ne présentait plus qu'un amas de ruines. Portes, croisées, cheminées, poutres, lambris, parquets avaient été arrachés et volés. On avait déjà attaqué les murs de clôture, les toitures et les charpentes. Quelques arrestations furent bien opérées; mais, une fois la garnison partie, le pillage recommença.

Le prieuré de Coincy fut l'objet de semblables rapines. Chaque nuit, il était envahi et pillé. Quelques habitants donnèrent un grand exemple de probité et de courage, en luttant contre une foule furieuse qui avait envahi les bois pour les détruire. C'est peut-être là le seul exemple de résistance intelligente que nous ayons à citer.

Nous avons parlé de la protection dont le District de Château-Thierry avait essayé d'entourer l'abbaye du Charme. Voici encore un fait que nous voulons citer à l'honneur de cette administration. La municipalité

d'Armentières avait fait pour la vendre enlever une tombe de plomb hors du caveau qui servait à la sépulture des anciens seigneurs. Prévenu à temps, le District empêcha que cette tombe ne fût ouverte, violée et vendue ; et de plus, il ordonna que le juge de paix du canton irait lui-même présider à la réintrégration de ce cercueil dans le caveau d'où il n'aurait jamais dû être enlevé.

Quelques prêtres essayèrent bien de soustraire à une ruine certaine des objets précieux, des tableaux, des reliques; mais ce qui arriva au curé-maire de Bruyères, que l'on accusa de vol parce qu'il avait caché des reliquaires, des ornements, un tableau, sauvés par lui de l'abbaye du Val-Chrétien, les arrêta dans leurs pieuses tentatives. Ce prêtre fut dénoncé, traduit, et il faillit être puni de la peine des voleurs.

Ce fut alors aussi que, sous le marteau des spéculateurs, s'affaissèrent dans les rues de nos villes bien des églises dont il ne nous reste pas un dessin, à peine un nom, un souvenir.

Saint-Nicolas de Braisne, par exemple, fut démoli de fond en comble. L'église de Saint-Ived ne dut son salut qu'à la demande des habitants de Braisne qui la destinaient à devenir leur église paroissiale.

Bientôt les édifices sacrés subirent une étrange transformation. L'exercice du culte fut interdit. Comme bien d'autres églises, Saint-Ived devint une caserne. Les chevaux des dragons cantonnés à Braisne mangèrent leur avoine dans les stalles sculptées où les moines avaient prié. L'église fut dévastée. Les belles tombes des rois et des princesses de la première race furent brisées, souillées, détruites. Les splendides vitraux, les sculptures, tous ces éloquents témoins de l'art antique, disparurent en grande partie ou furent déshonorés.

Ainsi, à Soissons, la boulangerie militaire était établie dans les cloîtres de Saint-Jean-des-Vignes, et les belles

verrières du moyen-âge, ébranlées par le mouvement de la panification, brisées pendant les jeux de quelque soldat ignorant, se détérioraient, laissaient échapper de leurs mailles de plomb leurs fragiles images et causaient ainsi cette effroyable émotion qui faillit amener la ruine de la ville, quand les volontaires parisiens, qui trouvèrent dans leur pain quelques parcelles de verre, se crurent empoisonnés, s'ameutèrent, se ruèrent par les rues et causèrent des désordres, que les désordres de Reims, encore suscités par eux, allaient malheureusement de beaucoup dépasser.

Ainsi, la cathédrale de Soissons, encombrée de fourrages, faillit voir briser les dalles dont elle était pavée, parce que les charretiers se plaignaient de l'incommodité qu'elles présentaient à la circulation de leurs voitures; et si l'un des habitants de la ville qui, par bonheur, se trouvait revêtu d'une certaine autorité, ne se fût alors énergiquement opposé à l'enlèvement du dallage, la cathédrale aurait eu à souffrir un déshonneur qui probablement n'eût point été le dernier.

Ainsi, Notre-Dame de Laon, dès 1791 déserte, abandonnée, ne pouvait déjà plus recevoir dignement l'Assemblée des électeurs qui allaient donner au département un évêque constitutionnel.

Ainsi, Saint-Vincent et Saint-Martin de Laon n'avaient même plus de portes, de croisées, quand l'administration les consacra au logement des troupes rassemblées sur les frontières. La belle et grande église de Saint-Vincent ne devait pas avoir le même bonheur que celle de Saint-Martin; il en reste à peine quelques pierres délicatement fouillées et des débris d'arcades.

Comment eût-on du reste pu demander aux particuliers, possesseurs récents de tous ces édifices, propriétés gênantes; comment eût-on pu leur demander grâce et respect pour ces églises, quand l'autorité ecclésiastique

elle-même leur donnait l'exemple de la destruction ? Ne vit-on pas l'évêque constitutionnel de Marolles, condamner à la ruine une chapelle gothique, portion intégrante de son palais épiscopal, parce que cet oratoire de ses prédécesseurs « était un monument consacré à » l'inégalité ; parce que, les temps n'étant plus les mêmes, » tout vestige de juridiction féodale devait tomber devant la révolution ; parce qu'il voulait exercer toutes » les fonctions de son ministère en présence du peuple. »

Ne vit-on pas les conseils municipaux des villes acquérir pour démolir eux-mêmes ? A Blérancourt, la municipalité avait acheté comme bien national le charmant château de la renaissance dont on admire encore aujourd'hui quelques parties restées debout ; c'était pour l'abattre. Heureusement dans l'intérêt de l'art, un homme qui savait apprécier la valeur de cet édifice, racheta le domaine et demanda qu'on lui en attribuât la façade. On la lui donna gratis, « attendu que sa valeur était » très-médiocre et que la municipalité voulait tout jeter » bas. »

C'est vers ce temps aussi que fut démolie la meilleure et la plus belle partie du château que les évêques de Laon avaient bâti à Anizy dans les prairies de l'Elette, perte irréparable et que fait vivement regretter un très-curieux dessin de 1785.

Nous parlons des funestes exemples qu'à l'envi l'une de l'autre donnèrent aux bandes noires les administrations, soit ecclésiastique, soit départementale, soit locales. Ce fut le Département qui, par plusieurs arrêtés de septembre 1792 et pour fournir des fers aux piques qui ne servirent qu'aux tapageurs, aux démagogues, aux violents, aux escortes de la guillotine, détruisit en quelques jours tous les chefs-d'œuvre de la serrurerie des seizième et dix-septième siècles, les grilles monumentales qui entouraient les sanctuaires de Notre-Dame

de Laon, de Saint-Julien, de Saint-Martin, de Montreuil, enfin de toutes les maisons religieuses de la même ville et de ses environs. Le marteau et l'enclume des citoyens Vuillefroy, Lefèvre, Leblond et Baron, consommèrent le sacrifice. Ce fut encore le Département qui fit enlever les couvertures de plomb de la collégiale de Rozoy-sur-Serre, pour en convertir le métal en balles destinées à la garde nationale de tout le canton.

De la ruine extérieure de tous ces monuments, nous arrivons donc à la ruine de leur mobilier artistique. Ici encore on ne peut trop déplorer les pertes immenses dont nul ne peut avoir ou donner une idée, nous ne dirons pas complète, mais même approximative.

L'Etat s'était emparé de tout le mobilier ecclésiastique, et ce n'est qu'avec une excessive parcimonie que sa main s'ouvrit pour fournir aux moines qui rentraient dans le monde, aux quelques églises restées ouvertes au culte, le strict nécessaire aux unes pour pourvoir aux besoins de la religion, aux autres pour se couvrir. Quand nous écrirons notre étude sur l'Histoire du Clergé pendant la Révolution, nous pourrons donner de nombreux détails sur l'immensité de la spoliation comparée au peu de générosité de la Nation. Contentons-nous aujourd'hui d'un seul exemple. La collégiale de Saint-Quentin, qui possédait encore tout dernièrement trois cent cinquante mille livres de rente, un mobilier nombreux et magnifique, était obligée, en 1791, pour qu'on pût y célébrer deux messes paroissiales les dimanches et jours de fête, de réclamer à l'administration un tabernacle, un ciboire, un vase des saintes huiles, un goupillon, un rituel, deux flambeaux, un bénitier, une lampe, un drap des morts et des linges de toute espèce. On avait vendu jusqu'aux confessionnaux.

Ce que nous écrivons de la misère de la collégiale de Saint-Quentin, se pouvait constater partout, à Laon, à

Soissons, à Château-Thierry, dans les moindres villages. De toutes les églises, un mobilier énorme était venu s'accumuler dans les greniers de nos six districts. Des ventes continuelles se faisaient à vil prix. En quelques jours, le notaire Dieu, de Laon, vendit en 1791, sou à sou, pour plus de soixante mille livres de mobilier ecclésiastique. Ainsi périrent des dentelles de haute valeur, de précieux tableaux de toutes les écoles et de tous les maîtres, des meubles rares, des richesses incalculables.

Les chefs-d'œuvre de l'orfévrerie et de la lapidaire de la renaissance se fondirent au creuset, quand on eut mis à part les pierreries dont beaucoup ne se retrouvèrent pas. Un premier envoi fut fait de Laon à la Monnaie, le 3 novembre 1791 ; il se montait à quatre cent dix mille marcs d'argent et à une vingtaine de marcs d'or ; et tout ce métal provenait seulement de l'argenterie de Vauxclerc, de Cuissy, de Corbeny, de Saint-Martin et Saint-Vincent, et de la cathédrale de Laon. On sait quelle renommée de richesse et de mérite avait l'argenterie de cette cathédrale.

De Soissons encore il fut envoyé à Paris d'énormes quantités d'argent fondu, provenant des vases sacrés de toutes les églises. En 1794, Saint-Quentin fit hommage à la patrie et à la Convention « des dépouilles de ses églises. » L'opulent trésor de Notre-Dame-de-Liesse disparut aussi dans les creusets de la République, avec ses souvenirs de vingt rois, de millions de pélerins, avec ses ex-voto curieux, bizarre témoignage quelquefois de superstition ; mais la foi même exagérée qui fonde ne vaut-elle pas mieux que l'incrédulité qui détruit ?

Ce n'est point à dire que partout l'enlèvement de ces richesses se fit sans difficulté. Le 2 octobre 1792, les officiers municipaux de Chauny, sur les ordres du District, s'étaient transportés dans toutes les églises de la ville pour en enlever l'argenterie. Les paroissiens de

Saint-Martin ne savaient rien de cette opération qu'ils n'entravaient point; mais ceux de Notre-Dame s'opposèrent formellement à ce qu'on dépouillât leur église. Toute cette argenterie, disaient-ils, ne vient que des dons des familles et des particuliers et ne peut appartenir à l'Etat. On fut obligé de parlementer longtemps avec les rassemblements, et ce ne fut pas sans peine qu'on sortit de l'enceinte sacrée le trésor contesté. A Verly, canton de Wassigny, le 4 décembre 1793, un des commissaires envoyés de Vervins pour procéder au récolement et à l'enlèvement du mobilier de l'église, fut assassiné dans le sanctuaire, pendant une rixe amenée par sa présence et ses opérations, et jamais le meurtrier ne put être découvert.

Une matière moins précieuse que l'argent, et l'or, et les pierreries, mais qui cependant tenta tout d'abord les révolutionnaires, ce fut le bronze des cloches. On manquait de monnaie de billon; on en trouvait une mine. D'ailleurs à quoi pouvaient servir ces cloches que la loi condamnait au silence? Bientôt, les cloches de toutes les églises et chapelles, de tous les monastères, encombrèrent la cour de l'ancien évêché de Laon, où de nombreux ouvriers les brisaient en morceaux et les empilaient dans des tonnes immenses qu'on expédiait à l'hôtel des monnaies de Lille. Nous trouvons que les premiers envois de fonte et de cuivre se montèrent à trente-quatre mille livres pour le district de Laon seulement. « Il reste » encore, » dit un procès-verbal, « à l'abbaye de Cuissy » cinq grosses cloches qu'il est nécessaire de faire venir » immédiatement, pour l'envoi en être fait à Lille et pro- » curer ainsi aux administrations la monnaie dont il est » instant de les faire jouir. »

La religion n'existant plus, il n'y avait plus de chrétiens, suivant les démagogues. Puisqu'on n'avait plus de fidèles à réunir, il n'y avait plus besoin de cloches. Puis-

qu'on avait fondu les cloches, pourquoi donc ne fondrait-on pas les clochers devenus inutiles? Le raisonnement était captieux et facile à conduire jusqu'à l'état de syllogisme et de réalité surtout. Un arrêté des représentants Lejeune et Roux, en mission dans l'Aisne, ordonna de détruire tous les clochers, ceux mêmes des églises il y a deux ans conservées pour le culte et qu'on avait jusque-là respectées.

Tous les clochers furent donc vendus par adjudication et démolis, non pas seulement dans les villes, mais jusque dans beaucoup de petits villages, à très-peu d'exceptions près. On se doute du peu de soin qui présida à ces opérations; elles ne firent pas que déshonorer les édifices mutilés, mais elles les exposèrent encore à des dégrations qu'on n'avait point prévues. Les adjudicataires des clochers vendus au profit de la république et qu'on avait astreints à rétablir à leurs frais les charpentes et la couverture des églises, ne remplirent pas leurs obligations. Par ces ouvertures largement béantes, l'eau s'infiltrait dans tout l'édifice, et l'administration départementale dut prendre un arrêté pour forcer les adjudicataires des clochers à exécuter les clauses de leurs cahiers de charges.

On ne s'était pas bien compris sur la valeur du mot clocher. Dans quelques endroits, les puritains et les puristes jetèrent à bas la tour habitée par les cloches et la flèche qui la surmontait presque toujours; c'est ce qui explique comment beaucoup d'églises de villages ne se composaient plus que du seul corps de bâtiment maintenant surmonté d'une cage récemment construite. La tour du clocher de la belle église d'Essommes fut démolie, « cette masse de pierres étant fort inutile, » porte l'arrêté du conseil de la commune. Dans d'autres villes ou villages, au contraire, et ce sont les plus nombreux, on se contenta de démolir la flèche plus ou moins haute, en

conservant la tour qui la portait. A ce propos, il se souleva des scrupules de conscience qui prouvent combien dans certaines âmes était ardent alors le désir de bien et complètement exécuter une loi si importante et qui intéressait de si près le salut de la patrie. La municipalité de Laon se demanda, — c'était en décembre 1793, — si par ce mot clocher il fallait entendre seulement la flèche, ou bien comprendre dans cette dénomination alors complexe et la tour et la flèche à la fois.

L'affaire était ardue et le mot méritait les honneurs d'une définition. On crut utile de demander une interprétation à l'administration départementale ; car, au cas où par clocher on entendrait à la fois et la tour et la flèche, on se hâterait d'abattre les quatre tours qui surmontaient l'église ci-devant Notre-Dame et qui blessaient par leur présence trop longtemps tolérée les regards des bons citoyens affligés par l'existence de ces vestiges de la superstition, comme auraient dit les clubistes de Chauny. On soumit le cas au Directoire qui ne se crut point assez fort en linguistique pour décider à lui tout seul et qui appela à son aide les lumières spéciales de l'ingénieur en chef du département. Les quatre belles tours de la cathédrale, sœurs jumelles qui avaient ensemble ri de la fureur de tant d'ouragans, merveilles peut-être uniques au monde de hardiesse et d'élégance, coururent un grand danger, ce jour-là. Par bonheur, l'ingénieur en chef était à la fois un homme de goût et d'esprit ; sans se compromettre, il sut sauver de la ruine les quatre tours menacées. Il affirma que leur démolition lui paraissait compromettante pour la solidité du reste de l'édifice, et qu'il lui fallait une étude longue et sérieuse avant de pouvoir rien décider. L'administration départementale rendit alors un arrêté aux termes duquel il fut arrêté « que provisoirement les tours de la ci-devant cathédrale de Laon seraient conservées ; que vi-

» site serait faite des bâtiments pour vérifier si la sup-
» pression des tours était possible sans danger pour eux,
» et qu'enfin les flèches qui couronnaient lesdites tours
» seraient, comme tous les autres clochers de la ville,
» soumis à la plus prochaine adjudication. » Les républiques passent et les belles tours de Notre-Dame de Laon vivent encore, grâce à l'ingénieur dont malheureusement le nom nous est inconnu.

Ne pouvant s'en prendre au couronnement de la vieille basilique, les patriotes se vengèrent sur les statues, décoration de l'extérieur, sur les tableaux et les ornements, parure des autels. L'arrêté que prirent ces nouveaux iconoclastes est certainement la pièce la plus curieuse que l'histoire du vandalisme puisse jamais recueillir. Nous voulons en flageller la figure de ces sauvages qu'on est honteux d'appeler des français, qui se prétendaient des philosophes et n'étaient que des impies poussant l'insulte jusqu'à la rage, l'athéisme jusqu'à la déraison. Quelle triste page dans l'histoire de la folie humaine! Voici cet arrêté auquel nous ne changeons ni un mot, ni une virgule; il émane de l'administration départementale et est daté des derniers jours de 1793 :

« Désirant faire disparaître sans délai tous les objets
» de fanatisme et de superstition qui offusquent les répu-
» blicains de cette cité;

» Arrêtons que toutes les effigies *des ci-devant anges*,
» *ci-devant Christ, saints et saintes*, les dais, les croix
» et autres objets, chandeliers, lampes, calices, bu-
» rettes, plats, patènes, vaisselles, ustensiles et tous les
» ornements quelconques à l'usage du ci-devant culte
» dit catholique, qui se trouvent en or, argent, plomb,
» étain, cuivre, fer et autre métal quel qu'il soit, se-
» ront enlevés, dans les trois jours pour tout délai, des
» maisons dites ci-devant Notre-Dame, saint-Jean-au-

» Bourg, Saint-Martin, et autres consacrées au culte
» catholique, en présence d'un commissaire.

» Le citoyen *Barofio* est nommé commissaire à cet
» effet. Il commencera le dépouillement par la maison
» ci-devant cathédrale.

» *Tous* les ouvriers nécessaires audit enlèvement *sont*
» *mis en réquisition et tenus de cesser tout ouvrage* pour
» se livrer audit travail. Le commissaire Barofio est au-
» torisé à s'adjoindre tel nombre dont il aura besoin.

» Le commissaire fera peser les différents objets au fur
» et à mesure qu'ils seront détachés ; il en dressera pro-
» cès-verbal et les remettra au District qui en tiendra
» registre uniquement destiné à cet effet et en donnera
» récépissé au commissaire.

» Il est expressément recommandé au commissaire de
» ne laisser dans l'intérieur, ni à l'extérieur desdits bâ-
» timents, aucun objet en or, argent, cuivre, fer et autre
» métal, qui ne serait pas strictement nécessaire à la
» clôture ou à la conservation desdits édifices.

» Tous les tableaux existant dans lesdites maisons
» seront pareillement enlevés des yeux des républicains
» *qui s'indignent à la vue des apôtres du mensonge et de*
» *ces figures grotesques qui leur retracent des siècles d'es-*
» *clavage et d'ignorance.* Les seuls tableaux reconnus par
» les artistes être des chefs-d'œuvre de l'art seront con-
» servés pour être déposés dans la bibliothèque nationale
» du département ou envoyés au Muséum français. A
» l'égard des autres, *ils seront ou brûlés ou imprégnés de*
» *couleur, de manière à rendre invisibles toutes les traces*
» *de l'imposture sacerdotale.*

» Les linges, chappes, aubes, étoles et autres objets en
» étoffes, servant audit culte ci-devant catholique, se-
» ront pareillement enlevés et déposés au District après
» inventaire.

» Le District fera détacher sur le champ desdites

» chappes et autres vêtements ci-devant ecclésiastiques
» tous les galons, dorures et autres objets avec filets et
» paillettes d'or et d'argent, les fera brûler et enverra
» sans délai les métaux à la Monnaie, après en avoir fait
» constater le poids en présence d'un orfèvre qui assis-
» tera audit brûlement et en dressera procès-verbal. »

Les administrateurs qui osèrent signer cet ordre, digne d'un chef de Goths ou de Vandales, se nomment Caignart, Roussel, Lelarge, Tranchant, Cholet, Dennequin, Clouart, Clément Mennesson, Regnault président du Directoire, et Pottofeux procureur général syndic.

Armé de ce firman, le commissaire Barofio, — le nom est bien choisi; nos faiseurs de vaudevilles et de caricatures n'en sauraient certes pas inventer de plus grotesque, s'y missent-ils à plusieurs; — Barofio, disons-nous, Barofio (1) dont le nom était autrefois proverbial à Laon, mit en réquisition tous les mauvais sujets de la ville que l'attrait d'un pareil travail excitait plus encore que la haute paie à eux promise. Les porches de la cathédrale furent envahis par une foule qui riait, blasphémait, vociférait. Bientôt, le long des échelles on vit s'élancer des hommes qui, le marteau à la main, mutilèrent les fines sculptures, écrasèrent les statuettes, décapitèrent les saints de pierre, en attendant la décapitation des prêtres et des nobles qu'on leur promettait pour victimes. En quelques heures, au milieu des railleries impies, des insultes grossières, des sarcasmes amers, des défis à la divinité restés impunis, on en eut fini avec les merveilles de la statuaire du moyen-âge, et de là Barofio courut dépendre les tableaux qu'on badigeonna, qu'on mit en pièces, dont pas un n'est arrivé jusqu'à nous.

(1) Barofio, membre unique du jury d'examen de peinture, était un fumiste piémontais. Il avait une sœur, ouvrière assez jolie, qui faisait métier de représenter la Déesse Raison, ou la Déesse Liberté, dans les fêtes de la Folie républicaine, à Laon.

Une portion des ornements, miracle de la fabrique française, des reliquaires, des livres de l'église, fut conservée pour être brûlée à la prochaine fête de la Raison, aux pieds de quelque femme perdue, idole impuissante et ridicule, à laquelle on sacrifiait les plus beaux monuments d'une religion toute de chasteté, de charité, de noble élévation.

C'est là de la haute comédie qui prêterait à rire, s'il ne s'agissait de si grands principes si scandaleusement insultés et violés, de si immenses pertes que rien ne peut maintenant compenser ou réparer.

Comme si ce n'était pas assez d'un arrêté, le Directoire de l'Aisne, un peu plus tard, en prenait un second par lequel il ordonnait « de ne pas laisser subsister plus » longtemps dans les églises, chapelles, maisons publi» ques telles que maisons d'éducation, hospices de cha» rité, hôtels-Dieu, aucune inscription qui rappelle la » puissance féodale ou ecclésiastique, ni aucun tableau » de l'espèce de ceux ci-dessus désignés, que les procu» reurs syndics de tous les districts étaient chargés de » faire enlever desdites maisons pour les livrer aux » flammes. »

Nous avons parlé des mutilations qu'eut à endurer la cathédrale de Laon et de sa dévastation inutile, brutale, complète; c'est que nous avons trouvé des renseignements authentiques et nouveaux surtout. Ce qu'avait fait à Laon l'administration par le bras stipendié de Barofio, toutes les administrations de nos villes, de nos moindres villages, l'exécutèrent de même autour d'elles et sur une moindre échelle; et nous savons aussi combien de trésors s'en allèrent en fumée, lors de ces holocaustes qu'on offrit partout à la déesse Raison. M. l'abbé Poquet, dans son Histoire de Château-Thierry, nous a donné les détails à la fois touchants et burlesques d'un incendie qu'alluma

une pauvre jeune fille consentant par dévouement et pour le salut de sa famille à figurer publiquement en déesse, incendie qui dévora les objets précieux, héritage sacré des temps les plus anciens, transmis soigneusement de génération en génération et qui vinrent périr en place publique, aux applaudissements d'une foule furieuse et exagérée.

Et pouvaient-ils respecter ces œuvres fragiles, ces révolutionnaires qui venaient d'oser s'attaquer à ces géants de pierre qui heureusement devaient se rire de leurs efforts, comme le château de Coucy par exemple, comme la tour de Louis-d'Outremer encore? Voler des livres ou les brûler, lacérer des titres et des tableaux, éparpiller au vent des chartes et des parchemins, était chose plus facile et plus prompte qu'abattre ou partager une église, un couvent, un manoir féodal.

Nous parlons de vols de livres! Dès 1791, nous constatons un pillage effréné des bibliothèques des couvents de nos contrées et des richesses héraldiques que les gentilshommes n'eurent point le temps de réunir et d'emporter avec eux dans l'exil. La ruine des bibliothèques doit être surtout attribuée aux administrateurs qui eurent à en faire le recollement, dont les uns ne veillèrent point avec soin sur des collections dont ils ne soupçonnaient pas l'importance et la valeur, dont les autres, plus coupables que les ignorants, s'entendirent pour la dispersion des livres avec des libraires qui leur soldèrent comptant un aveuglement volontaire, un silence prévaricateur.

En 1791, l'abbé Grégoire dénonçait déjà ces indignités à l'Assemblée Nationale. « Les libraires, » s'écriait-il avec une sainte indignation dont l'histoire doit lui tenir compte, « les libraires, dont l'intérêt s'endort difficile-
» ment, profitèrent du pillage des bibliothèques. Le dé-
» cret de 1790 ordonna d'apposer les scellés, d'invento-

» rier, d'envoyer les inventaires au comité d'instruction
» publique; et cependant cette loi conservatrice n'est
» pas exécutée; car, en 1791, beaucoup de livres volés
» dans le ci-devant monastère de Saint-Jean de Laon,
» furent vendus à l'hôtel Bullion d'après le catalogue de
» l'abbé....., titre supposé pour écarter les soupçons.
» Parmi ces livres, il y en avait de cotés au prix de quel-
» ques francs qui furent revendus cent vingt guinées à
» Londres. Les dégâts furent tels que pour les peindre
» l'expression manque. »

De 1791 à 1794, ces dilapidations, ces scandales ne firent que continuer et s'accroître. Le 27 février 1794, Jean Debry, député de l'Aisne, attirait de nouveau l'attention de la Convention sur ce sujet si digne d'intérêt et faisait décréter en principe la prohibition absolue de la sortie des livres, manuscrits et éditions rares hors du territoire de la République.

En décembre 1794, nous voyons l'abbé Grégoire remonter à la tribune et faire à la Convention le triste tableau des pertes quotidiennes dues par l'art à l'ineptie ou à l'incurie de nos administrations locales.

« Une lettre de Laon, » dit-il, « nous apprend que les
» livres, les tableaux échappés aux dilapidations de tout
» genre, aux vols, à la rapacité des commissaires infi-
» dèles, à la barbare insouciance des autorités, sont in-
» nombrables. On les jetait à l'aventure; on les abandon-
» nait au premier venu; on les laissait périr dans les
» greniers des bâtiments du District. Les administrateurs
» de Soissons nous apprennent qu'une foule d'objets
» d'art y ont été détruits. Un Annibal Carrache et un
» Bourdon ne se sont pas retrouvés; une suite nom-
» breuse de bons tableaux de Licheri, représentant la
» vie du fondateur des Chartreux, ont été coupés dans
» les cadres qui furent mis à la ferraille. On en retrouva
» sous des sacs de blé. Un magnifique tableau de Carès

» fut envoyé à Paris et trouvé pourri au Port-au-Blé. »

C'est ce qui explique comment des innombrables toiles, honneur de nos riches abbayes et de nos grandes et vastes églises, on n'a pas même un souvenir. Ce qui fut gaché, perdu, détruit d'objets d'art à la seule abbaye de Saint-Vincent de Laon constituerait une galerie princière. Ce furent sans doute Barofio et sa bande ignoble qui *imprégnèrent de couleur* ou brûlèrent quelques toiles des Lenain qui, depuis plus de cent ans, faisaient la gloire de deux ou trois des églises semées par leur ville natale, Saint-Remy-Place et les Cordeliers. La ville de Laon a produit tant d'hommes illustres que la perte des chefs-d'œuvre de ses illustres enfants ne peut être tenue à grand malheur sans doute! Et de nos jours combien de Barofio, si notre révolution devenait violente comme sa sœur aînée!

Les parchemins précieux dont se composaient les chartriers des monastères; les manuscrits illustrés par la main habile des enlumineurs et des miniaturistes des onzième, douzième et treizième siècles; les bulles des papes; les beaux missels dont on se dispute au poids de l'or aujourd'hui les trop rares exemplaires! on ne se douterait guère à quel usage on les fit alors servir! La direction des ateliers militaires de La Fère les mit en réquisition pour en faire des gargousses.....! Ces parchemins antiques, ces vélins sans prix, œuvre de paix et de prière, se transformèrent en messagers de guerre et de mort! Il en partit des archives du Directoire départemental de l'Aisne de pleines charretées qui toutes se dirigeaient vers l'arsenal de La Fère, où l'on se montrait difficile pour la réception et où l'on n'acceptait que ce qu'il y avait de plus grand, de plus fort. On ne voudrait pas nous croire, si nous n'écrivions pièces en main. C'est encore l'abbé Grégoire qui parle :

« C'est faute de lumières sans doute, » s'écrie-t-il

toujours en parlant à la Convention, « qu'à La Fère on » envoyait au parc d'artillerie des ouvrages en parche- » min et sur vélin. Heureusement, une lettre de la com- » mission d'instruction publique a fait cesser ces abus, » et déjà de La Fère l'on nous adresse des ballots de par- » chemins dont le génie des arts, qui pour féconder la » révolution a fait tant de prodiges, se propose de tirer » parti. »

Malgré ces réclamations, le mal ne cessa point. La Fère absorba encore bien des matériaux dont l'histoire aurait pu profiter. L'Administration supérieure des mines et des poudres accusait au Département de l'Aisne, le 15 juillet 1795 (26 thermidor an 3), réception de *deux cent quatre-vingt-douze livres* de parchemins provenant des archives; mais, examen fait, comme ces parchemins ne parurent pas convenables pour l'emploi auquel on les avait destinés, l'Administration des mines demandait s'il en restait à Laon de plus beaux, de plus forts; elle envoyait en même temps la dimension exacte sur laquelle il fallait se baser pour choisir ceux qui resteraient à lui envoyer, et elle recommandait de veiller à ce que ce travail fût fait avec beaucoup de soin.

C'est ce qui explique comment tant de pièces précieuses, venues à Laon de tous les couvents du département, ont à jamais disparu, et l'œuvre de destruction fut continuée et parachevée sous la Restauration.

Nous n'entreprendrons pas de dire ce qu'il advint des papiers et titres des abbayes. Nous nous contenterons de raconter que les commissaires chargés de la visite des archives des différentes maisons religieuses du district de Laon, firent jeter en bloc et pêle-mêle, dans les greniers de l'évêché de cette ville, les papiers de ces couvents, « attendu leur état de vétusté et leur *mauvaise* » *odeur*. »

Est-ce là tout ce que nous pourrions raconter? Sont-ce

là seulement toutes les pertes qu'ont à pleurer l'archéologie, l'histoire, les arts, l'humanité, la raison si profondément blessés ?

Malheureusement, non; il y aurait des volumes à écrire sur ce triste sujet ; mais, ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude, c'est simplement un aperçu que nous avons voulu tracer, une idée que nous avons voulu donner de dilapidations déplorables, de destructions qui font la honte de tout un siècle se proclamant siècle de raison et que sa déraison place au-dessous des siècles où les barbares du Nord détruisaient par ignorance et non par vengeance, la vengeance la plus basse des actions quand elle s'attaque à des objets inertes, à des monuments inoffensifs et qui ne peuvent se défendre.

Il est bon aussi d'apprendre aux hommes de violence et de ruine que, si l'histoire est restée muette quelque temps, trop de temps, il arrive cependant tôt ou tard un moment où la punition qu'ils méritent leur est infligée par la publicité, châtiment, hélas! qui n'est point en proportion avec la faute, mais qui encore peut servir de leçon, arrêter quelques nouveaux forfaits de lèze-civilisation, et peut-être aussi contribuer à sauver quelques chefs-d'œuvre.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Décembre 1849.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Delbarre, membre correspondant à Paris, fait hommage à la Société d'un dessin représentant une des faces du tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, et placé dans la cour du Louvre.

Des démarches ont été faites auprès du ministre pour obtenir la restitution de cet intéressant monument. La Société espère bien que l'administration ne se bornera pas à de stériles promesses et qu'on rendra un jour à la cathédrale de Soissons le tombeau du saint évêque, comme on vient de rendre les statues de Fontevrault si longtemps réclamées.

COMMUNICATIONS.

M. Girodet, chef de bataillon au 9e de ligne, fait don à la Société de deux pièces de monnaies en argent, l'une

arabe et l'autre italienne et frappée par la république romaine en 1849.

M. Delsart, membre correspondant, envoie une médaille de Louis de Roussi, seigneur de Sissonne, avec cette légende : *Fortis cum Leone mallet.*

M. Daras dépose sur le bureau plusieurs monnaies et médailles de l'époque romaine et du moyen-âge.

Ces monnaies lui ont été remises par plusieurs correspondants qui en font hommage à la Société.

De M. Tétard de Genlis : Un Vespasien, trois Faustine, un Néron, un Antonin, un Henri III, un médaillon de Louis XVI avec la devise : *Omnibus non sibi*

De M. Michelot, jeune, de Chauny : Un Trajan, un Constantin Junior, un Henri III et une médaille obsidionale d'Anvers.

De M. Lavande, régisseur du château de Villequier : Un Trajan, argent.

IMP. TRAJAN. AVG. PR. DAC. P. M. T. P. I.

Au revers : COS. SVPP. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINC.

Un Antonin, argent.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III.

Au revers : SALVS. AVG.

Deux Constantin et un Gallien, bronze.

De M. Michelot, correspondant : Un Sévère, un Vespasien, un Domitien, trois Trajan, un Germanicus, un Mercorinus, deux Faustine, un Néron, un Constantin, un Constance, un César, un Probus.

Toutes ces monnaies ont été successivement trouvées sur le territoire de Villequier-Aumont.

M. Périn offre le projet d'un monument à élever à la mémoire du général Rusca et au colonel Charlier, morts en 1814, au siége de Soissons.

Classement et remerciment.

M. Suin donne l'analyse d'une histoire manuscrite de

l'abbaye de Saint-Vincent de Laon offerte à la Société par M. Delsart, curé de Saint-Aubin.

MESSIEURS,

Notre jeune Société historique et archéologique reçoit, cette année, de nombreux témoignages d'intérêt qui doivent nous donner toute confiance en son avenir. Une somme de 300 fr. lui a été accordée par le ministère de l'instruction publique, alors aux mains d'un homme éminent qui a su trouver dans sa science profonde de l'histoire ses plus beaux succès de tribune; orateur plein de verve et d'élévation que la maladie tient en ce moment éloigné du Forum, au vif regret de tous ceux qui aiment les beaux discours, les nobles paroles et ces pensées dont parle Vauvenargue, ces grandes pensées qui viennent du cœur. La haute faveur dont notre Société a été l'objet ne prouve-t-elle pas qu'elle compte maintenant et qu'elle tend à réaliser toutes les espérances de ses fondateurs? Souvent on nous envoie des objets antiques, des publications scientifiques, des monnaies anciennes en assez grande quantité pour que notre archiviste réclame de nous la création d'un médailler; enfin à notre dernière séance, je vous ai fait part du don qui nous a été fait par l'un de nos correspondants de la copie d'une histoire manuscrite de Saint-Vincent, célèbre abbaye Laonnoise. A quoi bon rappeler quelle a été la gloire des anciennes abbayes dans une ville où les flèches de Saint-Jean la racontent d'une manière si éclatante, dans une ville dont Saint-Médard est l'un des faubourgs. Les ruines des monastères sont les seuls monuments que nous ayons à montrer aux étrangers quand ils ont vu notre belle cathédrale. Mais au moins cette cathédrale est debout toute entière et pour longtemps encore comme un immense défi jeté aux injures du temps et à la turbulence des hommes. Nous sommes plus heureux que nos voisins,

les Laonnois. L'admirable portail de leur cathédrale s'est détaché de la nef et penche en avant; il menace d'étaler bientôt ses débris sur le pavé de la place. Laon, si fameux dans nos Annales, le siége de la monarchie française au 10e siècle, la cité-mère de l'affranchissement des communes, n'aurait plus rien pour rappeler son antique célébrité. La tour de Louis-d'Outremer était très-solide et pouvait durer bien des siècles; on l'a démolie à plaisir, et voilà la plus belle partie de la cathédrale qui va tomber d'elle-même. Ces ruines d'hier, ces ruines de demain doivent inspirer un nouvel intérêt pour tout ce qui se rapporte à la ville de Laon. L'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent est intimement liée à celle d'une ville où ce monastère était nommé par excellence l'abbaye et la fille spéciale de l'église. Nous avons donc accueilli avec joie, avec reconnaissance, la copie de manuscrit que nous envoyait notre correspondant. Nous la conserverons précieusement; mais avant de la déposer dans nos archives, j'ai pensé qu'il serait utile, pour ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire des couvents et du pays Laonnois, d'indiquer dans notre Bulletin les principaux documents qu'ils pourront trouver dans ce manuscrit et d'en faire une analyse rapide.

Au moyen-âge, l'amour des lettres et de la science n'avait trouvé d'asile que dans les couvents; les moines, les bénédictins surtout ont recueilli avec ardeur les fastes de la patrie, mais d'abord ils ont rassemblé religieusement les monuments de leur propre histoire. A Jumièges, on mettait sous les yeux des vivants les illustres exemples des morts. Dans les murailles du cloître, on avait incrusté des lames de cuivre sur lesquelles flamboyaient les souvenirs des premiers temps de l'abbaye depuis saint Filbert et les Enervés, ces fils problématiques de Clovis II, jusqu'à Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie. Les religieux de Saint-Vincent avaient aussi préparé les élé-

ments de leur histoire. L'auteur de notre livre, moine anonyme qui écrivait au commencement du 18e siècle, dit que les premières chartres avaient été détruites par la malice des Barbares, que depuis on avait réuni à Saint-Vincent un amas considérable de chartres, de livres et de manuscrits qui formaient une riche bibliothèque, en partie détruite avant 1640; c'est donc avec les débris épars de cette bibliothèque qu'aurait été composée cette histoire manuscrite. On y remarque une partialité bienveillante qui se comprend aisément, mais à laquelle le public n'est pas tenu de s'associer. L'auteur donne d'abord ce qu'il appelle *une connaissance grossière* de la ville, du clergé et de la montagne de Laon. Il veut absolument que Laon soit l'ancienne Bibrax. Après avoir rappelé toutes les autorités à l'appui de cette opinion, il tranche hardiment la question, moins prudent que le congrès scientifique de France qui, d'après son compte-rendu de 1845, a trouvé plus commode de placer Bibrax où elle est, c'est-à-dire dans le vague et l'incertitude. Viennent ensuite toutes les étymologies du mot Laon; aucune d'elles ne paraît se justifier complétement, et c'est tant mieux pour les Laonnois qui, fiers à juste titre de leur patrie, pourront voir à leur gré dans son nom: *la louange des montagnes, la montagne des linx, la montagne chaste, la montagne obscure la force du peuple, la montagne des sceaux, la montagne de pierre. la montagne des corbeaux*, etc., etc. Après une longue liste des évêques, des doyens, des chantres et des trésoriers de l'église de Laon, l'auteur aborde le sujet qu'il se propose de traiter, l'histoire de Saint-Vincent, le second siége de l'église de Laon, et dont l'abbé tenait toujours la première place après l'évêque.

Plus d'une fois, en nous avançant vers le bras droit de la montagne de Laon, nous avons aperçu comme une vision confuse, comme une image indécise et flottante,

les vestiges de Saint-Vincent, à demi-cachés par le brouillard qui s'élève souvent des marais voisins. Cependant c'était bien l'ancienne abbaye, c'était bien elle qui se dégageait sous la brume et qui nous apparaissait enfin sans aucun voile et sous son véritable aspect. Il en est de même de l'histoire de Saint-Vincent, à son origine. La vérité s'y trouve cachée sous un amas de fables et d'événements surnaturels, mais elle apparaît bientôt.

Ainsi dans les premiers chapitres de notre manuscrit, saint Canoald transige avec un ours d'un caractère facile et divise à l'amiable des récoltes de pommiers. Avec ce singulier copartageant, les morts ressuscitent avec empressement; saint Sébastien avertit à grands coups de fouet l'évêque de Laon qu'il tarde trop à se rendre à Soissons pour visiter les reliques de ce saint. Mais voici des détails intéressants sur l'ancien cimetière qui occupait, du temps de saint Remy, le bras droit de la montagne de Laon où s'élevait alors une église dédiée à saint Christophe, sur la fondation de l'abbaye où furent inhumés tous les personnages célèbres et tous les évêques de la ville jusqu'au milieu du 13e siècle. Chaque nouvel évêque venait, la veille de son sacre, passer la nuit à Saint-Vincent; l'abbé de ce monastère conduisait le lendemain l'évêque à la cathédrale, et, le montrant au peuple, il disait: Nous vous le donnons vivant, vous nous le rendrez mort.

La fondation de l'abbaye est attribuée à Brunehaut. Il est probable, dit notre auteur, qu'*elle la fit consacrer à saint Vincent croyant peut-être qu'ayant pris naissance dans l'Espagne aussi bien qu'elle, ce saint aurait plus d'inclination de l'assister en ses desseins*. La vie monastique y fut de suite observée et probablement la règle de saint Benoît. *Supposé que saint Canoald eut été le premier abbé de Saint-Vincent, il n'est pas probable qu'il ait établi une autre règle que celle qu'il a*

professée sous saint Colomban, son maître; outre que peu de temps après, sainte Salaberge professe la même règle dans cette ville de Laon.

Saint Canoald devint évêque de Laon en 623, sa mémoire fut toujours en grand honneur dans cette ville, et quand la contagion frappait les Laonnois, les reliques de ce saint étaient apportées en grande pompe de Saint-Vincent à la cathédrale de Laon, puis rendues à l'abbaye quand le péril avait cessé. Aux 7e et 8e siècles, Saint-Vincent fleurit en science et en sainteté; des personnes de toutes conditions y viennent apprendre les sciences, la philosophie et la théologie. Saint Humbert *s'y instruisit aux bonnes mœurs et aux sacrés décrets de l'eglise.* Au 9e siècle, le diocèse de Laon troublé par les querelles des deux Hincmar, l'un archevêque de Rheims et l'autre évêque de Laon, est ravagé par les Normands; l'abbaye est dévastée. A peine était-elle rétablie qu'elle est entièrement détruite sous Louis-d'Outremer; enfin elle est complétement réédifiée et l'église abbatiale est consacrée en 1072. Dès 948, l'évêque Roricon avait replacé des moines de Saint-Benoît dans cette abbaye, ce que notre auteur raconte ainsi :

« La résolution étant prise pour le rétablissement de » cette abbaye, il ne restait plus qu'à déterminer quel » ordre y serait mis. Les chanoines y avaient été déjà » par deux fois sans avoir pu y subsister. Mais aussi il » avait appris par la tradition que les religieux avaient » possédé cette abbaye les premiers; c'est ce qui les fit » résoudre de remettre cette première maison en son » premier institut, comme elle était avant les incursions » des Payens et des Normands, y remettant le siége de » Saint-Benoît qui s'y conserve encore aujourd'hui, comme » la charte d'Albert, comte et abbé de Saint-Quentin, qui » avait été sécularisée en même temps que celle-ci, est » une preuve.

» Il fit donc venir douze religieux de l'abbaye de Fleury,
» ou Saint-Benoît-sur-Loire, et leur donna, pour abbé,
» un vénérable personnage appelé Melchalan ; il les éta-
» blit en ce monastère de Saint-Vincent de Laon, y ap-
» prouvant la dignité de son siége de l'évêché et la sépul-
» ture de toutes les personnes de la même ville, comme
» elle avait été anciennement donnée par les évêques,
» ses prédécesseurs. »

De nombreuses donations furent faites alors à Saint-Vincent et ses revenus devinrent considérables. Nous trouvons dans notre manuscrit les catalogues des monastères avec lesquels Saint-Vincent était associé, des bénéfices dépendant de l'abbaye, des donations à elle faites, des reliques fort nombreuses qui y étaient conservées, la généalogie des comtes de Rethel, la vie de saint Gérard, dixième abbé de Saint-Vincent, celle de saint Elesme, et de longs et curieux détails sur les prières et cérémonies religieuses, les sépultures, les tombes nombreuses de l'église et leurs longues épitaphes, les érections des prieurés, les nominations des abbés, la réception des religieux, la société fraternelle et la communication des prières qui existaient entre certains couvents, sur Saint-Gobain, sur la fondation de l'abbaye de Prémontré et d'autres couvents du pays Laonnois, et même sur les fortifications de Vailly, aux frais desquelles les religieux de Saint-Vincent refusaient de contribuer. Nous avons remarqué des dates et des faits historiques cités d'une manière inexacte ; ne pouvant relever ici ces erreurs, nous nous contentons d'en avertir le lecteur d'une manière générale.

Vers la fin du 10e siècle, l'évêque Adalbéron traite l'abbaye en fille spéciale de son église et fait confirmer ses priviléges et ses possessions, le 26 septembre 987, par Hugues Capet qu'il avait aidé à s'emparer de la ville de Laon et de la couronne de France. Mais nous sommes

au siècle saint, au temps de salut dont parle l'apôtre; les princes et les peuples marchent en pélerinage vers la terre d'Abraham et de Jésus-Christ. Ils partent pour la première croisade. Que d'enthousiasme religieux, que d'actions glorieuses, que de miracles de courage et d'abnégation ! Dans ce mouvement général, le pays Laonnois joua un trop grand rôle pour que notre manuscrit ne contienne pas quelques pages consacrées à cette merveilleuse époque. Plusieurs chevaliers, avant de partir pour la Terre-Sainte, firent des donations à l'abbaye de Saint-Vincent. « Anselme, comte de Ribemont, sentant » que sa conscience lui reprochait les torts et les dom- » mages qu'il avait faits à cette abbaye de Saint-Vincent, » avant que de se mettre en chemin pour accomplir son » vœu, il vint en ce monastère de Saint-Vincent, et là, » ayant fait assembler tous les religieux de la commu- » nauté en chapitre, il y demanda humblement pardon » de sa témérité et de sa faute; il était pour lors nu-tête » et prosterné à terre comme un criminel, pour une plus » grande et plus entière satisfaction, il voulut que chaque » religieux en particulier lui donnât un certain nombre » de coups de fouet sur ses épaules nues. Il donna à cette » même abbaye le droit de vinage et franc chariage par » toutes les terres de ses seigneuries, savoir : Mézières » et Ribemont, voulant qu'on fît un acte authentique de » ceci qui reste encore aujourd'hui dans les cartulaires » de cette abbaye. »

Après le départ pour la croisade, les vieux Gaulois se lèvent et réclament l'affranchissement des communes; les uns l'achètent à prix d'or, les autres le conquirent par les armes. Une horrible célébrité entoure le berceau de la commune de Laon. La sédition du 25 avril 1112, le massacre de l'évêque et des nobles, le pillage de la ville, l'incendie de l'église et d'une partie de la cité, les représailles exercées contre les bourgeois ont été si sou-

vent racontées et d'une manière si brillante et si complète, que je n'en parlerais pas si l'abbaye de Saint-Vincent n'avait une large part dans cette grande et terrible scène. Teudegaud, chef de la révolte, Teudegaud, qui coupa le doigt de l'évêque pour prendre son anneau, était receveur de Saint-Vincent. Des nobles et des personnes de toutes conditions se réfugièrent à l'abbaye où ils furent reçus avec empressement, mais ils ne furent pas à l'abri de tout danger; Teudegaud, se disant évêque de Laon, accourut au monastère qu'il visita de fond en comble l'épée nue à la main pour voir s'il y trouverait quelques-uns de ceux qu'il avait marqués pour cette grande boucherie.

Selon son droit depuis longtemps consacré, l'abbé réclama le corps de l'évêque. « Maître Anselme, doyen » de la cathédrale, le fit enlever après avoir jeté un drap » mortuaire sur le corps et le fit apporter au plus vite à » Saint-Vincent. On ne peut expliquer combien les por- » teurs du corps et ceux qui l'accompagnaient reçurent » de malédictions et de menaces et combien on en donna » au corps mort de l'évêque. Etant arrivé dans l'église » de cette abbaye, on fit une fosse devant l'autel de Saint- » Benoît qui est aujourd'hui le second autel de la sa- » cristie, et, étant à demi creusée, on jeta le corps de- » dans si serré entre deux ais qu'il semblait qu'on dût » le voir crever sur l'heure. On ne lui fit aucun office, » non-seulement convenable à un évêque, mais il n'eut » pas ce qu'on accorde aux moindres chrétiens. Plusieurs » ennemis de l'évêque se trouvèrent à ces funérailles, » lesquels n'avaient ni paix ni repos qu'ils n'outrageas- » sent le corps avec plus de malice qu'ils pouvaient. Cette » journée se passa sans qu'on fît aucun office divin dans » ce monastère de Saint-Vincent, ce qui continua plu- » sieurs jours suivants, parce que les moines étaient oc- » cupés à empêcher le désordre chez eux et que ceux

» qui s'y étaient réfugiés n'y souffrissent aucune violence,
» outre que les moines ne craignaient pas moins que les
» autres, croyant que leur vie n'était point en assurance
» dans une si grave confusion de la ville.

» On mit une pierre d'ardoise sur la fosse de l'évêque
» Waldric, avec une inscription de dix vers latins qui se
» lisent encore aujourd'hui quoiqu'avec peine. »

Le droit de sépulture que les moines de Saint-Vincent avaient si bien fait consacrer à leur profit en rendant les derniers devoirs, dans des circonstances si périlleuses, à celui qui avait été leur évêque, en protégeant son cadavre chargé d'imprécations, ce droit ne tarda pas à leur être contesté et depuis définitivement enlevé, malgré tous leurs efforts et leur énergique protestation. A partir de 1249, les évêques de Laon furent inhumés dans la cathédrale qui n'a pas, hélas! protégé leurs restes mortels. En entrant aujourd'hui dans Notre-Dame de Laon, on aperçoit de belles pierres grattées à coups de pioche et labourées à coup de marteau. Ces pierres sont les tombes des évêques, et ces signes extérieurs attestent assez leur profanation. Les prélats étaient représentés sur les dalles avec leurs ornements pontificaux qu'on a cherché à effacer pour que la postérité ne pût jamais reconnaître que des évêques avaient reposé là. Les têtes, les mitres, tous les insignes épiscopaux, les mains sur lesquelles était figuré l'anneau pastoral, tout a été coupé sur les dalles par les vrais enfants de Teudegaud. Etrange fureur qui, aux jours d'émotion populaire, entraîne les hommes contre des pierres! étrange folie qui leur fait détruire les monuments que venaient visiter dans leur patrie les amis du passé, les historiens, les artistes et les poètes, toute la partie intelligente des nations!

Depuis l'époque de l'affranchissement des communes, l'histoire de Saint-Vincent est un peu celle de tous les monastères. En 1131, l'abbaye est visitée par le pape

Innocent II qui confirme ses priviléges ; le pape était accompagné de saint Norbert et de saint Bernard.

Les religieux de Saint-Vincent donnent à saint Norbert leurs possessions de Prémontré où s'éleva plus tard un monastère célèbre. Vers le même temps, l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Liesse est apportée en France par deux chevaliers ; la tradition veut que ces deux chevaliers aient été enterrés à Saint-Vincent. Nous trouvons à ce sujet, dans notre manuscrit, un long chapitre contenant *quelques points de critique touchant l'histoire de Notre Dame-de-Liesse.*

Comme tous les châteaux et les monastères, l'abbaye de Saint-Vincent eut beaucoup à souffrir des excursions que les Anglais firent en France sous Charles VI, et de toutes les guerres dont notre pays fut le théâtre aux 15e et 16e siècles. Plusieurs fois les bâtiments de l'abbaye furent brûlés. *La belle bibliothèque de* 11,000 *volumes manuscrits périt dans Saint-Vincent, à ce que porte la tradition du lieu ; il en échappa quelques-uns dont un ancien catalogue d'environ* 200 *ans fait le dénombrement. La plupart des titres et papiers furent réduits en cendres ; les reliques des saints gardées dans le trésor furent dépouillées de leurs reliquaires très-riches et pleins de joyaux de très-grand prix.*

Pour comble d'infortune, le roi Henri IV vint assiéger la ville de Laon le 25 mars 1594, et plaça son quartier général dans l'abbaye de Saint-Vincent. Il choisit, pour sa demeure, le chapitre sous le dortoir ancien ; il fit, sans façon, placer son artillerie sur les voûtes de l'église. Malheureusement leur architecte n'avait pas prévu qu'elles serviraient un jour de bastions, aussi elles s'affaissèrent bientôt sous le poids inattendu dont on les chargeait. Les assiégés, sachant que le roi était à Saint-Vincent, dirigeaient sans cesse leurs canons contre l'abbaye ; un boulet vint frapper un pilier contre lequel le roi était

adossé près du chevet de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. *Ventre saint Gris,* dit le joyeux roi de Navarre, *ostons-nous d'ici, allons dans mon chapitre; il ne fait pas ici bon.* Ce siége de Laon donna le coup de grâce à l'ancien monastère dont on ne commença la reconstruction qu'en 1640; mais, alors, adieu les trèfles et l'ogive, adieu toute la dentelle de pierres. Les nouveaux bâtiments parurent aux religieux du plus mauvais goût. En creusant les fondations des nouvelles murailles, les ouvriers frappaient à chaque instant sur des ossements et des cercueils, même jusqu'à dix pieds de profondeur, même sous les officines et sous les foyers des cheminées.

En détruisant la plus grande partie de l'abbaye lors de la suppression des monastères, on n'a pas épargné l'église, et pourtant ce n'était pas seulement l'église d'un couvent, c'était la gardienne des prélats et des chevaliers serrés sous ses dalles, la gardienne de toutes les générations amoncelées autour d'elle dans les flancs de la montagne. Elle était doublement sacrée; la majesté de la mort rayonnait sur elle et devait la rendre inviolable, et pourtant les Laonnois ont abandonné leurs glorieux ancêtres; ils n'ont pas même laissé une chapelle, un monument funéraire sur ce *Campo Santo* des premiers âges chrétiens, sur ce vaste sépulcre du vieux Laudunum.

Les débris de Saint-Vincent sont aujourd'hui une propriété particulière, une maison de campagne. Quelles transformations bizarres ont subi les anciens couvents! On en a fait des clubs, des prisons, des casernes, des préfectures, des carrières dont on vend les pierres à la toise. Prémontré est redevenu un désert où les modernes Enguerrand vont combattre les bêtes féroces. A Soissons, les érudits du temps du Directoire se sont rappelé qu'au 16e siècle les représentations théâtrales faisaient en quelque sorte partie des cérémonies du culte catholique; ils

ont métamorphosé Notre-Dame-des-Vignes en une salle de spectacle. Cette salle a sa façade sur une rue et présente un mur immense et nu sur la grande place, suffisamment égayée par un corps-de-garde et par l'entrée de la maison d'arrêt. Saint-Jean a l'insigne honneur d'être un monument à deux fins. Le mortier-monstre et la pelle à four y vivent en paix. D'un côté, c'est un vaste pétrin où l'on prépare le pain des soldats, de l'autre c'est un hangar où l'on abrite des boulets, des obus et tout un matériel d'artillerie.

Espérons qu'on finira par jeter hors des murs ces machines de guerre sans emploi, ces amas de farine à 15 pour 100 d'extraction de son ; qu'on adoptera l'idée heureuse des administrateurs de nos hospices qui voulaient établir là l'hôtel-Dieu trop resserré au centre de la ville. Les beaux clochers de Saint-Jean planeront magnifiquement sur l'asile des malades et des pauvres, élevant vers le ciel et leurs souffrances et leurs prières.

Déjà l'abbaye de Saint-Médard est dignement sortie de ses ruines. A la grande joie des Soissonnais, elle a repris une seconde existence en devenant un établissement de bienfaisance, une institution de sourds-muets. Elle peut, ainsi régénérée, traverser encore bien des siècles et conquérir une nouvelle illustration. L'histoire de nos autres monastères est finie ; la science recommence.

Cette analyse substantielle, où M. Suin a su joindre aux rapprochements les plus heureux les sentiments les plus nobles, a fait le plus grand plaisir à la Société.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

1849.

Membres titulaires.

MM. Leclercq de Laprairie, Jules, propriétaire, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments, *Président.*

Williot, principal du collége, *vice-Président.*

Poquet, l'abbé, directeur de l'Institut des sourds-muets de Saint-Médard, membre des Comités historiques, *Secrétaire.*

Decamp, pharmacien, *vice-Secrétaire.*

Suin, notaire, *Trésorier.*

Branche de Flavigny, propriétaire.

Cuffer, docteur en médecine.

Daras, l'abbé, sous-directeur de Saint-Médard.

Destrez, docteur en médecine à Vailly.

Husson, l'abbé, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.

Lecomte, l'abbé, vicaire de Braisne.

Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.

Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil-général.

De Noiron, propriétaire.

Perin, Charles, juge-suppléant.

Souliac, propriétaire à Château-Thierry, correspondant du Comité historique des arts et monuments.

De Villermont, propriétaire au château de Nesle.

Membres honoraires.

MM. De Bussières, représentant du peuple.

Didron, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques.

MM. Lherbette, représentant du peuple.
Quinette, ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

MM. Balthasar, l'abbé, au séminaire de Beauvais.
Clouet, propriétaire, au château de Vic-sur-Aisne.
Delbarre, artiste dessinateur à Paris.
Delsart, curé de Saint-Aubin.
Duchesne, membre de l'académie de Reims.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie et du comité archéologique de Reims.
Fabre, percepteur à Genlis.
Edouard Fleury, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*, à Laon.
Lamorlette, professeur au petit séminaire de Reims.
Lucas, notaire, membre de l'Académie et du Comité archéologique de Reims.
Manable, vicaire à Saint-Quentin.
Matton, archiviste à Laon.
Michelot, juge-de-paix à Chauny.
Petit, Victor, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.
Piette, contrôleur des contributions directes à Laon.
De Pistoye, chef de Bureau au ministère des travaux publics.
Tétart, notaire à Genlis.
Tourneur, l'abbé, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

1849.

DESSINS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU TROISIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

LAON — ED. FLEURY ET AD. CHEVERGNY.

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

LAON. — IMP. ÉD. FLEURY ET AD. CHEVERGNY,
Rue Sérurier, 22.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revereri gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv VIII; épît XIV.

TOME QUATRIÈME.

SOISSONS,
à la librairie de
LALANCE et VOYEUX-SOLIN.

PARIS,
à la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des-Arts, N° 30.

MDCCCL.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 8 Janvier 1850.

Présidence d'âge de M. Maxime Lemaire.

M. Daras, le plus jeune membre de l'assemblée, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président expose que le Comité archéologique et la Société historique et archéologique de Soissons ayant l'un et l'autre le même but ont trouvé convenable de se réunir, en adoptant pour la Société composée de leur réunion, le nom de Société archéologique, historique et scientifique, laquelle suivra les statuts et réglements de la Société historique et archéologique de Soissons.

En conséquence, les membres des deux Sociétés ayant été simultanément convoqués pour la séance de ce jour 8 janvier, la nouvelle Société se trouve actuellement composée de vingt-cinq membres titulaires et de trente membres honoraires et correspondants (1).

(1) Voir à la fin du volume la liste complète des membres de la Société.

Aux termes de l'art. 4 de ses statuts, la Société procède à l'élection du bureau pour l'année 1850.

MM. de Laprairie, Poquet et Suin ayant obtenu, dans un premier tour de scrutin la majorité des voix, ont été proclamés : M. de Laprairie, président ; M. Poquet, secrétaire ; et M. Suin, trésorier de la Société.

Puis il a été procédé à la nomination du vice-président et du secrétaire archiviste. Ayant réuni la pluralité des voix, M. de Villefroy fut nommé à la vice-présidence ; M. Decamp à la charge de secrétaire archiviste.

Les membres élus prennent place au bureau.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. de Pistoye offre à la Société trois petites brochures : la première de la *Destruction des étangs marécageux et insalubres* ; in-8°, de 48 pages ; la deuxième des *Irrigations suivant la loi* du 16 septembre 1807 ; in-8°, de 35 pages ; la troisième du *Conseil d'Etat, de son organisation, de son autorité et de ses attributions,* de 79 pages in-8°.

M. Périn donne, pour les archives de la Société, plusieurs pièces historiques sur le Soissonnais, entr'autres une *lettre pastorale de l'abbé Marolles, évéque constitutionnel de l'Aisne; une allocution révolutionnaire de M. Colnet, supérieur du séminaire. Des lettres patentes de Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital général de Soissons.* Ces lettres sont du 14 février 1691.

M. Ed. Fleury fait hommage à la Société de plusieurs exemplaires d'une nouvelle étude révolutionnaire intitulée : *Famines, misères et séditions dans le departement de l'Aisne.*

On le voit, M. Fleury poursuit avec courage l'utile

mission qu'il s'est imposée, celle de faire connaître les diverses causes de la révolution en rapportant les principaux épisodes de ce triste poème, le rôle important qui a été joué par quelques hommes du département dans ces tragiques représentations.

M. de Villermont annonce, pour une prochaine réunion, l'envoi des dessins de vases romains et de ruines dont il a été question dans le dernier volume du Bulletin. Il y joindra quelques mots d'explication. Trop heureux, ajoute M. de Villermont, d'apporter aussi ma petite pierre à l'édifice que la Société se propose d'élever dans l'intérêt du département. L'honorable membre veut bien promettre en outre les dessins de plusieurs panneaux sculptés qu'il possède et provenant d'une maison d'Ay en Champagne. Ces panneaux en bois représentent l'Annonciation et quelques autres scènes historiques ou légendaires.

Le président de la Société académique du Puy réclame les publications de la Société de Soissons et offre en échange la collection des mémoires éditées par cette savante Société.

COMMUNICATIONS.

M. de Recourt écrit à la Société pour la consulter sur des travaux de réparation à entreprendre à l'église du Mont-Notre-Dame. La fabrique a entre les mains une somme de 2,800 fr. que l'architecte propose d'employer en divers travaux de consolidation, de rejointoiement, à l'ouverture de deux croisées et à un plafond en plâtre sous le plancher qui existe actuellement.

Nous approuvons en général le devis de l'architecte, ajoute M. de Recourt, et l'urgence des travaux qu'il indique avait été depuis longtemps reconnue par nous et signalée à l'autorité. Mais le projet d'établir un plafond

plat en plâtre au-dessus de la nef a blessé, je ne dirai pas notre science, mais notre instinct archéologique. La question est celle-ci.

Faut-il établir un plafond *plat* en plâtre qui sera absurde au point de vue de l'art et qui sera détrempé chaque fois qu'il pleuvra ou qu'il neigera, parce que les violents coups de vent auquel est exposé le toît en raison de l'élévation et de l'isolement du monument et de sa charpente dont l'inclinaison est trop plate, soulèveront les tuiles chasseront la neige et la pluie sur le plafond en planches au travers duquel l'eau tombera dans la nef? Le plâtre constamment détrempé se détachera par morceaux jaunis par le lavage du plafond en planches, et le plafond en plâtre nécessitera de continuelles et coûteuses réparations. Ou faut-il laisser ce plafond dans son misérable état actuel qui dure depuis deux cents ans et peut se prolonger encore sans danger ?

Nous avons songé à une voûte en pierres, en briques ou en planches; les deux premières ne peuvent être établies à cause de leur force d'écartement sur des murs qui n'offriraient pas une résistance suffisante et dont la consolidation extérieure occasionnerait une dépense que nous ne pouvons faire. Reste la voûte en planches, mais des experts nous ont objecté qu'elle bourserait infailliblement en raison de sa grande portée. Que devons-nous faire, arrêtés par tant de difficultés ? Voilà, Messieurs, ce que les fabriciens du Mont-Notre-Dame viennent vous demander en vous priant de les aider de vos avis.

Une discussion à laquelle prennent part MM. de Laprairie, Lecomte, Gencourt, Cognet, Destrez, Lemaire, Poquet, s'engage sur l'importance de cette restauration.

M. Lecomte demande s'il ne serait pas possible d'éviter le plafond en plâtre dont il est question et d'élever la voûte en planches au-dessus des galeries de la nef qui sont cachées malheureusement dans les combles.

On répond que ces galeries doivent rester masquées parce qu'elles ne se prolongent pas jusqu'au portail. Elles forment équerre avant d'y arriver et passent dans les chapelles latérales. Ces chapelles sont en mauvais état; les murs en sont à certains endroits profondément calcinés.

MM. Gencourt et Cognet croient que le plafond en plâtre est tout ce que l'on peut faire de mieux avec l'argent dont on dispose en ce moment.

MM. de Laprairie et Poquet repoussent l'idée d'un plafond en plâtre dans une magnifique église du 13e siècle, dans un monument historique. C'est, selon eux, le déshonorer en pure perte puisqu'il aura nécessairement tous les inconvénients signalés par M. de Recourt.

M. l'abbé Poquet préfère de beaucoup le simple plancher parce qu'il a été longtemps usité dans la construction de nos églises avant les voûtes en pierres. Ce plancher a l'avantage d'être peu dispendieux et en quelque sorte provisoire, puisqu'on pourra l'enlever sans aucun danger. Le plafond en plâtre, au contraire, revêt l'apparence d'une construction définitive, quoique peu durable et en contradiction par son style froid et mesquin avec la gravité de nos édifices religieux.

M. Lemaire trouve qu'il y a ici une question d'art très importante. L'art, dit l'honorable membre, ne doit jamais composer ni compromettre son caractère.

M. Destrez parle dans le même sens et se résume en proposant de nommer une commission.

M. Cognet réplique qu'on aurait raison de soutenir ce sentiment, si la fabrique du Mont-Notre-Dame avait les ressources suffisantes pour exécuter convenablement ces travaux, mais que dans la situation présente elle doit accepter le moyen proposé, le seul praticable.

M. Branche répond : mais la société propose un moyen bien plus économique et que l'art ne désavoue pas ;

il faut donc le préférer ; c'est la voûte en bois. Elle est moins coûteuse et plus conforme aux doctrines archéologiques que nous professons.

M. Gencourt, tout en reconnaissant les inconvénients que présente un plafond en plâtre au point de vue de l'art, avoue qu'il s'était cru obligé de proposer ce moyen comme de tous le moins dispendieux.

La plupart des membres de la Société ne sont pas de cet avis et ils émettent le vœu de ne pas intervenir dans cette consultation, sans avoir auparavant pris de nouveaux renseignements sur la nature des réparations à faire au Mont-Notre-Dame.

M. Decamp lit une notice sur le village et l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache.

NOTICE

Sur le village de Saint-Michel, canton d'Hirson (Aisne.)

AVANT-PROPOS.

J'avais presqu'entièrement fini mon travail sur Saint-Michel quand il m'est tombé par hasard entre les mains un cahier manuscrit traitant le même sujet. Ce cahier n'est que la copie du manuscrit original qui doit encore se trouver chez quelqu'habitant du pays, et qui a pour titre : *Histoire de l'abbaye et du bourg de Saint-Michel Rochefort en Thiérache*, par D. Nicolas Lelong, natif dudit lieu, prieur de l'abbaye de Huiron, l'an 1768. J'eus d'abord l'idée, mes notes n'étant pas rédigées, de proposer à la Société l'impression pure et simple de ce manuscrit dans le Bulletin qu'elle publie. J'aurais pu y joindre quelques observations, et mes recherches auraient encore

eu de la sorte une certaine utilité; elles seraient au moins venues confirmer, par les sources auxquelles j'ai dû remonter, le récit du savant bénédictin. D'autres considérations m'ont fait changer d'avis. Une foule de détails minutieux, peut-être intéressants pour des moines et souvent étrangers au sujet, ne m'ont point semblé devoir être conservés; je les ai retranchés; d'autres parties m'ont paru écourtées; je leur ai donné plus d'extension, la partie archéologique en particulier a été toute entière à faire. Cependant, je dois le dire, le travail de dom Lelong m'a servi de guide presqu'à chaque pas, je l'ai suivi, je l'ai même copié quelquefois. J'ai cru devoir faire cet aveu avant de commencer, et maintenant j'arrive à mon sujet.

MESSIEURS,

Le voyageur qui sort de la petite ville d'Hirson par la route des Ardennes aperçoit à gauche un immense horizon de forêts au milieu duquel surgissent çà et là les toits de quelques rares habitations, et s'il n'a pas pris tous les renseignements nécessaires sur le pays qu'il parcourt, s'il se contente de jeter un coup-d'œil rapide sur cette contrée qu'il a peut-être entendu injurier du nom de *Sibérie de la France* il perd ainsi l'occasion de visiter un des villages les plus intéressants du département de l'Aisne.

Saint-Michel offre en effet une foule d'objets bien dignes de l'attention de l'homme studieux et réfléchi. Etes-vous naturaliste, commerçant, industriel, antiquaire ou historien? prenez le sentier pittoresque qui serpente vers la forêt, et vous en reviendrez riche d'observations et de documents utiles.

Saint-Michel est un village de trois mille et quelques centaines d'habitants, ce qui en fait la commune la

plus peuplée de son canton. Son maire est nommé par le chef de l'Etat. Son territoire, semé de nombreux hameaux, a de deux à trois lieues de diamètre, ce qui lui donne une étendue égale à celle de Paris. L'aspect du pays est très varié, et par ses formes anguleuses et heurtées, la fraîcheur de ses bois et le murmure de ses eaux écumantes, il rappelle assez bien, comme on l'a dit, l'aspect des pays de montagnes. Partout des vallées profondes et à bords escarpés, de nombreux cours d'eau, tels que l'Oise, le Thon, le Gland, l'Artoise, la rivière des Champs, roulant sur un lit inégal et formant des cascades naturelles infiniment pittoresques. Le sol est d'une nature toute différente de celui des autres parties du département; tandis que dans les vallées de l'Aisne et de la Marne, les plaines sont composées, jusqu'à une grande profondeur, de dépôts appartenant aux alluvions diluviennes et modernes, ici, au contraire, la couche végétale repose presqu'immédiatement sur des masses minérales faisant partie des anciennes formations du globe. Ces masses percent le sol en mille endroits divers, le déchirent et laissent voir aux yeux étonnés de l'observateur d'énormes bancs verticaux de schistes ardoisiers dont les lames nuancées de rouge, de jaune, de bleu, de vert forment un singulier contraste avec la teinte généralement sombre des terrains environnants. Au milieu de ces lames brillent de nombreux cristaux de quartz qui ressemblent à autant de diamants. Les marnes de Lias et les grès verts s'y font aussi remarquer alternativement avec les bancs d'une argile bleuâtre d'une très grande finesse de grains. Il serait trop long d'entrer dans les détails et d'étudier en particulier chaque couche, chaque minéral, chaque terrain. Que serait-ce donc si nous voulions rattacher à chaque localité les productions qui lui sont propres? Nous trouverions à Saint-Michel des types de familles végétales, inconnus dans les autres parties de notre

pays ; car c'est surtout au milieu de changements de terrains aussi subits et aussi complets qu'il est vrai de dire, avec l'auteur des harmonies de la nature, que chaque arpent de terre pourrait avoir, pour ainsi dire, sa Flore particulière. Tout cela serait d'un bien grand intérêt, mais nous éloignerait de notre but.

Commerce et Industrie.

Saint-Michel, placé dans un repli de l'immense forêt qui porte son nom, fait un commerce de bois très considérable. Il y a plusieurs brasseries d'une certaine réputation ; mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont ses forges et sa belle filature de coton.

Ses forges les plus importantes sont celles de Sougland et de Gratte-Pierre. On y voit, comme dans les plus grandes usines, des hauts-fourneaux pour la fonte, des martinets, des laminoirs, des feux d'affinage. Tout vous frappe quand vous mettez le pied dans ces ateliers de grande industrie ; le bruit des marteaux énormes mis en mouvement par des chutes d'eaux ; l'aspect de ces rivières de métaux en fusion qui s'étendent en nappes bouillantes ; la vue même des ouvriers qui, demi-nus, grands et noirs, donnent une assez bonne idée des anciens cyclopes de Vulcain. Ces forges versent, chaque année dans le commerce, une grande quantité de tôle, d'objets en fonte coulés, de fer en barres ou travaillés pour différents usages.

Mais l'établissement industriel par excellence de Saint-Michel est sa filature de coton, placée dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de bénédictins dont nous aurons à nous occuper plus bas. A l'époque où les biens du clergé furent vendus par ordre de l'Etat, la plupart des maisons monastiques furent achetées par des industriels qui trouvaient naturellement de grands avantages à se procurer

à bon compte des bâtiments immenses et propres à toute espèce de fabrication. L'abbaye de Saint-Michel fut d'abord affectée à une verrerie qui marcha depuis 1792 jusqu'en 1807. En 1808, l'industrie fut changée, et à la verrerie succéda la filature actuelle, l'une des plus importantes du département; son établissement a coûté des sommes énormes et a exigé des travaux considérables, tel que l'ouverture d'un canal creusé dans le roc sur une longueur d'au moins six cents mètres et de plus de sept mètres de profondeur. Les eaux qui arrivent par ce canal mettent en mouvement les rouages qui donnent la vie à tous les métiers. Quatre cents ouvriers, hommes et femmes sont ordinairement employés dans cette manufacture dont les travaux se continuent le jour et la nuit.

L'industrie du filage n'est pas nouvelle dans le pays. Au siècle dernier, la plupart des femmes de Saint-Michel étaient occupées à filer le lin, et leur fil avait une très grande réputation. Voici, à ce sujet, ce que rapporte le bénédictin dom Nicolas Lelong dans son *Histoire du diocèse de Laon* : « Le principal commerce de Saint-Michel est celui de fin fil de lin de Flandres pour les dentelles, les plus fines toiles, mousselines et batistes. C'est l'ouvrage des femmes et des filles qui, dès l'âge de six à sept ans peuvent, en filant, gagner leur vie. Il n'est point de pays où l'on file si fin qu'à Saint-Michel. On y voit du fil dont les quatre quarts, qu'ils nomment *pavrée*, pèsent moins de trois quarts d'once. Un nommé Balthasar Lelong, qui en faisait commerce en Hollande en 1716, payait jusqu'à quatre livres le quart. A ce prix, la livre de seize onces crue lui coûtait plus de trois cents livres; retorse et blanchie, elle valait plus de six cents livres. La soie la plus fine ne coûtait pas quinze livres. » Aujourd'hui, les femmes vont à la filature et quelques-unes confectionnent des dentelles.

Antiquités.

Les Gaulois n'ont laissé sur le terroir de Saint-Michel aucun monument connu aujourd'hui. Un nom seulement, un nom a traversé les siècles, c'est celui de cette magnifique forêt des Ardennes qu'ils avaient consacrée à leur déesse Ardonia, et dont les allées sombres et épaisses rappellent si bien la mystérieuse religion des Druides. Ces mille colonnes végétales qui soutenaient une voûte de verdure impénétrable formaient des temples naturels qui avaient bien leur poésie et qui devaient singulièrement frapper l'imagination de ces peuples, aussi superstitieux que barbares. Qui pourrait soutenir que ces énormes rochers qu'on rencontre si souvent dans la forêt n'ont pas été rougis du sang des victimes, et que ces clairières que nous rencontrons comme des oasis au milieu de ces déserts n'ont pas vu se dresser le terrible mannequin d'osier dans lequel on brûlait, entassés par centaines, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, pour apaiser le farouche dieu Teutatès? Sans doute ces suppositions sont bien hasardées, mais pour qui connaît les belles futaies et les ténébreux réduits de la forêt de Saint-Michel, il est bien difficile de se défendre de pareilles impressions.

Passons maintenant à une époque dont les souvenirs sont plus positifs. Quand les Romains, dans leurs courses victorieuses eurent soumis les peuples qui habitaient cette partie des Gaules qui, depuis forma la Thiérache, ils y établirent, comme partout, de grandes voies de communications pour faciliter la marche et le transport de leurs légions. De plus, connaissant l'amour excessif des Gaulois pour leur liberté qu'on venait de leur enlever, et voulant se mettre à l'abri des coups de mains qu'ils pourraient tenter pour la recouvrer, ils construisirent

dans certaines localités des espèces de citadelles, ou camps fortifiés dans lesquels ils pouvaient se retirer au besoin et prendre leurs quartiers d'hiver. Un de ces camps se remarque sur le terroir de Saint-Michel, sur le bord d'une route également romaine et qui traverse plusieurs hameaux de la commune, entr'autres Caucréaumont, où l'on peut facilement la reconnaître et où plusieurs médailles d'or à l'effigie des empereurs romains ont été trouvées à différentes époques. La description du camp, ou des retranchements dits de Macquenoise, a été donnée par M. Piette dans son *Histoire de l'abbaye de Foigny*, mais comme ce monument appartient de droit à la commune de Saint-Michel, je crois devoir en dire ici quelques mots. Il est situé sur la frontière de la France et de la Belgique, de telle sorte qu'il est coupé vers son milieu par la ligne de démarcation qui sépare les deux Etats. Il s'étend parallèlement au cours de l'Oise sur un espace de près de deux mille mètres de longueur sur une largeur moyenne de cent mètres. Il est divisé en deux parties bien distinctes par une espèce de ravin au fond duquel passait l'ancien chemin dont nous avons parlé. De tous côtés, ce retranchement était entouré de murailles très hautes et très épaisses qui s'élèvent encore aujourd'hui dans certains endroits à une hauteur d'au moins dix mètres. Les habitants du pays cependant n'ont cessé depuis plus de dix siècles d'y puiser, comme dans une carrière ouverte, les matériaux dont ils ont construit toutes leurs maisons, et malgré tous ces enlèvements, les ruines sont encore si considérables qu'elles forment une véritable colline en partie recouverte de bois et de gazon. Les principales murailles sont percées de distance en distance par des ouvertures ou soupiraux dont on a sondé la profondeur sans en rencontrer le fond, ce qui paraîtrait annoncer l'existence de constructions souterraines. Non loin du mur, on remarque un puits

d'un mètre et demi de diamètre construit en pierres de taille et aujourd'hui presqu'entièrement rempli de décombres. On a trouvé au milieu des ruines quelques médailles romaines et plusieurs petites meules à bras qui servaient, comme on le sait, aux soldats romains à moudre le blé dont ils faisaient leur pain.

Beaucoup d'opinions diverses ont été émises sur l'origine et sur l'époque de la construction du camp de Macquenoise. Je ne crois pas que ce soit le moment de les discuter ici. Je dirai seulement que généralement on s'accorde à le regarder comme le poste où César, au retour de sa seconde expédition en Angleterre, mit une légion en quartier d'hiver sous les ordres du lieutenant Titus Labienus, cinquante-trois ans avant Jésus-Christ, poste indiqué sur les cartes des anciens géographes par les mots *Labieni castra* et dont César parle au cinquième livre de ses commentaires lorsqu'il dit : *Labienus cùm et loci naturâ et manu munitissimis sese castris contineret, de suo ac legionis periculo nihil timebat.*

L'ensemble des constructions ne paraît pas remonter à cette époque éloignée. Dans l'endroit le plus large et sur le point culminant de la partie du retranchement qui appartient à la France, dit M. Piette, on remarque un massif de maçonnerie en briques et pierres de taille qu'on aurait tort de considérer comme partie intégrante du camp. Ces ruines datent d'une époque beaucoup moins reculée ; ce sont les vestiges d'un petit château-fort flanqué de quatre tours que Jacques d'Avesnes, avoué de l'abbaye de Saint-Michel, fit construire vers le milieu du 12e siècle, après en avoir obtenu l'autorisation des religieux à qui le terrain appartenait.

Il serait à désirer que des fouilles en grand fussent exécutées sur les divers points occupés par le camp de Macquenoise ; elles auraient pour résultat certain la découverte d'objets infiniment intéressants pour l'histoire du pays.

L'amour de la science ne devrait-il pas nous amener à faire ce que des paysans cupides avaient entrepris, il y a un siècle, dans l'espoir de trouver des richesses. En l'année 1725, en effet, sur la foi d'un prétendu devin charlatan, bon nombre d'ouvriers furent employés, pendant quelque temps, à la recherche de la *Cabre d'or*, et ne cessèrent leurs travaux que par l'ordre de M. Lagrange, commandant de Rocroy, qui fut obligé d'y envoyer des soldats à cause des dégâts qui se commettaient dans la forêt.

On rencontre quelquefois dans les bois de Saint-Michel des puits, aujourd'hui abandonnés, qui ont dû être établis par les populations qui, pendant les guerres, s'y réfugiaient avec leurs troupeaux.

Abbaye de Saint-Michel.

L'histoire des peuples de la Thiérache commence avec l'établissement du christianisme dans ces contrées désertes. Nouvelle Thébaïde, la Thiérache offrait les solitudes de ses forêts aux pieux anachorètes qui, voulaient, loin des distractions du monde, ne penser qu'à l'éternité. Mais bientôt la vertu de ces saints solitaires attirait autour de leur ermitage les hommes qu'ils avaient voulu fuir, et de petites colonies de chrétiens se formaient au milieu des bois. Ces colonies s'agrandirent avec le temps et plusieurs devinrent l'origine de plus d'un village important. C'est ainsi que nous voyons, aux 7e et 8e siècles, saint Ursmer et ses compagnons réunir dans un coin de la forêt des Ardennes un certain nombre de fidèles dont ils devinrent les premiers apôtres. Quelques cabanes s'élèvent et au milieu une pauvre chapelle de bois couverte de roseaux que saint Ursmer consacre sous l'invocation de saint Michel-Archange. Temple bien pauvre, en effet, disent les chroniqueurs, mais bien riche par la foi de

ceux qui le fréquentaient. Les disciples de saint Ursmer vécurent ainsi loin de la dissipation du monde pendant un siècle environ ; mais le temps allait venir où leur petite colonie deviendrait un centre de population important, et où leur chétive chapelle se transformerait en une église magnifique.

Vers le commencement du 10e siècle, un grand nombre d'Ecossais quittèrent leur pays en proie à des guerres intestines et se réfugièrent en France, afin d'y pouvoir pratiquer leur religion avec moins de péril et plus de liberté. Ils se répandaient dans les campagnes et, comme la plupart étaient prêtres, ils exerçaient le saint ministère et propageaient l'Evangile par leurs paroles et par leurs exemples.

En l'année 944, une nouvelle société de fugitifs passa les mers sous la conduite d'un noble Ecossais du nom de Cadroë. Celui-ci appartenait à une des premières familles du pays. Sa naissance fut toute miraculeuse, puisqu'au dire des mémoires du temps la stérilité de sa mère ne fut guérie que par l'intercession de saint Colomban. Plus tard, fidèle à la grâce qui l'avait prévenu dès avant son entrée dans le monde, Cadroë s'éleva à la perfection de toutes les vertus évangéliques et opéra une foule de miracles rapportés par les écrivains du moyen-âge. C'est ainsi que par la puissance de sa parole, les incendies s'arrêtaient, les malades étaient guéris et les démons mis en fuite.

A son arrivée en France, Cadroë se rendit avec ses treize compagnons à Péronne, près du tombeau de saint Fursy, écossais comme eux. Ils y demeurèrent quelque temps pour y faire leurs dévotions.

Près de là vivait, dans son château, un puissant seigneur, nommé Eilbert que quelques-uns appellent comte de Vermandois, d'autres châtelain ou comte de Péronne, d'autres enfin comte de Thiérache. Eilbert avait été mêlé

à toutes les affaires du pays et avait pris sa large part de toutes les expéditions de son temps. Emporté par l'ardeur de la jeunesse et croyant tout permis à la grandeur de son rang, il n'avait pas toujours su respecter les limites de la justice; rien n'avait été sacré pour lui, ni les ministres des autels, ni les vierges saintes, retirées au fond de leur cloître. Mais enfin l'âge ayant calmé son ardeur, il songea à terminer sa vie d'une manière plus digne d'un chrétien. Sa femme, la comtesse Hérésinde, ou Ersende *(Hersendis)*, qui n'avait pas d'enfant, secondait ses vues de tout son pouvoir. Cette pieuse dame ayant eu connaissance du projet qu'avaient Cadroë et ses compagnons, de se retirer dans la solitude, leur indiqua la retraite de Saint-Michel qui faisait partie d'une de ses terres et leur promit de les aider. Comme nous l'avons dit, il s'y trouvait déjà une chapelle fondée par saint Ursmer, mais elle tombait en ruines. Hérésinde, du consentement de Herbert, archidiacre de Laon, qui la possédait à titre de bénéfice, la répara de son mieux et fit construire quelques maisons pour le logement de ses protégés. Ces pieux étrangers s'y établirent sous la conduite de Macalain *(Maccalanus)* qu'ils s'étaient choisi pour supérieur, et l'évêque de Laon, Raoul, finit par leur octroyer la chapelle par une charte datée du 3 février 945. Ils vécurent ainsi quelque temps du travail de leurs mains, faisant le service divin avec la plus grande édification. Mais plus tard, poussés par le désir d'embrasser la vie monastique, ils s'en ouvrirent à leur bienfaitrice qui approuva leur projet et les envoya dans divers monastères pour y apprendre la règle de saint Benoît et y faire profession.

Pendant ce temps-là, Hérésinde fit construire une église vaste et magnifique et bâtit un monastère en règle qu'elle dota, de concert avec son mari, de vingt et un mille arpents de bois. Au bout d'un an, disent les historiens, les

constructions étant terminées et les Ecossais ayant fait leur profession, elle les rappela pour les placer d'abord au monastère de Vaussor que son mari venait d'élever dans le Hainaut. Macalin fut nommé abbé ; mais comme il était en même temps chargé de la direction de Saint-Michel, il sentit qu'il ne pouvait suffire à ces deux obligations éloignées et détermina Cadroë à se mettre à la tête de Vaussor. Pour lui, il se retira à Saint-Michel qu'il dirigea jusqu'à sa mort avec la plus grande sagesse. Cette maison fut si agréable à la comtesse Hérésinde qu'elle ne voulait plus s'en séparer et y choisit sa sépulture. Elle se retira dans un lieu très voisin, à Bucilly, dans un monasrère de filles qu'elle y forma à cet effet, tandis que son mari s'était, pour ainsi dire, cloîtré à Vaussor.

Les deux abbayes de Vaussor et de Saint-Michel dues l'une et l'autre à la piété d'Eilbert et de sa femme, se ressentirent longtemps de la communauté de leur origine et vécurent dans de véritables sentiments de fraternité. Il y avait unité dans tous les exercices de dévotion ; la règle était la même. Les religieux pouvaient, à leur gré, passer d'un monastère à l'autre et même, pendant un certain temps, il n'y eut qu'un seul abbé pour les deux maisons.

L'abbaye de Saint-Michel, sous la sage administration de Macalin, entra dans une voie de prospérité qui, depuis, ne fit que s'accroître. Aux revenus des donations premières vint bientôt se joindre une nouvelle et puissante source de richesses dans la possession des reliques qui lui furent accordées. Dans ces temps de grande simplicité et par conséquent de foi très vive, les corps des saints exposés dans les églises avaient le privilége d'attirer de nombreux pélerins, même de pays très éloignés. Aussi les fondateurs d'établissements religieux cherchaient-ils à leur en faire obtenir par tous les moyens en leur pouvoir, et bientôt se succédaient les donations des sei-

gneurs, les priviléges des évêques et les nombreuses offrandes du petit peuple qui voulait, lui aussi, contribuer à la glorification des saintes châsses qu'il venait vénérer. Le corps de saint Algis, accordé comme nous le verrons plus bas à l'église de Saint-Michel, y fut l'objet d'un pélerinage très fréquenté et très productif. Une autre relique non moins célèbre n'était rien moins qu'une larme du Sauveur des hommes lui-même. « Cette larme, dit un » historien du siècle dernier, est enfermée dans un petit » globe de verre qu'on renferme dans un beau reliquaire » d'argent doré en forme de clocher, soutenu par deux » anges de vermeil posés sur un piédestal. Cette relique » attire un grand nombre de pélerins qui s'empressent » de la toucher pour le mal des yeux. Le sacristain, ayant » une étole au cou, leur touche les yeux avec en forme » de croix, disant : *Illuminet te Christus* (que le Christ » te rende la lumière), et plusieurs croient avoir été » guéris par cet attouchement. » Aujourd'hui, vous demanderiez en vain à voir le riche reliquaire, il a disparu, mais non pas encore entièrement la foi en la puissance de la Sainte Larme. Le dimanche qui suit l'Assomption de la sainte Vierge, il n'est pas rare de rencontrer à Saint-Michel un assez bon nombre de lunatiques, de chassieux, d'aveugles qui viennent souvent de très loin y chercher quelque soulagement à leurs maux. Quoique la maison de Saint-Michel n'ait jamais été très riche, elle jouissait cependant de revenus assez considérables. Outre les vingt et un mille arpents de bois qu'elle devait à la générosité de ses fondateurs, elle possédait la belle cense de Jeantes-la-Cour au terroir de Jeantes-la-Ville, et de plus des rentes en argent et en blé sur les terroirs de Courjumèle, de Wattigny, de Foigny, de Coingt, etc.; de plus Enguerrand de La Fère à son départ pour la Terre-Sainte en 1147 l'avait gratifiée d'un vinage de cent muids de vin. Elle tenait encore à titre de bénéfices un très

grand nombre d'églises et de chapelles, telles que le prieuré de Bourlers, près Chimay, comprenant quatre fiefs, la prévôté de Sainte-Ermine, de Morcelle dans le Hainaut, et dans le diocèse de Laon les églises de Saint-Michel avec une chapelle du rosaire, d'Hirson avec prieuré, de Wimy, de Notre-Dame et de saint Nicolas à Aubenton, de Leuze et Beaumé, de Lugny et Voharis, de Morfontaine et Rougeries, Housset, Chevesne, Lehéry, Landifay, Sains et Richaumont avec une chapelle de saint Nicolas à Sains, d'Etréaupont et Gergny, de Flavigny, Saint-Algis et Erloy avec une chapelle de sainte Catherine à Saint-Algis, de Jeantes, de Sissonne avec une chapelle de saint Martin. Les revenus montaient dans les derniers temps de quinze à vingt mille livres de rente annuelle. L'abbaye avait dans certaines localités les droits seigneuriaux les plus étendus ; elle nommait elle-même ses officiers de haute, moyenne et basse justice.

Après avoir vu l'origine du village et de l'abbaye de Saint-Michel, nous allons parcourir successivement les faits les plus importants qui s'y sont passés, en les rattachant à la vie de chaque abbé en particulier. Ce pays, situé sur l'extrême frontière de la France, du Hainaut et de la principauté de Chimay, eut beaucoup à souffrir de toutes les guerres avec les peuples du nord depuis le 10e siècle. Aucune armée ne venait de l'Allemagne, des Pays-Bas ou de la Flandre sans que Saint-Michel ne vît son territoire envahi et ravagé par de nombreux ennemis ; plusieurs fois le village et l'abbaye furent livrés aux flammes et abandonnés par ceux de leurs habitants qui avaient pu se soustraire au fer des étrangers. Mais la tempête n'était pas plutôt passée que les maisons sortaient de leurs ruines et qu'il s'en construisait même de nouvelles, de sorte que Saint Michel puisait, pour ainsi dire, une nouvelle force et un nouvel accroissement dans les catastrophes qui auraient dû l'anéantir comme tant

d'autres localités beaucoup plus importantes. L'amour du pays chez les habitants semblait devenir plus fort et plus obstiné à mesure que la fortune leur était plus contraire. Les religieux eux-mêmes furent toujours les premiers à donner l'exemple, à réparer les dégâts de leurs maisons, et à aider de leurs deniers au rétablissement du village.

Quarante-cinq abbés ont gouverné l'abbaye de Saint-Michel depuis sa fondation en 945 jusqu'au moment de la suppression en 1793. Plusieurs de ces abbés n'étant connus que par leurs noms, retrouvés sur des chartes ou sur d'anciennes archives, nous allons d'abord en donner la liste exacte pour ne nous arrêter ensuite qu'à ceux dont l'administration se rattache à quelque fait digne de mémoire.

Tableau chronologique des abbés de St-Michel.

1. Saint Macalin, 945.
2. Saint Florannan, 978.
3. Immo, 995.
4. Godefroy, 998.
5. Henry, 1010.
6. Amaury, 1040.
7. Foulque, 1060.
8. Gelduin, 1084.
9. Hilderic, 1112.
10. Etienne.
11. Elbert, 1121.
12. Gilbert, 1124.
13. Léon, 1135.
14. Jean, 1147.
15. Thierry, 1160.
16. Willelme, 1169.
17. Michel, 1201.
18. Raoul, 1202.
19. Hugues, 1205
20. Daniel, 1207.
21. Nicolas, 1218.
22. Guillaume, 1228.
23. Guy, 1231.
24. Vincent, 1251.
25. Guillaume, 1286.
26. Gobert, 1339.
27. Jean, 1354.
28. Adbert Domnise, 1402.
29. Guillaume d'Avrethau, 1453.
30. Jean Quarrue, 1471.
31. Mathieu, l'évêque de Marconnaye, 1500.
32. Jean Charpentier, 1543.
33. Charles de Bourbon, cardinal, 1552.
34. Robert de Coucy, 1554.
35. Louis de Lorraine, 1574.
36. François de Pilla, 1588.

Vacance du siége pendant dix ans.

37. J.-B. de Mornat, 1598.
38. Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, 1633.
39. Jean-Ferd. de Poitiers, 1654
40. Guillaume Egon de Furstemberg, 1656.
41. Charles de Bouzet de Roquepine, 1658.
42. Le cardinal de Furstemberg, 1662.
43. Guy de Sève de Rochechouart, 1663.
44. Nicolas de Saûlx Tavannes, 1725.
45. Etienne-Edouard Coulbert, 1759.

Saint Macalin, comme nous l'avons vu plus haut, fut le premier abbé de Saint-Michel. Il se montra très zélé pour l'observance religieuse et fut un véritable modèle de piété, de douceur et de charité pour ses frères. En 961, l'évêque de Laon Roricon voulant relever la maison des chanoines de Saint-Vincent de Laon qui venait d'être pillée et ravagée par des brigands, et leur substituer des religieux de l'ordre de saint Benoît, fit venir le pieux abbé de Saint-Michel et lui confia la direction de cette communauté naissante. Macalin y passa cinq années au bout desquelles l'ordre étant parfaitement établi, il se fit nommer un successeur et retourna dans son abbaye de Saint-Michel où il mourut, dit Frodoard, en 978. Son corps fut enterré dans l'église même à côté de celui de la comtesse Hérésinde. Cependant l'auteur d'un manuscrit historique sur Saint-Vincent de Laon dit que le corps de Macalanus ou Melcalanûs, comme il l'appelle, fut enterré dans l'église de cette abbaye. « Sa tombe, ajoute » t-il, s'y remarque encore aujourd'hui; elle est de pierre » noire ou d'ardoise, marquée de ces deux mots: *Mel-* » *calanus abbas* qui se lisent encore fort bien. » Il est de fait qu'à St-Michel, on n'a jamais su où était la tombe de cet abbé; les historiens se contentent de dire que son corps fut caché pendant les guerres, et que depuis il n'a pu être retrouvé. L'éclat de ses vertus le fit mettre au nombre des saints, et sa fête se célébrait le 21 de janvier.

Ce fut pendant l'administration de Macalin que l'abbaye de Saint-Michel fut mise en possession du corps de saint Algis. C'était un noble Irlandais, disciple de saint Fursy qui, pour vivre éloigné du monde, s'était retiré avec quelques compagnons près de la montagne de Saint-Julien, aujourd'hui Saint-Algis, où ils habitaient de pauvres cellules. L'austérité de leur vie leur attira la vénération des peuples qu'ils évangélisaient par leur parole et qu'ils convainquaient par leurs miracles. Saint Algis fut en-

terré dans la chapelle où il célébrait le service divin, et son tombeau devint l'objet d'un pélerinage tellement fréquenté qu'il donna naissance au village qui porte son nom. Plus tard, en 888, la chapelle ayant été pillée et ruinée par les Normands, et le service divin n'y étant plus possible, les pieux fondateurs de Saint-Michel obtinrent le corps du saint solitaire pour le placer dans leur nouvelle abbaye. Rodolphe, évêque de Laon, alla lui-même lever les saintes reliques et les transporta jusqu'à Saint-Michel avec la plus grande solennité. Un peuple immense était accouru pour se joindre au cortége, et une foule de miracles s'opérèrent pendant le voyage qui fut un véritable triomphe.

Le successeur de Macalin fut un autre saint personnage appelé Florannan, ancien archevêque d'Armach, en Irlande. Les chroniques du temps rapportent un grand nombre de miracles qu'il fit pendant sa vie et après sa mort, arrivée le 30 avril 982.

Sous Immo qui le remplaça, les Normands ravagèrent Saint-Michel.

Le quatrième abbé fut un moine de Saint-Remy de Rheims, nommé Godefroy. Son luxe et sa dissipation causèrent les plus grands dommages à son abbaye et à celle de Vaussor dont il était également chargé. Les religieux en furent tellement exaspérés qu'ils le chassèrent honteusement et se choisirent désormais un abbé particulier pour chaque maison.

Le onzième abbé s'appelait Elbert. Il est connu pour avoir cédé en 1121 à l'évêque de Laon, Barthélemy, le lieu où saint Bernard bâtit le monastère de Foigny *(fusniacense Cœnobium)* et qui appartenait à Saint-Michel. Il céda également à saint Norbert le fond où fut situé Thenailles. La 399ᵉ lettre de saint Bernard est adressée à cet abbé.

Gilbert fut choisi pour lui succéder ; il était si savant

qu'avant son entrée en religion on l'avait surnommé le Platon de son siècle. Mais sa vertu ne le cédait pas à sa science, et la sagesse de son administration augmenta les revenus de son abbaye et lui acquit une véritable réputation de régularité. Gilbert fut depuis abbé de Saint-Nicolas-au-Bois. Sous l'abbatial de Willelme, seizième abbé, c'est à-dire en 1180, il s'éleva entre les abbayes de Saint-Michel et de Foigny une grande discussion à l'occasion des limites de la forêt de Wattigny.

Le procès dura fort longtemps, et les parties n'ayant pas voulu s'en rapporter à la décision de Gaultier, évêque de Laon, l'affaire fut déférée au saint-Siége et plaidée devant le pape Alexandre III qui nomma pour arbitres cinq évêques, ceux de Laon, de Soissons, de Tournay, d'Amiens, d'Arras, et seize abbés, ceux de Saint-Michel, de Foigny, de Saint-Vincent, de Saint-Jean, de Longpont, de Vauxclair, de Bohéries, d'Alne, de la Valroy, de Signy, de Bonnefontaine, de Cambron, de Villers, de Vaucelle, de Liessies et de Chéry. Ils se prononcèrent pour Foigny, et le pape leur enjoignit d'assister en personne à l'exécution de leur jugement. Ils se transportèrent donc sur les lieux, et le bornage se fit en leur présence avec une grande solennité. Peu de temps après, les bénédictins de Saint Michel mécontents de la sentence rendue contre leurs intérêts firent arracher les bornes, mais le nouveau pape Luce III se déclara aussi pour l'abbaye de Foigny, et par son ordre les bornes furent replacées en présence des anciens commissaires réunis une seconde fois dans la forêt de Wattigny. De plus, les religieux de Saint-Michel furent menacés d'une amende de cent marcs d'argent, s'ils tentaient encore de contrevenir à ce décret. A cette époque, où le droit du plus fort était à peu près le seul code de la justice, les seigneurs abusant de la faiblesse des maisons religieuses se jetaient souvent sur leurs terres et y commettaient des dégâts de toutes sortes;

ils allaient même quelquefois jusqu'à capturer leurs hommes, afin d'en obtenir une bonne rançon qu'on était bien dans la nécessité de leur payer. Les abbayes eurent alors recours à un moyen de défense qui, tout onéreux qu'il était, les mettait au moins à l'abri de la rapacité de leurs voisins. Elles se choisirent dans les seigneurs du pays des défenseurs auxquels elles abandonnèrent quelque rente en blé ou en argent, et qui devaient alors les protéger envers et contre tous. Ces seigneurs prenaient le titre d'avoués *(advocati.)* C'est ainsi que nous voyons l'abbé Willelme choisir en 1183 pour avoué de Saint-Michel Jacques d'Avesnes, puissant seigneur de l'époque qui possédait aussi la ville de Guise. On lui abandonna une partie des coupes de la forêt et il prit la défense de l'abbaye. Voici la charte de cette institution ; elle est extraite du cartulaire rouge du duché de Guise : « Connue chose soit » à tous, tant futurs que présents, que comme on feit » moust d'injures à l'église de Saint-Michel en Thiérache, » sur aucun de leurs bos et ne peut son droit retenir, » elle a advoué par le conseil de sages hommes Jacques, » seigneur d'Aveine et ses hoires, et le a fait participant » des bos devant dis, et en après a octroyé au dit Jac- » ques et ses hoires qu'ils puissent faire une forte mai- » son en tout leur très fond, fort en la ville de Saint- » Michel et Rochefort, et li devant dit Jacques promez » lui porter loyalle garandie, si la ditte église était jà » plus molestée de aucuns ou de aucunes des bos dessus » dits, et pour ce que ne peut être en France doresnavant » de nulin, nous l'avons fait confirmer par un cirographe » fait de l'une partie et de l'autre. Ce fut fait, notre Sei- » gneur incarné, l'an mil cent quatre-vingt-trois, au mois » de janvier. »

Le fort que construisit Jacques d'Avesnes en vertu de ce traité est celui dont nous avons déjà parlé à l'occasion du camp de Macquenoise.

Quant aux droits de coupe et autres accordés à l'avoué sur la forêt de Saint-Michel, ils ne s'étendaient pas sur les vingt et un mille arpents donnés par le comte Eilbert, car à cette époque les moines en avaient au moins défriché les deux tiers ; c'est donc à tort que les ducs de Guise, avoués de l'abbaye, réclamèrent plus tard, sur cette partie défrichée, le partage des droits seigneuriaux qui appartenaient à l'abbaye seule.

Il paraît qu'outre son avoué principal qui était le duc de Guise, la maison de Saint-Michel en avait encore d'autres d'un rang secondaire. C'est ainsi que nous voyons un certain Alard, seigneur de Chimay, et son fils Roger réclamer des droits d'avouerie pour le prieuré de Bourlers, et un autre nommé Vautier de Vouziers, seigneur du Hainaut, dont un des descendants appelé Gilles se rendit coupable d'un horrible assassinat dans les murs mêmes de l'abbaye qu'il devait défendre. Les historiens ne s'accordent pas sur l'époque précise ni sur le nom de la victime de cet attentat. Nos recherches ne nous ayant amené aucun résultat satisfaisant sur cette question obscure, nous nous contenterons de rapporter tout simplement le fait. En 1218, des différends s'étaient élevés à l'occasion d'un moulin entre l'abbaye de Saint-Michel et Gilles, seigneur du Hainaut, qui n'était âgé que de quinze ans. Par ordre de ce dernier, ses gens envahirent le monastère et y tuèrent l'abbé lui-même. Bientôt les remords les plus cuisants s'emparèrent du comte Gilles, et peu content de l'absolution que lui avait donnée le légat du Saint-Siège en France, il alla jusqu'à Rome se jeter aux pieds du grand pénitencier. Celui-ci lui imposa la pénitence suivante dont le texte en latin se trouve dans les pièces justificatives de l'histoire du diocèse de Laon. « Gilles cédera le droit contesté ; il établira un prêtre dans l'abbaye qui dira, à perpétuité, une messe pour l'abbé défunt. Le dimanche qui précède la fête de Saint-

Michel, le jour de la fête de ce saint, et le dimanche suivant il ira à la procession les bras nus, portant une verge à la main ; au milieu de la procession il présentera, à genoux, la verge à l'abbé ou au supérieur pour en recevoir la discipline. Cette pénitence durera trois ans. Il enverra en croisade un homme de service qui y restera six mois. Il jeûnera enfin pendant quatorze ans, le vendredi au pain et à l'eau, et ne mangera que des fruits secs le mercredi. Lorsqu'il ne pourra pas jeûner, il nourrira quatre pauvres le vendredi et deux le mercredi. »

L'origine du prieuré d'Hirson et sa donation à Saint-Michel remontent à l'année 1218. Ce prieuré fut fondé sur deux chapelles, la première au château en l'honneur de saint Venant, par Gauthier, seigneur de Guise, la deuxième en l'honneur de saint Jean-Baptiste en l'église paroissiale. Le titre de cette fondation renfermant quelques renseignements sur l'étendue des bois de Saint-Michel et sur ses rapports avec ses avoués, je crois utile de le rapporter ici : « A tous ceux qui ces présentes verront Gauthier, seigneur d'Avesnes et comte de Blois, » salut dans le Seigneur. Qu'il soit connu de tous que » nous sommes convenus avec l'abbé et religieux de » Saint-Michel en Thiérache pour la desserte perpétuelle » de la chapelle d'Hirson. Le dit abbé et couvent s'obligent de mettre à Hirson deux moines prêtres qui demeureront hors la forteresse basse d'Hirson, et chanteront à perpétuité pour nous, notre noble épouse » Marguerite, comtesse de Blois, et pour les âmes de nos » ancêtres. De notre part, nous nous obligeons avec nos » héritiers de donner annuellement à l'église de Saint-Michel, pour la nourriture et le vêtement d'un des dits » moines, cinq muids de blé, mesure d'Avesnes, à prendre à la Saint-Remy du mois d'octobre sur nos moulins d'Englancourt, et cinq muids d'avoine, même mesure, à prendre le même jour sur notre terrage d'Hirson,

» et cent sols de blanc à recevoir également à la Saint-
» Remy, tous les ans à perpétuité sur notre vinage
» d'Hirson..., et à ces conditions Saint-Michel est obligé
» de fournir à ces deux moines tout ce qui est néces-
» saire... De plus il sera permis aux dits moines de cuire
» à notre four d'Hirson sans rien payer, et de moudre au
» moulin de la dite église de cette ville sans mouture.
» Nous accordons aussi que les moines susdits prennent
» librement leur chauffage dans les bois qui nous sont
» communs, et à Saint-Michel suivant qu'ils se compor-
» tent et se rendent d'un côté depuis le bois de Wattigny
» jusqu'à celui de Chimay, et de l'autre depuis le bois
» de Chimay jusqu'à l'eau de l'Oise, suivant qu'elle coule
» jusqu'à notre château de Ericon. Ils pourront aussi se
» servir de tout autre bois qui nous soit commun et à
» la dite église de Saint-Michel comme fait cette église
» elle-même. Nous nous obligeons et nos héritiers à ob-
» sever tout ceci inviolablement et pour toujours. En foi
» de quoi et pour perpétuelle mémoire, nous avons donné
» les présentes lettres patentes, munies de notre sceau,
» l'an du Seigneur douze cent trente-quatre, au mois de
» juin. » Cette fondation fut confirmée la même année par Anselme, évêque de Laon, et révisée en 1683 par César d'Estrées, évêque de la même ville.

Nous sommes arrivés à une époque où la puissance des seigneurs avait déjà reçu de terribles atteintes depuis la déclaration des droits accordés aux communes par le roi Louis-le-Gros. De plus, le droit de se racheter de l'esclavage que Louis-le-Hutin venait d'octroyer aux serfs des domaines royaux avait imprimé dans tous les esprits des idées d'émancipation. Partout les seigneurs se voyaient obligés de faire quelque concession, d'abandonner quelque privilége. C'est ainsi qu'en l'année 1304, nous voyons les habitants de Saint-Michel obtenir de l'abbé Guillaume et de Hugues de Châtillon, seigneur

d'Avesnes et de Guise, les droits d'usage et de pâturage sur les terres de leurs domaines. Sans doute ces droits étaient bien minimes, mais ils n'en n'étaient pas moins précieux pour ceux qui n'en avaient jamais eu. Voici la charte de l'abbé : « A tous ceux qui ces présentes lettres » verront et orront. Guillaume, par la grâce et la souf» france de Dieu, abbé de Saint-Michel en Thiérache, et » tout le couvent de ce même lieu, salut en notre Sei» gneur. Sçaichent bien tant comme souverain, seigneur » de Saint-Michel, pour leurs usages et paturages, les » bois et la haie du Pironsart, Lizelant, la rivière de » Glan jusqu'à notre bois du tailly, etc., pour en jouir » paisiblement, pour coupper, chauffer et messoner, » parmy que nos dits bourgeois de la ville dessus dicts » payeront et rendront le dimanche après la Pentecôte » une corvée de quatre deniers et autant le dimanche » après la Saint-Martin, et pour chacune bette qui la» bourent à notre dicte ville payeront tous les ans de » chacune bette huit deniers à ces jours dessus dits, et » pourront nos dicts bourgeois passer par nos dicts bois » pour aller jusques au houbert du chasteaulx d'Hirson » sans point d'autres contr'eux et en jouiront toujours, » mais sans fin, et nous n'y pourrons labourer, ne faire » labourer et eux. Ainsi et demeurera commung à eulx » en payant tous les ans comme dessus dict, et toutes » ces choses chacune si comme elles sont cy-dessus ac» cordées et divisées ; nous promettons en bonne foi à » tenir et à garder fermement, et à faire tenir et accom» plir loyallement, et voullons qu'elles soient fermes et » stables à tous jours... ; nous obligeons, nous et nos » successeurs et tous les biens, meubles et héritages de » notre dicte église, présent et avenir, et en témoignage » de toutes ces choses avons mis nos sceaux et ces pré» sentes lettres. Donné l'an de grâce 1304, le 5 janvier. »

La charte de Hugues de Châtillon porte que pour ter-

miner les différends qui existaient avec les habitans de la ville de Saint-Michel et Rochefort au sujet des pâturages de la forêt, accorde que lesdits habitants pourront faire pâturer leurs bêtes dans toute la forêt, sitôt que lesdits bois auront neuf ans accomplis, à charge par lesdits habitants de payer à Saint-Michel un denier tournois au jour de la Saint-Remy pour chacune de leurs bêtes, et, à faute d'y satisfaire, lesdites bêtes seront confisquées. On leur accorde encore de pouvoir ramasser du bois mort à la main tant seulement, etc...

Cependant le temps arrivait où les guerres avec l'Angleterre allaient plonger la France dans un abîme de misères. Les pays de frontière surtout entraient dans une ère de malheurs qui ne devaient pas s'arrêter de sitôt. C'est ainsi que dès l'année 1339, Saint-Michel en particulier se trouve ravagé par les soldats d'Edouard III qui jette sur la Thiérache une armée de quarante mille hommes. Tout est livré au fer et au feu de l'ennemi. Mais ce n'était là que le prélude de bien d'autres infortunes. Au mois de septembre de l'année 1521, le comte de Nassau, général de l'empereur Charles-Quint, honteux d'avoir été repoussé de Mézières par le chevalier Bayard, brûla tout ce qu'il rencontra sur son passage pendant sa retraite de Landrecy. Le village et l'abbaye de Saint-Michel furent détruits par les flammes ainsi que les belles censes qui appartenaient aux religieux ; celle de Jeantes-la-Cour en particulier fut complétement ruinée.

Par une coïncidence bien terrible au milieu de tant de revers, l'abbaye de Saint-Michel venait de tomber en commende en passant dans les mains de Mathieu, de Marconnay, évêque de Troyes, déjà pourvu de plusieurs autres bénéfices importants. Tout le monde sait combien les maisons religieuses eurent à souffrir de ce nouveau régime qui leur enlevait le choix de leurs abbés et le plus beau de leurs revenus. La plupart des abbés

commendataires étaient de hauts fonctionnaires du clergé, passant leur vie au milieu du luxe et des dissipations des cours, et qui ne voyaient dans la possession d'un monastère qu'un moyen de plus d'augmenter leurs richesses. Ils ne connaissaient souvent les nombreuses abbayes dont ils étaient les titulaires que par les revenus magnifiques qu'ils savaient en tirer, les deux tiers des rentes leur appartenant de droit. Avec un tel état de choses, on conçoit facilement que la maison de Saint-Michel n'avait survécu qu'à grand peine aux malheurs des guerres précédentes. Néanmoins elle était encore réservée à de plus rudes épreuves. Sous l'administration de Jean Charpentier, en effet, en l'année 1536, les impériaux y commirent de nouveaux dégâts, et en 1542, la ruine fut si complète que la plupart des maisons furent rasées ou brûlées, et les habitants obligés de quitter leur pays. Les bénédictins eux-mêmes ayant vu s'écrouler les murs de leur église et de leurs autres bâtiments s'étaient d'abord retirés à leur maison de Vaux-sous-Laon, puis à *Paris en la religion des Mathurins*, où ils passèrent un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans à Thomas de Canone, de deux pièces de pré au terroir de Saint-Michel, lieudit Sougland, à charge d'y construire une forge et un fourneau. Pour leur malheur ils quittèrent bientôt Paris pour aller à Châtillon-sur-Marne où ils étaient en 1544 quand Charles-Quint s'empara de cette place. Ils y perdirent à peu près ce qui leur restait, jusqu'à leurs reliques et leurs archives. Mais enfin les tempêtes politiques s'étant un peu calmées, les religieux reprirent le chemin de Saint-Michel où ils ne trouvèrent qu'un monceau de ruines au milieu desquelles ils purent à peine s'abriter. En même temps, on leur donna pour abbé le cardinal Charles de Bourbon, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen ; il possédait déjà les riches abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Ouen, de Ju-

mièges, etc... Aussi celle de Saint-Michel ne fut-elle pas jugée digne d'intéresser un si grand personnage ; il la laissa en ruine.

Son successeur fut Robert de Coucy, seigneur de Vervins, et abbé de Foigny. On voit ses armes peintes sur un vitrail dans le transept gauche de l'église. Cet abbé, grand seigneur, se livrait sans réserve à ses goûts fastueux ; il vivait à la cour où il affichait un luxe presque royal, et il ne visitait ses abbayes de Foigny et de Saint-Michel que pour s'y livrer avec grande pompe aux plaisirs de la chasse dans les magnifiques forêts qui en faisaient partie. Sa tombe en marbre noir se voit près du portail de l'église de Vervins. Pendant son abbatiat, les Espagnols et un peu plus tard les calvinistes sous celui de Louis de Lorraine vinrent encore mettre à contribution ce malheureux pays et emporter le peu qui restait. L'abbaye fut obligée d'aliéner une partie de ses biens pour subvenir à ses propres besoins et à la misère générale.

Son nouvel abbé, François de Pilla, seigneur de Willemar, sans doute pour tirer les religieux de l'état critique dans lequel ils se trouvaient, voulut se charger lui-même de régulariser l'état de la maison. Il s'empara de tous les revenus et promit de pourvoir à l'entretien des moines. Voici les conditions de cette espèce de traité :

Il devait mettre dans le monastère sept religieux prêtres, deux novices et deux domestiques, leur donner par an quatorze muids de blé, outre six autres muids à tirer de Foigny, trente-deux pièces de vin, quarante cordes de bois, le vestiaire selon l'usage, et chaque jour trois sous quatre deniers à chaque prêtre, et vingt deniers à chaque novice, quinze écus de gage à chaque domestique. Il était de plus convenu de faire venir de Saint-Denys un docteur de Sorbonne pour enseigner la théologie et à qui, outre la vie et le vestiaire, il devait donner

cent cinquante francs. Il mourut en 1588 et n'eut pas de successeur immédiat. La maison fut administrée pendant dix ans par Henry de Marolle, son économe. Probablement que la commende de Saint-Michel était plus lourde que fructueuse; personne ne voulait plus s'en charger. Les derniers abbés avaient aliéné une bonne partie de ses possessions et avaient passé le reste en des mains étrangères au moyen de baux emphythéotiques de quatre-vingt-dix-neuf ans. En vertu de ces baux, l'abbaye n'avait plus l'administration immédiate de ses propriétés; elle n'en percevait qu'un revenu souvent bien minime, surtout quand les vexations des calvinistes mettaient les fermiers dans l'impossibilité de payer leurs redevances. Les choses en étaient là quand en 1597, le roi Henry IV confia Saint-Michel à un noble Vénitien, nommé J.-B. de Mornat. Il était né à Désonzano, sur les bords du lac Garda, et était venu en France à la suite de la célèbre Marie de Médicis, troisième femme de Henri IV dont il devint conseiller et aumônier. La vie de ce digne abbé ne ressemble guère à celle de ses prédécesseurs; ne pensant qu'à réparer les malheurs de son abbaye qui n'était pas rétablie de l'incendie de 1542, il vint se fixer à Saint-Michel qu'il ne voulait plus quitter. Sa frugalité, son économie, son désintéressement lui firent trouver de grandes ressources au moyen desquelles il racheta une partie des biens aliénés et fit résilier les baux dont la longueur portait un si grand préjudice aux intérêts de sa maison. Non-seulement il recouvra ainsi tous les biens que l'abbaye avait possédés autrefois; mais il en acquit de nouveaux. C'est alors qu'il s'occupa à rétablir la maison elle-même ainsi que l'église dont il ne restait plus que le chœur. Il fit réparer le cloître et les lieux réguliers, fit construire la nef de l'église et les deux collatéraux ainsi que le magnifique portail que nous voyons encore aujourd'hui et qui représente fidèlement celui des jésuites

à Rome. Il orna les murs d'un grand nombre de bons tableaux qu'il avait fait venir d'Italie, et qui en 1703 furent vendus à l'abbaye de Foigny. Ensuite pour éviter que les moines fussent distraits par l'affluence de peuple qui fréquentait les offices de l'église abbatiale, il fit élever une église paroissiale sous l'invocation de saint Martin, et il la dota de revenus suffisants pour l'entretien d'un curé et pour les frais du culte.

Cette église, aujourd'hui détruite, était placée à l'extrémité du cimetière en face du presbytère actuel. Après avoir ainsi réparé toutes les pertes et pourvu à tous les besoins matériels de son abbaye, l'abbé de Mornat avait le plus vif désir d'y rétablir la pratique la plus scrupuleuse des lois monastiques que les malheurs des temps avaient depuis longues années fait tomber en désuétude. Pour y faire revivre le véritable esprit de saint Benoît, il s'était adressé en 1631 au chapitre de la Congrégation de saint Vannes pour en obtenir quelques religieux zélés dont les exhortations et les exemples devaient faciliter la réforme des moines de Saint-Michel. Mais la mort l'arrêta dans l'exécution de son projet et la réforme n'eut lieu que plus tard. Il fut enterré dans le sanctuaire même de son église sous une tombe de marbre noir qui se voit aujourd'hui derrière le maître-autel, et dont l'épitaphe rappelle en peu de mots ses immenses services : *Joannes Baptista Moronatus, nobilis venetus, Desenzanus, abbas hujus monasterii per annos* 34, *Henrico IV et Ludovico XIII a consiliis et eleemosynis, templi hujus restaurator, navisque et parochialis ecclesiæ extructor, censuum et fundorum recuperator, anno* 1632 *Julii* 28, *vitâ functus, cor et præcordia hic deponi voluit. Vixit annis* 70. *Animæ bene præcare.* Le nom de M. de Mornat n'est pas oublié à Saint-Michel ; chacun le vénère comme celui d'un bienfaiteur du pays. Ses armes se voient sculptées au fronton du portail et sont peintes sur une des fenêtres

de la magnifique abbatiale dont il fut le second fondateur.

Après la mort du digne abbé qu'elle venait de perdre, l'abbaye de Saint-Michel retomba dans des mains assez peu soucieuses de maintenir la prospérité qu'on venait de lui rendre. Son nouveau titulaire, le cardinal de Richelieu livré à toutes les préoccupations de la politique d'un grand royaume, n'avait guère le loisir de songer à un si minime bénéfice. Il trouva plus commode d'en remettre de nouveau les propriétés entre les mains de quelques fermiers qui lui en payaient simplement les revenus. Puis vinrent les désastres d'une nouvelle guerre contre les Espagnols, guerre glorieuse pour la France, sans doute, mais qui n'en ruina pas moins les pays qui en furent le théâtre. L'abbaye de Saint-Michel elle-même fut assiégée par une troupe d'ennemis qui ne purent s'en emparer qu'à l'aide du canon, tant fut vigoureuse la défense des habitants qui s'y étaient réfugiés. Les Espagnols, furieux d'avoir été retenus si longtemps par une poignée d'hommes, s'en vengèrent en les dépouillant tout nus et en levant sur le bourg une contribution de 600 livres. Un officier, nommé Rose, fut laissé dans le pays pour percevoir cette somme qui ne put être payée que par la vente de trente arpents d'usage qui depuis prirent le nom de terre de *Rose*. Cette contrée eut encore beaucoup à souffrir des allées et venues des armées ennemies pendant près d'un demi-siècle, et n'en fut entièrement débarrassée que par la paix d'Utrecht en 1713. Pendant cet espace de temps il se passa à Saint-Michel quelques faits qui, sans être d'une très grande importance, doivent cependant trouver place ici. M. de Meaux, fermier général de l'abbaye, fut tué en se défendant contre un parti dans sa maison des Vallées.

En 1693, on bâtit à Caucréaumont le fort d'Esquin dont on voit encore des restes et qui fut gardé par une compagnie de Suisses. En 1695, les ouvriers de la Neuve-

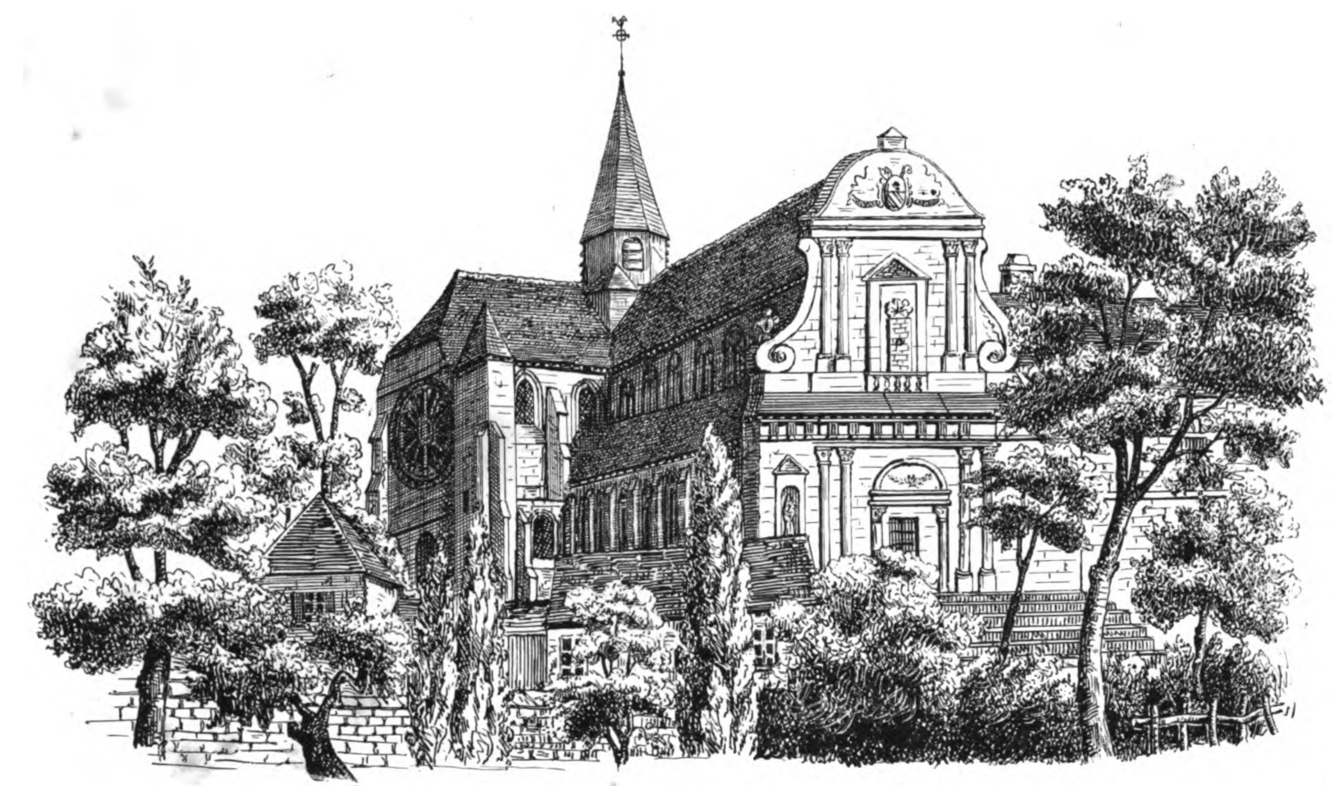
forge, au nombre de huit, furent enlevés vers le soir par une dizaine d'ennemis. Ceux-ci, sans leur laisser le temps de s'habiller et prendre le nécessaire, les firent marcher en diligence vers Namur dans l'espoir d'en tirer rançon. Vers le matin, arrivés aux environs de Charleroy et fatigués de la marche, ils entrèrent dans une grange pour y prendre du repos, mirent une sentinelle à la porte et lièrent les hommes qu'ils enlevaient. L'un d'eux, pendant leur sommeil, trouva moyen de se débarrasser de ses liens et délivra également ses camarades. Ils s'emparèrent alors en silence des armes de leurs ennemis et tuèrent chacun leur homme. En revenant, ils passèrent par Charleroy, où le maréchal de Villeroy leur donna les secours nécessaires.

En 1661, le dessein de l'abbé de Mornat fut enfin mis à exécution et la réforme de saint Wannes fut introduite au monastère de Saint-Michel par l'abbé Charles de Bouzet de Roquepine, frère du brave gouverneur de La Capelle. Cette abbaye, à peine délivrée de toutes les inquiétudes et de tous les sacrifices de la guerre, devint encore la victime d'un nouvel et terrible accident. Le 16 de novembre de l'année 1715, pendant que les religieux étaient à la méditation, vers six heures du matin, le feu prit à des fagots qui se trouvaient près des dortoirs et consuma en peu de temps le haut de la maison et de l'église, en sorte qu'il ne resta que les voûtes de l'église et du cloître qui préservèrent le bas. On sauva heureusement presque tous les meubles, papiers et livres de la bibliothèque. Un habitant, nommé Lambert, par un acte de courage qui lui coûta la vie, garantit l'orgue magnifique que Boizart avait fait l'année précédente pour 3,800 livres. Dès l'année suivante, on commença à réparer les ravages de l'incendie et la maison fut reconstruite à neuf, telle qu'elle est encore aujourd'hui sous la direction d'un nommé Beaupré, architecte, de Bucilly. Le magnifique

autel de marbre, ainsi que les lambris et le pavé du chœur également en marbre, ont été établis en 1745 par les soins de l'abbé de Saulx-Tavannes, qui fit aussi faire les douze grands reliquaires en bois doré qu'on devrait bien replacer dans le chœur où ils étaient primitivement. Cet abbé et son successeur Edouard Coulbert, grand archidiacre et vicaire général de l'église d'Orléans, firent beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Michel par leur charité et leur désintéressement. Mais cette prospérité ne devait pas être de longue durée. Le décret de l'Assemblée Constituante du 2 novembre 1789 fut pour toutes les maisons religieuses de France le signal de la mort. Partout les moines sont chassés et la plupart des abbayes tombent sous le marteau de la révolution. Saint-Michel, par un bonheur presqu'exceptionnel, trouva presqu'aussitôt un acquéreur qui la préserva de la destruction. L'église et l'abbaye sont encore aujourd'hui debout à peu près dans toute leur intégralité. L'église sert au culte de la paroisse et l'abbaye, comme nous l'avons dit en commençant, est affectée à une filature de coton.

Pour terminer cette notice historique sur Saint-Michel, disons que ce village a vu naître le savant bénédictin dom Nicolas Lelong, auteur de l'Histoire du diocèse de Laon, mort en 1793; ainsi que Jean-François Gallois, capitaine d'infanterie qui, bien que blessé le 24 octobre 1796, fit seul mettre bas les armes à cinquante Autrichiens. Ce brave officier a depuis trouvé une mort honorable dans les champs de Marengo.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'ensemble des constructions de Saint-Michel et examinons quels en sont les caractères particuliers. L'aspect de l'église est magnifique et grandiose comme celui de nos plus belles cathédrales du moyen-âge. Sa forme est celle d'une croix latine parfaite. L'abside, le chœur et une partie des transepts appartiennent à la même époque et offrent les



Eglise de Saint-Michel en Thiérache

caractères architectoniques de l'époque du 12e siècle. L'ogive et le plein-cintre y règnent avec la plus parfaite harmonie. Une travée, prise comme exemple, nous donnera une complète idée de l'ensemble. Elle se compose, à partir de sa partie inférieure, d'une fenêtre ogivale sans division ni colonne, surmontée d'une portion de galerie obscure dont les divisions cintrées reposent sur des colonnettes à crochets. Au-dessus s'ouvre une nouvelle fenêtre ogivale également sans meneaux ni colonne. Les onze travées de l'abside sont séparées par des faisceaux de colonnettes annelées qui s'élancent avec grâce jusqu'à la naissance des voûtes où elles se transforment en arêtes pour aller se réunir au sommet de l'édifice et y former des clefs de voûte ornées de guirlandes de feuillage. L'abside est donc éclairée par vingt-deux fenêtres ogivales, disposées sur deux rangs et entre lesquelles règne une galerie qui ne comprend pas moins de quarante-quatre petites colonnes monolithes. Son pourtour est richement décoré de lambris de marbre de différentes natures. L'autel, de style renaissance, est en marbre blanc légèrement veiné, et le pavé est également tout entier composé de marbre. Les caractères du chœur et des transepts sont les mêmes que ceux de l'abside. La galerie cintrée en fait pareillement le tour. Les chapiteaux des gros piliers sont chargés de crochets ou de feuilles d'eau vigoureusement sculptées. Le transept nord est orné d'une grande et magnifique rosace à douze compartiments séparés par d'élégantes colonnettes. Le transept opposé s'appuie contre les murs de l'abbaye et présente encore l'entrée du superbe escalier par lequel les religieux se rendaient à l'office. La nef et les deux bas-côtés appartiennent à l'époque de la renaissance. Les arcades sont à plein-cintre et reposent sur des piliers à chapiteaux corinthiens. Les voûtes sont en ogive et les clefs de voûte supportent des statuettes d'anges et de moines. A l'exté-

rieur, l'église n'offre de remarquable que son magnifique portail qui n'est qu'une reproduction de celui des jésuites de Rome et qui ressemble beaucoup à celui de Saint-Gervais à Paris. Les vingt-deux degrés qu'il faut franchir pour y arriver lui donnent un aspect imposant. Il se compose d'une large baie carrée accompagnée de chaque côté de grandes niches dans lesquelles on remarque des statues de saints de grandeur naturelle et dont les têtes ont été brisées. Au dessus s'ouvre une grande fenêtre sans ornements et le tout se termine par une plate-bande dessinant un cintre surbaissé au-dessous duquel sont sculptées les armes de l'abbé de Mornat soutenues par des anges. L'ornementation du reste est fort simple et se compose de quelques pilastres et colonnes soutenant une corniche à triglyphes. Le plat des murs est rehaussé d'arabesques et de guirlandes de fleurs. Des vases ornent la rampe qui encadre l'ensemble du portail. L'ameublement de l'église, autrefois très riche en sculptures et peintures, se réduit aujourd'hui à cinq autels de marbre, à quelques fragments de stalles en bois et à un orgue estimé des connaisseurs et comprenant trente-deux jeux différents. Le buffet est une œuvre d'art très remarquable.

Les bâtiments de l'abbaye reconstruits tout entiers après l'incendie de 1715 présentent tous les caractères de l'architecture moderne. Ce sont de grandes constructions en briques avec des corniches et les encadrements des fenêtres en pierre de taille. Ils sont dans un état parfait de conservation. Le cloître, construit à la même époque, s'ouvre par des arcades en plein-cintre supportées par des piliers carrés. Au-dessus d'une des galeries se voit encore le cadran qui réglait les exercices du monastère et dont l'inscription, courte et grave, rappelait sans cesse aux religieux même au milieu de leurs récréations la terrible pensée de l'éternité. On y lit encore : *Time ultimam.* La salle capitulaire est de l'époque de la

renaissance. Deux piliers soutiennent ses voûtes vers son milieu et elle est assez grande pour avoir six clefs de voûte.

La date de chacune des parties de l'église et de l'abbaye de Saint-Michel se trouve parfaitement indiquée dans la notice historique qui précède, si l'on en excepte toutefois celle du chœur et des transepts de l'église. Quelques historiens prétendent que cette portion de l'édifice faisait partie de la primitive église élevée au 10e siècle par la comtesse Hérésinde. Mais le caractère ogival bien tranché de cette construction ne permet pas d'ajouter foi aujourd'hui à cette assertion. Elle appartient évidemment à la fin du 12e siècle, époque du reste qu'un historien assigne, on ne sait d'après quelles données historiques, comme celle de la fondation de Saint-Michel. Peut-être au milieu des vicissitudes de l'abbaye une reconstruction a-t-elle eu lieu dont les écrivains ne nous ont pas transmis le souvenir. Il serait trop long, et je crois très inutile de renouveler ici la discussion qui a divisé tant de fois les sociétés savantes sur le moyen de concilier le rapport des historiens avec les caractères architectoniques des monuments. Ce n'est pas quand il s'agit d'un édifice tout seul que cette discussion peut avoir une grande utilité, mais bien quand elle s'étend à tous les monuments d'un pays. Je finis ce travail par quelques notes que j'ai cru devoir y joindre sur les tombes et les armoiries qui se trouvent dans l'église de Saint-Michel et sur quelques écarts ou hameaux remarquables du village.

Tombes.

Le pavé de l'église renferme un assez grand nombre de petites pierres carrées de trente-trois centimètres de côté (environ un pied carré.) Ces pierres sont de la plus grande simplicité et ne portent que le nom du défunt et la

date de sa mort. Ce genre de monuments funéraires était en usage dans un grand nombre d'abbayes et nous en avons rencontré souvent. C'était un simple souvenir consacré à un ami, à un frère absent. Trois autres pierres beaucoup plus importantes se voient dans l'église de Saint-Michel. C'est d'abord celle de M. de Mornat dont nous avons rapporté l'inscription en parlant de ce vénérable abbé. Elle se trouve, comme nous l'avons dit, derrière le maître-autel. Elle est sans ornement. Une autre tombe qui se trouve dans la nef à gauche est celle du vingt-huitième abbé de l'abbaye, Adbert Domnise. Elle est en marbre noir et longue d'environ deux mètres et demi sur un mètre et demi de large. L'abbé Adbert y est représenté, revêtu de ses habits de cérémonie et portant la crosse abbatiale dont un dragon à deux têtes ronge la partie inférieure. La figure de l'abbé est encadrée dans une ogive trilobée, ornée de clochetons élégants et surmontée d'un édifice pour rappeler sans doute la maison qu'il avait gouvernée. Aux quatre coins de la tombe sont sculptés les animaux symboliques des évangélistes. L'épitaphe est écrite en latin et en caractères gothiques. Voici ce qu'on y lit assez difficilement :

Abbas Adbertus Domnisus mente repletus,
Martiniaco natus, tecum sit, Christe, beatus.
Maximus orator, simplex et pacis amator,
Moribus imbutus, judicatus, corde securus,
Provisus magnus, in rebus vixit ut agnus.
Pauco regnavit, ad Christi velle migravit,
Hinc, Deus, detur ut servus sanctificetur.

Ce curieux monument se trouve dans des conditions de conservation déplorables ; il est placé sous les bancs des fidèles qui le détériorent sans cesse par le contact de leurs pieds ; certaines parties sont déjà presqu'entièrement effacées. La fabrique de l'église, en le faisant

transporter dans un endroit plus convenable, rendrait un véritable service aux arts et à l'histoire du pays.

La troisième pierre tumulaire également en marbre noir et qui se trouve aussi sous les bancs de la nef à droite est celle d'un seigneur de Sougland, de sa femme et de ses enfants. Voici la disposition de l'épitaphe :

Cy gisent messire Jean Pétrée, escuyer, seigneur de Magny, de la Reuette, décédé le 22 décembre 1682, fils de Jean Pestrée, escuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie sous M. le maréchal de Balagny, prince de Cambray; et dame Charlotte de Caruelle, sa femme, décédée le 21 décembre 1676.

Cy gist messire Christophe Pétrée, escuyer, seigneur de Magny, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Béthune, décédé le 8 juin 1674.

Cy gist messire Louis Pétrée, escuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment du roi, décédé le 28 juillet 1676.

Priez Dieu pour leurs âmes. 1684.

Cette épitaphe est surmontée des blazons accolés de Pétrée et de Caruelle, mais on ne les distingue plus facilement.

Armoiries.

Mon but n'est pas de donner ici les armoiries de tous les personnages qui ont gouverné l'abbaye de Saint-Michel, ou qui lui ont appartenu par quelque rapport. Je donne seulement l'explication de celles qui se remarquent aujourd'hui dans l'église.

1° Armes de Robert de Coucy peintes sur un vitrail dans le transept gauche de la nef, fascé de vair et de gueules de six pièces. L'écu est surmonté d'une crosse d'abbé.

2° Armes de l'abbé de Mornat; elles sont sculptées au sommet du portail et peintes sur un vitrail dans le tran-

sept gauche, et sur un autre dans le collatéral du même côté. Elles sont d'argent, à trois bandes d'azur, surmontées d'un chef d'argent, chargées d'une tête de Maure avec un bandeau sur les yeux. Je n'indique les couleurs de ce dernier blazon qu'avec toute la réserve possible, car elles sont très inexactement exécutées à Saint-Michel, et je ne les ai trouvées dans aucun traité sur la matière.

3° Un autre écusson, aussi peint sur un vitrail, occupe le centre de la grande rosace du transept; il est écartelé 4 au 1 et d'or à trois bandes de gueules, au 2 et 3 d'azur à un aigle d'or. L'écu est surmonté d'une crosse d'abbé. Ces armes sont celles de.....

4° Sur la tombe des Pétrée dont nous avons déjà parlé se trouvent deux écus accolés et presqu'entièrement effacés. Le premier est celui de la maison de Pétrée et porte cinq hermines de sable, le second est celui de la famille de Caruel, mais il est indéchiffrable, et je ne l'ai trouvé dans aucun armorial. Les cloches de l'église ne portent pas d'armoiries, l'une est de 1807, et les deux autres de 1809.

Hameaux et écarts et lieuxdits de Saint-Michel.

Les principaux sont Rochefort, la rue d'Aubenton, Blissy, la Bovette, la Passe-Branlante, le champ de Létry, ou de la Dispute, les Chamiteaux, Cocréaumont, rue de la Place, rue des Loups, Montorieux, ou Moutonrieux, c'est-à-dire ruisseau des moutons, rue Nicaise, la Sablonnière, la Roche, rue Saint-Michel, les Rochettes, rue de Sougland, les vallées, la terre de Rose, rue des Juifs, la fontaine de Bas, les Chauffours, Gomefosse, Gratte-Pierre, etc., et les fermes de Presse-Niclos et des Neuf-Cours.

Rochefort. Ce hameau fut bâti par les religieux dans le 12e siècle et assujetti à la monnaie de Châlons et à la coutume de Landouzy. Il y eut au moyen-âge des gentilshommes de ce nom qui tenaient des religieux le terroir de Rochefort. Cette famille dura jusqu'au 14e siècle, que Jacques de Rochefort fut tué en 1335 dans un combat qu'il livrait au comte de Blois, défenseur de l'abbaye de Bucilly, et alors l'abbaye rentra en possèssion du bourg. Ces seigneurs demeuraient à la Bovette où s'élevait leur château.

Sougland. Là forge fut établie en 1543 comme nous l'avons vu et le château fut élevé à peu de distance en 1666 par Jean Pétrée. Celui-ci appartenait à la famille des Pétrée annoblie par lettres patentes du roi Louis XIV, en date du mois de juillet 1667, à cause des services importants qu'elle avait rendus au prince de Condé pendant sa glorieuse campagne de Flandre. Cette famille s'est éteinte assez promptement, après avoir dissipé ses grands biens de Sougland, la Reinette, Baubigny, Magny, Hardoncel, etc. Le dernier fut tué à Reims par un lieutenant-colonel contre lequel il eut la témérité de se battre en duel.

A. D.

La Société félicite M. Decamp de son savant travail dont la lecture a été constamment écoutée avec grande attention.

M. Williot rend compte d'une fouille que le génie a faite à Saint-Jean, et où l'on a trouvé cinq tombes, un squelette et deux vases superposés.

M. Parisot croit que ces vases qu'on rencontre fréquemment dans les sépultures servaient à renfermer les étoupes qu'on emploie ordinairement dans l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction.

M. Lecomte émet quelques doutes sur cette opinion;

rien ne constate encore à ses yeux la vérité de cet usage.

M. Williot cite le cimetière de Juvigny comme renfermant beaucoup de ces vases funéraires.

M. l'abbé Poquet met sous les yeux de la Société le travail d'un homme modeste, mais d'un archéologue infatigable et consciencieux.

L'instituteur de Nouvion-le-Vineux a consigné, dans une notice considérable sur l'église de Nouvion-le-Vineux, canton de Laon, tout ce qu'on a écrit sur cette curieuse église. Outre une vue générale de l'édifice, le plan topographique et une vue intérieure, il a relevé au trait tous les profils et les chapiteaux les plus remarquables. Non content d'avoir élevé ce modeste monument à la gloire de son pays, M. Delahègue adresse une notice historique et statistique de la commune de Nouvion. Cet ouvrage contient cent soixante-quatre pages in-8° et renferme des renseignements sur l'origine de ce village, celle de l'église, sur ses antiquités, l'administration et sur toutes les particularités qui peuvent intéresser le pays. On doit encore à cet homme zélé la transcription littérale des tombes de la cathédrale de Laon. On sait combien cette magnifique église était riche en dalles historiées; on en compte encore plus de trois cents. La plupart sont entièrement effacées; d'autres sont brisées. Cependant M. Delahègue a pu encore prendre soixante-dix-huit inscriptions; il a poussé le courage jusqu'à faire dans son livre autant de fac-simile en imitant scrupuleusement la forme des lettres.

La Société examine ce travail avec le plus vif intérêt; elle croit qu'il faut encourager de semblables dévouements. Elle prie le secrétaire de vouloir bien témoigner sa satisfaction à M. Delahègue, et de lui annoncer qu'elle met à sa disposition les trois premiers volumes de son Bulletin comme récompense de son zèle. Si tous les ins-

tituteurs qui ont entre les mains les archives des communes imitaient M. Delahègue, nous aurions bientôt l'histoire complète de chaque commune du département.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Février 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique contenant les recommandations dans le but de régulariser et d'assurer le service d'échange et de transmission des publications entre les compagnies savantes.

La Société académique de Saint-Quentin, désirant entrer en relation avec la Société de Soissons, lui propose l'échange de ses publications.

Le président de la Société d'émulation d'Abbeville annonce l'envoi prochain du recueil de ses mémoires pour les années 1844 à 1849.

M. Delbarre envoie, au nom de M. Pigeory, rédacteur en chef de la Revue des beaux-arts, deux numéros de ce savant recueil. M. Pigeory sollicite, en échange de sa revue, le bulletetin de la Société.

Dans une des dernières séances, M. de Laprairie avait

avancé que l'enfoncement pratiqué au sommet de l'abside et derrière le maître-autel de l'église romane de Berzy était probablement un sépulcre. Un membre avait émis quelque doute. M. Charles Bazin, correspondant des comités historiques à Senlis, fut consulté. Voici la réponse du docte archéologue :

« Monsieur,

» Je regrette de ne pouvoir vous envoyer la description de Folleville qui doit paraître dans le prochain volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie; vous y trouveriez une planche reproduisant le Saint-Sépulcre de Folleville qui vous le rappellerait bien mieux que toute description; mais notre volume est en retard et, à défaut du dessin, je suis forcé d'avoir recours à la description pour vous le remettre en mémoire.

» Au sommet de l'abside de l'église de Folleville derrière le maître-autel, est un enfoncement pratiqué dans la muraille que j'ai crue disposée de manière à recevoir le tombeau du Christ et pouvoir être appelée par conséquent le Saint-Sépulcre. Plusieurs raisons me l'ont fait penser quoique le sujet principal lui-même fit défaut, c'est-à-dire Notre-Seigneur et les autres saints personnages, hommes et femmes qui l'ensevelissent. D'abord François de Lamay, seigneur de Folleville, dit dans son testament daté de 1545 : « *Je veux être inhumé en la* » *chapelle de Monsieur saint Jean-Baptiste de Folleville* » *entre l'autel et les représentations de ma femme et de* » *moy comme l'on va au sépulcre.* » Ce qui, en se figurant la statue de ce seigneur et celle de sa femme placées de leur vivant à l'endroit qu'elles occupent aujourd'hui, désignent parfaitement le fond de l'abside pour l'emplacement du Saint-Sépulcre. Ensuite les sujets qui décorent cette partie de l'église précédent ou suivent l'ensevelis-

sement de Notre-Seigneur et lui servent d'une manière toute naturelle d'accompagnement. Ce sont des anges tenant les instruments de la Passion : Croix, éponge, clous, colonne, fouet, et au milieu Notre-Seigneur apparaissant à Marie-Madeleine après sa résurrection sous la figure d'un jardinier.

» D'ailleurs pour confirmer cette opinion, je rapproche de l'arcade absidale de Folleville celle qui se trouve dans l'église de Doullens et qui comprend le tombeau avec tous les personnages qui ensevelissent Notre-Seigneur. Ce Saint-Sépulcre de Doullens reproduit tous les anges de Folleville qui tiennent les instruments de la Passion et aussi l'apparition de Notre-Seigneur à Marie-Madeleine, le tout entièrement semblable à ce qu'on voit à Folleville, quant à la disposition des sujets et aux gestes des personnages. Le monument de Doullens indique donc ce qui manque à Folleville et donne un nom à une arcade dont le testament de François de Lamay avait déjà fait connaître clairement la destination.

» MM. les abbés Jourdain et Duval en décrivant dans leur ouvrage sur les stalles de la cathédrale d'Amiens l'ensevelissement de Notre-Seigneur qui se trouve représenté rappellent, à ce propos, les tombeaux de Notre-Seigneur dans les églises de Saint-Germain d'Amiens, de Saint-Sépulcre d'Abbeville, de Saint-Sépulcre de Montdidier, etc. qui sont entre mille autres, disent-ils, les plus remarquables de Picardie. (Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie, tome VII, page 325.) Ces monuments sont en effet très répandus dans nos églises, j'en ai vu dans l'église de Clermont, dans l'église Saint-Etienne de Beauvais et dans plusieurs églises rurales ; nulle part derrière le maître-autel comme à Folleville. J'ai lu seulement dans une note statistique de M. de Caumont publiée dans son Bulletin monumental, tome V, page 415 et copiée par M. l'abbé Bourasé dans ses cathédrales de France,

page 503, que l'église de Moulins possède un sépulcre *placé derrière le chœur;* et, à cette occasion, il cite Amboise et Troyes comme possédant des monuments de ce genre, et rappelle combien la Picardie est riche en ce point.

» Le Saint-Sépulcre de Folleville se distingue de tous ceux que je connais ailleurs et sans doute de tous ceux qui sont cités, en ce qu'il est le sommet auquel aboutissent les arcades disposées des deux côtés du chœur pour recevoir les seigneurs de Folleville à mesure qu'ils mourraient. Toutes n'ont pas été remplies ; mais on n'y reconnaît pas moins l'intention pieuse des seigneurs qui bâtissaient l'église de Folleville de mettre leurs tombeaux et ceux de leurs descendants sous la protection du tombeau du Christ, placé en tête à l'exemple de ce qui avait eu lieu à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre en faveur de Godefroy de Bouillon et de Baudouin, son frère. Le Saint-Sépulcre de Folleville est encore remarquable en ce sens que placé derrière le maître-autel, celui-ci, par l'effet de la perspective, se trouve encadré dans l'arcade qui le surmonte de manière à présenter un seul tableau parfaitement harmonisé. Les anges qui tiennent les instruments de la Passion au-dessus du Saint-Sépulcre se trouvent rangés des deux côtés de l'autel comme ceux qui, aux époques antérieures, écartaient le maître-autel des églises ainsi qu'il est rapporté par les Annales archéologiques à propos du maître autel d'Arras où cette disposition se remarque. De plus, l'arcade absidale de Folleville est couronnée par une verrière représentant le calvaire qui qui produit, par rapport au maître-autel, le même effet que la croix terminale dans le maître-autel d'Arras du 13e siècle. En réunissant ainsi ce qu'on embrasse d'un seul coup-d'œil, on trouve au 16e siècle une imitation de ce qui se pratiquait aux époques antérieures, disposition d'autel qui ne mérite pas moins d'être notée à une époque

qu'à une autre. Toutefois ce rapprochement, s'il est exact, n'établit point qu'on ait placé des Saints-Sépulcres dans les églises avant le 15e ou le 16e siècle. Tous les monuments que je connais sont de cette époque. A moins d'indices bien évidents ou d'exemples que j'ignore, il serait donc difficile, ce me semble, de reconnaître un Saint-Sépulcre au fond du sanctuaire de l'église romane que vous étudiez ; mais ce pourrait être très bien un tout autre tombeau. Ainsi les Annales archéologiques (tome IX, page 91), en donnant l'ancienne disposition du chœur de Bourges disent que derrière le maître-autel était le *tombeau de saint Guillaume*. La place qu'il occupe est indiquée au fond de l'abside dans le plan, page 97, et il est dit que plus d'une église renfermait de pareils tombeaux (page 93). »

M. Daras croit que l'enfoncement en question est un souvenir du *presbyterium* des anciennes basiliques.

Il semblerait plus naturel à M. l'abbé Poquet de voir dans cette disposition un emplacement pour les reliques. Lorsqu'on supprima l'usage des cryptes, on dut choisir dans l'église un endroit apparent pour y exposer ces trésors à la vénération des fidèles.

M. Clouet adresse quelques renseignements sur une découverte qu'on vient de faire au Châtelet commune de Montigny-Lengrain.

Découverte au Châtelet.

J'ai fait hier une petite découverte que je m'empresse de vous communiquer :

Vous savez qu'on a trouvé en 1842 au Châtelet, près de Vic, un vaste tombeau druidique duquel on a extrait des ossements par *charretées*. On y a trouvé trois haches en *bronze;* l'une d'elle est en la possession de M. Darcosse. J'en possède une petite en porphyre. On voit en-

core aujourd'hui au Châtelet les parapets d'un camp qui a été occupé par Henri IV. Ce *Châtelet* était probablement d'une dépendance de la *tour* de Courtieux qui joue un rôle important dans l'histoire du Valois. Toujours est-il que ce lieu escarpé formant un promontoire isolé était parfaitement choisi comme point d'observations et de défense, et il est probable que dans tous les temps il a été occupé militairement.

On y voyait encore, il y a trente ans, les restes d'une chapelle, preuve de l'importance de ce lieu où l'on ne remarque plus aujourd'hui qu'une ferme. Lors de la reconstruction d'un de ses bâtiments l'été dernier, on a trouvé, à cinq pieds sous le sol, une tombe contenant des fragments de poterie épaisse et grossière, et d'autre très *mince et noire, m'a-t-on dit,* car je n'ai vu que la première, et je n'ai été prévenu de ce fait qu'hier au soir. Je n'ai donc point vu la tombe et n'ai pu, par conséquent, constater sa forme et mesurer sa dimension. Mais ce qu'on m'a montré de fort remarquable, c'est un morceau de cuivre monté, à arêtes *vives*, comme si l'œuvre sortait des mains de l'artisan. Ce fragment, ou plutôt cette partie de l'ornementation d'un casque ou d'une cuirasse, appartenait nécessairement au costume militaire du personnage enseveli. Dans cette tombe se trouvaient des parties de poteries *carbonisées;* mais on ne peut conjecturer sur cette simple déclaration que cette tombe remonte à l'époque où l'*incinération* était encore en usage. La conservation parfaite du *porte cimier* dont je vais vous donner le dessin, la netteté de ses filets et de ses ornements en pointes, comme le *chardon* du 13e siècle, ferait supposer que cet objet appartient au moyen-âge. Long de onze centimètres, cet objet est formé d'une tige surmontée d'un trou pour laisser passer le cimier; la base qui est convexe semble destinée à s'adapter sur la bombe d'un casque qu'elle embrassait. Cette base était

pendue par le bas pour s'ajuster et s'arrêter sur un petit support. Cet objet avait-il bien la destination que je lui suppose; et ce qui n'est pas moins intéressant est-il de fabrique romaine ou du moyen-âge? Sa conservation parfaite me fait penser que si l'explorateur avait bien cherché il aurait trouvé d'autres parties du casque ou de la cuirasse aussi intactes.

La poterie que j'ai vue pouvait appartenir à un vase dont l'orifice serait de trente centimètres de largeur. Son bourrelet est remarquable par son aplatissement et son inclinaison.

Je regrette de ne pouvoir vous donner des renseignements plus exacts; si peu importants qu'ils soient ils sont bons à constater, parce que le fermier du Châtelet croit connaître la place d'une autre tombe qu'il se propose d'explorer.

M. l'abbé Lecomte, le courageux critique de restaurations mal faites, des mutilations inutiles, l'infatigable défenseur de nos monuments menacés, écrit de son côté :

Eglise de Vasseny.

Vous savez, Messieurs, que les Sociétés archéologiques doivent protéger de tout leur pouvoir les monuments menacés ; si elles manquaient à ce devoir elles n'atteindraient pas assurément le but de leur institution, car le pays en attend des services importants, services parfois pénibles à remplir. Pour nous, Messieurs, je l'espère, nous aurons toujours le courage d'aller attacher le grelot à qui de droit. J'ai donc encore aujourd'hui une exécution à faire.

Sur la route nationale de Soissons à Braisne se trouve le village de Vasseny. Il n'y a pas de voyageur qui n'admire son élégant clocher du 14e siècle, qui ne s'extasie sur les quatre frontons évidés à jour qui le couronnent.

Le clocher de Vasseny est en effet le plus élégant que j'ai encore vu dans l'arrondissement de Soissons. Il y en a de plus élevés, de plus majestueux, de plus riches en sculpture de toute époque, mais on ne pourrait pas en citer un seul aussi gracieux ; c'est en son genre pour notre pays ce qu'est à l arrondissement de Laon la tour majestueuse du 13e siècle de l'église de Vorges. Le clocher de Vasseny, placé sur le chœur, est accompagné d'un chevet octogone de la même époque où l'on a déployé toutes les ressources du style fleuri. Les chapiteaux des colonnettes, les rosaces, les archivoltes, les corniches, tout est fouillé, évidé avec une fermeté et une beauté de style remarquable. Le grand cloître de Saint-Jean-des-Vignes n'est pas plus riche. Jugez de l'importance du monument.

Or, voici l'état de ruine où la négligence des habitants a réduit cette église. M. l'architecte de l'arrondissement sait lui-même que ce que je vais dire est de la plus exacte vérité. Le toit de cette tour à quatre pignons est dans l'état le plus déplorable : charpente, chevrons, lattes, tuiles, tout tombe de vétusté. Les élégantes gargouilles ont beau s'allonger aux quatre angles pour vomir l'eau loin du monument, étranglées qu'elles sont par la mousse et les pierres, elles restent à sec même dans les plus grandes ondées, et les eaux pluviales s'infiltrent dans les murailles dont les ciments se détrempent chaque jour ; c'est au point qu'une lourde pierre s'est déjà détachée d'un cintre, enfonçant le toit placé au-dessous, au risque même de faire crouler une voûte. Le temps, aidé par un toit si mal entretenu, a creusé et tout-à-fait disloqué les diverses pièces du beffroi, et les trois fortes cloches qui s'y balancent ébranlent tout ; c'est effrayant à voir. Aussi ne serais-je pas surpris d'apprendre au premier jour que tout a culbuté, renversant le clocher, enfonçant les voûtes et ne faisant de l'église qu'un monceau de ruines. Ce que j'ai dit de l'état du beffroi et de

la toiture n'est encore que la moitié du mal, car le chevet de l'église est lui-même dans un état aussi lamentable que la tour : les toits en sont entièrement pourris, enfoncés, perdus; les faîtières même ont disparu; l'eau tombe de tous côtés sur la voûte, laquelle depuis plusieurs années se détrempe à toutes les pluies et aujourd'hui menace ruine. Si donc l'on n'y met bon ordre, si l'on n'y apporte un prompt remède, nous aurons bientôt à déplorer la perte de l'un des plus beaux monuments du 14e siècle dans nos campagnes.

Mais la tour de Vasseny est un monument trop important pour le laisser crouler de la sorte, et nous ne pouvons pas garder le silence devant une aussi prodigieuse insouciance. Si cette incurie n'était pas la maladie chronique de la commune, je me serais contenté d'un avis secret, mais quand on ne se lasse de leur répéter que leur église va crouler; quand, malgré les avis de l'architecte, on laisse depuis longues années les toits dans ce triste état et qu'on n'a pas le courage de dégager les caniveaux des gargouilles obstrués; quand, malgré les instances de M. le curé, on s'oppose au décombrement extérieur de l'église enterrée de plus d'un mètre du côté du midi, peut-on, en conscience, ménager une commune si riche en paroles et si pauvre d'action. Et surtout lorsque je sais que depuis soixante ans leur presbytère n'est lui-même qu'une ruine, et que depuis cette époque les plans de reconstruction se succèdent toujours sans aucun résultat, n'ai-je pas lieu de conclure que la même bonne volonté toujours stérile a présidé à la dégradation de l'église sans qu'on daignât jamais entreprendre aucune réparation sérieuse? De là la grandeur du mal qu'il serait pourtant facile de réparer; car le pays est riche, vous n'y trouverez pas un indigent; tous les habitants sont à leur aise. La commune possède vingt arpents de pâturage qu'on pourrait louer au profit de la caisse municipale. Et puis, si les ressources

viennent à manquer, qui empêcherait de faire à Vasseny ce que l'on a fait à Sermoise et surtout à Couvrelles il y a moins de dix ans, quand les voûtes de cette dernière église menaçaient ruine de la manière la plus effrayante. M. l'architecte qui a si bien réparé ces deux monuments pourrait nous dire tout l'argent qu'on y a dépensé. Aussi, pour ces travaux de réparation et de consolidation, les habitants ont-ils su s'imposer de grands sacrifices. Vasseny restera-t-il donc en arrière ?

Je propose donc à la Société de vouloir bien faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité pour forcer la commune à commencer d'aussi urgentes réparations, et si les sommes nécessaires à ces travaux dépassaient les ressources municipales, d'engager alors l'administration départementale à vouloir bien suppléer, ou obtenir du gouvernement quelqu'allocation pour terminer ce qu'il y aurait de plus nécessaire. Puisse la position où s'est placé Vasseny servir de leçon aux administrations qui, pour négliger des réparations annuelles sur les édifices confiés à leurs soins, jettent les communes dans d'inextricables embarras, et les entraînent en peu d'années par leur négligence à des dépenses considérables, ce qui serait souvent très facile d'éviter avec beaucoup de soin et peu d'argent.

Je joins à ma réclamation un dessin de la tour et du chevet de l'église pour que tout le monde puisse juger par lui-même, si j'ai rien exagéré en exaltant la beauté du monument.

M. Gencourt propose de nommer une commission qui visiterait les monuments historiques et ferait un rapport tous les trois mois sur la situation de ces édifices. La proposition de M. Gencourt est acceptée. La Société nomme une commission composée de MM. de Laprairie, Lecomte, Gencourt, Betbeder et Poquet ; ces Messieurs formeront une commission spéciale de surveillance pour les églises historiques du département.

Un membre demande qu'on force les communes à entretenir leur église.

M. Martin ne pense pas que dans notre législation actuelle on puisse forcer une commune à des dépenses qu'elle ne veut pas faire. Le mieux serait d'écrire au ministre pour obtenir un secours.

M. Lecomte lit le rapport suivant sur les réparations projetées à la collégiale du Mont-Notre-Dame.

Église du Mont-Notre-Dame.

Messieurs, dans notre dernière séance, la discussion au sujet du plafond à exécuter dans l'église du Mont-Notre-Dame ne m'ayant pas suffisamment éclairé, j'ai voulu saisir par moi-même les vraies difficultés ou les avantages du projet qui nous avait été soumis par M. de Récourt. Je suis donc allé au Mont-Notre-Dame pour mieux étudier la question. Voici les observations que j'ai à vous soumettre à ce sujet :

Consolider et assainir le monument, telles furent les premières préoccupations de M. Gencourt, et son devis s'en occupe tout d'abord. Vous ne pouvez, Messieurs, qu'applaudir à la précaution prise pour contrebutter cette partie du transept méridional qui tend à s'écarter et à jeter bas le monument; évidemment c'était la plus urgente réparation à faire. Une autre, à laquelle votre approbation n'est pas moins assurée, consiste à ouvrir plusieurs fenêtres bouchées en ce moment afin d'assainir la partie verdâtre de l'édifice qui, dans cet endroit, manque d'air et de soleil. Enlever les herbes qui croissent partout sur les murailles et dans les ruines si imposantes de ce grand monument est encore une œuvre de conservation dont on s'est occupé à bien juste titre. Telle est la première partie du devis de M. l'architecte, notre honorable collègue. J'aurais vu avec plaisir figurer dans cette

même partie quelques réparations à la voûte du chœur, située au-dessus de la stalle de M. le curé à droite. Cette voûte paraît gravement endommagée ; le pignon qui la soutient semblerait avoir perdu son aplomb.

Pour en venir à la deuxième partie du devis, je dirai d'abord qu'il s'était agi de rendre au culte une des deux chapelles en ruines, latérales au portail. Mais en calculant les frais de construction de voûte, de toiture, de réparation des pieds droits de la muraille, M. Gencourt a parfaitement compris l'insuffisance des fonds et a dû abandonner le projet de chapelle pour s'occuper de l'embellissement intérieur de l'église, et a proposé à la fabrique de faire sur le plancher actuel un enduit de plâtre et suie à l'effet d'empêcher l'infiltration des eaux pluviales, et sous ce plancher un plafond conservant cinq poutres en saillie. C'est sur ces deux articles que M. de Recourt, président du conseil de fabrique, a bien voulu nous consulter pour avoir notre avis.

Vous renfermant dans les bornes de nos attributions scientifiques, vous aviez cherché, Messieurs, dans la dernière séance, à écarter la question d'embellissement pour vous préoccuper avant tout du monument, d'autant plus que le plafond vous avait paru d'abord d'une beauté suspecte. L'enduit de plâtre sur lequel on a beaucoup disserté semblait à plusieurs tout-à-fait insuffisant pour garantir le plafond des eaux pluviales. La question d'art s'est présentée ensuite. Il me paraissait difficile que la Société, par son approbation au projet, pût condamner à un éternel oubli, dans l'obscurité d'un grenier d'église six magnifiques travées de galeries aux gracieuses colonnettes, tandis qu'il semblait assez facile de les rendre au culte et aux arts, en remontant le plancher actuel sur les tirants de la charpente placée quatre mètres au-dessus. Cette disposition est assez fréquente dans les constructions ordinaires. Cependant la crainte de mal

juger la question vous ayant fait suspendre jusqu'à plus ample informé, vous attendiez de nouveaux renseignements pour donner à la fabrique de Mont-Notre-Dame une réponse définitive. C'est pour arriver à une prompte solution et vous fournir de nouvelles appréciations sur la valeur des objections touchant le projet du plafond que j'ai fait la démarche dont j'ai parlé plus haut.

Je fus d'abord surpris de voir tout le plancher couvert d'une épaisse couche de neige. Le conseil de fabrique, que M. de Recourt avait convoqué pour nous donner tous les renseignements désirables, m'assura unanimement que dans les grandes pluies l'eau tombait dans l'église par torrent. Les employés de l'église que j'interrogeai me certifièrent la même chose, ajoutant que la nef alors était littéralement au blanc d'eau. C'est un point dont M. le curé m'a plusieurs fois attesté la vérité. L'origine du mal était facile à deviner. Un coup-d'œil sur la toiture nous fit voir une charpente faible, des lattes qui commencent à fléchir avec des tuiles trop peu serrées entr'elles. Il y aurait donc le toit à remanier. De cet état des toitures il fallait conclure que l'enduit de plâtre et suie serait insuffisant contre de pareilles inondations. Et puis supposé qu'il pût y résister quelques années où donc iraient se rendre et se jeter les eaux. Les galeries ne pouvaient après tout servir de citerne; il faudrait établir une pente pour les diriger vers le portail, ou bien les faire écouler à droite et à gauche par les toits latéraux. Mais alors on aurait à traverser la galerie d'abord, la muraille ensuite, les bas-côtés ; puis une voûte de moyen appareil en quart de cintre contrebuttant les galeries dans toute la longueur du monument. Que de dépenses, que de caniveaux à pratiquer! Et pourquoi? pour essayer de sauver un plafond qui, de l'aveu de tous les membres de la fabrique, serait malgré tout cela détrempé bientôt, percé, abîmé avant deux ans peut-être,

et ne durerait certainement pas au-delà de cinq années. En face de pareilles attestations, devant des difficultés aussi sérieuses, le plafond ne pouvait tenir. M. le curé, M. de Recourt et M. Marchand, maire du Mont-Notre-Dame, aussi bien que tout le reste du conseil de fabrique sont tombés d'accord qu'il fallait s'occuper avant tout de la toiture, que c'était une question de sûreté et de salubrité pour le monument, et vous comprenez, Messieurs, que j'ai dû entrer pleinement dans leur pensée, comme aussi je suis persuadé que M. l'architecte auquel ces renseignements paraissent avoir manqué aurait partagé lui-même notre avis; car enfin sitôt les murs le toit. Les embellissements ne viennent qu'après. Je n'examine pas ici cette question, si l'ardoise vaut mieux que la tuile pour cet édifice battu des vents, ou bien s'il ne suffirait point d'entrevoûter les tuiles actuelles d'un épais ciment afin d'empêcher l'infiltration des eaux. Les deux couvertures seront également bonnes dès qu'elles garantiront de la pluie et ne seront pas d'un trop grand entretien. La nécessité d'un toit en bon état et bien réparé fut donc reconnu.

La question du plancher m'occupa ensuite. Je tenais à constater si réellement il n'y avait pas moyen de rendre à l'église les galeries ensevelies dans les combles, et si des obstacles insurmontables s'opposaient à relever le plancher par dessus ces intéressantes galeries que j'avais admiré. J'avoue, Messieurs, qu'après un sérieux examen fait de concert avec tous les membres de la fabrique, nous n'avons rien découvert qui pût s'y opposer. Et voici les motifs sur lesquels nous nous sommes appuyés. Par ce plancher l'on gagne tout ce qui reste du monument et l'on agit dans l'intérêt de l'art.Les archivoltes n'ayant que trois assises au-dessus des chapiteaux peuvent se raccorder très bien à un plafond, si l'on veut absolument en faire un quelque jour. Les poutres du plancher actuel

se trouvant toutes placées d'une manière inégale et en porte à faux pour l'œil, exigent un plafond à cinq poutres saillantes, ce qui serait une laide chose; tandis qu'en reportant plus haut le plancher actuel on peut affleurer facilement les poutres et les solives et faire un plafond uni, relié aux murailles par une gorge profonde qui serait encore assez grâcieuse. Je sais que cette opération dépassera les ressources présentes, mais aussi le plafond tel qu'il était projeté ne pouvant plus faire question, celui-là serait un conseil pour l'avenir, et déjà peut-être on pourrait l'exécuter en partie ou le disposer. Il y a bien un moyen excellent d'éviter tous ces plafonds toujours si disparates avec le style élancé de nos églises; il s'agirait d'élever en planches, à partir des archivoltes, une voûte ogivale en berceau qui laisserait apercevoir plusieurs pièces de la charpente. La dépense d'une pareille voûte s'éléverait-elle bien haut? je l'ignore; mais comme effet et comme art, c'est assurément ce qu'il y a de mieux à faire au Mont-Notre-Dame. Le caractère du monument serait respecté autant que possible.

Si les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre ne paraissaient point assez lucides, elles s'expliqueraient d'elles-mêmes à l'aide de la coupe verticale que j'ai dressée par aperçu sur toute la longueur de l'église. La position des planchers, de la charpente, l'existence des galeries, tout y est indiqué de manière à vous faire juger la question d'art d'un seul coup-d'œil. L'avis et la décision que M. de Recourt et la fabrique du Mont-Notre-Dame réclament de nous, Messieurs, m'a paru une chose grave; il s'agissait d'un monument important, et je n'ai dû négliger aucun renseignement pour éclairer la discussion. Voyez, Messieurs, s'il convient à la Société d'accepter nos conclusions ou de les modifier. En tout cas, la fabrique attend avec impatience votre réponse.

La commission qu'on vient de nommer sera chargée d'étudier la question de restauration du Mont-Notre-Dame et de proposer les moyens les moins dispendieux et les plus utiles à la conservation de ce beau monument.

M. l'abbé Poquet lit la lettre suivante, et fait part à la Société de la généreuse donation que vient de lui faire M. Deviolaine, l'ancien possesseur de l'abbaye de Prémontré.

Soissons, le 30 janvier 1850.

« Monsieur l'abbé,

» J'ai l'honneur de vous remettre et de faire don à la Société archéologique de Soissons des titres, papiers et renseignements concernant la fondation de l'abbaye de Prémontré qui m'avaient été donnés à l'époque où j'étais propriétaire de cette immense maison formant le chef-lieu de l'ordre de Prémontré, et où j'avais créé de grands établissements de verrerie.

» De graves événements ont forcé d'en cesser l'industrie en 1843.

» L'ancienne abbaye de Prémontré est aujourd'hui la propriété de la manufacture des glaces de Saint-Gobain ; on pense pouvoir y établir prochainement une maison de refuge pour les filles repentantes.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de recevoir et d'agréer l'expression de mes sentiments bien distingués,

» A. Deviolaine. »

Voici, ajoute M. l'abbé Poquet, le dénombrement de ces titres qui sont au nombre de trente-neuf, la plupart sur parchemin et munis de leur sceau. Plusieurs titres sont des originaux et non de simples copies.

1121. Charte de Barthélemy, évêque de Laon, conte-

nant la donation de l'enclave de Prémontré à Saint-Norbert.

1132. Confirmation par Barthélemy des donations faites par lui à l'église de Prémontré.

1136. Lettres patentes de Louis VI, roi de France par lesquelles, du consentement de Louis VII, son fils, alors régnant, il déclare amortir tous les biens qui ont été concédés à l'église de Prémontré par Barthélemy, évêque de Laon, ou autres, et qui pourront être concédés dans la suite.

Copie des mêmes lettres collationnées en 1442.

1138. Confirmation par l'évêque de Laon de la donation faite à l'église de Prémontré par Enguerrand, fils de Thomas de Coucy, du droit de vinage sur toutes les terres à lui appartenant.

1151. Confirmation par Gauthier, évêque de Laon, des donations faites à l'abbaye de Prémontré par Barthélemy, son prédécesseur, et des biens que la dite abbaye a acquis depuis. Savoir la vallée de Prémontré et ses dépendances en bois, terres, prés, pâturages, rivières et moulins aux environs, la court de Fontenelle et le moulin de Baretell et le vivier adjacent, la court de Vercigni, le moulin d'Achery, la court de Ferrières, *de firmitate*, une charrue de terre sur le mont Caprin et la court de Soupy, la court de Rosières, l'aumosne d'Aelide, converse d'Homecourt, le moulin de l'Aigle, Pendencourt et ses dépendances, Merlicourt et ses dépendances, les moulins du Gué, de Proisel, des Roches, de Curchieri, et deux moulins près de Coucy-la-Ville avec le vivier, le terrage et les vignes, la partie du terrage de la dîme de Vervins donnée à la dite abbaye par Enguerrand de Coucy.

1158. Accord entre Gauthier, évêque de Laon et l'église de Prémontré fait en présence de Louis VII, roi de France et de l'archevêque de Rheims, des princesses et de plusieurs évêques, abbés, prélats et seigneurs. On y

fait l'énumération des terres, prés, bois, vignes, moulins, censes, eaux et pêcheries du domaine de l'église de Prémontré.

1159. Bulle du pape Adrien IV confirmant la possession des biens qui sont dans le diocèse de Laon.

1166. Donation faite à l'église de Prémontré par Sarrazin, châtelain de Laon, d'une portion de terre qu'il avait à Huberpont au-delà du ruisseau, et suffisante pour y construire un vivier sous le cens annuel de six sols.

1168. Confirmation par l'évêque de Soissons de la donation que font de leurs personnes et de celle de leurs fils et de leur fille à l'église de Braisne, Pierre et Ada, sa femme. Don fait à la dite église de leur maison et de leurs vignes.

1169. Translation et mutation de frère Pierre de Soissons et sœur Ada, jadis sa femme, avec tous ses biens et possessions de l'abbaye de Braisne en celle de Prémontré.

1178. Confirmation par Raoul de Coucy de la donation et concession faite à l'église de Prémontré par Thomas, son aïeul et Enguerrand, son père. Savoir tout ce que son aïeul avait de droit et d'usage dans le lieu dit Prémontré, toutes les vallées y adjacentes et la pente des montagnes, dont les bois seront employés pour les bâtiments de la dite église avec l'usage du *mort-bois* et des pâturages dans la forêt de Voas.

1178. Permission et consentement de Raoul de Coucy de transporter ailleurs les religieuses converses de Rosières, au gré de l'abbé de Prémontré.

1178. Charte de Raoul de Coucy concernant l'usage dans la forêt de Voas et de la juridiction.

1185. Lettres par lesquelles il appert que Hermand de Pont avait acquis certains héritages de l'église de Prémontré sous le cens annuel de cinq sols. Il est stipulé qu'au cas que le dit de Pont fît de plus grandes acquisitions, le cens augmentera à proportion.

1185. Acte d'association entre les religieux de Prémontré et ceux de Saint-Vincent de Laon.

1190. Copie collationnée en 1454 des lettres de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, par lesquelles il accorde à l'église de Prémontré une exemption générale du droit de coutume, de péage et traverses dans toutes ses terres, à la charge par les religieux de célébrer, un obit solennel chacun pour le repos de son âme dudit seigneur, comte et de la comtesse, sa femme.

1199. Copie collationnée de l'exemption de tilonage, péage et traverse accordée à l'église par Philippe, comte de Flandre par toutes les terres de ses domaines.

1207. Ratification par Enguerrand de Coucy des donations faites à l'église de Prémontré par Raoul, son père, et auxquelles il ajoute de nouvelles donations en reconnoissance de quoi les religieux de Prémontré accordent que le seigneur de Coucy sera avocat perpétuel de Sorny; on y stipule les immunités dont doit jouir le mayeur de la dite ville.

1207. Donation à l'église de Prémontré par Adélaïde, dame de Coucy, du vivier et du moulin de Coucy-la-Ville, du bois de l'Eriste, de Piéron sous le sens annuel de douze livres, du pré de garenne sous le sens d'un denier. Elle reconnaît devoir à la dite abbaye la rente de vingt sous et vingt autres sous tournois le lendemain de la Purification de la Vierge.

1210. Confirmation à l'église de Prémontré par Enguerrand de Coucy du droit d'usage dans la forêt de *Voas*.

1219. Donation faite à l'église de Prémontré par Enguerrand de Coucy du droit de nomination aux trois chapelles de Gerecies, Ascy et Saint-Aubin.

1219. Election faite par Enguerrand de Coucy de l'église de Prémontré pour le lieu de sa sépulture.

1227. Lettres d'Enguerrand de Coucy portant inhibi-

tion à tous juifs dans l'étendue de son domaine de produire aucun escrit ou lettres obligatoires contre les religieux de Prémontré, et auxdits religieux de faire aucun traité ou convention avec lesdits juifs.

1228. Donation faite à l'église de Prémontré d'un alnet situé entre la chaussée de la maison de Lepreux et Basse, et le moulin au-dessous de Bassoles pour en faire un pré, avec permission d'essarter, abbatre si bon lui semble les buissons et bois qui croiteront dans la suite aux environs dudit pré; la dite donation exempte de toute charge.

1250. Permission par Enguerrand de faire essarter le bois sur la voie qui mène de la grande porte de l'église à Anizy pour faire le mur d'icelle église, et de la largeur de vingt pieds pour élargir le chemin ou en faire un nouveau.

Id. accordée par Marie de La Fère et de Saint-Gobain, au mois de may 1251.

1257. Permission accordée par l'évêque de Laon aux abbés et religieux de faire célébrer dans leur église à l'autel Sainte-Croix, dans le chœur des frères, la messe que Jean de Buzansy, trésorier de Saint-Jean-du-Bourg de Laon, avait ordonné par son testament, et de célébrer dans une ancienne chapelle qui avait été la première église de Prémontré et où il avait ordonné qu'on établirait trois chanoines du même ordre, à condition que la messe fondée pour le repos de son âme serait célébrée chaque jour à la dite chapelle Sainte-Croix où il était enterré.

1260. Cession faite à l'abbaye de Prémontré par les habitants d'Aulers et de Bassoles de tout le droit qu'ils avaient *es prez et pâtures qui sont delà le moulin Regnaut, dit le Neuf-Vivier de Prémontré jusqu'au moulin de Saint-Aubin.*

1264. Remise faite aux religieux de Prémontré par Enguerrand de Coucy, sieur de Montmirail, de vingt et un jallois de bled à lui dûs par les dits religieux sur la ferme

de Rozières en compensation de l'usage à eux appartenant dans la forêt de *Voas* dont ledit Enguerrand avait donné dix muids aux religieux de Saint-Nicolas, réservé cependant à l'abbaye de Prémontré l'usage des dix muids le long du chemin qui conduit à Crespy.

1271. Sentence arbitrale rendue entre les abbés et religieux de Saint-Jean de Laon ; d'une part, et les abbés et religieux de Prémontré d'autre part ; par laquelle il est décidé que les religieux de Prémontré ont le droit d'envoyer paître leurs bestiaux dans les bois Saint-Jean, et qu'ils ont le droit d'usage du mort-bois, c'est-à-dire qu'ils ont droit d'en prendre chaque semaine deux voitures attelées chacune de trois chevaux, et quant à la pâture ils ne peuvent y envoyer leurs bestiaux qu'après la cinquième feuillée.

1271. Compromis entre les religieux de Prémontré et ceux de Saint-Jean au sujet des bois de Saint-Jean ; les parties promettent s'en rapporter aux arbitres par eux choisis.

1287. Sentence arbitrale qui règle que les évêques de Laon n'ont aucun droit à prétendre sur les biens des environs de Prémontré.

1288. Restitution faite à l'abbaye de Prémontré par le seigneur, évêque de Laon, des bois que les gens avaient abbatus dans la vallée de Prémontré, au lieu dit en *Moulleval*.

1303. Promesse faite par M. Jehan de Fely, chanoine de Laon, aux abbés de Saint-Vincent de Laon et à l'abbé de Cuissy de réparer les dégâts et fractures faites tant au moulin de Lieubin qu'au canal, haies, vignes et édifices d'iceluy, et de faire remettre le tout à ses frais et dépens au premier état et dû, et après toutes ces réparations faites, il prie Messieurs les abbés de Saint-Martin de Laon d'assoupir les contestations qui s'étaient élevées à ce sujet

entre le seigneur, évêque de Laon, et Messieurs de Prémontré.

1313. Sentence des commissaires nommés par le roi qui juge les contestations entre l'évêque de Laon et les religieux de Prémontré, au sujet des moulins de Lieubin et d'Achery.

1323. Chartes de Guillaume de Coucy qui, en adhérant à la sentence arbitrale entre lui et les religieux de Prémontré prononcée par M. Thomas de Marfontaine, consent de livrer voies et passages auxdits religieux par toute la forêt de Coucy.

1465. Confirmation du droit d'usage avec faculté d'y mettre deux cents porcs, cent dix bœufs, vaches ou veaux, cinquante juments ou poulins, deux cents bêtes blanches, huit vingt bêtes ou aumailles.

1484. Concordat d'amitié perpétuelle entre le chapitre de Laon et l'église de Prémontré.

1638. Arpentages des prés et terres des environs de l'abbaye de Prémontré.

1669. Societas monasterii S. Amandi cum religiosis premontensibus.

1693. Procès-verbal des désordres arrivés en l'abbaye de Prémontré la veille de la Saint-Jean par un grand orage qui a causé dans l'abbaye et aux environs des ravages affreux.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Mars 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

Nomination de membres.

MM. l'abbé LEFÈVRE, directeur de la maîtrise de Soissons.
LEGRIS, avocat, membre du conseil de fabrique de la cathédrale.
GUYOT, curé de Crouy.
GAILLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.

Sont admis et proclamés membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'académie de Rheims. 4e numéro ; in-8o.

Mémoire de la Société archéologique de la Somme ; in-8o. 1838.

Mémoire de la Société d'émulation d'Abbeville de 1844 à 1848.

Introduction de dom Lelong sur l'Histoire générale de la Picardie ; in-4o.

Classement et remercîments.

M. l'abbé Poquet dépose sur le bureau le projet de diplome de la Société et en explique la composition.

Le frontispice représente un bénédictin écrivant les archives de la province. Dans le lointain on découvre le cloître de Saint-Jean-des-Vignes; au-dessus cette devise: *Ruinas antiquas erigent*. Le but de la Société est en effet de faire connaître, de conserver à la postérité les débris de tous les âges. De chaque côté du frontispice les deux littérateurs les plus célèbres du département, Racine et La Fontaine. A côté d'eux et comme leur formant cortége les noms fameux de Divitiac, de Clovis, de saint Remi, de Nivelon, de Guibert de Nogent, de Gautier de Coinsy, de Dormay, de dom Lelong, d'Harcigny, de Lecat, de Robert de Coucy, d'Héricourt, de Serrurier, d'Enguerrand, d'Anselme, de Condorcet, de Latour, de Lenain, de Cotte, de Vatable.

On le voit, les armes, la littérature, les arts, les sciences, la magistrature, l'histoire, la philosophie, la royauté, le clergé, la médecine, la poésie, la peinture, ont leur représentant dans ce choix impartial. Viennent ensuite dans des encadrements feuillagés les monuments les plus imposants, la cathédrale de Laon, les tours de Saint-Jean, les ruines du château de Coucy et de Château-Thierry, les hôtels-de-ville de Saint-Quentin, une maison en bois, le dolmen de Vaurezis et le théâtre romain de Soissons, les tombes de Clotaire et de Barthélemy, évêque de Laon, les sceaux de Mathilde et de l'abbé de Valsecret, la carte du département et les monnaies frappées à diverses époques; puis les blasons et les armoiries des villes, des couvents et des familles les plus distinguées. Ce diplome qui a coûté plusieurs mois de travail, est lui-même un monument, une nouvelle consécration des souvenirs nombreux qui nous environnent et dont nous sommes chargés de perpétuer la mémoire.

La Société aurait bien désiré qu'un semblable travail pût être confié à un de nos grands artistes, mais ses ressources ne le lui ayant pas permis, elle a été obligée d'en remettre l'exécution à un jeune sourd-muet de Saint-Médard qui a toujours mis à la disposition de la Société sa bonne volonté, sa patience et son désintéressement.

La Société adopte le projet et en remet l'exécution et les corrections au jeune Villain de Saint-Médard.

M. Deviolaine, ancien possesseur de Prémontré, dans une lettre au secrétaire, lui transmet les renseignements suivants :

« Monsieur l'abbé,

» Aux anciens titres, renseignements et notes sur Prémontré que j'ai eu l'honneur de vous remettre, vous trouverez des citations dans le Dictionnaire de Trévoux, tome VI, pages 967 et 968; ces titres confirment avec l'examen des lieux que, dans l'origine de la fondation par saint Norbert, la maison de Prémontré était au fond de la vallée, et que le marais flottant dont il est question dans l'Histoire de Prémontré prouve encore aujourd'hui que ce local a été changé pour celui où se trouve maintenant l'abbaye, bâti au-delà de la montagne bien moins sauvage que la vallée choisie d'abord par saint Norbert.

» On y parvenait par des chaussées établies au milieu de ces marais, l'une d'elle est encore très bien conservée dans l'étang du grand Hubertpont, ainsi que les vestiges d'un chemin bien empierré sur la lisière des bois de Prémontré, à peu de distance du fond de la vallée qui conserve encore aujourd'hui le nom de *Bain des Dames*.

» Serait-ce pour rappeler, comme le dit l'histoire, que des couvents de femmes Prémontrées étaient établis à côté de ceux des hommes vers l'origine des fondations, et supprimés en France en 1137 ?

» On reconnaît bien que pour bâtir la maison actuelle de Prémontré il a fallu niveler le terrain (la façade en est au midi), couper des montagnes, aplanir enfin la position qui n'était point un marais alors.

» J'espère, Monsieur, ajouter encore quelques détails sur Prémontré ; on m'a dit qu'il existait un neveu du dernier général (M. l'Ecui), et son héritier, lequel posséderait des notions sur cette célèbre abbaye chef-lieu, si je puis me les procurer par la demande que j'en fais, je m'empresserai de vous les transmettre, comme aussi les différents changements qui ont eu lieu à Prémontré depuis sa suppression jusqu'à ce jour.

» J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments pour vous. »

M. l'abbé Lecomte informe la Société que des faits graves se sont passés récemment à Parfondru ; il est de notre devoir, ajoute notre honorable collègue, de réclamer contre un pareil vandalisme.

Au lieu de se munir d'un arrêté du maire portant amende contre quiconque jetterait à l'avenir quelque projectile que ce soit contre les vitraux, M. le curé ayant cru qu'un simple avis suffirait pour arrêter cette triste manie des jeunes gens du village, le contraire a eu lieu, et peut-être en ce moment de tous les vitraux que j'ai décrit il ne reste plus que d'insignifiants débris. Nous sommes les protecteurs des objets d'art du département ; cette mission que nous nous sommes donnée, le gouvernement nous a encouragés récemment à la remplir avec vigueur. Je viens donc, M. le président, vous soumettre le fait pour que la Société décide ce qu'il faut faire dans ce moment.

J'apprends également que les verrières du village d'An-

delain, près La Fère, sont dans un état lamentable : elles étaient considérables et sont fort remarquables.

J'émettrai enfin un vœu depuis longtemps partagé par la Société, c'est de voir dresser un inventaire par l'administration diocésaine et par l'administration départementale, afin de cataloguer et classer les monuments et objets d'art que les fonctionnaires des deux administrations seraient tenus de sauvegarder, et ne pourraient aliéner sans autorisation préalable. Vous ne soupçonneriez pas qu'on avait proposé à Parfondru de remplacer ses vitraux par des verres blancs, et que la proposition avait été acceptée. Mais la dépense de ces vitres a encore paru trop forte à l'amateur. C'eût été peut-être ici un grand bonheur pour les verrières de Parfondru. Mais il faut avouer qu'il y avait quelque chose de mieux à faire, c'était de consolider ces vitraux et de les placer à l'abri de la malveillance.

Il ne faut pas qu'on puisse dire de nos églises et de nos monuments ce que l'on disait de Rome : Ville vénale ! qui n'attend qu'un acheteur assez riche. Nos monuments, les objets d'art que nous possédons, ne peuvent être mis à l'encan que dans un but de conservation.

La Société décide que pour remédier à cette déplorable insouciance, signalée par M. Lecomte, une demande sera adressée à M. le préfet et à Mgr. l'évêque pour les engager à presser auprès de MM. les maires et des curés l'observation des ordonnances ministérielles, des arrêtés et recommandations qu'eux-mêmes ont faits à diverses reprises auprès de leurs administrés.

M. Betbeder émet le vœu que les actes coupables dont se plaint M. Lecomte soient portés à la connaissance du public par la voie de la presse, et demande leur insertion dans quelque journal de la localité.

Cette proposition est acceptée.

M. Billaudeau propose qu'à l'avenir les membres cor-

respondants ne soient admis qu'au scrutin secret et à la majorité des voix.

L'honorable membre demande ensuite s'il n'y aurait pas lieu de limiter le nombre des membres titulaires.

Ces deux propositions seront discutées dans la prochaine réunion.

M. l'abbé Lecomte croit de son côté :

1° Que le réglement ou la constitution de la Société ne *devra être révisé qu'une fois l'année*, et ce pour éviter de perdre le temps à discuter sans fin sur ce qu'il plairait à chaque membre de remettre en discussion à tout propos ;

2° Que toutes les propositions de modification et de changement au réglement soient *déposées sur le bureau, lues aux membres présents et notifiées aux membres absents* dans la *séance qui précédera* la séance de la discussion ouverte sur ce sujet chaque année ;

3° Que la séance de janvier où se fait la nomination du bureau, etc., soit choisie pour cet objet.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Avril 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

M. de Tugny, membre du conseil général à Beaurieux, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Delbarre, artiste peintre, correspondant, offre à la Société une gravure de Lenain, peintre Laonnois, représentant le *Villageois satisfait*.

M. Ed. Fleury, rédacteur du JOURNAL DE L'AISNE, envoie plusieurs exemplaires d'une nouvelle étude révolutionnaire intitulée : *Vandales et Iconoclastes*.

La Société académique de Saint-Quentin adresse quatre volumes de mémoires publiés de 1830 à 1842, et les tomes I, III, V, VI, deuxième année de ses Annales.

M. Charles Gomart, secrétaire de la Société de Saint-Quentin, a bien voulu joindre à cet envoi une petite bro-

chure contenant le siége et la bataille de Saint-Quentin en 1557.

Remercîments et classement aux archives.

CORRESPONDANCE.

M. l'abbé Lefèvre, chanoine honoraire de Soissons et directeur de la maîtrise, remercie la Société de l'avoir admis en qualité de membre titulaire.

M. l'abbé Lefèvre sera d'un puissant secours pour la Société dans toutes les questions de liturgie et de chant qui préoccupent aujourd'hui si vivement le monde archéologique.

Une discussion s'engage sur la proposition de M. Billaudeau.

L'honorable membre demande 1° que le nombre des membres titulaires soit limité; 2° que les membres correspondants soient nommés à la majorité des voix.

M. Billaudeau développe sa proposition. Il craint que les nominations trop nombreuses, les demandes multipliées qui pourront avoir lieu ne présentent un grave inconvénient sous divers rapports.

M. l'abbé Poquet répond que ces craintes sont peu fondées. Qu'aujourd'hui où il s'agit surtout de populariser la science archéologique et d'inspirer à tout le monde le goût des arts et le respect pour les monuments, loin de redouter cet envahissement qui porterait au désir de faire partie de quelques sociétés savantes, il faudrait l'aider. Que dans de petites localités comme les nôtres, nous avons peu à redouter ces demandes multipliées. Qu'au surplus lors même qu'il y aurait lieu de craindre des nominations nombreuses elles auraient leur utilité, puisqu'il permettrait à la société d'entreprendre des publi-

cation plus considérables, de la mettre à même de disposer des ressources qui augmenteraient nécessairement son influence. Toutes les sociétés ne sont-elles pas camposées de membres travailleurs et de membres aidants?

M. Daras cite l'exemple de M. de Caumont, qui a cherché à enrôler sous sa bannière et sans examen tous les hommes qui désiraient entrer dans le mouvement archéologique.

M. Destrez ajoute avec raison qu'une société ne vit que par ses publications, et que limiter le nombre des membres, c'est diminuer d'autant les ressources de la Société.

Quant à la deuxième proposition, les membres correspondants seront nommés à la majorité des voix, M. de Laprairie trouve qu'il serait bien rigoureux de traiter ainsi les membres correspondants qui ont beaucoup moins de droits que les membres titulaires. Il pense que la présentation du candidat faite par trois membres titulaires offre toutes les garanties suffisantes.

M. Pécheur, curé de Fontenoy, voudrait que les membres correspondants motivassent leur demande pour obtenir leur nomination.

La Société, consultée par le président, trouve qu'elle n'a jusqu'ici aucune raison de modifier son réglement; en conséquence elle passe à l'ordre du jour.

M. Destrez propose à la Société de décider qu'elle tiendra cette année une séance publique dans laquelle on rendra compte des travaux de la Société, et où l'on pourra traiter quelques questions d'histoire locale.

Cette proposition est adoptée en principe; on charge

le bureau de préparer les questions à traiter et qui seront soumises à la Société dans la prochaine réunion.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Mai 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Séances des travaux de l'académie de Reims. Deux numéros.

CORRESPONDANCE.

M. de Tugny, ex-membre du conseil général à Beaurieux, remercie la Société de sa nomination de membre correspondant, et annonce qu'il se met à sa disposition pour les renseignements qu'elle désirerait avoir sur les découvertes faites dans ses environs et qui pourraient l'intéresser.

M. Bryois, clerc de notaire à Roucy, annonce qu'en feuilletant les papiers qui ont servi à dresser le terrier du comté de Roucy, en 1676, il a rencontré la copie de trois chartres de Hugues, Robert Guiscard et Jean de Roucy concernant l'abbaye de Vauclerc.

M. Bryois envoie la copie de ces trois chartres et se propose d'offrir plus tard d'autres documents à la Société.

La Société remercie M. Bryois de son zèle, et elle recevra avec reconnaissance les renseignements qu'il veut bien lui promettre.

Le comté de Roucy a toujours été occupé par des familles importantes ; il serait utile de rechercher leurs actes relatifs au pays. Une notice sur le château serait aussi bien accueillie.

Dans la séance prochaine on rendra compte de la teneur de ces chartres.

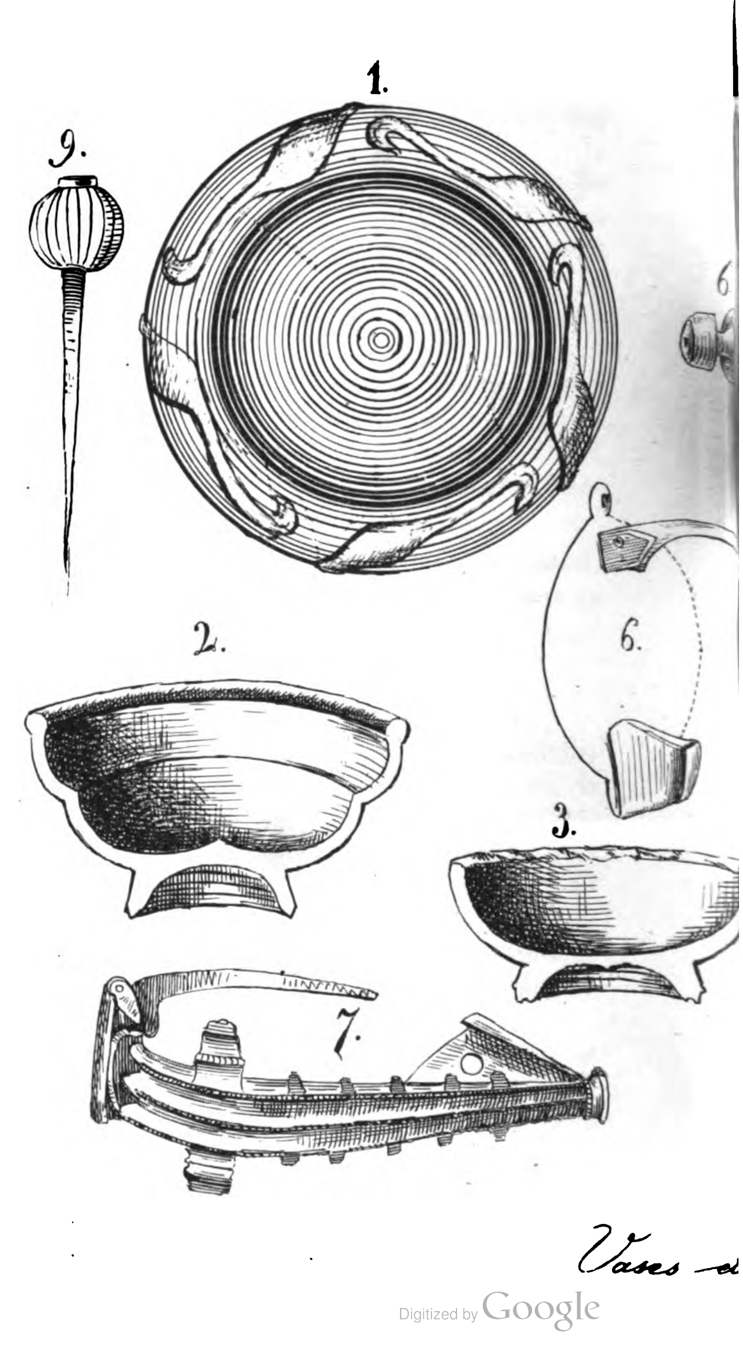
M. de Villermont envoie à la Société plusieurs dessins de vases romains colorés avec un soin particulier et exécuté avec beaucoup de précision. Ces dessins et la notice ci-jointe sont le complément d'une communication insérée dans le tome III du Bulletin.

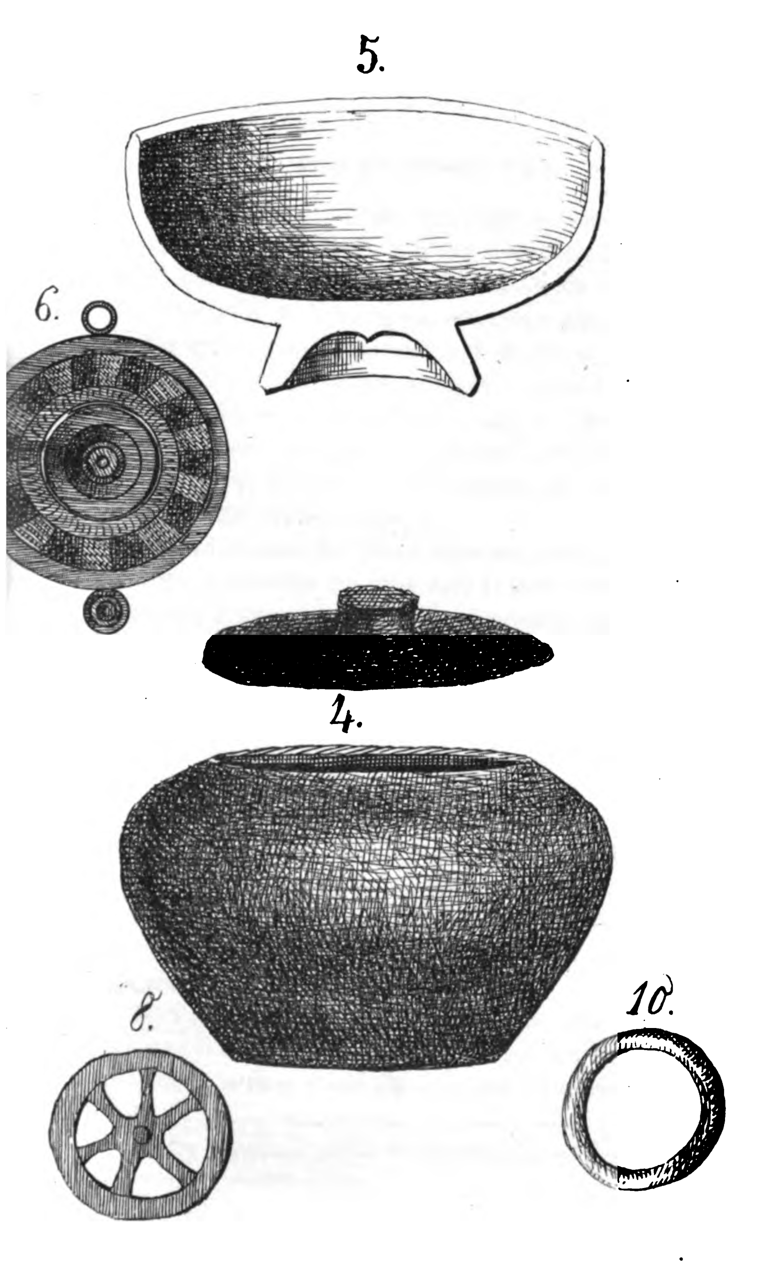
M. Delbarre, artiste parisien et membre correspondant, accompagne son essai sur la vie de Thibault IV, comte de Champagne, de la lettre suivante :

« Messieurs,

» En continuant ces jours derniers les recherches auxquelles je me livre depuis plusieurs années sur le département de l'Aisne, je suis tombé sur la vie de Thibault, comte de Champagne. Ce prince, célèbre à divers titres, a joué un rôle assez important dans l'histoire du département de l'Aisne pour mériter d'y être rappelé. J'ai cru que vous voudriez bien accepter la notice biographique ci-jointe, suivie de quelques poésies de Thibault.

» Si donc, Messieurs, vous jugez que cet extrait ne soit pas indigne d'être compris dans le Bulletin, j'oserai vous prier de vouloir bien l'accepter. Heureux s'il peut


1.
9.
6
2.
6.
3.
7.
Vases d



romains.

vous agréer, et si la bonne volonté de l'artiste fait excuser l'inexpérience de l'écrivain. »

2 Mars 1850.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société qu'une découverte importante vient d'avoir lieu sur le territoire de Champlieu (Oise), et qu'il a prié M. Clouet de vouloir bien prendre tous les renseignements désirables. Même recommandation a été adressée à M. de Tugny à Beaurieux pour surveiller les fouilles qui doivent avoir lieu au camp de Saint-Thomas, à quelques lieues de Laon. Il paraît qu'on a trouvé une pinte et quelques médailles romaines.

M. Parizot annonce que les fouilles ont cessé, mais il n'en connaît pas les résultats.

M. de Laprairie fait passer sous les yeux de la Société plusieurs médailles trouvées dans le jardin de M. Allard, jardinier à Chevreux. Parmi ces monnaies en argent du règne d'Henri II, on voit une monnaie gauloise en or, affrontée d'un cheval sauvage.

M. Husson, curé d'Arcy, montre aussi plusieurs pièces de monnaie (1) provenant du cimitière d'Arcy, si célèbre par ses sépultures. Deux de ces médailles sont gauloises, l'une en potin représente d'un côté une chimère, de l'autre un sanglier. Une autre est en bronze et porte une tête radiée et un oiseau. Une troisième plus petite est percée d'un trou par le milieu. La quatrième est un poids qui paraît du 13e siècle. Le sujet est un lion couché sous un portique ogivale à fronton géminé.

M. Vatelet dépose sur le bureau un vase en cuivre semblable à une aiguière trouvée dans les environs de Vervins. Ce vase d'une physionomie toute romaine est

(1) Ces monnaies n'ont pas été trouvées dans les tombes si nombreuses du cimetière d'Arcy.



malheureusement dans un état très fruste, à l'exception de l'anse et du bec qui paraissent plus modernes, et qui sont dans un état de conservation qui contraste avec le reste du vase. Les parois intérieures sont chargées d'un sédiment calcaire assez épais.

Quelques renseignements sur les découvertes d'objets romains par M. de Villermont.

N° 1. Il est à remarquer que le vase orné de dessin en relief qui ressemble aux feuilles de lotus est le seul de ce genre qui ait été trouvé ; il ne porte aucune marque de fabricant. La poterie en est très fine et la forme très gracieuse. C'est heureusement le mieux conservé de tous. Les deux vases nos 2 et 3 portent les marques du fabricant. Dans le premier cette marque consiste en deux lettres impossibles à déchiffrer, et dans le second en un nom entier, mais illisible, tracé au milieu d'un double cercle. Le vase en poterie grossière, moitié blanche ou plutôt grise, et moitié noire, est le seul près duquel on ait trouvé un couvercle encore plus grossièrement fait que le vase. J'ai rencontré dans mes fouilles un vase de la même forme, mais plus grand et de poterie grise plus fine, qui contenait des cendres et des os calcinés. Je suppose que c'étaient les restes de quelque chef, puisque tous les autres contenant des cendres humaines étaient tout bonnement de grossières assiettes dans le genre des assiettes de cuisine des plus pauvres paysans.

Le vase de couleur n° 5 orangée dont je vous envoie le dessin est remarquable en ce que la matière dont il est composé est une matière colorante et qui se dissout dans l'eau froide. Il est aussi unique dans la collection de ceux qui ont été trouvés dans ces fouilles. Je n'ai pu joindre malheureusement à ces dessins ceux des vases mortuaires, des amphores et des lacrymatoires qui sont

en ma possession, mais que je n'ai pu encore faire revenir en France. Si la Société était curieuse de voir compléter cette petite collection de dessins pour laquelle je réclame son indulgence, à la première occasion favorable je m'empresserai de vous envoyer les dessins des vases et autres curiosités antiques que j'ai laissés en Belgique, et cette occasion ne tardera pas; car je compte cet été y faire une excursion et en rapporter le reste de ma collection.

Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, que près de quelques vases funéraires qui sans doute contenaient les cendres de certains chefs, j'ai trouvé des agrafes, des épingles et des anneaux. Parmi les agrafes j'en ai rencontré deux n° 6 entièrement pareilles en cuivre, recouvert d'émail dont les couleurs sont encore très vives et parfaitement conservées. J'ai copié avec la plus minutieuse exactitude aussi bien que je l'ai pu l'une de ces agrafes qui sont les plus belles que j'ai trouvées. Presque toutes les autres sont du même genre, à peu de différence près,que celle dont j'ai essayé de vous donner une idée au crayon n° 7. J'ai joint à la hâte le dessin d'une sorte de petite roue n° 8 dont je n'ai pu deviner l'usage, et qui probablement était aussi un ornement, d'un anneau et enfin d'une longue épingle n° 9 en cuivre. Tous ces dessins ainsi que ceux des vases sont de grandeur naturelle.

Je n'ai pas rencontré une seule agrafe, une seule épingle, ni même une monnaie en argent bien qu'on en trouve souvent dans le pays, où l'on prétend même que les Romains battaient monnaie, opinion qui repose sur des bases qu'il serait trop long d'exposer. J'ai vu chez un garde de ce pays une collection remarquable de monnaies romaines dont plusieurs sont rares et fort curieuses. Il possède aussi un petit briquet d'argent long, aplati et coupé d'un bout, trouvé à côté de monnaies d'argent,

et qui fournit l'un des principaux arguments à ceux qui prétendent que l'on battait monnaie sous les Romains dans ce pays. L'objet de cette collection qui m'a le plus frappé est une magnifique clef en bronze dont je compte bien un jour vous envoyer le dessin, vu la rareté de cette sorte d'antiquité. C'est du reste une contrée fort riche en souvenirs romains, et un numismate autrement savant que moi y trouverait force jouissances; car on y rencontre quantité de monnaies dites à la Louve de Pompée, de Sylla. Je termine là mon exposé, et je ne reprendrai ce sujet qu'en vous envoyant la suite de mes dessins, si toutefois cela peut paraître intéressant à la Société.

ESSAI

Sur la vie de Thibault IV,

Comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre,

Par M. DELBARRE, artiste peintre.

Thibault IV, fils de Thibault III et de Blanche de Navarre, naquit en 1201, peu de temps après la mort de son père. Pendant sa longue minorité, ses vastes Etats furent gouvernés par sa mère, une des princesses les plus accomplies qu'on ait vu; elle sut, par sa sagesse et sa fermeté, conserver intact l'héritage de son fils contre les prétentions de ses ennemis.

Thibault, lorsqu'il put gouverner par lui-même, était un des vassaux les plus puissants de la couronne; il possédait, avec les comtés de Champagne et de Brie, ceux de Chartres, de Blois, de Sancerre et de Bar-sur-Seine, la vicomté de Châteaudun et une foule d'autres seigneuries plus ou moins importantes. En 1234, il succéda à son oncle maternel, Sanche-le-Fort, roi de Navarre. A ces avantages qu'il tenait de sa haute naissance, Thibault joignait encore, au dire des historiens, les dons exté-

rieurs; il était grand, bien fait, avait un noble visage, était un des chevaliers les plus adroits de son temps, *et oncques ne fust qui connust mieux que li l'art de bien dire aulx dames* (JOINVILLE). Blanche, qui avait donné à son fils une éducation digne de sa haute position, l'avait envoyé à la cour de France; ce fut là qu'il conçut pour la reine cette folle passion qui fut la cause de toutes ses fautes. Plusieurs historiens et entre autres L'évêque de la Ravallière prétendent que Thibault ne fut jamais amoureux de Blanche de Castille; cependant Pasquier dit: *Nous debvons surtout faire grand estat du comte de Champaigne, lequel s'étant donné pour maîtresse la royne Blanche, mère de Sainct-Loys feit une infinité de chansons amoureuses en faveur d'elle.* Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Thibault ait été amoureux de Blanche, et il est certain que la plupart de ses chansons ont été faites pour elle. Les poésies de Thibault l'ont placé à la tête de nos vieux *trouvères*, c'est un mélange de grâce et de naïveté et souvent de finesse; elles eurent une vogue extraordinaire et éclipsèrent celles de tous les autres poétes de son temps. L'un des plus célèbres était Gâces Brulez qu'il avait fixé près de lui et qui, en guerre comme en paix, ne le quittait jamais.

Thibault peut être regardé à juste titre comme un des fondateurs de la poésie française, car on ne peut pas donner le nom de poéte à ceux qui l'ont précédé. Il est le premier qui ait mêlé des rimes féminines aux rimes masculines; ce mérite est d'autant plus grand que dans ce temps-là les rimes françaises que l'on mettait en chant étaient toutes masculines; les rimes féminines ne furent chargées de notes que longtemps après (l'abbé MASSIEU). On a de Thibault trente-huit chansons galantes, trois pastourelles, des *Tensons* ou *Jeux-Partis*, des chansons sur la croisade, une où il renonce à l'amour et quelques cantiques. Presque toutes ces poésies se terminent par

un envoi à sa dame, ou à Thibault Blazon, Bernard de La Ferté, Philippe de Nancy, Raoul de Coucy.

Par une des chansons du comte de Champagne, on voit aussi qu'il fit des sonnets et des reverdies :

Si cui-je feire encor maint jeu-parti,
Et maint *sonnet* et mainte *reverdie*.

On ne pourrait pas distinguer les sonnets, parce que nous ignorons quelles en étaient les règles et la mesure; quant aux reverdies, c'est ce que Marot a appelé depuis *Chant de May*.

A peine en âge d'être chevalier, Thibault accompagna Louis VIII dans la guerre que ce prince avait entreprise contre les Albigeois, et dans l'illusion d'un amour qu'il croyait être partagé, on le vit adresser des vœux à la reine jusque sous les yeux de son époux. Il avait déjà cueilli quelques lauriers dont il était impatient de se parer aux yeux de sa dame, lorsque Louis VIII engagea ses vassaux à établir leurs quartiers d'hiver dans le Languedoc. Thibault seul s'y refusa et annonça son départ. Louis qui en soupçonnait la cause le menaça de marcher sur ses terres, mais Thibault sans plus s'inquiéter de la colère du roi ramena ses troupes en Champagne. Du reste il désapprouvait hautement la guerre des Albigeois qui fut le sujet d'une de ses satires que voici :

CHANSON 65e.

Diex est ensi come li pélicans
Qui fait son nit el plus haut arbressus,
Et li mauvais oseau qui vient de jus (1),
Ses oscillons ocist tant est puants;

(1) De *jussum* pour *deorsum*, en bas, à terre, dessous. *Venir jus*, descendre à terre. (*Note du secrétaire*).

Li père vient destroit et angosseus (1),
Dou bec s'ocist de son sanc dolereus,
Vivre refait tantost ses oseillons.
Diex fist au tel quant vint sa passion,
De son douc sanc racheta ses enfants
Dou deauble qui tant parest poissants (2).
Li guerredons en est mauvais lens,
Ke bien et droit et pitié n'a maia nus,
Ains est orguex et baras au desus,
Felonie, traisons et beubans (3).
Molt parest ors nostre estat perilleus,
Et se ne fust li essamples de ceus
Qui tant aiment et noises et tençons;
Ce est des clercs qui ont laisié sermons
Pour guerroier et pour tuer les gens,
Jamais en Diex ne fust mes hom creans.
Notre chief fait tous les membres doloir,
Pour c'est bien droit qu'a Diex nous en plaignons,
Et les grant copes ramolt sor les barons
Cui il poise quant aucuns veut valoir,
Et entre gent en sont molt à blamer
Qui tant aiment et mentir et geller,
Le mal en font desus eus revestir,
Et qui mal quiert maus ne li doit falir
Qui petit mal pourchasse à son pooir,
Li grand ne puet en son cuer remanoir.
Bien devrions en l'estoire veoir
De la bataille qui fust des deux dragons,
Si come on trouve en livre des Bretons
Dont il covint les chastel jus chaoir,
C'est cist siècles cui il covient verser,

---

(1) Destroit et angosseus, chagrin et, abattu de *districtus*, et *angustia*, angoisses (Idem).

(2) Puissant de *potens*.

(3) Pompe, arrogance, dureté.

Le Diex ne fait la bataille finer.
Le sens merlin en covient hors issir
Pour deviner qu'estoit à avenir,
Mais Ante-Criz vient, ce poez vos savoir,
Aus malices k'anemis fait movoir.
Savés ki sont les vi s oisels pugnais (1)
Qui tuent Diex et ses enfançonnés,
Lei papelart (2) dont li mont n'est pas nés,
Cil sont bien ort et puant et mauvais;
Il ochient toute la simple gent,
Par lour faus mos qui sont de Diex enfants.
Papelart font li siècle chanceler,
Par saint Pierre mal les fait encontrer,
Ils ont tolu joie et solas (3) et pais
S'en porteront en enfer le grant fais.
Or nous doint Diex li servir et amer,
Et la dame c'on ni doit oblier.

Peu de temps après le départ de Thibaut, Louis VIII mourut, et aussitôt le comte de Champagne fut accusé de l'avoir empoisonné. Blanche lui ferme alors les portes de Rheims; mais comme une partie des seigneurs venaient de se liguer contre la reine, le comte n'hésita pas sur leurs instances à se mettre à leur tête. Blanche a bientôt compris toute l'étendue de sa faute, et elle fait demander une entrevue au comte qui, rappelé tout-à-coup à des souvenirs qui lui sont toujours chers, abandonne les confédérés et fait échouer l'entreprise dont le but était d'enlever le jeune Louis IX. Devenu inutile à la régente, Thibault se voyait déjà délaissé; en outre le légat romain passait pour jouir des charmes de la reine; le duc de Bretagne crut l'instant favorable et lui offrit sa fille Isa-

(1) De *pugna*, bataille, batailleurs.
(2) *Papelart*, hypocrite.
(3) De *solatium*, consolation.

belle, le comte accepta ses offres. Voici comment M. l'abbé Poquet, dans son excellente Histoire de Château-Thierry, raconte ce qui se passa à cette occasion : « La journée » fut prise, dit Joinville, *que le comte de Chastel-Thierry* » *dut la demoiselle espoucer, et li dut en amener pour es-* » *pouser à une abbaye de Premontré, qui est de lez Chas-* » *tel-Thierry, que en appelle Val Secre, si connu j'entent.* » Tous les parents qui étaient *oncques touz parents*, » ajoute cet historien, le comte Pierre, firent amener la » demoiselle à l'abbaye de Val-Secret, et mandèrent au » comte de Champagne de s'y rendre pour accomplir sa » promesse. Au jour fixé pour la cérémonie nuptiale, » Thibault sortit de son château dans un équipage ma- » gnifique et avec une suite nombreuse. Il gravissait » déjà la côte des Chesneaux, lorsqu'il aperçoit un homme » qui presse son cheval pour le rejoindre. A mesure qu'il » avance, les yeux se portent sur l'étranger..., c'était » Geoffroy de la Chapelle, grand panetier de France. Il lui » remet, de la part du roi, une lettre conçue en ces » termes : « *Sire, comte de Champaigne, le roy a entendu* » *que vous avez convenances au comte Perron de Bre-* » *taingne que vous prendrez sa fille par mariage, si vous* » *mande le roy que se vous ne voulez perdre quoique vous* » *avez au royaume de France que vous ne le faites, car* » *vous savez que le comte de Bretaingne a pis fait au roy* » *que nul homme qui vive.* Un ordre si pressant et pour- » tant si ménagé que Thibault pouvait regarder comme » émané de Blanche, les instructions secrètes dont était » porteur l'envoyé du roi l'arrêtèrent dans sa marche, et » d'après l'avis de son conseil qu'*il avait avec li*, il s'en » retourna à Château-Thierry.

» Quand le comte Pierre et les barons de France eurent » appris ce changement subit, ils furent tous comme des » *enragés de dépit de ce qu'il leur avait fait*, car c'était » moins pour prendre part aux réjouissances matrimo-

» niales que pour organiser une révolte générale qu'ils » s'étaient rendus dans ce lieu. »

Ils réveillèrent alors les droits oubliés d'Alix de Champagne, et tournèrent leurs armes contre Thibault. *Les barons en fureur vindrent ardant et destruyant, d'une part le duc de Bourgogne, d'autre le roy de France, d'autre part pour venir combattre à eux. Le descort fut tel au comte de Champaigne que il mesmes ardoit ses villes devant la venue des barons, pour que ils ne les trouvassent garnies avec les autres villes que le comte de Champaigne ardoit. Ardi, il Espargnay et Vertuz et Sezenne.* Enfin les rebelles mirent bas les armes, et essayèrent d'entrer en négociations, mais saint Louis leur fit répondre : *Je les en dispense, jamais à nulle paix n'entendray ni ne souffrirai que Thibault y entende jusqu'à ce que la Champaigne soit délivrée des troupes qui la ravagent.* Etonnés de tant de fermeté, les barons se retirèrent, et afin d'ôter tout prétexte à de nouvelles révoltes, Louis IX condamna Thibault à racheter à la reine de Chypre ses prétendus droits, moyennant 40,000 livres et 2,000 livres de rente (JOINVILLE, page 46), mais comme Thibault ne pouvait payer une somme aussi forte, le roi lui acheta les comtés de Blois, Chartres et Sancerre qu'il réunit à la couronne. *Aucuns disoient que li roy ne tenait les dits fiefs que pour engaigement, mès ce n'est mie la vérité, car je le demanday au bon roy d'Outre-Mer qui me dit que c'étoit par achapt* (JOINVILLE, pages 46-47). Les choses en étaient là quand plusieurs seigneurs excitèrent Robert, frère du roi contre Thibault, et ce jeune prince le fit insulter au moment où il sortait de chez la reine ; le comte, ne pouvant tirer vengeance de cet affront, quitta la cour, et plus tard (1236), Blanche lui fit défendre de se présenter devant elle.

Peu de temps après, Thibault qui venait d'hériter du royaume de Navarre, rédigea avec l'aide du bon Simon

de Joinville, son grand sénéchal, les Coutumes de Champagne qui sont un des plus beaux titres à sa gloire.

Cependant Thibault brûlait de se venger de l'affront qu'il avait reçu du prince Robert ; une occasion ne tarda pas à se présenter. Pressé par le roi de partir pour la Palestine, il revendiqua les comtés qu'il avait vendus à Louis pour acquitter sa dette envers Alix de Champagne, et comme il avait trouvé dans les coffres de Sanche-le-Fort plus de 1,700,000 livres, il offrait de rendre l'argent qu'il avait reçu, et, en dépit du roi, il maria sa fille Blanche à Jean-le-Roux, fils de Pierre de Dreux, duc de Bourgogne, surnommé Mauclerc. Louis IX rassembla aussitôt une armée, et était prêt à fondre sur la Champagne lorsque Thibault se soumit ; il renonça solennellement aux fiefs revendiqués, livra les forteresses situées sur les frontières de la Champagne et de la Brie, et jura de prendre la croix pendant sept ans. Comme la reine lui reprochait son ingratitude, il lui répondit : *Madame, mon cœur, mon corps et toutes mes terres sont à votre commandement, et il n'y a rien qui vous pût plaire que je ne fisse volontiers. Jamais si Dieu plait contre vous ni les vôtres n'irai* (Baugier, Mém. hist. de Champagne) ; et pour plus de sûreté de sa parole il livra encore les places de Bray, de Nogent-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne. Avant de partir, Thibault entièrement réconcilié avec le roi, mit la Champagne sous sa protection ; il fit la chanson suivantes qu'il adressa à ses sujets.

CHANSON 54e.

Pour exciter à partir pour la Croisade.

Signor, saciez kior ne s'en ira
En cele terre, ou Diex fu mors et vis,
Et ki la croix d'Outre-Mer ne prendra,
A paines, mais ira en paradis.

Ki a en soi pitié et ramembrance
Au haut Seignor doit querre sa venjance,
Et délivrer sa tere et son païs.

Tout li mauvais demorront par deça,
Ki n'aiment Diex, bien ne honor, ne prie,
Et chascun dit ma femme que fera?
Je ne lairoie à nul fuer mes amis.
Cil sont assis en trop fole atendance,
K'il n'est amis fors que cil sans dotance,
Ki pour nos fust en la vraie crois mis.

Or s'en iront cil vailant bacheler,
Ki aiment Diex et l'onour de cest mont,
Ki sagement vöelent à Diex aler,
Et li morvens, li cendreus demorront.
Aveugle sunt de ne ce dont-je mie,
Ki un secours ne font Diex en sa vie,
Et por si pot port la gloire del mont.

Diex se laissa por nos en crois pener,
Et nous dira au jour où tuit venront·
« Vos, ki ma crois m'aidates à porter,
» Vos en irez là où le angèle sont.
» Là, me verrez et ma mère Marie.
» Et vos, par qui je n'oi oncques aie,
» Descendez tuit en infer le parfont. »

Chascun qui de demeurer toz haitiez,
Et que jamais ne doive mal avoir,
Ainsi les tient enemis et péchiez
Que ils n'ont sens hardement ne pooir.
Biau sire, Diex, ostez nos tel pensée,
Et nos metez en la vostre contrée
Si saintement que vos puisse veoir.

Douce dame, roine coronée,
Proiez por nos, Virge bien eurée,
Et puis après ne nos puit mes cheoir.

A son retour (1241), Thibault mit tous ses soins à réparer tous les maux que son absence avait causés à ses peuples. Plusieurs auteurs racontent qu'il assista au spectacle de cent quatre-vingt-trois Bulgares qui furent brûlés sur le mont Aimé, ou mont Wodemar, près de Vertus; mais cette assertion paraît fort erronée, car d'après les Annales Troyennes, cet auto-da-fé eut lieu en 1239, et, à cette époque, Thibault était en Palestine.

Thibault mourut en 1254 à Troyes; il fut inhumé à Pampelune, et son cœur transféré à Provins. Ce prince, que l'on surnomma le Posthume, le Juste, le grand et le chansonnier, était d'un caractère faible, et en même temps brouillon, turbulent, ne sachant jamais la veille ce qu'il ferait le lendemain, aussi prompt à se quereller qu'à se raccommoder; cependant on ne peut lui refuser des idées grandes, généreuses, et d'avoir beaucoup contribué au bonheur et à la liberté de ses peuples. Avant de terminer, nous donnerons encore une chanson, contre la corruption du siècle; cette chanson ne se trouve pas dans le recueil de La Ravaillière.

CHANSON 55e.

Contre la corruption du siècle.

Au tans plein de félonie,
D'envie et de traison,
De tort et de mesprison
Sanz bien et sanz cortoisie,
Et ke entre nos barons faisons
Tot le siegle empirier,
Que je vois escumenier
Ceans qui plus offrent raison,
Lors vil dir une chançon.
Li royaumes de Surie

Nous dit et crie à haut ton :
Se nos ne vos amendons,
Por Deu que n'i alons mie,
Ni ferions se mal non,
Dex aime fin cuer droiturier,
De tel gent se veut aidier,
Cil essauceront son non,
Et conquerront sa maison.
Encor vault mielx toute voie
Demorer en son païs,
Que aler pauvres chaitis (1),
Là où il n'a solaz ne joie ;
Que vos n'i troverez voir,
Bon estre, ne jeu, ne ris
Que vos aviez apris.
Amor a corru sa proie,
Et si m'enmaine tot pris
En l'ostel ce m'est avis,
Dont ja issir ne querroie,
S'il etoit en mon devis ;
Dame cui beautés fait oir,
Je vos fas bien savoir,
Ja de prison n'istrai vis,
Ains morrai loians amis.
Dame, moi, covient remaindre,
De vos ne m'en puis partir,
De vos amer et servir
Ne me seul oncques jor faindre ;
Si me vault bien un morir,
L'amor qui m'assault sovent,
A dès votre merci atent
Que bien ne me puet venir
Se n'est par votre plaisir.
Chançon va moi dire Lorent

---

(1) Prisonnier de *captivus*. *(Note du secrétaire.)*

Qu'il se gart outrement,
De grant folie en voir
Qu'en lui auroit faus martir.

La Société, sur la proposition du bureau et quelques membres, arrête pour sa séance publique le programme suivant :

QUESTIONS.

1° Fixer d'après des documents authentiques l'origine réelle ou présumée des paroisses des anciens diocèses de Soissons et de Laon (1).

2° Faire histoire des corporations d'arts et de métiers dans les principales villes du département.

3° Origine des léproseries. Régime auquel ces établissements étaient assujettis.

4° Histoire des coutumes judiciaires, civiles, militaires et ecclésiastiques au moyen-âge.

5° Histoire monétaire du Soissonnais et du Laonnois. Désigner les ateliers monétaires, les pièces qui ont été frappées.

6° Histoires du chant et de la liturgie dans les diocèses de Soissons. Particularités dans les usages liturgiques.

7° Quelle importance avait Soissons sous les Romains?

8° Déterminer la position des champs de bataille de Siagrius, de Truciacum, de Latofago.

9° Quel est le pavage qui convient le mieux aux églises? Indiquer les églises qui auraient conservé des modèles de carreaux historiés et des dalles tumulaires.

10° Faire la monographie d'une église de campagne

---

(1) On peut traiter ensemble ou séparément ces deux sujets relatifs aux deux diocèses.

qui soit remarquable et intéressante sous le rapport archéologique.

11° Aspect géologique du bassin de la vallée de l'Aisne. Quel intérêt peut présenter l'étude de sa formation ? Constater les découvertes les plus intéressantes.

12° A quelle époque peut-on rapporter les principales sépultures découvertes dans le département de l'Aisne ?

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 4 Juin 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales de la Société académique du Puy. 8e volume, de 1832 à 1833.

Biographie de Camille Desmoulins. 1 volume grand in-8°, de 306 pages, par M. Ed. Fleury.

Cette Biographie, fort intéressante, fait partie des études révolutionnaires sur le département de l'Aisne dont M. Ed. Fleury poursuit la publication avec autant de courage que de désintéressement et de talent.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Remercîments.

COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par arrêté en date

du 15 mai, a mis à la disposition de la Société une somme de 300 fr. à titre de subvention et d'encouragement.

La Société prie M. le président d'être l'interprète de sa gratitude auprès de M. le ministre. C'est un nouveau témoignage d'intérêt pour ses travaux auquel elle est fort sensible.

Le président demande s'il ne conviendrait pas d'employer cette nouvelle somme à quelque publication d'un intérêt local en dehors du Bulletin de la Société.

M. l'abbé Poquet cite plusieurs ouvrages manuscrits dont la société pourrait entreprendre successivement la publication, entre autres l'histoire des antiquités de Soissons par Berlette, l'histoire de Cabaret, le martyre de saint Quentin. Le manuscrit de Berlette, plus curieux par son antiquité que par sa vérité historique, ne comprendrait qu'environ 300 pages in-8° avec les notes qu'on pourrait y joindre. Le manuscrit de Cabaret est plus considérable, mieux rédigé, et fait avec assez de critique. Son histoire est divisée en deux volumes in-4°. Le premier est consacré à l'histoire civile, le second à l'histoire religieuse. On pourrait adopter la même division. Mais cet ouvrage aurait besoin de nombreuses annotations; peut-être serait-il utile d'y rapporter les passages des autres manuscrits que Cabaret attaque quelquefois. Le martyre de saint Quentin est un manuscrit très ancien et très vieux, et qui peut offrir beaucoup d'intérêt.

M. Destrez veut qu'avant de s'engager dans aucune publication, on consulte les ressources du budget, et d'ailleurs l'honorable membre trouve que si la Société fait, comme elle a manifesté le désir, une séance générale, il lui faudra quelques fonds pour l'impression des mémoires.

La Société invite chacun des membres à lui signaler

l'ouvrage qu'il serait plus utile de publier en consultant les ressources dont elle pourra disposer.

M. Bryois, clerc de notaire à Roucy, envoie :

1° Copie d'une charte de François de la Rochefoucault, comte de Roucy, octroyée à ses habitants et sujets de Chivres.

2° Copie d'un acte de notoriété constatant les dégâts commis à Concevreux et autres villages pendant les guerres de la Fronde.

M. Bryois annonce qu'il a entre les mains un inventaire des titres du château de Roucy antérieur à 1688 qui comprend quelques pièces importantes au point de vue historique, et qu'il se chargera de faire transcrire si la Société le juge convenable.

La Société pense, comme M. Bryois, que l'inventaire dont il s'agit pouvant être fort utile pour faire connaître les anciens possesseurs féodaux relevant de Roucy, les contrats de mariage, les partages et échanges, les testaments de la maison de Roucy ; elle accepte donc avec empressement la proposition que veut bien lui faire M. Bryois.

Si MM. les clercs de notaire voulaient, comme M. Bryois, parcourir et compulser les archives si nombreuses qui sont en dépôt dans les études, l'archéologie et l'histoire locales feraient une ample moisson. Nous exprimerons le même désir à MM. les greffiers de mairie, aux archivistes et aux bibliothécaires de notre département. Ces Messieurs ont entre les mains une foule de documents précieux et qu'ils devraient s'empresser de faire connaître.

M. Destrez met sous les yeux de la Société la copie d'un traité d'échange de la seigneurie de Vailly contre Mouzon et autres lieux en 1379.

M. Pécheur soumet à l'examen de la Société 1° plusieurs pièces de monnaies romaines de Tibère, de Ger-

manicus, d'Auguste; 2° une charnière en cuivre, une garniture de ceinturon, une chainette, une broche; 3° quelques fragments de vases, un Phallus. Ces divers objets ont été trouvés sur le territoire de Ressons, et non loin de la chaussée romaine et d'un endroit qu'on désigne par le mot d'Arlène *(villa aureliana)*, connu sous le nom de ville des Gaules.

L'honorable membre ajoute qu'on a aussi découvert des vestiges d'un aqueduc, et que les environs sont couverts de mosaïques; il y aurait donc toutes chances de nombreuses trouvailles, si la Société voulait y entreprendre des fouilles.

M. Williot fait aussi l'exhibition d'une main en marbre blanc supportant un lion au repos. Cet objet a été trouvé à Ciry-Salsogne et sur l'emplacement d'un édifice évidemment romain.

Plusieurs membres réclament avec raison contre une énorme enseigne qu'un marchand de vin vient de faire placer au portail de l'ancienne église Saint-Pierre. Ce monument, un des plus précieux débris de l'architecture romane, a déjà été si affreusement mutilé qu'on devait bien lui épargner cette nouvelle injure.

M. le président se charge d'écrire à M. le maire de Soissons pour l'engager à faire disparaître cette déplorable enseigne, et de solliciter l'abandon de Saint-Pierre pour y établir un musée.

M. Betbeder demande à quoi en est le projet de restauration pour les vitraux de la cathédrale. Des études ont été faites, des plans soumis; le moment lui paraîtrait venu de s'occuper de cette importante restauration, qui ajouterait un nouveau lustre à notre cathédrale déjà si belle.

M. Clouet lit un mémoire sur les découvertes qu'on vient de faire à Champlieu (Oise).

M. Destrez donne lecture d'une notice sur l'église de Vailly due à M. Ribaux, curé-doyen de cette commune.

NOTICE

Sur l'Eglise de Vailly.

L'église a été construite vers la fin du 12e siècle. Des connaisseurs l'ont jugé plus ancienne, mais c'est à tort. D'anciens titres donnent pour fondateurs les bénédictins de Saint-Crépin de Soissons. En voici les circonstances :

L'église menaçait ruine. Nivellon Ier, de Chérizy, évêque de Soissons, pressa la commune de faire les réparations. Elle n'en avait pas les moyens. Alors il offrit la cure à la riche abbaye de Saint-Crépin, qui s'obligeait à toute la dépense. Une fois en possession du bénéfice, les religieux aimèrent mieux construire une église neuve que de rétablir l'ancienne. Or, Nivellon ne fut élevé sur le siége de Soissons qu'en 1176, et sa donation n'est pas antérieure à 1187. L'édifice fut commencé aussitôt, et achevé en quinze années.

Dans son état primitif, c'est une croix latine à trois nefs, terminée au levant par une abside, et au couchant par une belle rosace et un élégant portail. Sa longueur en dedans œuvre est de quarante et un mètres. Sa largeur prise entre les bras de la croix de vingt mètres.

A l'extérieur, le style d'architecture est tout roman, si l'on en excepte les fenêtres du clocher et le portail, où le plein-cintre commence à céder à l'ogive. Les entablements sont ornés de têtes d'hommes, d'animaux et d'autres sujets symboliques ou imaginaires. Le portail est couronné de jolies statuettes qui ont été mutilées pendant les jours mauvais du dernier siècle. La tour du clocher s'élève au-dessus du chœur. C'est la partie la plus élégante de l'édifice. Sa flèche est postérieure à 1505, où une violente tempête renversa celle qui existait. On

dirait en la regardant qu'elle penche et menace de se renverser vers le sud-ouest. C'est la disposition de l'architecte qui, pour prévenir un nouveau malheur, imagina d'opposer la force de la charpente aux vents qui sévissent avec plus d'impétuosité dans notre site.

A l'intérieur, c'est l'ogive qui règne tant aux voûtes qu'aux arcades des piliers, qui séparent et soutiennent les différentes parties de l'édifice. Ces piliers dans la nef sont au nombre de huit, quatre de chaque côté, sans compter quatorze pilastres de même modèle adossés aux murailles. Le chœur est supporté par quatre piliers plus forts et plus élevés. Tous sont composés d'un faisceau de colonnettes très gracieuses et surmontés de riches sculptures. Aucun ne ressemble aux autres. On y voit des fleurs, des feuillages, des guirlandes, des animaux symboliques ou fabuleux, des têtes d'hommes, de saints, de Jésus-Christ.

Le chœur seul est voûté dès sa fondation primitive; les bas-côtés l'ont été plus tard. On reconnaît le style du 14e siècle. Sa grande nef a maintenant un plafond. Mais nos ancêtres, moins délicats que leurs descendants, se croyaient assez abrités par la toiture. Aussi enrichissaient-ils de sculptures les pièces les plus apparentes de la charpente. Elles sont en bois de châtaignier et conservent très bien leurs sculptures. Le nouveau plafond prive le vaisseau d'une très belle rosace, évidemment destinée à l'orner et à l'éclairer.

Voilà pour l'édifice primitif. Plus tard on le jugea trop étroit, et on l'agrandit à quatre reprises : 1° On ajouta deux chapelles parallèles entre les bras de la croix et l'abside; 2° une gracieuse petite chapelle à l'ouest du bras gauche; 3° une seconde à l'ouest encore de celle-là; et 4° une très grande et élégante chapelle à l'ouest du bras droit de la croix.

Ces additions nuisent à la régularité extérieure du mo-

nument; mais à l'intérieur elles sont d'un très bon effet. Elles procurent d'ailleurs à l'archéologue le plaisir de reconnaître dans le même édifice les phases successives et les diverses ornementations de l'architecture gothique. On retrouve dans cette église du roman, du gothique du 12e, 13e, 14e, 15e et 16e siècles.

Cette église offre un intérêt véritable, et qui est apprécié des connaisseurs. Le congrès de Rheims l'a signalée comme une des plus curieuses du Soissonnais, si riche en beaux édifices religieux. M. Desmousseaux de Givré, qui la visita avec autant d'intelligence que de soin, quand il était préfet de l'Aisne, l'a fait classer parmi les monuments des beaux arts. Que n'est-il encore à notre appui, pour lui obtenir les secours dont elle a si besoin pour sa conservation même! Toute la toiture est en si mauvais état, que l'édifice est compromis, si, bientôt, on ne nous vient en aide.

Ce que nous avons le plus à désirer après, c'est de rendre à l'intérieur de l'édifice toute son élégance. Il faudrait baisser d'environ un mètre le dallage qui est au-dessus des socles, reporter le plafond de la nef contre la charpente de la toiture, ce qui rendrait au monument toute sa grâce, son caractère grave, religieux, toute sa beauté, l'élégance à ses colonnes, la hardiesse à sa voûte, et procurerait la vue de son admirable rosace.

M. l'abbé Poquet ne croit pas que la charpente de l'église de Vailly soit en bois de châtaignier; c'est là un vieux préjugé qui ne repose sur aucun fondement. La charpente de Vailly est comme celle de nos grandes cathédrales, en bois de chêne du pays. On peut voir, ajoute l'honorable membre, ce qui a été dit dans le Bulletin des comités historiques (1).

(1) Tome I, pages 89, 160, 247, 248, 262, 369, 293, 340; tome II, pages 152, 498, 514, 517, 562. Histoire de Château-Thierry. Tome II, page 26.

La Société désirerait aussi posséder les preuves que M. le doyen dit avoir entre les mains sur l'origine de l'église ; ce serait là une de ces bonnes fortunes auxquelles elle n'est pas habituée en fait de dates importantes.

M. Gencourt observe que les clochers de Chery-Chartreuve, de Saint-Pierre-Aigle, de Vailly sont bâtis sur un plan incliné afin d'opposer plus de force à la tempête et aux vents.

M. Daras envoie un travail sur la découverte d'un Lophiodon.

Ces deux derniers mémoires ayant provoqué diverses objections, la discussion en est remise à la prochaine séance.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Juillet 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le vicomte de Courval, à Pinon, membre du conseil général de l'Aisne, est nommé à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. le maire de Soissons informe M. le président que la ville est obligée de donner aux Dames religieuses de l'Enfant-Jésus le local affecté jusqu'ici aux réunions de la Société, mais qu'il met à sa disposition, pour le même objet, le petit salon de la mairie toutes les fois qu'il n'y aura pas d'assemblée municipale.

M. Périn est chargé de déposer à la bibliothèque, au nom de M. Dieu de Château-Thierry, des notes sur la ville de Soissons recueillies par M. Paté, ancien notaire.

Ces notes paraissent contenir quelques faits et des renseignements sur les rues principales de la ville.

M. Tétart de Genlis envoie le calque d'un tableau fort ancien représentant Jésus-Christ bénissant de la main

droite, et tenant de la main gauche un livre scellé; les quatre évangélistes occupent les coins du tableau.

M. Tétart sera prié de communiquer à la Société ce curieux émail dont on pourra faire un dessin exact.

M. le président réclame la solution d'une proposition qui a été faite à la Société, savoir si elle comptait employer une partie de ses fonds libres à quelques publications intéressantes pour le pays, ou à faire exécuter des fouilles.

M. l'abbé Lecomte croit que le meilleur emploi qu'on puisse faire des fonds de la Société, c'est d'augmenter les publications qui forment à elles seules toute l'importance et la vie d'une société.

M. Decamp croit, de son côté, que les fouilles ne sont pas moins intéressantes pour l'histoire de l'art dans le pays.

Un membre émet une troisième proposition, celle de faire d'abord exécuter des fouilles sur le terroir de Ressons, dans un lieudit la ville d'Arlène, au-dessus de Pontarcher. Il paraît que cet endroit, où on a déjà découvert des fibules, des pièces de monnaies, un aqueduc, des murs et jusqu'à des œufs cachés à deux mètres dans la grève offrirait des chances de trouvailles peut-être considérables.

Cette proposition est adoptée. Il est convenu qu'après les autorisations obtenues, et l'enlèvement des récoltes, la Société fera exécuter des fouilles sous la direction de plusieurs de ses membres.

M. de Laprairie soumet à l'examen de la Société plusieurs lampes antiques, à trois rangs de perles; l'une d'elle a été trouvée au Mail.

M. Decamp met sous les yeux de la Société le *fac simile* d'une pierre tombale placée dans le transept méridional de la cathédrale de Soissons, et dont il est parvenu à déchiffrer plus heureusement que ses prédécesseurs quel-

ques mots qui feraient croire que ce personnage aurait fondé, ou enrichi la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Qui... hanc capellam B. Joh. 15. *Bapt.*
Obiit Anno D. M. CC.

M. Williot donne communication de quelques médailles en argent trouvées à Brunehamel et à Clermont ; ce sont trois Philippe-l'Ancien ; quatre Otacilia ; deux Julia Maesa, Julia Mammea ; un Dèu ; deux Antonin-le-Pieux ; deux Philippe ; deux Galienus ; six Valerianus ; un Salononia ; un Geta ; un Sevère.

M. Bryois écrit de Roucy :

« MONSIEUR,

» Je vous adresse copie d'une transaction authentique entre le seigneur et les habitants de Montaigu, relative aux usages communaux. L'examen de cette transaction m'a suggéré la pensée de vous soumettre les quelques questions suivantes :

» 1° Quelle est l'origine des usages communaux ?

» 2° Provenaient-ils des seigneurs féodaux ?

» 3° Ne dépendraient-ils pas au contraire du domaine royal ?

» 4° Le droit d'usage emportait-il le droit à la propriété du fonds ?

» 5° En supposant que les usages relevassent directement de la couronne, quel était ce droit des seigneurs (un quart) dans lesdits usages ?

» 6° Quel était le caractère de la somme payée au roi par les usagers, impôt, redevance, etc ?

» Cette question de l'origine des usagers est inséparable de l'histoire des communes.

» Je vous annonce avec une bien vive satisfaction que j'ai reçu l'autorisation de parcourir le *chartrier* du châ-

teau de Roucy. Je vais me mettre incessamment à la besogne. D'avance je puis vous promettre que mon examen sera minutieux et bien complet. Je serais heureux de faire quelque trouvaille intéressante pour le pays.

» J'aurai bientôt l'honneur de vous mettre au courant du commencement de mes recherches. »

La demande faite par M. Bryois ayant besoin d'être étudiée plus à fond, est renvoyée à une commission de trois membres, qui seront chargés de lui adresser un rapport.

M. l'abbé Daras donne la description d'un ivoire du 12e siècle connu, au musée de Cluny, sous le nom de châsse de saint Yves de Braisne. M. l'abbé Poquet possède quatre magnifiques dessins de ce curieux ivoire dûs à la patience et au beau talent de M. Gallouzeau de Villepin, membre correspondant. La Société admire la netteté et l'exactitude scrupuleuse de ce dessin. On voit que l'artiste parisien n'a rien voulu inventer, ni même corriger. Il s'est contenté de rendre la figure et les incrustations de l'ivoire avec toute leur raideur et leur dureté. C'est un vrai *fac-simile* qui peut dispenser d'avoir l'objet réel sous les yeux, tant il a dans l'exécution de fidélité et de précision.

MESSIEURS,

Parmi les œuvres d'art précieusement conservées jusqu'à la révolution dans l'abbaye de Saint-Yves de Braisne, l'une des plus magnifiques était, sans contredit, la charmante petite châsse qui renfermait les ossements du saint archevêque de Rouen. Ce beau reliquaire, aujourd'hui admiré comme l'un des plus curieux ouvrages de la sculpture romane du 12e siècle, est en ivoire massif, et remarquable, autant par la richesse du sujet, que par l'originalité de l'exécution et l'ancienneté de son existence. On sait que pour conserver le corps de saint Yves,

et le dérober à la fureur des Normands, il avait été transporté au 10e siècle de la cathédrale de Rouen dans l'église de Braisne, et que Braisne, qui n'avait été jusque-là qu'un endroit obscur, fut tellement illustré à cette époque par les miracles, que les habitants furent obligés de donner au village un agrandissement nécessité par le concours des populations. Or, ce fut à l'occasion et en reconnaissance de ces faveurs du ciel qu'à l'endroit même où ces merveilles s'étaient accomplies, vers 1150, un monastère fut fondé, une basilique construite, et notre reliquaire sculpté. Dès-lors, pendant le moyen-âge, la châsse de saint Yves, placée dans la basilique, fut toujours honorée dans le pays avec le plus profond respect. Les hommes de goût ne remarquaient pas sans plaisir la beauté de ce petit monument; et, en 1725, Hugues, évêque de Ptolemaïde, et abbé d'Estival, passant à Braisne pour recueillir les matériaux de son histoire générale des abbayes de Prémontré, contempla le curieux coffret et ses nombreux personnages avec admiration. Il fut frappé surtout de l'art et de l'élégance du travail, *arte eleganti elaborata*, dit-il, lui-même dans sa description.

A l'époque de la révolution, les populations de la contrée attribuaient encore à la châsse de saint Yves de Braisne la vertu d'opérer des miracles, et elle continuait de jouir en paix de cette légitime vénération dont elle était, depuis tant de siècles, en possession. Elle ornait, en 1793, la chapelle sépulcrale de l'abbé Barthélemy.

Maintenant par quelle fatalité, quand Braisne sauvait sa belle basilique de Saint-Yves, cette chapelle sépulcrale fut-elle renversée? et par quel bonheur le précieux coffret a-t-il échappé sain et sauf à la destruction, c'est ce que j'ignore; la tradition locale en aura probablement conservé le souvenir. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce rare morceau de sculpture passa, sous la restauration, dans le musée particulier de M. Brunet-Denon;

et qu'à l'époque de la vente de cette collection, M. Baron s'en rendit acquéreur. Cataloguée dans le riche cabinet de cet amateur sous le n° 107, c'est là que cette châsse fut dessinée pour la première fois, et publiée par Hauser, dans le moyen-âge monumental. Cette lithographie, quoique faible, révéla à M. Dusommerard, qui exhumait de la poussière tous les chefs-d'œuvre cachés de l'art chrétien, un de ces merveilleux édicule de l'art primitif, fruit de la patience et du génie, et il s'empressa d'en doter le musée des Thermes, où il se trouve aujourd'hui exposée sous le n° 399, salle du fond.

C'est là où j'eus le plaisir de le découvrir au mois de septembre dernier, et de recueillir, comme par hasard, l'histoire de ses adjudications.

Le musée de Cluny compte actuellement cent vingt-cinq ivoires sculptés du moyen-âge. De ce nombre, trois seulement, y compris la châsse de saint Yves, appartiennent au 12° siècle. Une telle rareté ne doit sans doute inspirer que trop de regret, sur l'aliénation et le départ du pays, d'un ivoire qui l'emporte à tous égards, non-seulement sur les autres produits de l'art contemporain recueillis dans le musée, mais qui est même incontestablement supérieur, sauf la grande châsse rehaussée d'or du 14. siècle, à tous les autres ivoires de cette célèbre collection.

Néanmoins sa conservation se trouvant désormais assurée, nous nous contenterons d'en donner ici une brève description.

Cette châsse offre l'aspect d'une petite maisonnette allongée, et dont la toiture serait adoucie en biseau à chaque pignon.

Elle rappelle assez bien à l'esprit ces petits monuments que les architectes des cathédrales, ou les rois, fondateurs d'abbayes, portent entre les bras sur leurs dalles funéraires. Les quatre façades du bas sont occupées par une galerie continue, et les entre-colonnements peuplés

de personnages, debouts dans leurs niches, et représentant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

C'est sous cette gracieuse colonnade, sur les toits qui la surmontent, et jusque sur les pignons, que le sculpteur roman a imaginé de représenter, en pied et nommément, les anges et les archanges; les temps avant le déluge : Adam, Noé; l'époque des patriarches, depuis Abraham jusqu'à Moïse; les pontifes, comme Aaron et Samuël; les ancêtres de Jésus-Christ, comme Jessé; les rois de Juda, David, Salomon, Roboam; les prophètes, comme Jérémie, Jonas, Daniel et Isaïe. Puis arrivant aux temps évangéliques : saint Simon, saint Joseph; la sainte Vierge; les mystères; les rois Mages; Jésus, sauveur du monde, entouré de ses quatorze apôtres.

Toutes ces statues, entaillées au vif dans l'ivoire, se tiennent adossées contre le monument dans une multitude de petits portiques en saillie. Quarante-six pilastres quadrangulaires posés sur leur piédestal, et coiffés de leur chapiteau de feuillage, supportent l'arcature au-dessus de laquelle des tourelles crénelées s'élèvent entre chaque arcade, et vont soutenir, de leurs pyramides légères, les combles de la toiture.

Tel est le reliquaire de saint Yves de Braisne; il n'occupe pas un tiers de mètre carré, et cependant c'est dans un si petit espace, que le ciseau du 12e siècle sacrifiant impitoyablement la mollesse des poses et les gracieux contours des draperies, a su resserrer l'ensemble le plus instructif et le majestueux qu'il soit donné à l'art de concevoir.

M. Lecomte tout en reconnaissant l'intérêt artistique qu'offre cette châsse, proteste contre son authenticité comme ayant renfermé les reliques de saint Yves; l'ancienne châsse, ajoute l'honorable contradicteur, était en

vermeil, ornementée de statuettes ; on a conservé la main d'une de ces statuettes.

M. Daras affirme qu'il y avait deux châsses de saint Yves, l'une contenant le corps du saint, et l'autre les parties les plus délicates du corps ; c'est cette seconde qui a été achetée du curé de Braisne en 1815.

M. Lecomte insiste et donne les détails les plus circonstanciés pour annihiler l'opinion de M. Daras. Il dit que la châsse de St-Yves a été portée le mercredi de la Pentecôte 1793, et brisée à l'angle de la rue du Martois.

M. Daras trouve que ces détails n'infirment en rien son sentiment ; il a trouvé au musée de Cluny et dans les notes de M. Dusommerard des preuves suffisantes.

M. Betbeder expose que le voyage d'exploration arrêté pour Champlieu n'a pu s'effectuer. M. Betbeder invite les membres de la Société à visiter le plan en relief de Saint-Jean-des-Vignes, dont il s'occupe en ce moment.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Août 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Didron, secrétaire du comité des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques, remercie la Société du diplome qu'elle lui a conféré, en qualité de membre honoraire de la Société, et il offre à ses nouveaux collègues, comme témoignage de gratitude, le Manuel de la peinture, ouvrage capital, et que le savant archéologue a découvert au mont Athos, dans un voyage qu'il fit en Grèce.

M. Grehen fait hommage à la Société d'une magnifique tête en marbre blanc, et qui semble accuser l'habileté du ciseau romain.

Vifs remerciments et classement.

COMMUNICATIONS.

M. Gencourt présente le plan des fouilles que la So-

ciété vient d'entreprendre près de Pontarcher, commune de Ressons-le-Long. Les ouvriers ont mis à jour, sur un carré long de 222 mètres sur 136, de nombreux vestiges de constructions, des aqueducs pavés en larges tuiles à rebords, des espèces de puisards où affluent les conduits; quelques-uns de ces conduits sont presque à la surface du sol et pratiqués dans la cavité d'une pierre d'un petit diamètre, ce qui les fait ressembler à une gouttière. On a retrouvé, aux angles de ce carré, de nombreuses cellules de 3 mètres sur 4, alternées comme un damier, ordinairement deux plus grandes et deux plus petites.

M. l'abbé Daras croit que ces petites habitations sont ce qu'on appelle en Italie *Cubicularia*.

M. l'abbé Poquet pense que cet emplacement a dû être autrefois un établissement romain, peut-être un de ces camps permanents qu'on échelonnait le long des chemins de l'Empire; il faudrait, dans ce cas, retrouver les remparts et les talus de cette sorte de retranchement.

La Société décide qu'elle continuera ces fouilles intéressantes. Une somme de 200 fr. est allouée sur celle de 300 fr. accordée par le ministère comme encouragement pour les travaux de la Société.

M. Destrez propose de publier un compte-rendu exact de tous les ouvrages offerts à la Société.

La Société trouve que ce travail serait trop long et trop dispendieux.

M. Decamp voudrait qu'on réduisît ce travail à une table détaillée, où l'on rendrait un compte très-abrégé des ouvrages qui intéressent le pays.

La Société se range à ce dernier avis, et accepte l'offre que lui fait M. Decamp de se charger, en qualité d'archiviste, de dresser la table générale dont il est question.

Cette table sera imprimée à la fin de chaque volume.

M. de Laprairie lit une notice sur l'église et le château de Berzy.

BERZY,

Son Eglise et son Château.

Quoiqu'il ait été publié depuis quelques années de nombreuses monographies de cathédrales, de simples églises et de vieux châteaux, les archéologues ne se sont pas encore mis d'accord sur la manière de traiter ce sujet. Les uns veulent qu'on se borne à une description concise, purement archéologique, du monument que l'on a sous les yeux ; les autres pensent au contraire qu'il est permis, s'abandonnant à ses impressions, de communiquer à ses lecteurs ce que sa vue a produit d'émotions ; et que le site où il est placé. et les objets étrangers qui l'environnentajoutent à ce qu'il vaut, pris en lui-même. Je crois que, comme en toutes choses, il ne faut pas avoir de système exclusif, et que l'on peut s'accorder le droit de décrire et de peindre au moins, en quelques mots, le paysage où se trouve placé le monument que nous voulons faire connaître. Comment d'ailleurs l'isoler complétement des objets qui l'entourent ? La manière dont nous le jugerons ne se ressentira-t-elle pas toujours, même malgré nous, de la manière dont ils nous aura impressionné ? Qui n'a remarqué souvent à quel point les circonstances étrangères aux choses elles-mêmes nous les font voir sous un jour plus ou moins favorable ? Et puis, la situation d'un monument n'est pas sans intérêt au point de vue archéologique et historique ; les exigences de l'art n'étant pas les mêmes pour toutes les positions, il est curieux de constater si l'architecte en a tenu compte ; enfin s'il a approprié ses constructions aux lieux où il avait à les élever. Voilà pour la question d'art ; quant à la question historique, elle me paraît avoir aussi son importance. J'ai cru remarquer, par exemple, que le

grand nombre des châteaux anciennement fortifiés qui se trouvent dans les environs de Soissons (1) sont placés sur des points élevés, et qu'au contraire dans la Picardie, on les rencontre plus souvent dans des lieux marécageux. Or, ce qui fait l'objet de mon observation ne tient-il qu'à la nature de deux pays ? ou bien pourrait-on y voir soit deux systèmes de défense de deux peuples distincts, soit des dates différentes, plus récentes ou plus éloignées, selon le système adopté. Ainsi, l'on attribuerait les châteaux-forts, entourés de fossés remplis d'eau, à des peuplades tout-à-fait primitives, et l'on verrait, dans les forteresses perchées sur des points élevés, le commencement de l'art des fortifications.

J'abandonne ces considérations, qui seraient peut-être mieux placées dans un ouvrage spécial, pour parler de Berzy, de son église et de son château.

Le village de Berzy-le-Sec est situé à six kilomètres de Soissons, sur une langue de terre qui s'avance comme un promontoire dans la vallée de la Crise. De cette position, la vue s'étend au loin et rencontre, presqu'à l'extrémité de l'horizon, la tour de la cathédrale et l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, dont les flèches aériennes viennent admirablement meubler ce paysage, l'un des plus beaux de notre pays.

Berzy doit, à sa position élevée et à l'absence de sources et de ruisseaux, le surnom qui lui a été donné (2). L'*Etat du diocèse de Soissons*, imprimé en 1783, traduit Berzy par *Berziacur*. Dans une charte du 13e siècle, reproduite par le cartulaire de Saint-Léger, folio 12, verso (bibliothèque du séminaire de Soissons), on trouve ce nom déjà écrit ainsi *Berzy*. Je dirai, en passant, que la

---

(1) Coucy, Pierrefonds, La-Ferté-Milon, Braine, etc.

(2) Sec comme Berzy, est un dicton souvent employé par les classes inférieures du Soissonnais.

lecture des vieux manuscrits conduit à affirmer que déjà vers la fin du 13e siècle, le plus grand nombre des noms de lieux étaient orthographiés et prononcés à peu près comme ils le sont encore aujourd'hui.

Le village de Berzy, qui fait partie maintenant du canton de Soissons, dépendait autrefois de la châtellenie de Pierrefonds (1), et en était une des onze mairies. Les lieux remarquables de cette châtellenie, dit l'historien du Valois, sont le château de Martimont, Cœuvres, chef-lieu du duché d'Estrées, les terres de Berzy et de Villers-Hélon, etc.

Au moment de la révolution, madame la princesse de Chimay, née de Saint Fargeau, était dame et vicomtesse de Berzy.

CHAPITRE.

Berzy, qui n'est aujourd'hui qu'une annexe de Courmelles, avait autrefois un chapitre composé de huit chanoines, qui avait été fondé en 1524, par Nicolas Louvain, seigneur du lieu. Le curé en était le doyen, et les autres chanoines, en général choisis parmi les curés des environs, étaient présentés par le seigneur de Berzy, et nommés par l'évêque de Soissons. Les chanoines s'assemblaient, le premier lundi du mois, dans l'église de Berzy pour y faire l'office, et pour cette obligation, ils recevaient un muids de blé. C'est ainsi que les choses se trouvaient arrangées en 1789; mais, à l'origine, les chanoines résidaient à Berzy, et recevaient des prében les plus considérables auxquelles Nicolas Louvain avait pourvu par la donation de terres, bois et prés. De son côté, la dame de Louvain, femme du fondateur, avait « gratifié » les nouveaux chanoines de nombre d'ornements très-

(1) Carlier, Histoire du Valois. Tome I. Introduction.

» riches et très-élégants, travaillés de ses propres » mains. » (1)

En 1690, Annibal d'Estrées, devenu seigneur de Berzy, tenta de transporter, à Cœuvres, le chapitre de Berzy; mais il ne put réaliser son projet. (2)

Le chapitre de la cathédrale de Soissons, qui présentait à la cure de Berzy, partageait, avec les religieux de Saint-Médard, la dîme de la commune, dont, cependant, une faible partie avait été cédée au curé.

ÉGLISE.

Il est une surprise que l'on éprouve souvent lorsque l'on parcourt notre pays, c'est de trouver, dans un village qui n'a pas et n'a jamais pu avoir une grande importance, un monument charmant, orné de nombreuses sculptures, et où l'on n'a rien négligé pour le rendre digne du Dieu qui y est adoré. Ici, cela s'explique naturellement par l'existence dans les mêmes lieux d'un château, qui n'a pas dû cesser d'appartenir à de puissantes familles.

Extérieur.

L'orientation de l'église de Berzy, ce qui est rare, est à peu près parfaite.

On a souvent traité la question de l'orientation des églises; mais pour la résoudre d'une manière satisfaisante, il aurait mieux valu moins disserter et plus vérifier; c'est ce que j'ai fait, et pour moi, il résulte de mes observations, sur un assez grand nombre d'églises: 1° que la direction vers l'orient est rarement parfaite; et 2° que l'on s'en est beaucoup écarté, lorsque la disposition du

---

(1) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret. Tome II.

(2) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret. Tome II.

terrain présentait des difficultés (1). La conséquence que je tire de ce fait bien constaté, c'est que l'orientation des églises pendant les 11e, 12e, 13e, 14e et 15e siècles était un principe, il est vrai, mais un principe élastique.

A son extérieur, l'église de Berzy est entièrement romane, non pas dans le genre lourd, écrasé et massif de la période des 10e et 11e siècles, mais dans le style élégant et fleuri du milieu et de la fin du 12e. D'ailleurs, l'ogive qui vient se montrer à l'arc triomphal du chœur accuse évidemment cette dernière date.

Une seule porte à plein-cintre s'ouvre dans le pignon de l'ouest pour donner entrée dans l'église. La baie, loin d'en être surbaissée comme il arrive fréquemment lorsqu'il s'agit de ce genre d'édifice, s'élève dans de belles proportions. Son cintre, orné d'archivoltes, repose sur trois colonnettes annelées; le tout est couronné d'un cordon de rinceaux très-bien exécutés. Dans le gable, l'architecte a placé une simple fenêtre romane, ornée de quatre colonnettes annelées. Encore au-dessus de cette fenêtre, il existe une autre baie qui semble avoir servi de porte à un pont qui serait venu y aboutir, et qu'on y aurait jeté autrefois d'une galerie placée au haut de l'angle du mur sud-est du château (2).

Les murs de la nef et des bas côtés n'offrent rien de remarquable. Les corniches qui supportent le toit ne présentent aucune ornementation; il y a tout lieu de croire qu'elles ont été refaites à une époque assez récente.

Une tour carrée s'élève sur le transept, ou plutôt sur

---

(1) La cathédrale de Soissons dévie un peu vers le nord. L'ancienne abbatiale de Morienval est tournée vers le nord-est. Léglise de Laffaux (12e siècle), celle de Vassemy, et beaucoup d'autres, ne sont pas exactement orientées.

(2) La distance, entre l'église et ce mur, est de huit mètres environ.



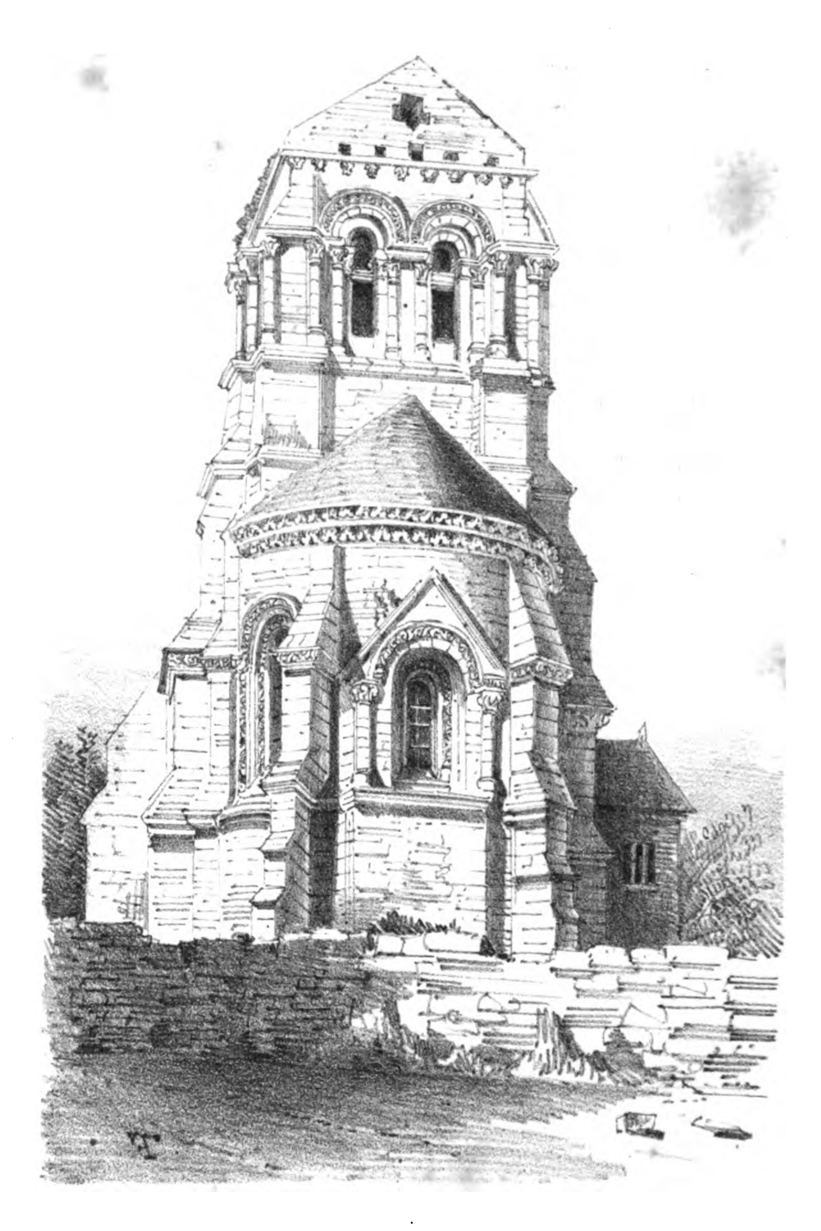
la place où devraient s'allonger les bras de la croix ; elle n'a pas une hauteur considérable, mais elle est d'une belle construction. On peut supposer, avec assez de vraisemblance, qu'elle a été pendant longtemps surmontée d'une flèche en pierre. Chacune de ses quatre faces porte deux fenêtres avec moulures et colonnettes. Les contre-forts sont également ornés de colonnettes qui règnent avec celles des fenêtres.

L'église se termine par une petite abside en cul de four dont la double corniche est formée d'un cordon de feuilles entablées, et d'une rangée de têtes saillantes d'hommes et d'animaux ; enfin un fronton triangulaire faisant saillie donne une espèce de prolongement à l'abside. La fenêtre de ce fronton, ainsi que les deux autres de l'abside, ont leurs baies ornées d'abord de deux tores, puis d'un cordon ou guirlande de quatre feuilles, et enfin d'un troisième tore, plus gros que les deux premiers (1). Pour compléter l'ornementation de cette partie de l'église, une corniche de rinceaux et de petites têtes saillantes bien fouillés et très-finement travaillés règne au-dessus des larmiers des contre-forts, et suit le contour des fenêtres ; enfin les angles du fronton ont reçu deux colonnettes dont le chapiteau est formé d'une tête dont la bouche énorme porte d'un côté un petit animal ras, lièvre ou lapin, et de l'autre deux serpents.

Quand après avoir gravi la montée longue et fatigante qui conduit au village de Berzy, on arrive au pied de la tour et de l'abside de son église, on s'arrête avec un véritable plaisir pour admirer ces pierres si bien appareillées, ces moulures si bien profilées, ces sculptures si délicatement sculptées ; en un mot, tout cet ensemble si pur d'un des plus charmants monuments de l'architecture romane.

---

(1) Le tout sans chapiteau.



Vue de la Tour et de l'Abside de l'Eglise de Berzy.

Paris. Lith. Auguste Bry r. du Bac 142.

Intérieur.

La nef ne se compose que de trois travées dont les arcs en plein-cintre reposent sur des piliers larges et peu épais, cantonnés de colonnes demi-engagées qui ont été placées dans l'intérieur de l'arcade, et non du côté de la nef et des collatéraux. Cette disposition, souvent adoptée à cette époque, avait sans doute pour but de laisser libre toute la partie de l'édifice destinée aux fidèles, en évitant d'en diminuer la largeur. La disposition contraire, c'est-à-dire lorsqu'on faisait saillir la colonne sur la nef et les bas-côtés, avait le grand avantage de fortifier le point destiné à recevoir la retombée des voûtes; mais, ici, elle n'avait pas d'objet, la nef de Berzy n'ayant jamais été destinée à recevoir des voûtes en pierres.

Des quatorze chapiteaux de la nef, quatre ont été hachés pour faire place à des boiseries ; les autres sont simplement ornés de feuilles aquatiques d'un bon goût.

J'ai dit, plus haut, que l'église de Berzy n'avait pas de transept ; le chœur se trouve donc placé immédiatement où finit la nef et sous la tour. Il est voûté à arceaux formés de gros tores qui viennent s'appuyer sur une colonne engagée accompagnée, du côté du sanctuaire, de trois colonnettes, et, du côté de la nef, d'une seule colonnette. Pour les arcs de cette voûte, l'ogive qui, sans doute ne faisait encore qu'apparaître, a été adoptée par l'architecte ; il a fait ce que l'on remarque dans la plupart des églises de transition : le plein-cintre est conservé pour les petites ouvertures. L'ogive est employée là où un écartement considérable offre le danger d'une plus forte poussée (1).

---

(1) Cette observation, que j'ai eu l'occasion de répéter souvent, m'a convaincu qu'à son origine, ce n'était pas par caprice et pour

La passion pour un jour abondant et éclatant, qui a causé la ruine de nos grandes verrières pendant les deux derniers siècles, est passée aussi par Berzy. Pour arriver à ce résultat si envié, on n'a pas craint, en agrandissant les deux fenêtres du rez-de-chaussée de la tour, de couper impitoyablement les archivoltes et corniches qui les accompagnaient à l'extérieur, et les chapiteaux curieux dont elles devaient être ornées à l'intérieur.

L'abside, très-petit hémicycle, percé de trois fenêtres romanes, porte une voûte dont les arêtes sont composées de trois tores cylindriques. Un autel et un pavé en marbre lui donnent une physionomie moderne, et un grand retable de style grec ou romain achève de lui ôter son caractère primitif. Un autre inconvénient de cette lourde machine, c'est de masquer, non-seulement la fenêtre du fond du sanctuaire, mais encore tout le renfoncement que présente, à l'intérieur de l'église, le fronton, espèce d'appendice de l'abside dont j'ai déjà parlé. Il est facile de se rendre compte du mauvais effet qu'il produit, si l'on remarque que le peu de longeur du chœur et de l'abside de Berzy était heureusement corrigé, lorsque la vue pouvait se prolonger jusqu'à la fenêtre centrale et se reposer sur les vitraux peints dont elle était sans doute ornée.

Après avoir signalé l'existence du renfoncement pratiqué au chevet de l'église de Berzy, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher quelle en était la destination. Dans un grand nombre d'églises des départements de la Somme et de l'Oise (1), on voit encore aujourd'hui

---

le plaisir de faire du nouveau, que l'ogive avait été employée ; mais à cause des avantages qu'elle présentait dans la construction des grandes voutes.

(1) Voir les observations que M. Charles Bazin, consulté par moi, m'a adressées sur ce sujet. Page 92 de ce volume.

un Saint Sépulcre placé au fond du sanctuaire ; l'ornementation même des colonnes et des arceaux de la voûte est appropriée à ce sujet. On y a représenté les insignes de la Passion, les saintes femmes et d'autres motifs analogues ; mais toutes ces églises appartiennent aux 15e et 16e siècles, et si l'on peut supposer que l'on n'a fait que reproduire alors ce qui se pratiquait dans les siècles antérieurs, on ne peut l'affirmer d'une manière positive. D'un autre côté, il est bien établi maintenant que dans certaines églises du 13e siècle, la travée centrale de l'abside était occupée par un autel sur lequel étaient déposées les châsses contenant les reliques des saints. Je pense que l'enfoncement de Berzy a eu l'une ou l'autre de ces destinations ; mais, à défaut d'indications particulières, je ne crois pas devoir me prononcer pour l'une plutôt que pour l'autre (1).

L'église de Berzy a été construite dans de petites dimensions ; la nef a 16 mètres 25 centimètres, le chœur 5 mètres, l'abside 3 mètres 90 centimètres, ce qui donne une longueur totale de 25 mètres 15 centimètres ; la largeur est de 6 mètres 25 centimètres ; les bas-côtés ont 3 mètres 40 centimètres.

Chapiteaux du chœur et de l'abside.

Gros pilier de gauche (nord) supportant la tour. A la colonnette qui regarde la nef, feuilles et branches entrelacées. A la colonne engagée, trois personnages debout couronnés, vêtus de longues robes, et ayant à leurs pieds deux édicules, s'avançant vers trois autres personnages

---

(1) On pourrait encore supposer, avec beaucoup moins de vraisemblance, il est vrai, que le constructeur de l'église, s'il était l'un des seigneurs de Berzy, s'était fait préparer cet endroit de l'abside pour y placer son propre tombeau.

dont un paraît être assis ou à genoux, et tenir un enfant dans les bras. A la suite de ces derniers, deux personnages debout, les yeux levés au ciel semblent contempler un ange sortant d'un nuage; près d'eux, le sculpteur peu habile, a figuré de petits objets dans lesquels on croit reconnaître des chiens ou des moutons (1). Les trois colonnettes qui viennent ensuite sont garnies, comme la précédente, de feuilles et de branches entrelacées.

Deuxième pilier (nord). Au faisceau de colonnettes dont il est composé, feuilles diverses mal caractérisées où l'on distingue cependant l'acanthe du 12e siècle; le règne animal n'y est représenté que par un seul grand oiseau placé au centre d'un des chapiteaux.

A l'une des deux colonnettes de la fenêtre qui vient ensuite, deux animaux fantastiques.

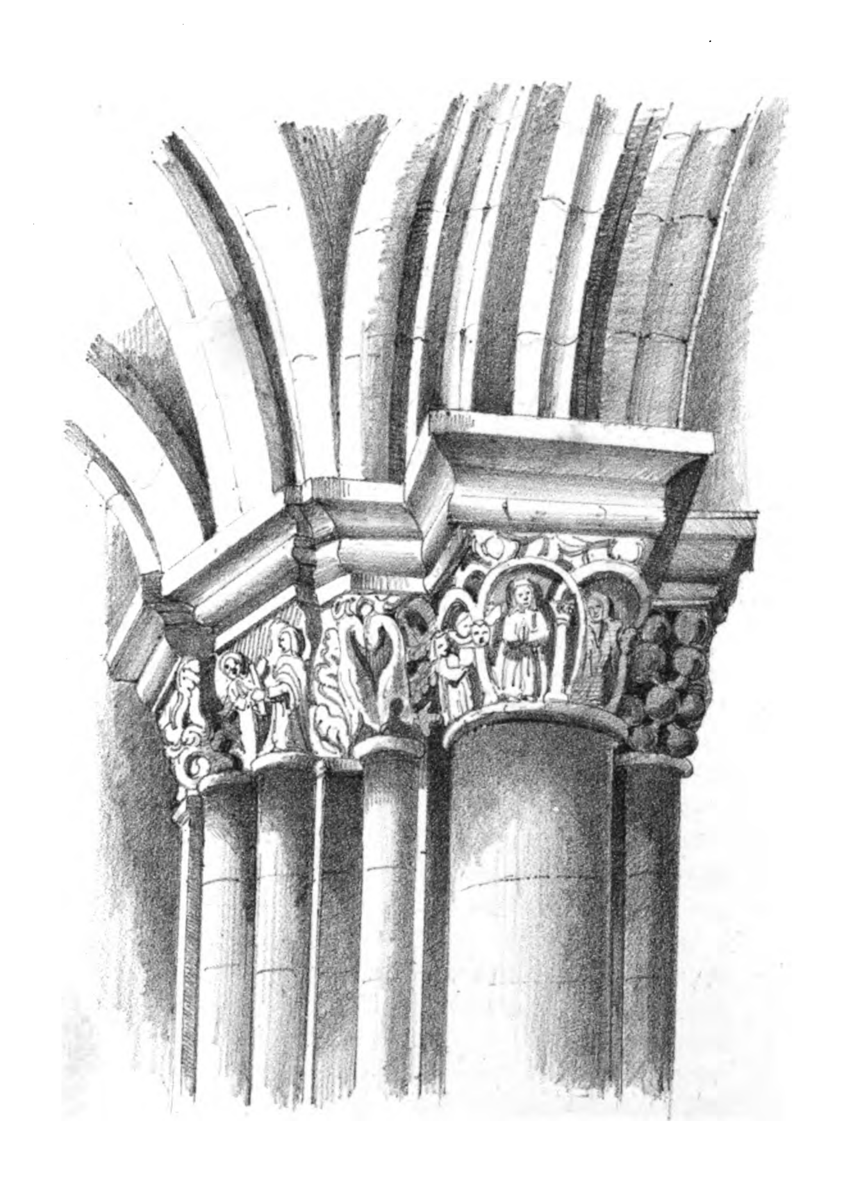
Les deux longues colonnettes qui, de chaque côté de l'abside reçoivent la retombée de la voûte, ont été arrachées pour faire place au retable.

Au fond du sanctuaire, quatre colonnettes portent des chapiteaux curieux. A la première, une tête humaine accompagnée, de chaque côté, d'un grand oiseau dressé sur ses pattes et lui posant le bec sur le crâne. A la seconde, deux sortes de dragons à face d'hommes dont les joues viennent s'appuyer l'une contre l'autre sous l'angle du tailloir. A la troisième, grosse face avec un corps raccourci, portant à la fois deux bras et deux grandes ailes qui remplissent les angles du chapiteau. A la quatrième, deux serpents dont les queues dressées

---

(1) Malgré ma résolution de ne pas m'engager dans l'interprétation des divers sujets représentés sur les chapiteaux de Berzy, je ne puis laisser passer celui-ci sans remarquer qu'il semble offrir une double scène, l'adoration des Mages, et l'annonce de la bonne nouvelle aux Bergers.





Chapiteaux de l'Eglise de Berzy

Paris, Lith. Auguste Bry, r. du Bac, 142.

vont se perdre dans une grosse tête qui vomit, par une bouche énorme, un long corps de crapaud.

La fenêtre de droite (midi) de l'abside est accompagnée, comme celle qui lui est symétrique, de deux colonnettes. A l'une d'elles, on voit, dans les angles des chapiteaux, deux personnages debout et les bras en avant, passés dans le feuillage qui en forme le milieu.

Le faisceau de colonnettes qui vient après ne nous présente que des feuilles de différentes espèces, et un seul chapiteau, meublé de deux griffons, placés dos à dos avec les ailes relevées et se touchant à leurs extrémités.

Nous arrivons au grand pilier du midi. Première colonnette, répétition de ce feuillage déjà reproduit plusieurs fois. Deuxième colonnette, deux personnages debout, couverts de manteaux, portent sur leurs épaules un instrument dont la nature n'est pas parfaitement déterminée. J'ai cru reconnaître dans l'un une bèche, et dans l'autre une scie. Troisième colonnette, deux oiseaux adossés retournent le cou pour se becqueter, au-dessus d'un vase rempli de fleurs. Grosse colonne engagée, quatre petites arcades légères, qui rappellent celles que l'on voit sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles, et sur les châsses des 11e et 12e siècles, forment l'ornementation du chapiteau de cette colonne. Sous la première, on distingue deux personnages l'un debout, et l'autre assis, tenant un livre à la main. Sous la deuxième, un personnage debout avec un livre à la main. Sous la troisième, un personnage bénissant d'une main, et tenant une croix de l'autre. Sous le quatrième, deux personnages, peut-être des femmes, paraissent s'embrasser.

La sculpture intérieure du chœur et de l'abside de l'église de Berzy est loin d'avoir la finesse et la pureté de goût de ce que l'on voit à l'extérieur. Un de ses défauts

le plus frappant, c'est la grosseur tout-à-fait démesurée des têtes.

Il resterait maintenant à examiner si l'on ne doit voir dans les sujets que je viens de retracer, que le caprice et l'imagination de l'artiste, ou bien, au contraire, si l'on doit y chercher le sens symbolique qui s'y trouve nécessairement; mais cette question m'a paru offrir trop de difficultés pour essayer de la résoudre. Quand on aura décrit et reproduit, par des dessins parfaitement exacts, tous les sujets sculptés dans nos églises, quand, alors, on pourra les rapprocher les uns des autres, les comparer entre eux et les compléter quelquefois l'un par l'autre, ce sera le moment des recherches qui pourront conduire à la véritable interprétation des sujets représentés. Vouloir retrouver trop tôt le sens depuis longtemps perdu de l'art des 12ᵉ et 13ᵉ siècles, ne serait-ce pas risquer de jeter du ridicule sur les études archéologiques ?

J'ai supposé, plus haut, que l'église de Berzy avait été construite dans le cours du 12ᵉ siècle, mais je n'ai aucun titre à produire à l'appui de mon opinion ; c'est par la comparaison de cet édifice avec d'autres églises de notre pays, antérieures et postérieures, qu'il m'a paru possible d'arriver à une date approximative assez exacte.

Pour partir d'une base incontestable, je m'arrête au chœur de la cathédrale de Soissons qui fut inauguré en 1212 (1). Son style est celui, mais un peu plus sévère, de Rheims et d'Amiens; aussi sa construction dut-elle précéder d'une trentaine d'années au moins ces deux cathédrales, et si elle ne peut leur être comparée pour

(1) Une pierre qu'on voit encore dans la cathédrale de Soissons, et qui est considérée comme authentique par tous les archéologues porte, en caractères du 13ᵉ siècle, l'inscription suivante :

Anno milleno bis centeno duodeno
Hunc intrare chorum cepit grex canonicorum.

la grandeur des dimensions et la beauté de l'ornementation, elle a peut-être le mérite de leur avoir servi de modèle (1).

Après le chœur de la cathédrale de Soissons, et en remontant le cours des âges, on rencontre le transept du midi du même édifice dont le style est tout différent. La forme en est ronde comme à Noyon, comme à Tournay; le plein-cintre règne encore aux fenêtres basses, et le mur extérieur se termine par une élégante corniche à modillons. A l'intérieur, une première galerie ou tribune, est surmontée d'une autre petite galerie qui se relie avec celle de la nef et du chœur. Quelques mots de l'obituaire de Saint-Gervais font supposer que ce transept a été construit sous l'épiscopat de Nicolas de Cherizy entre 1175 et 1207. Ce renseignement, qui n'est pas en contradiction avec les idées admises jusqu'ici, laisse un espace bien court pour l'érection de deux parties si différentes de la cathédrale de Soissons. Peut-être faudrait-il reculer, jusqu'en 1160, l'époque de la construction du transept du midi, pour expliquer plus naturellement l'adoption d'un autre genre d'architecture.

L'historien de l'abbaye Notre-Dame de Soissons fixe l'année 1140 pour la date de l'église de cette célèbre abbaye; les deux fenêtres qui, seules subsistent encore,

(1) La cathédrale de Soissons n'a pas, pour seul mérite, une antériorité de date sur les grandes cathédrales du moyen-âge, elle a encore celui d'une harmonie si heureuse dans ses proportions qu'elle réalise, à la lettre, ces paroles de l'Ecriture : « Ma maison est une maison de prières. » On n'y sent pas cette majesté et cette immensité qui faisaient dire à l'empereur Napoléon, entrant dans la cathédrale d'Amiens : « *L'impie ne doit pas se trouver bien ici.* » Mais tout y invite à élever ses pensées vers un Dieu bon et miséricordieux. Le constructeur, inconnu de Soissons, était donc un grand architecte, car dans les arts comme en toutes choses *Ille tulit punctum*, celui-là a remporté le prix qui sait approprier son œuvre à son objet.



appartiennent au roman fleuri. Tout porte à croire que les grandes arcades intérieures étaient ogivales.

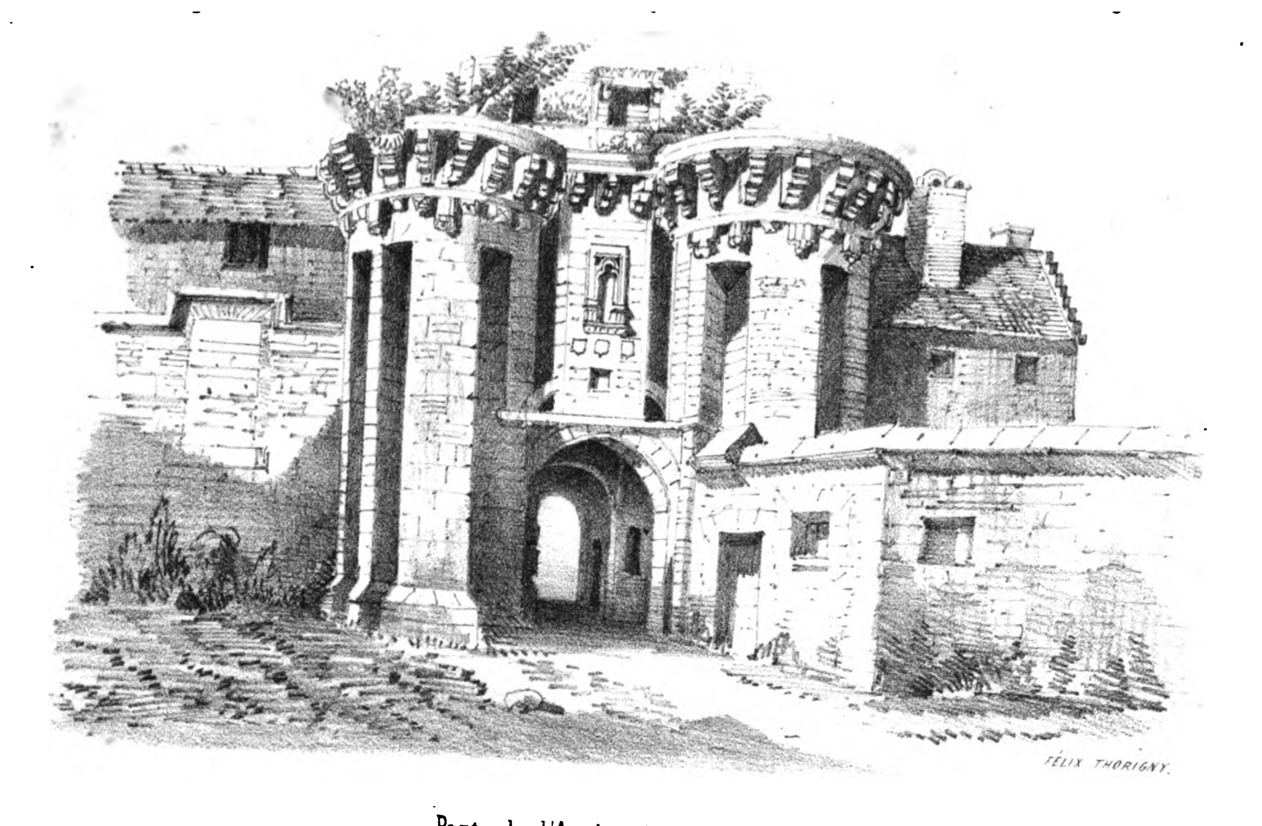
Enfin toujours sans quitter la ville de Soissons, on trouve l'église de Saint-Pierre-au-Parvis construite en 1133 ; dans cette église, dont le roman paraît un peu plus primitif que celui de l'abbaye Notre-Dame, et qui n'a jamais reçu de voûtes en pierres, on a cependant adopté l'ogive pour les grandes ouvertures.

Si, maintenant, en retournant à l'église de Berzy, on s'arrête à l'élégance du plein-cintre de la nef, à l'ogive de l'arc triomphal et à la déclaration de ses sculptures extérieures, on ne peut lui assigner d'autre date que l'espace compris entre 1140 et 1160 ; c'est-à-dire qu'elle serait postérieure à Saint-Pierre-au-Parvis, et antérieure au transept sud de la cathédrale de Soissons.

Château.

L'ancien château de Berzy qui, depuis longtemps est converti en ferme, paraît être une construction de la fin du 13e siècle, ou du commencement du 14e. Les bâtiments d'habitation qui remontaient à cette époque ont complètement disparu. Le corps-de-logis actuel, habité par le fermier, porte le cachet de la renaissance ; la distribution en a été changée à plusieurs reprises ; mais des cheminées, ornées de colonnes, des fenêtres divisées par deux meneaux en croix, la porte à plein-cintre de la cour, surmontée d'arceaux semblables, indiquent d'une manière certaine qu'il a été, sinon élevé, au moins entièrement refait au 16e siècle.

L'enceinte des murailles du château de Berzy s'est conservée, sauf quelques parties de murs réparés nouvellement, telle qu'elle était à l'origine. Elle forme un carré un peu irrégulier. Le côté sud-est a 48 mètres de long, celui du sud-ouest (ou des champs), 44 environ,



Porte de l'Ancien Château de Berzy.

Paris Lith. Auguste Bry r. du Bac 162

celui du nord-ouest, 51 mètres; et celui du nord-est y compris la porte), 32 mètres. Tous ces murs de défense ont conservé une hauteur approximative de dix mètres; aux quatre angles et contre les courtines, à une distance de douze à quinze mètres les uns des autres, on a placé de larges contre-forts qui étaient surmontés de tourelles avec machicoulis.

La porte, beaucoup mieux conservée que tout le reste, s'avance de six mètres sur la face nord-est du château. Deux hautes tours d'un beau style se dressent à droite et à gauche; elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportaient une corniche et formaient des machicoulis. Le même système de défense est établi au-dessus du cintre de la porte et devait, en surmontant l'ensemble des murailles, établir une galerie de communication entre toutes les parties de la place. Les deux tours dont je viens de parler ne présentent la forme cylindrique qu'à leur couronnement; leur partie inférieure se trouve composée de la réunion de quatre piliers massifs de pierre décrivant à leur base une croix grecque. Comme tous les châteaux de cette époque, celui de Berzy avait son entrée défendue par un pont-levis; les longues pièces de bois, destinées à le manœuvrer, venaient se loger dans deux vides ménagés le long des tours. De cette manière, le dessus de la porte, au lieu de présenter un mur plat avec deux grandes rainures sans élégance, montre un large et beau pilastre, orné de trois écussons et d'un encadrement carré dans lequel on avait sans doute placé autrefois la statue du saint le plus vénéré par les maîtres du château. Sous le passage même de la porte sont pratiquées des niches de forme ogivale où se plaçaient probablement les hommes d'armes qui la gardaient.

Un fossé, creusé dans le tuf et de quatorze mètres de largeur, environne le château; le roc s'est trouvé dans certaines parties assez solides pour qu'on ait pu le couper

verticalement et s'en servir, comme de premières assises, pour la muraille.

J'ai trouvé gisant, dans la cour de la ferme, deux pierres portant des armoiries très-mal gravées. L'un des écussons est écartelé ; le premier quartier porte un *lion*, le second et le quatrième des *fasces*, le troisième deux *léopards;* on ne peut distinguer les émaux (1). Sur la seconde pierre, j'ai cru reconnaître les armes des Lepelletier qui sont d'*azur au choux de Sinople, le tronc accolé d'un serpent d'or;* mais avec addition de deux choux.

Le château de Berzy ne paraît pas avoir joué un grand rôle dans l'histoire de nos troubles civiles et de nos guerres étrangères, car on ne le voit cité dans aucun des chroniqueurs du pays.

Chapelle de Chazelles.

Le hameau de Chazelles, dépendance de Berzy, possédait une chapelle qui a été convertie en grange, et dont le style indique le 13e siècle. Quelques restes de peintures polichromes paraissant fort anciens mériteraient d'être conservés, ou au moins reproduits par le dessin ; la rareté de ce genre de décoration dans nos églises ne permet pas d'en négliger les plus petits fragments.

Ce monument, placé au fond d'une gorge presque déserte, nous fait juger de la prodigalité avec laquelle le moyen-âge semait partout les édifices religieux.

Vers la fin du 14e siècle, le territoire de Berzy reçut un présent que ses habitants n'avaient sans doute pas sollicité : on établit, au-dessous du village, dans un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui le *champ des pestiférés*, un cimetière pour les lépreux de Soissons. A cette épo-

(1) Je n'ai pu trouver la famille à qui appartenaient ces armes.

que, le nombre des hommes atteints de cette horrible maladie s'étant beaucoup accru, on avait été obligé de porter des réglements sévères sur l'administration des maladreries. Il semble, d après les mémoires du chanoine Cabaret, que l'évêque de Soissons possédait, dans cet endroit, une maladrerie destinée à renfermer les ecclésiastiques lépreux de son diocèse.

Depuis quelques années, on s'est appliqué à recueillir tous les détails de mœurs, toutes les croyances populaires, tous les usages bizarres, quelquefois absurdes, souvent ridicules de nos différentes provinces. Ces recherches n'ont, selon moi, rien de puérile; car si elles ne conduisent que rarement à éclairer des questions historiques importantes, elles ont toujours l'avantage d'être des peintures de mœurs intéressantes. On a beaucoup écrit sur les guerres et les événements politiques de notre pays. Pourquoi ne ferait-on pas aussi l'histoire du peuple, ou plutôt des différentes classes qui composaient la nation; maintenant surtout qu'une uniformité absolue paraît devoir s'étendre sur toute l'Europe?

Berzy avait donc aussi et conserva jusqu'à la révolution son usage extravagant et bizarre.

Le 8 novembre, il s'ouvrait un concours public parmi les habitants du village, et celui qui avait réussi à faire la plus monstrueuse grimace avait droit à une récompense.

Un usage semblable avait existé à Villemontoire, mais il avait été supprimé beaucoup plutôt, parce que, rapportait-on, un des acteurs avait été frappé de la foudre pendant un de ces singuliers assauts. Une tradition sans autorité, il est vrai, raconte que lesdits chanoines de la cathédrale de Soissons venaient présider à cette fête le jour de la Nativité de la sainte Vierge.

Les habitants de Berzy avaient encore su allier, d'une manière singulière, le sacré au profane : il y avait un jour

de l'année, sans doute celui de la fête du patron, où l'on mettait aux enchères la première contre-danse, et l'habitant du village qui avait fait la plus belle offrande à la chapelle de la sainte Vierge devenait l'adjudicataire (1).

Je dois parler encore d'une coutume beaucoup plus conforme aux idées que nous nous faisons des siècles de foi naïve qui ont précédé le nôtre. On célébrait tous les ans, à la messe de minuit, la fête des Bergers. Nous avons peu de détails sur les cérémonies qui s'y pratiquaient ; nous savons seulement que les pasteurs de Berzy se rendaient en procession à l'église pour y faire l'offrande d'un agneau mâle sans tâche. C'était un précieux souvenir des mœurs patriarchales des Hébreux. La même cérémonie s'est conservée, jusqu'à ces dernières années, dans plusieurs paroisses du diocèse de Soissons.

M. de Laprairie fait passer ensuite, sous les yeux de la Société, une médaille en argent de Tibère portant cette inscription :

Ti Cæsar divi Aug. F. Augustus Titi (2).

Rev. *Pontif. Maxim.*

Figure assise, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un rameau.

M. Destrez montre aussi trois médailles trouvées à Condé en draguant dans l'Aisne : un Néron, un Justinien, et une fruste et illisible.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

---

(1) Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret.

(2) De Tibère Laurée.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

MEUVIÈME SÉANCE.

Mardi 1er Octobre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Tauxier, graveur à Paris, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Essai sur la vie des frères Lenain, peintres Laonnois. In-8°, de 50 pages in-8°, par M. Champfleury.

Des dictons historiques et populaires de Picardie, par M. l'abbé Jules Corbelet. In-8°, de 15 pages.

Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles lettres, par M. Lenormant. In-4°, de 35 pages.

Soissons en 1814, *ou récit de son invasion*, par M. Letellier, offert par M. Decamp.

M. Lemaire fait don à la Société de plusieurs monnaies romaines et de la renaissance. Un Dèce, deux Faustine, une pièce de Lorraine en argent de Louis XIV, une

amulette russe. Ces objets ont été trouvés à Saint-Crépin le Grand, près de la propriété de M. Lemaire.

CORRESPONDANCE & COMMUNICATIONS.

M. de Bussières, représentant du peuple et membre de la Société, écrit à M. le président :

« MONSIEUR,

» Les précieuses découvertes que l'on doit aux fouilles si habilement dirigées par la Société que vous avez l'honneur de présider, ont fait connaitre d'une manière précise l'emplacement d'une ville romaine depuis longtemps ensevelie sous les décombres, et dont les antiquaires n'avaient pu conserver que le nom et le souvenir. La Société archéologique de Soissons, à l'aide d'un fonds modique mis à sa disposition par le gouvernement, a exhumé quelques portions de la ville d'Arlaines (*Aureliana*), située sur les limites de la commune de Fontenoy ; il serait fâcheux que ce travail fût interrompu faute de fonds, et il serait bien à désirer, ce me semble, qu'une souscription donnât la faculté de poursuivre cette intéressante entreprise, jusqu'au moment où une nouvelle subvention de l'Etat permettrait d'achever les recherches commencées.

» Si cette idée était goûtée, je serais heureux d'avoir fourni à la science mon faible contingent, en priant la Société archéologique de m'inscrire pour la somme de 50 francs dans la souscription que je lui propose d'ouvrir à cet effet.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus distingués,

» Monsieur le Président,

» Votre très humble et très dévoué serviteur.

» Signé DE BUSSIÈRES,

» Représentant du peuple. »

La Société s'est empressée d'accueillir la proposition de l'honorable membre. Une souscription immédiate-

ment ouverte a permis de reprendre les travaux. Il a été décidé qu'une somme de 200 francs provenant, en entier de la cotisation des sociétaires, serait employée à continuer les fouilles si intéressantes de la ville d'Arlène. Une demande sera adressée à M. le ministre pour l'engager à accorder un secours.

M. de Villefroy croit qu'il serait utile de recomencer les nouvelles fouilles par dégager entièrement le gros mur que l'on a rencontré au nord.

M. de Bussières pense qu'il sera très difficile de déterminer la nature de cet établissement, si l'on ne peut laisser les constructions à découvert. Il cite un fait devenu aujourd'hui populaire qu'en 1814, lors de l'invasion de notre territoire, les alliés demandaient la distance qu'il y avait de Soissons à la ville d'*Arlène*.

M. de Laprairie voudrait qu'on pût se procurer les cartes dont les Russes se seraient servis en cette circonstance.

M. l'abbé Poquet ne pense pas que les Russes aient eu des cartes plus anciennes et plus exactes que celles que nous possédons ; on aura mal interprété, selon lui, le renseignement que des officiers étrangers pouvaient demander. Leur idiome slave, leur prononciation défectueuse n'auraient-ils pas donné le change à ceux qui les écoutaient ? Delà, à une erreur complète, il n'y a qu'un pas ; c'est ce qui est arrivé très vraisemblablement. Il y a plusieurs siècles qu'Arlène a disparu, et la *villa* d'Arlène, quelle que soit son origine et son importance d'autrefois, n'a probablement été qu'un camp romain qui n'a laissé nulle part, pas même dans les cartes de géographie, ni célébrité, ni souvenir dans l'histoire du pays. Comment admettre que les conquérants du nord, dans leur course rapide, aient songé à en demander des nouvelles et à réveiller Arlène de son long et paisible sommeil ? Cette résurrection d'un monument qui n'est

plus n'appartenait qu'à la société. A elle seule donc toute la gloire de cette curieuse découverte.

M. de Courval demande quelle a été la destination de ce vaste établissement, et à quelle époque il a pu être construit.

M. Lemaire serait porté à voir une ancienne maladrerie, parce que ce lieu est encore ainsi désigné.

Il paraît hors de doute, à M. Pécheur et à la plupart des membres de la Société, que cet établissement est plus ancien. Les fragments de mosaïques, les médailles, les fibules, les murs en petit appareil, les aqueducs pavés, les grandes tuiles à rebord semblent attester une origine romaine. Mais la Société n'ose encore se prononcer sur sa destination. Elle n'a pas encore recueilli assez de faits pour émettre une opinion qu'elle puisse défendre. Les nouvelles fouilles l'aideront, sans doute, à résoudre cet intéressant et obscur problème.

M. Bretagne, inspecteur des contributions à Laon, envoie une notice sur un fait obscur de l'histoire de Soissons, mais qui peut avoir son importance comme renseignement pour l'histoire locale.

DENIER INÉDIT

De Robert II, roi de France,

FRAPPÉ A SOISSONS.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Soissons sont d'accord sur cette circonstance, que Hugues Capet, après son avénement au trône, pour récompenser la famille de Vermandois de l'appui qu'il en avait reçu et continuer à se la rendre favorable, aurait cédé,

à Guy de Vermandois et avec droit d'hérédité, le Soissonnais, dont les comtes, jusque-là, n'avaient été qu'amovibles.

Cependant cette opinion des historiens ne repose que sur des probabilités.

Aussi, Dormay, tout en comptant Guy de Vermandois comme le premier des comtes héréditaires, ne garantit la généalogie de ces seigneurs qu'à partir de Rainaut Ier.

En effet, le document principal sur lequel repose cette opinion, est une lettre du fameux Gerbert à son ancien ami Etienne, lettre que presque tous les historiens ont reproduite et qui donne à Guy le titre de comte de Soissons. Mais cette désignation ne peut être acceptée comme une preuve, puisqu'il existait, entre le comte amovible et le comte héréditaire, toute la différence qu'il y avait entre un simple officier de la couronne et un souverain.

J'extrais de l'Histoire de Soissons, par MM Martin et Jacob, tome I, page 415, ce qui suit :

« Ce fut, sans doute, sous le comte Guy de Vermandois » et l'évêque d'Amiens qu'apparurent la monnaie des » comtes et la monnaie épiscopale; mais les monuments » font défaut pour changer les vraisemblances histori» ques, en certitude; on n'a point de pièce des comtes, » antérieure à l'avénement de la maison de Nesles (1146), » et aucune pièce des évêques n'est parvenue jusqu'à » nous. »

Une monnaie, que j'ai été assez heureux de rencontrer, viendrait jeter quelque jour sur cette question, si l'attribution que j'en propose était admise.

En voici la description :

ROTBE..... REX. X. Croix cantonnée de deux points.

℟. SVESIO..... IT. Temple sur deux degrés ; au centre une croix (denier).

Les trois lettres CIV, qui auraient formé, avec les deux

dernières du revers IT, CIVIT pour CIVITAS, ne sont pas sorties sous le marteau.

Le temple, inscrit sur ce denier, lui donne un air tout carlovingien, mais ce n'est pas un motif suffisant pour l'attribuer à Robert I, qui, cependant, a été couronné à Soissons, car le temple est le type local de cette ville; aussi figure-t-il sur les monnaies des comtes suivants :

Duby. Planche CIII,	n° 1.	— Ives de Nesles.	1146-1178.
— —	—	n° 2.	— Raoul de Nesles.	1180-1237.
— —	—	n° 3.	— Jean.	1237-1270.

Des découvertes postérieures finiront probablement par lier, quant au type, cette dernière suite à la monnaie que j'ai décrite.

Jusqu'ici, on n'a attribué à Robert I (922-923), que des deniers à monogramme, et ceux, comme le mien, dont le nom royal est en légende ont été donnés à Robert (996-1031). C'est cette dernière attribution que je propose.

La vue de la monnaie ne peut laisser aucune incertitude; la faiblesse de son poids (1 gramme 16 centigrammes), l'incorrection des lettres et leur peu de relief, tout accuse le commencement du 11e siècle. On peut encore tirer une induction, pour cette attribution, de la présence d'un denier de Henri I, trouvé avec celui de Robert.

Le droit de battre monnaie est une prérogative souveraine, dont les grands feudataires ont souvent usé. Dans tous les cas, si, à l'époque de Robert II, la monnaie royale était admise dans leurs Etats, elle était toujours frappée dans des villes du domaine du roi, ou bien ces seigneurs continuaient à faire frapper une monnaie royale, antérieure à leur avénement.

L'existence d'un denier de Soissons, entièrement royal, exclut donc, d'une manière absolue, l'idée qu'un comte

héréditaire aurait été maître de cette ville, à l'époque où régnait le roi, au nom duquel il a été frappé.

On n'est pas très certain de l'époque de la mort de Guy de Vermandois ; cependant un historien la place en 999. Comme Robert II est monté sur le trône en 996, et qu'il a hérité du royaume, tel que son père en avait joui, il est sûr que Guy n'a pu être comte héréditaire par l'autorité de Hugues Capet. Il y aurait donc lieu de le retrancher de la liste des comtes héréditaires de Soissons, et de ne lui confier que la qualité de comte amovible, c'est-à-dire d'un simple officier.

Je m'arrête là, dans mes inductions, laissant, à des personnes plus versées que moi dans l'histoire du pays, à approfondir une question que je n'ai fait qu'effleurer.

M. Decamp fait passer, sous les yeux de la Société, plusieurs monnaies : Une gauloise en or, trouvée à Aisy, canton de Vailly ; elle porte un cheval, les roues d'un char, le croissant, une tête de Germanicus avec cette légende :

Germanicus Cæsar ti Avgvst F. Divi.

Revers *C. Cæsar Avg. Germanicus Pont. m. tr. po. Sc.*

Vers l'an 19.

Une tête de Néron Laurée. Légende :

Nero Cæsar, Avg. Germ. imp.

Revers *Sc.*

Une Victoire aîlée, tenant de la main droite un bouclier sur lequel on lit : S, P, Q, R. Vers l'an 58.

M. l'abbé Poquet dépose aussi trois monnaies du moyen-âge, trouvées à Chézy-sur-Marne et un petit poids.

M. Poquet demande à la Société si elle ne croirait pas opportun de rédiger quelques pages d'instructions sur la nature des restaurations qu'il y aurait à faire pour la

conservation et la décoration de nos monuments. La Société ne doit pas borner sa mission, à étudier, à décrire les édifices du moyen-âge, mais à veiller à leur bon entretien par des réparations intelligentes, à leur embellissement même par des compléments indispensables, par des acquisitions utiles et avouées par le bon goût et la sévérité de l'exécution. Ces instructions seraient adressées à MM. les maires et à MM. les curés, pour être remises au conseil de fabrique.

M. de Courval appuie cette proposition, et il verra avec le plus grand plaisir l'impression de ce petit ouvrage.

M. de Bussières croit, de son côté, que le projet dont parle M. l'abbé Poquet est une espèce de *Vade-Mecum* indispensable, et qu'il est appelé à rendre à l'art et aux restaurateurs un immense service.

M. l'abbé Poquet, de concert avec les membres de la commission pour la conservation des monuments historiques, sera chargé de la rédaction de ce travail.

M. de Courval prie la Société de lui remettre une liste des pièces de monnaies romaines qu'elle possède. L'honorable membre se propose, à l'aide de celles qu'il a en sa possession, sinon de compléter, au moins d'augmenter la collection numismatique qu'elle a déjà commencé à former.

La Société vote des remercîments à M. de Courval; elle accepte avec empressement l'offre généreuse qu'il veut bien lui faire dans l'intérêt de ses études.

Le Président,
de Laprairie.

Le Secrétaire,
L'Abbé Poquet.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Novembre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. DE BUSSIÈRES, représentant du peuple, à l'unanimité.
AUGER, avoué à Soissons.

CORRESPONDANT.

M. ADAM, médecin à Montcornet.

OUVRAGES OFFERTS.

Séances et travaux de l'académie de Rheims. Nos 20, 21, 22, 23.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. In-8°, de 140 pages. 1846.

Thiérache. Recueil de documents sur la Thiérache, de 108 pages. In-4°.

Essai sur quelques proverbes contestés et contestables. In 8°, de 30 pages, par M. Théodore Lorin.

M. Théodore Lorin, dont la modestie égale l'érudition, veut bien ajouter à sa gracieuse lettre d'envoi : « Si, comme on me l'a dit, la Société est dans l'intention de rédiger un vocabulaire des mots particuliers au patois picard, je pourrais donner quelques renseignements à celui de ses membres qui serait chargé de ce soin. »

Un membre offre l'effigie en cire de Lieu-Restauré, ancienne abbaye de Prémontré, à quelque distance de Villers-Cotterêts, et dépendant de la commune de Vez.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Lecomte présente : 1° au nom de M. de Labretesche, une épée en bronze trouvée à Paars en creusant un fossé ; cet objet gisait dans la grève, à côté d'un squelette humain et d'ossements de cheval.

Cette découverte a eu lieu près d'une villa romaine.

2° Une poterie noire, trouvée près d'une espèce de tumulus, désignée sous le nom d'ancien cimetière.

M. de Laprairie ne croit pas que ces vases ou poteries noires, qu'on rencontre assez ordinairement dans les fouilles de cimetières, soient antérieures au 14e siècle.

Quant à l'épée, qui est assez longue, à deux tranchants et renflée vers le milieu, la Société trouve qu'elle est d'un travail trop fini pour qu'on puisse l'attribuer aux Gaulois.

M. Destrez ne croit pas que cette perfection du travail, dans les œuvres d'art, soit un motif suffisant de lui attribuer une autre origine. Il trouve qu'en fait de civilisation et d'industrie, les Gaulois étaient bien plus avancés que nous le pensons. Il suffit de lire les commentaires de César pour savoir que ce peuple, qu'on dépeint comme primitif et très-arriéré, connaissait, non-seulement la manière de combattre, et par conséquent les différentes espèces d'armes, mais encore les combinaisons des con-

leurs et l'emploi des métaux, puisqu'il portait des habits brochés d'or, des étoffes teintes de diverses couleurs.

M. Betbeder ajoute que les Romains ne se servaient pas du bronze, mais du cuivre. Il est donc porté à croire que cette épée est d'origine gallo-romaine.

M. Parisot, curé de Saint-Vaast, admet volontiers que, quand les Romains ont envahi nos contrées, ils ont dû rencontrer sur leur route non-seulement une puissante confédération de peuples disposés à défendre courageusement leurs territoires, mais des nations dont le commerce et le génie industriel, surtout guerrier, avaient dû se développer. Il ne serait donc pas étonnant que cette distinction qu'on cherche à établir entre les Gaulois et les Romains, soit moins considérable qu'on ne le croit généralement.

M. Lecomte annonce que la commune de Vasseny, canton de Braisne, vient de voter 3,000 francs pour la consolidation de son intéressant clocher. Ce vote honore la commune de Vasseny, et semble promettre à la commission de surveillance, pour les monuments historiques, que ses études et ses démarches ne seront pas sans résultat. Espérons que le gouvernement lui viendra en aide pour assurer la conservation d'un édifice qu'il a classé lui-même au nombre des objets d'art.

M. Lecomte informe la Société qu'on vient de découvrir quelques tombes en pierres dans le cimetière de Merval. Bruyères a aussi un cimetière, connu sous le nom de cimetière des Aveugles, où l'on a trouvé quelques monnaies des empereurs.

M. Lecomte donne ensuite lecture d'un travail complet sur l'église d'Andelain, canton de La Fère.

Eglise d'Andelain (près La Fère.)

Messieurs, sur des renseignements qui m'étaient par-

venus, j'avais signalé à votre zèle, il y a peu de mois, les vitraux de l'église d'Andelain. L'effrayante activité que déploie le vandalisme, dans la destruction des choses d'art, m'avait fait penser qu'il serait urgent d'aller reconnaître l'état de ces verrières, de m'assurer de leur importance, et de prendre les moyens nécessaires pour les sauver de leur ruine. Je suis heureux de pouvoir rendre compte aujourd'hui, à la Société, d'une excursion que j'ai eu récemment occasion d'y faire moi-même.

L'aspect du petit village d'Andelain, dont la population n'excède pas deux cents habitants, m'a paru d'abord rassurant pour la conservation de nos vitraux ; c'est l'aspect d'un pays riche. Outre plusieurs fermes, une fabrique d'alun et de couperose y entretient un air d'abondance et de prospérité. Chemins parfaitement entretenus, habitations saines et presqu'élégantes, tout paraît en éloigner l'idée de misère et d'indigence. Heureux augure pour l'avenir de notre église, quand le zèle de sa conservation et de son embellissement sera venu à l'esprit et au cœur des habitants !

Le premier objet qui frappa mes regards, en entrant dans ce village, fut un calvaire en pierre dure, élevé sur la place, et portant la date de 1585. Je serais cruel de ne pas vous en dire un mot. Il se compose d'un fût de colonne très élancé, reposant sur un large piédestal carré ; le fût se trouve interrompu, à un mètre du socle, par un renflement où se trouve entaillé l'image de la sainte Vierge assise, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Deux chérubins ailés, agenouillés à ses côtés, recommandent à la protection de Marie la famille dont ils tiennent le blason sous les pieds. La colonne est aujourd'hui terminée par une manière de chapiteau, composée d'oves simples et surmontée d'une croix en fer. Ces deux parties sont modernes et remplacent la continuation du fût formant une croix arrondie, et portant d'un côté le

Christ, et de l'autre la Vierge qui tient entre ses bras son divin fils. Un ornement à jour décore les angles de la croix. On peut voir cette partie du calvaire à l'église, dans la chapelle Saint-Nicolas. Elle est posée à terre et adossée à une muraille. Je crois qu'il serait possible de la replacer où elle était.

L'église d'Andelain, toute entière du style flamboyant, n'est remarquable à l'extérieur ni par un élégant clocher, car le campanille en ardoise qui s'efforce à l'extrémité de la nef de sortir du toit n'est rien moins que gracieux, ni recommandable par l'antiquité de la nef dont les murs n'offrent aucun caractère digne d'attention, ni même originale ou curieuse dans aucune de ses parties extérieures. Un sanctuaire pentagone, à fenêtres partagées de meneaux prismatiques et deux chapelles servant de transept, ornées toutes deux de fenêtres flamboyantes, larges, à l'ogive un peu écrasée, forment toute la richesse architecturale de l'église d'Andelain à l'extérieur.

Quant à l'intérieur, l'église ne ressemble pas mal à un intérieur de cave, tant est grande l'humidité du sol, la fraîcheur qui vous saisit en entrant, et la couleur verdâtre qui couvre ses murailles. Mais au milieu de ces éléments de destruction, que de richesses accumulées viennent frapper les regards d'un observateur attentif! On s'aperçoit tout d'abord que sous les multiples couches du badigeon, toutes les murailles, depuis le sanctuaire jusqu'aux extrémités des chapelles et de la nef, étaient littéralement enluminées et peintes de personnages, de sujets bibliques et de légendes de saints. Il est encore facile de reconnaître, à travers les déchirures du badigeon, un saint Denis à l'entrée du sanctuaire; ailleurs un saint Nicolas, et plus loin quelques saints couronnés. Bien que ces peintures ne semblent pas mieux disposées que la légende de saint Antoine, à Coucy-la-

Ville, il ne faut pas douter cependant, si l'on en juge par ce qui reste dans l'église en sculpture et en peinture, que cette décoration peinte n'ait été confiée à quelqu'artiste habile, car à ces peintures voilées, nous n'avons pas seulement à joindre les vitraux qui ornaient toutes les fenêtres, et dont la seule verrière qui existe fait tant regretter celles qui sont brisées; mais nous devons peupler, par la pensée, cette église de ces nombreuses statues de saints dont la plus grande partie a déjà disparu. Il faut se figurer un sanctuaire, un chœur, deux vastes chapelles, et jusqu'à la sacristie presqu'entièrement couverte de pavés émaillés, mais dont malheureusement l'émail a considérablement souffert de l'humidité. Il faut y suspendre un admirab e calvaire en bois, creuser des piscines à pinacles merveilleusement ouvragées, dresser un maître-autel du plus beau style moderne, et enfin couvrir tout l'édifice d'une voûte ogivale en bois disposée en berceau, et dont l'effet est si gracieux qu'on oublie presque l'humidité des murailles. Certes, je voudrais bien que les ennemis de ces sortes de voûtes si élégantes allassent un peu étudier celles d'Andelain. Je répondrais d'avance de leur conversion. Aussi, je ne m'étonne nullement de la prédilection marquée de nos pères pour ces genres de planchers lorsque, parfois, ils ne pouvaient faire de voûtes en pierres.

Tant d'objets d'étude m'ont déterminé à prendre note de ce qui pouvait nous être utile pour l'appréciation et la conservation des monuments.

Je ne reviens pas sur les peintures à fresque. Tant qu'on n'aura que les ressources locales pour détacher les couches de chaux qui les couvrent, on devra se résigner à ne les voir qu'à travers leur linceuil; mais on ne peut assez regretter le mauvais goût qui nous a privés de tant de chefs-d'œuvre. Si les peintures de Coucy-la-

Ville n'étaient pas là pour preuve de ce que je dis, me croirait-on ?

La peinture à fresque me conduit à la peinture sur émail des pavés. Les traces de l'émail ont presqu'entièrement disparu dans le chœur et dans les chapelles, et l'on ne découvre de pavés parfaitement conservés que dans la sacristie où il y en a de vraiment remarquables. J'en ai vu qui portaient un chien en arrêt, d'autres une sorte de Cupidon enfant, genou en terre, vêtu d'un baudrier. Quelques-uns enfin d'un dessin fort riche où une femme vêtue avec recherche et de forme élégante, paraît escalader quelqu'obstacle. La plupart portent d'angle une fleur de lis allongée que traverse un quart de cercle à fleurons. Tous ces pavés son carrés et d'une largeur de douze centimètres. Ce sont les plus riches que j'aie encore vu dans les musées et dans les monuments. Ceux que l'on trouve à Armentières, près Oulchy, sont loin de les valoir. Je pense qu'il serait bon d'éloigner les pavés les plus curieux des endroits de grande fatigue. Les arts réclament ces modèles.

J'arrive aux vitraux. Quoiqu'il ne reste plus qu'une verrière en son entier à l'église d'Andelain, les débris nombreux que l'on voit encore aux autres fenêtres sont une preuve que toute l'église était éclairée par de riches verrières du 16e siècle. Le sujet, qui a été conservé, se trouve au-dessus du maître-autel. Selon l'usage, Jésus en croix, occupe cette place qu'on lui réservait toujours. Divisée par deux meneaux prismatiques,la verrière forme trois baies d'inégale hauteur. Le Christ occupe le centre ; à sa droite est sa mère, et saint Jean à gauche. Au-dessus du Christ se voient dans des arcatures flamboyantes, d'un côté le soleil, et de l'autre la lune, témoins si merveilleusement émus du grand attentat des Juifs. Des chérubins, agenouillés, joignent les mains d'étonnement sous d'autres arcatures latérales. Dans le panneau prin-

cipal, le Christ en croix se détache d'un fond d'azur semé d'étoiles qui figure les ténèbres causées par l'éclipse de soleil. Jésus, cloué sur une croix équarrie et veinée, porte le nimbe crucifère de la divinité et la couronne d'épines du Rédempteur. Cette peinture est évidemment du 16e siècle, quoiqu'il n'y ait pas de date. Les chairs bistrées et les chairs où le verre blanc reste entièrement à découvert en sont une preuve incontestable, si l'architecture et les inscriptions des autres vitraux pouvaient laisser quelque doute. De plus, les idées mystiques de l'époque accompagnent ce tableau. L'on voit en effet, à la hauteur de la traverse de la croix, deux chérubins aux vêtements azurés et flottants s'approcher du Christ expirant et dérouler leurs ailes rouges; ils ont les genoux ployés en signe d'adoration et de prière. L'un de ces anges, de la main gauche, tient une coupe au-dessous de la plaie de la main droite du Sauveur, et en approche une autre de la plaie du côté; le sang y découle abondamment. L'autre chérubin tient également une coupe qui se remplit de sang sous la plaie de la main gauche, tandis que de l'autre main, avec un linge, il essuie une larme que répand le Sauveur du haut de sa croix sur les malheureux qui ne voudront point profiter de son sang. Cette idée paraît se continuer à la plaie des pieds. Un ange y est également agenouillé pour recevoir le sang qui doit couler des deux plaies, mais déjà les pieds sont glacés; il n'en sort plus rien. Cette variante, réunie à la main qui essuie une larme qu'on ne trouve pas dans ces sortes de sujets, doit faire une seule et même idée. Et il me semble qu'il s'agit ici des conversions à la mort. La grâce coulant des mains et du cœur du Sauveur représenterait l'abondance des grâces de conversion pendant la vie, et ces pieds taris le peu de fonds qu'il faut faire d'avance sur une conversion tardive renvoyée à la mort. Au pied de la croix, sainte Made-

leine, en proie à une douleur convulsive, embrasse étroitement cette croix où périt son Sauveur.

La douleur de la mère de Dieu, qui occupe tout le panneau à droite de Jésus-Christ, est bien plus résignée quoique plus profonde. Marie est debout, *stabat.* Cette femme de douleur, couronnée d'un nimbe strié, porte un voile sur la tête et la guimpe blanche des religieuses. Son manteau, d'un bleu riche et velouté, est doublé de rouge et couvre en partie une robe violette. A ses pieds, sur le premier plan, on voit épars une tête de mort, et des ossements indiquant la victoire de Jésus-Christ sur la mort et la promesse de la résurrection, *ubi est mors victoria! per hominem resurrectio mortuorum.* Dans le lointain sont des arbres, mais le ciel est d'un bleu sombre, semé de brillantes étoiles. Le panneau, à la gauche du Christ, est occupé par saint Jean. L'apôtre bien aimé est debout, le livre de son évangile sous le bras; c'est un élégant volume doré sur tranche, à la couverture gaufrée, d'un bleu céleste. L'apôtre, à l'imitation de son maître, porte une longue chevelure qui descend sur ses épaules. L'abattement et la douleur se peignent jusque dans ses bras et dans ses mains qui tombent l'une dans l'autre; et comme tous les apôtres, il a les pieds nus, *neque calceamenta*, avait dit Jésus-Christ, n'ayez pas même de chaussure. Il y a d'autres explications symboliques tirées d'Isaïe que vous savez, *quam pulchri super montes pedes evangelisantium.* Le manteau de saint Jean est rouge, sa robe est d'un jaune pâle, à collet violet, rabattu sur ses épaules; enfin on lui voit d'élégantes manchettes au poing et le nimbe ordinaire aux saints sur la tête. A ses pieds et autour de lui sont des ossements et une tête de mort. Dans toute cette composition, j'ai remarqué que les vêtements sont peints de manière à indiquer les tissus différents de l'étoffe. Le pinceau a marché à la manière du burin.

Je ne dirai que peu de choses des quinze ou seize sujets qui restent encore dans les autres fenêtres. Je me contente de les indiquer. La verrière nord du sanctuaire porte quatre sujets. L'archange saint Michel d'abord terrassant le dragon infernal avec cette inscription : *Pierre Migne a donné ceste verrière. M. D. XXVII.* Le tout fortement endommagé. Au-dessous de la lutte contre le démon, se trouve la lutte contre le monde. Saint Denis, martyr, la tête sur les épaules, ce qui ne lui est pas ordinaire, crossé et mitré. Au bas, en ex-voto, un homme et sa femme agenouillés en tête-à-tête avec ces mots : *Suint du Moustier, sa femme, a donné ceste verrière. M. D. XXII.* Les deux autres panneaux de la fenêtre sont occupés par une jeune sainte debout, tenant en main un livre qui pose sur un pupitre plat, orné de sculptures. Au-dessous, en caractères gothiques, comme les précédentes inscriptions se lit : *Philippe du Moustier, à présent Mignon* (1). Une sainte martyre, occupée de la lecture des livres saints, forme le quatrième panneau. Il en reste peu de choses.

En face de cette fenêtre, la verrière sud du sanctuaire n'a conservé ou recueilli qu'une fort belle tête tirée d'une généalogie, à ce qu'il me semble.

Le reste des vitraux se trouve à peu près réuni au fond du transept nord, dans une large fenêtre à quatre compartiments où trois meneaux soutiennent une belle rosace. Toute cette verrière m'a paru destinée à l'éloge et à la vie de la très sainte Vierge. Quatre arcatures sur cinq ont conservé dans la rosace leurs anges volants, ailes éployées et mains jointes ; celle qu'ils admiraient et vénéraient au centre a disparu. Deux chœurs flamboyants qui encadrent la rosace sont également occupés par des

(1) Je n'ai rien découvert dans l'histoire sur ces personnages.

anges. Dans un autre compartiment placé au-dessus d'un meneau se trouve un médaillon de la fin du 16e siècle. Ce sujet, très gracieux, représente une femme, *speciosa nimis*, comme dit l'Ecriture. L'air de tête en a du moins la prétention, ce qui me fait croire qu'il est totalement étranger à la verrière. Il doit venir de quelque château détruit soit d'Andelain, soit des environs.

Sur quatre panneaux qui devraient porter chacun deux et même trois sujets, le premier est vide entièrement; le second n'a conservé, à la partie inférieure, qu'une naissance de Jésus-Christ avec le phylactère des anges: *Gloria in excelsis Deo*. Le bœuf à l'étable, et les bergers dans les champs jouant de la cornemuse, une flûte à chaque main; encore ce sujet n'est-il pas complet. Au-dessous, on a rapporté peut être du panneau précédent l'éloge tronqué de Marie. *Rosa m. puteus aq. hortus concl. speculum sine fons. turris*, accompagnés d'une rose, d'un puits, d'un jardin fermé, à allées droites, d'un miroir rond, d'une fontaine à trois jets d'eau, la foi, l'espérance et la charité, de la tour de David. Cet éloge de la sainte Vierge est assez répandu. On le trouve à Saint-Etienne-du-Mont au transept nord, dans un panneau sculpté des stalles d'Amiens; on en rencontre des fragments dans plusieurs églises du département; mais, nulle part, il n'est mieux traité qu'à La Ferté-Milon. Je ne cherche pas ici à en développer le sens mystique, parce que j'ai traité au long cette matière dans un travail qui se termine sur les vitraux des deux curieuses églises de La Ferté. Le troisième panneau renferme une fuite en Egypte où Marie, assise sur l'âne, tient l'enfant dans ses bras, tandis que saint Joseph tient l'âne par la bride, et marche le bâton du voyageur sur l'épaule. Le dernier panneau renferme le mariage de la sainte Vierge. Le grand prêtre, vêtu d'une chape, est debout; la Vierge agenouillée, et saint Joseph assis, lisant le livre de la loi·

Un cierge est allumé près de chacun des époux ; une grande foule assiste debout à la cérémonie. Je crois qu'il serait difficile d'y voir la consécration de Marie au temple.

En passant par-dessus quelques débris insignifiants de vitraux, nous arrivons aux sculptures. Vous voyez d'abord deux sculptures en pierre assez délicates ; je veux parler des deux piscines qui ornent les chapelles du transept. Celle de la chapelle de la Vierge est beaucoup plus riche. Le pinacle proéminent qui la protége est évidé à jour dans le genre tourmenté du 16e siècle, et orné d'une multitude de crochets, arcatures et clochetons. La seconde piscine, que l'on voit dans la chapelle de saint Nicolas, est plus simple et moins saillante. Elle se compose d'une ouverture surbaissée, décorée d'arcatures concentriques avec l'accolade à feuilles de chou ; le tout, accompagné de deux flèches ou clochetons présentés d'angle avec frontons contournés.

Les sculptures sur bois sont plus riches et plus multipliées. Elles le seraient bien davantage, si la manie de certains iconoclastes modernes ne faisait disparaître, comme par enchantement, les saints de nos églises en l'espace d'une ou de plusieurs années. La révolution de 93 a brûlé quantité de statues de saints échappés aux huguenots. Les populations qui ont sauvé les leurs et les ont fidèlement rapportés après la tourmente, tiennent plus qu'on ne pense aux statues de saints devant lesquels se sont agenouillés leurs aïeux, et que leurs pères ont vu arracher aux fureurs de l'impiété. Et puis nos vieilles statues, malgré une certaine raideur, sont décentes pour la plupart, souvent très bonnes, et on les rendrait superbes en les rhabillant à neuf au moyen d'un coup de pinceau un peu entendu. Est on vraiment bien avancé quand on est parvenu, à force de persévérance, à réduire une église à ses quatre murs ? Peut-on oublier ue de tout temps, les statues et images de saints ont

orné les églises chrétiennes, et cela à remonter jusqu'aux catacombes? Il y a plus, c'est qu'au point de vue de l'histoire, ces statues rappellent souvent d'anciennes confréries, des pèlerinages existant autrefois dans la contrée, et dont peut-être il ne reste plus de vestige que cette statue. Qu'on bannisse les images affreuses, ridicules, rien de mieux, quoiqu'il serait bon de prendre conseil auparavant; mais qu'on ne s'imagine pas avoir fait un coup de maître en reléguant au grenier, ou en brûlant toutes les vieilles statues d'une église après leur avoir fait subir plusieurs stations à la sacristie et au clocher. Quand le mauvais goût vient à s'emparer d'une imagination ardente et d'un caractère mobile, heureusement ces excentricités sont rares, on verra ce qu'on a vu dans les environs de Vervins, on verra disparaître un retable composé de plus de trois cents statuettes de bois qui seront distribuées aux enfants du village; et si on a le goût des tableaux, on achètera une croûte qui ornera splendidement un maître-autel. Si l'on vise à l'effet, on verra ce qu'on a fait à Liesse; on découpera des voliges en manière de statues ou du zinc, comme j'ai vu ailleurs, en manière d'anges adorateurs, de père éternel, etc., et au moyen d'une grisaille lourde, on croira posséder quelque chose de magnifique. C'est toujours cette manie de changement qui a privé l'église d'Ostel de son calice émailié du 12e siècle. La coupe a été vendue au poids de l'argent, et le pied en cuivre doré, émaillé de têtes d'apôtres, *deux francs!* C'est par le même principe qu'on badigeonne les sculptures et les peintures, qu'on a détruit les salamandres du portail de Montaigu, qu'on a rogné de la manière la plus révoltante le portail de l'église de Charly. C'est toujours le même travers qui préside à la destruction de nos vitraux, et si l'on a vendu pour 200 francs de plomb provenant des verrières de l'église d'Essommes, c'est qu'on voulait sans doute en voir plus clair.

Je m'arrête ; il y aurait trop à dire sur ce chapitre. Mais je ne puis terminer cette sortie contre le vandalisme *iconoclaste*, sans donner un conseil à ceux qui sont embarrassés de leurs saints. Qui empêche donc de les échelonner le long des murs de la nef ou des bas-côtés ? la place ne manque pas assurément. Quand aux statues de pierre que l'on voit gisant ignominieusement dans les cimetières, un bras à droite, la tête à gauche ; s'il en est qu'on ne puisse utiliser à l'intérieur d'une église, pourquoi ne les placerait-on pas à droite et à gauche du portail, ou de la petite porte servant à l'entrée des fidèles ? la dépense serait minime. Un socle demi octogone, un pinacle simple, arrondi, échancré sur quatre faces ou carré, à trois frontons, des ferrements pour retenir la statue et réunir les parties dispersées ; voilà ce qu'il faudrait pour conserver des statues souvent précieuses, des ornements fort intéressants pour les fidèles, et des souvenirs pour la localité.

Je demande pardon de cette longue digression que j'ai cru nécessaire au développement des doctrines que nous professons, et aussi à la persuasion de quelques rares esprits, dont le zèle très louable sans doute n'est pas toujours assez sévère. Les deux places d'honneur dans l'église sont occupés par les deux plus laides statues. Un saint Denis portant sa tête mitrée dans ses mains et un saint Sébastien. La niche de saint Denis surtout est bien absurde. Tout le reste des statues a du caractère et souvent du mérite. Un saint Roch, qui vaut mieux que ce que le Tyrol nous envoie aujourd'hui et un saint Eloi, occupent chacun l'une des deux piscines dont j'ai parlé plus haut. La statue de saint Nicolas, presque de taille humaine, est placée selon son mérite. Le saint est assis sur un siége recourbé. Au-dessous du saint, sur un autel en pierre, comme j'avisais un crucifix dont le Christ est peint au petit gris, je fus bien surpris de dé-

couvrir un véritable ivoire sous ce nouveau genre de badigeon. Quel fut donc l'audacieux barbouilleur dont la brosse téméraire osa bien attaquer l'ivoire? Ceci, au reste, me remit en mémoire un barbouilleur de même force qui s'avisait, il y a peu de mois, de couvrir aussi de gris, les colonnes de marbre du Jubé de Liesse. Barbare! Vous concevez qu'on y mit bon ordre. Des trois statues qui gisent sur le sol humide de l'église d'Andelain, l'une représente un saint Antoine entouré de flammes, ayant l'animal de la légende. L'anachorète dévore des yeux plutôt qu'il ne lit son livre de méditation. Le mouvement du drapé est large, mais d'un ton maniéré. Les deux autres statues sont grandes et admirables de beauté; l'une qui gémit d'habiter le confessionnal représente la sainte Vierge assise, tenant l'enfant Jésus. Si cette Vierge était un peu restaurée, elle serait magnifique. L'autre est une sainte Barbe accompagnée d'un donjon formidable. Cette sainte est fort bien conservée; les peintures, il est vrai, n'ont plus toute leur fraîcheur, mais elles sont d'une restauration facile. Comme dans toute sa personne, elle respire l'école sensualiste du 16e siècle. Je crois en effet qu'elle appartient à l'époque de François Ier. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur ses vêtements tailladés, à manchettes bouffantes, sur le justaucorps piqué de perles, sur la robe ondoyante à plis si gracieux; enfin sur tous les détails de la sculpture et de la peinture. Depuis longtemps, je n'avais vu de statue plus minutieusement taillée, car tout jusqu'aux plus menus détails y est traité avec un soin rare. Ne serait-il pas fâcheux qu'une statue de ce mérite, après avoir perdu sa place dans l'église et s'être vue condamnée à verdir à terre le long d'un mur humide, reçût définitivement son congé?

Je mets hors ligne ce que j'ai à dire du Christ en bois, suspendu à l'entrée du chœur. J'ai vu faire de longs et

dispendieux voyages pour aller étudier les statues peintes de la Sainte-Chapelle, de Saint-Denis, de Saint-Germain-l'Auxerrois et d'autres églises de la capitale, tandis qu'on a sous la main les modèles dont on va chercher au loin les copies. Du milieu d'une poutre horizontale, au centre de laquelle est figurée une éminence sculptée de fleurs, d'herbes, de plantes grasses et de coquillages, s'élève une croix dont les quatre extrémités portent, dans un médaillon quatrilobé, un des signes des quatre évangélistes. L'aigle de saint Jean à la partie supérieure, l'ange sous forme humaine de saint Mathieu au pied de la croix, et à l'extrémité des bras, les signes des deux évangélistes qui ne font point partie du collége apostolique ; à la droite, le lion de saint Marc, et à la gauche, le bœuf de saint Luc. Le Christ, couronné d'épines tressées, est habillé jusqu'aux genoux. Son vêtement, replié et bouffant sur les côtés, est pourpre, à reflets d'or et bordé de même. Le nu est peint avec l'art et le fini du tableau. A chacune des mains du Christ se voit un ange volant, suspendu par un fil de fer ; ils tiennent, à deux mains, une coupe destinée à recevoir le sang du Sauveur. C'est la reproduction incomplète du vitrail, à moins que le vitrail ne soit que la copie de ce Christ, qui semble appartenir à la fin du 15e siècle. Les trois extrémités supérieures de la croix sont terminées par un feuillage garni de fruits, replié en manière de fleur de lis allongée. Deux statues, dans le même style, montées sur un chapiteau renaissance, occupent la droite et la gauche ; c'est la sainte Vierge et saint Jean. Leurs vêtements sont entièrement identiques pour la forme et la couleur ; manteau bleu céleste et robe rouge écarlate. Ces vêtements, ornés de riches broderies dorées, sont remarquables par les reflets d'or de toutes les parties saillantes. Les anciennes statues de la Sainte-Chapelle et tout ce que l'on imite aujourd'hui sont dans ce style. Je suis donc de plus en

plus convaincu de la nécessité d'étudier nos églises les plus humbles. Ordinairement elles ont été les plus respectées et ont sauvé le plus de richesses. Je citerai, à l'appui, le Christ de Vauxtin, canton de Braine, semblable à celui d'Andelain, moins la peinture. La croix imite le tronc arrondi d'un arbre dont on vient de couper les branches à la serpe. Les deux personnages d'accompagnement sont également élevés sur un chapiteau renaissance. Je citerai encore la toute petite église de Bray, près Crouy; elle possède deux Christs du 13ᵉ siècle. Le plus grand surtout est remarquable par ses fleurs de lis allongées, par les signes des quatre évangélistes encadrés dans le quatrilobe primitif, par la manière raide, mais pleine d'expression et de tendre compassion du Christ. Les clous en particulier sont exactement semblables pour la longueur et pour la forme à ceux qui furent alors apportés à saint Louis. La piété chercha sans doute à les reproduire partout à cette époque; tout me porte donc à croire que le Christ de Bray est le plus ancien de cette dimension que nous possédions dans notre pays.

Il me resterait à parler des gracieuses voûtes en berceau qui embellissent le sanctuaire, le chœur, la nef et les chapelles; en un mot toute l'église d'Andelain. Le peu que j'en ai dit me dispense, je crois, d'entrer dans plus de détail. Mais à propos de ces voûtes en bois de chêne qui donnent à une église un caractère de grandeur et d'élévation mystérieuse que lui refusent les proportions restreintes de son architecture, je crois devoir développer ici quelques principes touchant cette intéressante partie de nos édifices religieux. Les voûtes sont en pierre, en plâtre ou en bois.

Les voûtes en pierres se font de trois manières différentes. Les unes disposées en *berceau*, comme dans certaines parties de nos églises romanes, se servent, pour l'abside, de la forme demi-sphérique; Juvigny, Cuiry-

Housse, Urcel, Chivy, etc., en offrent des exemples. Ce genre est lourd et absorbe de grands matériaux. L'*arc de cloître* est beaucoup mieux ; les voûtes s'entrecroisent à vive-arête et sont toujours à plein-cintre. C'est la voûte antique, celle des Thermes de Julien, de l'époque carlovingienne, commune à la crypte de St-Médard, a celle du Mont-Notre-Dame, et a la plus ancienne de Saint-Léger ; c'est également la voûte moderne. Elle a été employée à Saint-Sulpice et ailleurs ; on la voit au cloître de l'hôtel-Dieu de Laon. Cette voûte, sans nervure, n'a donc cessé d'exister que sous le règne ogival. Mais par la raison qu'elle est en plein-cintre, elle ne peut être employée que dans les églises romanes ou dans les églises du style moderne ; il ne faut pas oublier que le plein-cintre leur donne une grande poussée. La *voûte ogivale,* la plus belle et la plus solide de toutes, a des nervures saillantes sur toutes ses arêtes, et ces nervures deviennent, par leur variété, un caractère distinctif pour chaque époque. Ces sortes de voûtes sont les seules à nervures dans les églises ogivales et romaines de transition ; leur élégance, leur légèreté, leur inébranlable solidité les recommandent ; de plus, elles chassent très peu sur les pieds droits des murs et s'harmonisent parfaitement avec les chapiteaux et les colonnes élancées du style gothique. Comme tout ce que l'on construit dans une église doit durer des siècles, ces voûtes ogivales prennent le premier rang.

On a placé, au second rang, les voûtes construites de briques, posées à plat, et celles qui se font en plâtre, mais toujours dans la forme ogivale. Si, au lieu du plâtre, on employait la chaux sur torchis et enduit à la bourre, on n'aurait qu'à déplorer le peu de durée de ces sortes d'ouvrages ; mais pour les voûtes en plâtre ou en briques posées de champ, elles me semblent, malgré leur belle apparence, des inventions désastreuses, et les accidents qu'elles ont tout récemment occasionnés ne

justifient que trop bien mon peu de sympathie pour elles. Jusqu'ici, ces différents genres de voûtes ont exigé de fortes murailles, percées de fenêtres et d'une hauteur supérieure même à la voûte.

Il n'en est pas de même des voûtes en berceau construites en bois de chêne. Outre leur solidité à toute épreuve, reconnue par l'expérience de plusieurs siècles, outre leur antiquité qui remonte aux premiers siècles du christianisme, et la lutte qu'elles ont constamment soutenue contre les voûtes ogivales et autres, elles procurent à une église une grande économie de construction, car elles s'emparent des combles, cette partie complètement inoccupée de nos églises, et par ce moyen donnent, sans grands frais à l'édifice, un tiers de plus d'élévation (1). Je trouve donc souverainement déplorable la suppression de ces voûtes en bois, quand on ne les remplace point par des voûtes en pierres. Quant aux *planchers sculptés*, que l'on trouve souvent dans les nefs de nos églises de campagne, une voûte en pierre peut seule leur être préférée; aussi n'y a-t-il qu'une main barbare qui soit capable d'y gâcher du plâtre. Tout l'argent qu'on y dépense pourrait si facilement le couvrir, au lieu d'un plâtre insignifiant, de riches peintures et de splendides arabesques.

Je n'ai rien à dire des *plafonds* qui donnent, à la maison de prière, un air de salle de danse ou de salle de spectacle; mais pour les *plafonds à tabatière*, nous feront bien de les réserver pour les galetas.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire sur l'église et à propos de l'église d'Andelain. Je ne puis trop la re-

---

(1) La voûte en bois, disposée en berceau, rappelle aussi beaucoup mieux la signification du mot nef, l'idée symbolique de vaisseau de l'église, le souvenir de l'arche de Noé, de la barque de Pierre, etc



commander à votre sollicitude. Vous reconnaîtrez, avant tout, la nécessité d'*assainir* ce monument, si précieux par tout ce qu'il contient, et pour cela d'abord de le déterrer, puis de placer des gouttières à tous les toits; enfin de soigner les chutes d'eau, en établissant partout une pente naturelle, afin d'éloigner les eaux pluviales de l'édifice. Il serait bon aussi de faire abattre quelques arbres qui entretiennent l'humidité et empêchent l'air de circuler autour de l'église.

Vous préoccupant ensuite de la conservation des choses d'art, vous aimerez à user de toute votre influence pour voir conserver ce qui existe encore de pavés émaillés, de vitraux, de statues et de peintures. Pour les vitraux surtout, vous vous plairez à recommander que les panneaux ébranlés soient assujettis avec le plus grand soin; enfin vous émettrez le vœu que les anciennes et belles statues qui font la gloire de cette église soient replacées dignement. Je ne doute pas que, pour arriver à ce résultat désiré, vous ne fassiez les démarches nécessaires auprès de l'administration municipale de cette commune, pour l'engager à s'occuper activement des grosses réparations extérieures de l'église, certains qu'après avoir voté une somme convenable pour réparer son église, la commune obtiendrait facilement un secours de l'Etat pour des restaurations d'intérieur. Puisse la commune d'Andelain imiter celle de Vasseny, qui vient de voter 3,000 francs pour réparer son église et son clocher!

M. Williot émet le vœu qu'on écrive au maire de la commune d'Andelain, pour l'engager à veiller à la conservation des objets dont parle M. Lecomte, et à l'assainissement de l'église, en abattant les arbres du cimetière.

La Société prend la résolution d'écrire à M. Tétart et Michelot, ses correspondants, pour les prier de faire quelques démarches auprès des autorités d'Andelain, et

leur faire comprendre combien il serait urgent de voter quelques dépenses dans l'intérêt de leur église.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Décembre 1850.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Mes Passe Temps ou Essais poétiques. Un volume in-12, de 347 pages, par M. Duchange.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XIV. Deuxième semestre 1849.

Renseignement et classement aux archives.

COMMUNICATIONS.

M. Duchange, en adressant son ouvrage à la Société ajoute, dans sa lettre d'envoi, ces réflexions si modestes et si vraies: « Je le regarderais comme peu digne de fixer l'attention de la Société, si je ne savais avec quelle indulgence elle accueille toute œuvre qui tend à propager et à vulgariser les vieilles traditions historiques; et peut-être, sous ce rapport, voudra-t-elle bien au moins

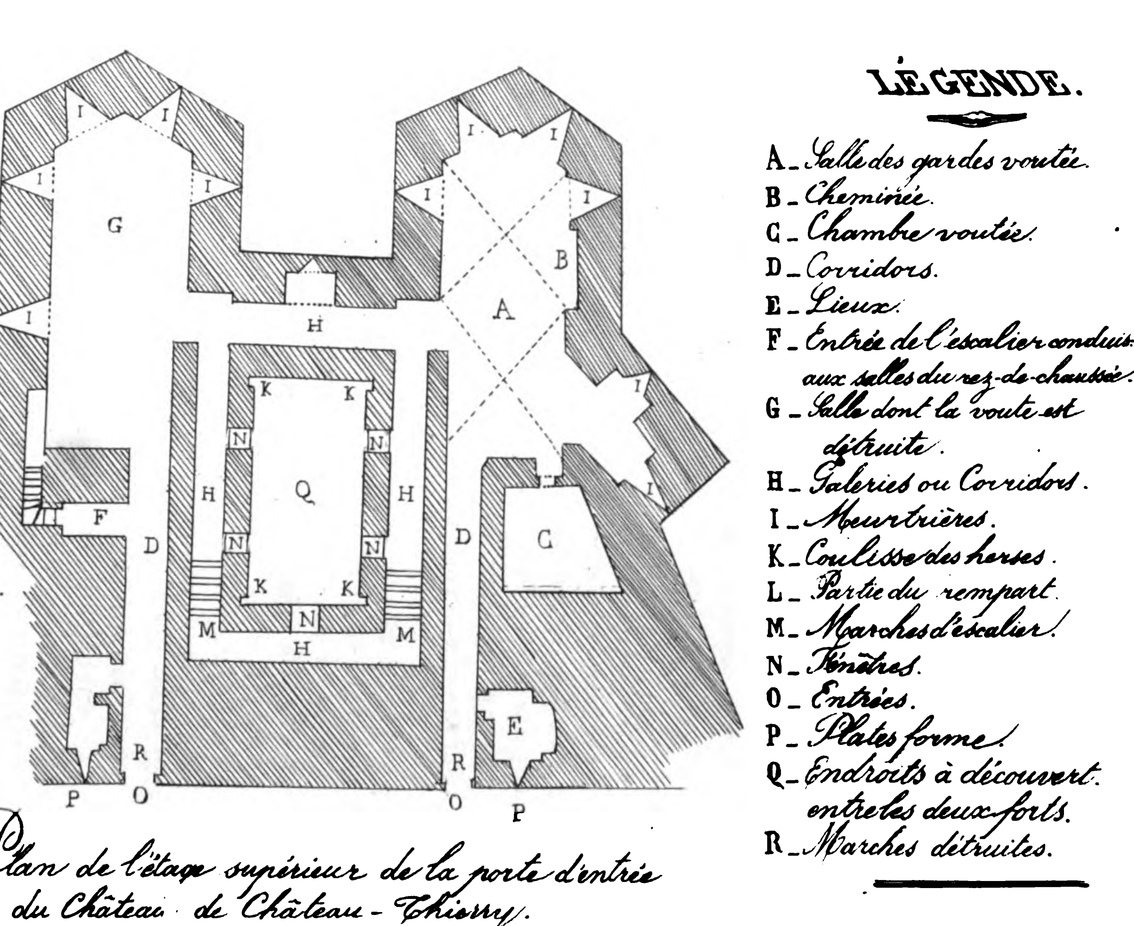
lui rappeler avec quelqu'intérêt mes souvenirs de Laon. Je me suis proposé de présenter, en peu de vers, les principaux traits de l'histoire Laonnoise, et de rappeler les monuments intéressants que la ville conserve encore entiers, ou dont elle n'offre plus que de précieux restes. Ces pages ne sont point une histoire, sans doute, mais elles pourraient éveiller le désir de rechercher ailleurs ce qui a été dit mieux et avec plus de détails sur notre vieille et intéressante cité. »

M. le président informe la Société que, sur le rapport qu'il s'est chargé d'adresser au gouvernement sur les fouilles exécutées dans le rayon d'Arlène, une somme de 200 francs lui sera accordée par le ministère de l'intérieur.

M. de Laprairie, dans un voyage récent qu'il a fait à Paris, aurait voulu voir le tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, enseveli dans une des salles du Louvre ; mais les restaurations entreprises, et peut-être le peu d'ordre qui existe dans la plupart de nos musées, ne lui ont pas permis de satisfaire ce légitime désir.

Déjà ce tombeau, auquel se rattachent des souvenirs si considérables pour le pays, avait été énergiquement réclamé par Mgr. de Soissons. M. l'abbé Poquet en avait fait ressortir l'importance historique dans une lettre adressée au conseil de fabrique de la cathédrale. Le ministère en avait prononcé le renvoi à la cathédrale de Soissons ; mais rien n'a été exécuté. Il serait donc utile de renouveler cette demande, pour obtenir enfin la réintégration d'un monument aussi intéressant pour la ville.

M. Gencourt, architecte, avertit la Société qu'on a trouvé, dans les fondations de la maison de l'Enfant-Jésus, un morceau de marbre blanc cristallisé, sur lequel on distingue très-bien l'empreinte d'une figure dont le relief a été en partie brisé. La plupart des membres



LÉGENDE.

A _ Salle des gardes voutée.
B _ Cheminée.
C _ Chambre voutée.
D _ Corridors.
E _ Lieux.
F _ Entrée de l'escalier conduis^t aux salles du rez-de-chaussée.
G _ Salle dont la voute est détruite.
H _ Galeries ou Corridors.
I _ Meurtrières.
K _ Coulisse des herses.
L _ Partie du rempart.
M _ Marches d'escalier.
N _ Fenêtres.
O _ Entrées.
P _ Plates forme.
Q _ Endroits à découvert entre les deux forts.
R _ Marches détruites.

Plan de l'étage supérieur de la porte d'entrée du Château de Château-Thierry.

croient reconnaître, dans ces traits frustes, l'image de la Vierge et de l'Enfant-Jésus. On a aussi trouvé, sur le même emplacement avec des débris de poteries, quelques pièces romaines et du moyen-âge.

M. Delbarre envoie la lettre suivante sur le château de Château-Thierry, dont il réclame si légitimement la conservation :

MESSIEURS,

De retour de mon voyage annuel dans le département de l'Aisne, je m'empresse de vous faire un rapport succinct de l'état de nos monuments ; puissé-je, par mon faible concours arrêter, pendant qu'il en est temps encore, les progrès d'un mal qui paraît vouloir s'acclimater dans notre pays. Partout le vandalisme montre sa tête hideuse ; on le suit, à la trace, pas à pas ; aussi, Messieurs, c'est à vous, qui êtes appelés à rendre de si éminents services au département, qu'il appartient de faire cesser cet état de choses. Si l'on ne détruit pas, on laisse tomber en ruines nos plus beaux monuments, et cela faute de soins, sans respect pour leur vieillesse, sans pitié pour leurs malheurs ; témoins la jolie église d'Essommes dont les voûtes sont toutes prêtes de s'affaisser, celle de Laon qui menace ruine, le château de Fère qui se détruit tous les jours, l'église de Neuville et tant d'autres monuments que nous pourrions passer en revue.

Château-Thierry ! vous la connaissez tous, Messieurs, cette jolie ville, si gaie, si riante, si pittoresque, avec sa longue promenade, ses beaux coteaux et son vieux château ; aussi, je ne viens pas, après notre honorable secrétaire, vous dire de nouveau son origine, ses malheurs, et vous en faire une nouvelle description ; non, Messieurs, M. Poquet s'en est acquitté avec trop de talent pour que j'ose venir après lui. Je veux seulement vous parler des

mutilations que l'on fait tous les jours à son vieux château, à ce noble débris de la féodalité qui, étendu sur son lit de granit, semble un géant couvert d'un manteau déchiré ; aussi quand on entre sous ses voûtes tortueuses, noircies par le temps, on est à la fois saisi de crainte, d'admiration et de respect. Oh ! ne craignez rien, Messieurs, je serai bref ; il en reste si peu de ce pauvre château ! Il faut même se hâter, si l'on veut en sauver quelques débris. La porte d'entrée (qui, tous les jours diminue de hauteur parce que les enfants s'amusent à en détacher des pierres et à les faire rouler du haut en bas), est encore un des beaux morceaux d'architecture militaire de la province. Sur quatre salles qui étaient dans l'intérieur, trois seulement existent encore ; deux au rez-de-chaussée, et une à l'étage supérieur ; cette dernière est fort curieuse. Je joins, à ma lettre, le plan de l'étage supérieur de la porte sur lequel elle est indiquée par un A ; là, comme dans tout le restant du château, on laisse dégrader ; la cheminée (B du plan) est maintenant percée à jour ; on dirait qu'un boulet de canon a traversé toute son épaisseur ; les meurtrières sont tellement abîmées qu'elles ressemblent presque à des fenêtres ; les marches M qui se trouvaient dans les corridors H et celles R des corridors D sont presque détruites. Si nous descendons, nous remarquons, à l'extérieur, les gonds de la porte dont l'un est entièrement brisé, et le mur de terrassement qui a été arraché. Les souterrains qui se trouvent à droite, en entrant, sont aussi en fort mauvais état ; il est maintenant impossible de reconnaître où ils se dirigeaient ; ils sont cependant fort curieux, et mériteraient qu'on y fît plus d'attention. J'ai indiqué, sur le plan que j'ai l'honneur de vous envoyer, les parties voûtées en plein-cintre, en cintre surbaissé et en ogive. Je signalerai surtout, à votre attention, l'arcade marquée D sur le plan, qui est remarquable par

son originalité ; les dessins que j'envoie sont fort exacts, Il y a aussi, sur la plate-forme, un endroit qui est chargé de pierres et qui menace de s'enfoncer, ce qui finirait par combler tous les souterrains. Plus loin, auprès de la poudrière actuelle, se trouvaient deux tours qui défendaient la seconde entrée ; les tours sont rasées, ainsi que le pont qui était sur le fossé ; mais il reste encore deux petits souterrains qui ne sont que deux couloirs voûtés en ogive, aboutissant tous deux à une galerie très-étroite, au bout de laquelle se trouvait un escalier qui servait à monter aux tours dont je viens de parler ; un de ces petits souterrains menace ruine ; c'est celui marqué II ; celui dont je vous envoie le dessin est encore bien conservé. La tombe, que l'on avait découvert, il y a quatre ou cinq ans non loin de la porte d'entrée de la poudrière, n'existe plus ; on a brisé l'endroit où était la tête du mort, et le côté gauche est entièrement enlevé. Un des bastions est fendu depuis le haut jusqu'en bas, et menace de s'écrouler un jour ou l'autre ; heureux si, dans sa chute, il ne cause pas de grands malheurs. Quant aux tours, je n'en parle pas, elles s'en vont tous les jours pierre par pierre ; autant de souvenirs qui s'effacent ! Tel est en somme, Messieurs, l'état dans lequel se trouve le château de Château-Thierry ; des murailles croulantes, des souterrains en ruines, des débris d'ogive, de colonnes ; voilà tout. Un peu de gazon, des mousses, des fleurs aux mille couleurs recouvrent tout cela comme d'un linceuil ; on dirait que la nature veut les dérober aux yeux des profanes. Les couleuvres, les lézards, les hiboux, les orfraies ; voilà les seuls habitants de cet antique manoir, jadis occupé par la fleur de la noblesse française. Ruine complète ! Solitude profonde ! Les ingrats ont détruit ce qui faisait la gloire et l'ornement de leur pays, sans songer qu'ils tuaient celui qui avait jadis sauvé tant de fois la vie à leurs ancêtres. Oh ! ne

détruisez plus, laissez dormir encore un peu ces vieux débris, laissez encore en paix ces sombres murailles qui parlent au cœur de l'artiste, de l'archéologue et du poète; le réveil viendra trop tôt; laissez le lierre et la ronce en fermer l'entrée et pleurer chaque matin sur ses pierres noircies!

Espérons, Messieurs, que cette prière sera entendue, et que nos enfants pourront encore voir ce vieux soldat de la monarchie; ce ne sont plus des réparations qu'il faut à présent, c'est de la surveillance.

Agréez, Messieurs, et bien chers collègues,
l'expression de ma haute estime,

P. J. Delbarre.

La Société décide que le secrétaire sera chargé, en son nom, d'écrire à M. le maire de Château-Thierry, pour l'engager à conserver ce qui reste encore du château, qui fait une des gloires de la ville et un de ses souvenirs les plus importants.

M. Lecomte, la vigilante sentinelle de nos monuments menacés, nous transmet la note suivante :

Mézy-Moulins.

L'un des plus beaux monuments religieux de l'arrondissement de Château-Thierry menace ruine, et il est de notre devoir de jeter le premier mot d'alarme. Je veux parler de l'église de Mézy-Moulins dont on a fait je ne sais combien de notices; les architectes, les archéologues les plus distingués s'en sont occupés successivement; tout cela, jusqu'ici, n'a encore abouti à rien, et le temps, les saisons et l'insouciance marchent leur train dans la voie de destruction. Il est bientôt temps de songer sérieusement à quelque chose pour ce curieux édifice.

Voici l'état dans lequel je l'ai trouvé il y a un mois environ.

Cette église, sans transept, dans le style du 13e siècle, modèle unique dans tout ce pays d'une église de village, ornée d'une galerie dans toute sa longueur, depuis le sanctuaire octogone jusqu'à la rosace du portail, je l'ai vue dans l'état le plus lamentable. Les oiseaux de nuit viennent, de toutes parts, y élire domicile. Dans ce pauvre monument, plus de vitres aux fenêtres; de tous côtés, le vent, la pluie, la neige y pénètrent en compagnie des oiseaux de toute espèce, et viennent dégrader cette intéressante église sur laquelle j'ose vous prier de porter votre sollicitude. Ma réclamation devient urgente; car aux misères intérieures de cette église, si riche d'architecture, se joignent aujourd'hui des lézardes profondes, multipliées, qui se prononcent dans plusieurs parties de la voûte principale. Le mur nord de la nef paraît déverser sur les arcs boutants, et il s'écarte des voûtes d'une façon très-alarmante. Je crois donc qu'il est temps de porter à ces grands maux de grands remèdes, et qu'il serait nécessaire d'appeler l'attention de l'autorité sur un pareil état de choses.

Que les communes de Mézy-Moulins votent ce qu'elles peuvent et doivent pour les réparations si indispensables de leur église, le ministre des cultes pourra donner un secours à un édifice religieux qui menace d'écraser ceux qui pourraient venir à l'église. Le ministère de l'intérieur, de son côté, ne peut manquer de venir en aide à la consolidation d'un monument important dont il possède les plans, les vues et la notice.

Au reste, le mal n'est pas sans remède, bien qu'il soit déjà grand; on a sauvé des monuments qui étaient encore plus détériorés. Avec du courage, de la bonne volonté, de la persévérance, on viendra facilement à bout de conserver ce monument. Les tirants en fer, chauffés

à blanc, resserreront ces voûtes disjointes; un peu d'argent fermera les fenêtres et le reste.

Mais que feront Mézy-Moulins, que fera l'Etat; c'est de cette question, il me semble, qu'il serait bon de nous inquiéter. Il serait surtout important que M. l'architecte du département, qui a dû envoyer des plans, devis, vues, notice de ce monument au ministère de l'intérieur, voulût bien presser cette restauration auprès du conseil municipal et des ministres qui accorderaient sans doute quelques secours.

Vraiment, quand nos pères nous ont laissé de si beaux monuments de leur piété, il y a de la honte à leurs enfants de les laisser périr.

La parole est à M. Decamp pour quelques communications qu'il désire faire à la Société.

Messieurs,

Quelques affaires m'ayant dernièrement appelé dans le nord du département de l'Aisne, je n'ai pas voulu perdre l'occasion qui s'offrait si naturellement d'y faire quelques explorations dans le sens de nos chères études archéologiques. J'avais d'abord eu l'intention de rédiger une statistique monumentale du canton d'Aubenton où je me rendais, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ayant mis dans l'impossibilité de compléter ce travail, au moins pour le moment, je vous demande la permission de vous soumettre quelques courtes observations glanées çà et là à la hâte, et pour lesquelles je réclame, par conséquent, toute votre indulgence.

Vous connaissez déjà, Messieurs, le nom de M. Bretagne par une notice intéressante qu'il a bien voulu adresser à la Société sur un denier du roi Robert, frappé à Soissons dans le 11e siècle. Vous aviez, avec raison,

désiré le dessin de cette monnaie, afin de le joindre au mémoire de M. Bretagne, et notre savant numismate, que j'ai eu l'occasion de voir à Laon, s'est empressé de me le remettre. Il m'a donné en outre l'empreinte d'un sceau de l'ancienne abbaye de Lieu-Restauré qu'il possède dans sa collection. Ce sceau en cuivre, d'un diamètre de trois centimètres, représente au centre une crosse d'abbé soutenue par un bras, revêtu d'habits pontificaux; à droite de cette crosse est une fleur de lis de la forme de celles des 13e et 14e siècles, et à gauche une rose composée de cinq feuilles. A l'entour, on lit l'inscription suivante :

† S. ABBIS. LOCI. RESTAVR. AD. CAS.

Ce sceau devra figurer un jour dans la collection des sceaux historiques de notre pays, que la société publiera certainement quand elle pourra le faire d'une manière complète.

De Laon, je me suis rendu aux fermes de Clermont, canton de Rozoy, où vous savez qu'une magnifique trouvaille de près de onze cents médailles romaines a été faite l'été dernier. J'ai été assez heureux pour en retrouver une cinquantaine toutes en argent, et d'une conservation parfaite. Elles appartiennent à différents empereurs et impératrices depuis l'année 140 jusqu'à 265 de Jésus-Christ. Comme aucune de ces médailles ne m'a présenté de type nouveau, j'ai cru que leur description serait inutile dans la publication de notre Bulletin; je l'ai faite cependant pour la déposer manuscrite aux archives de la Société. Toutes ces médailles, dont les revers d'ailleurs sont extrêmement variés, se répartissent de la manière suivante : Un Antonin-le-Pieux, quatre Sévère, deux Jeta, deux Alexandre Sévère, un Julia Mammœa, mère d'Alexandre Sévère, trois Gordien III, trois Philippe-l'Ancien, un Philippe-le-Jeune, un Heren-

nius, un Gallus, un Volusien, quatre Valérien le père, douze Galien, quatre Salonina, femme de Galien, trois Valérien-le-Jeune.

J'ai également rapporté de ce pays quelques autres médailles qui ne manquent pas non plus d'intérêt. Une pièce d'or de trois grammes et demi; d'un côté une figure d'évêque, revêtu d'habits pontificaux, crossé et mitré. On y lit l'inscription suivante:

SANCT. BERTIN. EPIS.

Au revers, les armes de l'évêque avec la légende:

MON. RODLP. EPIS. TRAIET.

(Monnaie de Rodolphe, évêque d'Utrech).

Cette pièce a été trouvée, par un laboureur, dans les environs de Montcornet. Une monnaie celtibérienne en bronze, d'un assez grand module, représentant d'un côté un cheval ailé, effacé, avec une légende en caractères illisibles, et de l'autre avec une figure casquée, anguleuse. Plusieurs pièces des rois Charles VIII, Charles IX, François Ier, etc., et quelques autres jetons du chapitre de Cambrai. Mais tout cela devra faire le sujet d'une note postérieure.

Les bons résultats de cette journée n'étaient, pour ainsi dire, Messieurs, que le prélude de découvertes non moins importantes.

Le lendemain j'étais à La Hérie, petite commune du canton d'Hirson, et là encore quelle moisson il y aurait à faire! Au nord de ce village, on franchit une colline assez élevée d'où l'œil s'étend au loin sur le pays d'alentour, et jusque par delà les frontières de la Belgique. Le plateau, qui couronne le monticule d'une étendue de plusieurs centaines de mètres, est jonché de débris de constructions romaines. Il porte, dans le pays, le nom

de *Terva*, ville de Terva, chemin de Terva. Une chaussée romaine, facile à reconnaître y aboutit, et se dirige vers la Belgique. Dans les longues guerres que les Romains eurent à soutenir contre les Belges, si valeureux au dire de César, Terva par sa position élevée a dû être un poste d'une haute importance, et c'est du reste ce que semblent indiquer les nombreux vestiges d'antiquités dont le sol est couvert. On y voit une énorme quantité de fragments de pierres, de tuiles, de poteries, de cubes de mosaïques, et chaque jour la charrue y met à découvert des parties de constructions souterraines, au milieu desquelles apparaissent des armures rouillées et un grand nombre de médailles enterrées là depuis près de vingt siècles. Sans répéter sur Terva ce qu'en a dit l'année dernière un observateur zélé, M. Piette, dans la première partie de la *Thiérache*, je veux appeler votre attention sur quelques objets que j'en ai rapportés moi-même. C'est d'abord une monnaie gauloise en bronze d'une assez belle conservation; mais, comme toutes les pièces de ces temps reculés, elle est couverte de signes barbares et difficiles à expliquer. Je n'entreprendrai donc pas cette besogne au-dessus de mes forces. En fait de médailles romaines, j'ai trouvé quelques consulaires qui auront besoin d'être déterminées d'une manière exacte, puis un Antonin-le-Pieux et un Caracalla en argent. Les médailles romaines sont du reste extrêmement nombreuses à Terva.

Les poteries ressemblent à celles qu'on rencontre partout où il y avait des établissements romains. Elles sont grises, noires, rougeâtres; mais on aime surtout à y retrouver cette belle poterie rouge, si fine et si brillante que nous connaissons tous. J'en ai recueilli un fragment sur lequel, comme sur un tableau d'histoire naturelle, on a représenté les animaux de la Création; on y distingue encore un lion, un cheval, un cerf, un écureuil, etc.

22

Sur un autre débris, on lit deux fois répété et imprimé en creux le mot grec *apo* (par). Ce mot devait être suivi du nom de l'ouvrier qui avait confectionné ce vase, ou la substance qu'il contenait.

Quant aux mosaïques elles devaient être très considérables, à en juger par la grande quantité de petits cubes qu'on y rencontre. Je ne sais si le cuivre était quelquefois employé dans la construction des mosaïques, mais au milieu des cubes de pierre j'en ai trouvé un de ce métal.

J'ai aussi vu à Terva le fond d'une citerne dont le sol et les parois étaient composés de larges tuiles entées les unes dans les autres, et noyées dans un ciment d'une dureté impénétrable.

J'ai encore visité une autre localité où se trouvent de nombreux restes de l'occupation romaine, constructions, vases, médailles, etc.; c'est sur le terroir d'Any, canton d'Aubenton. Mais cette commune, déjà si remarquable par sa vieille église du 11e siècle et par les ruines de ses anciens châteaux, méritera quelque jour un chapitre à part.

Ici se bornent, Messieurs, les communications que j'avais à vous faire aujourd'hui; permettez-moi d'y ajouter quelques courtes réflexions, qui ne seront peut-être pas sans à-propos.

Vous venez de voir ce que peut produire la moindre excursion dans un pays comme le nôtre. Que de richesses s'offrent partout aux recherches de l'archéologue ! Quelle satisfaction pour son avidité! Mais, aussi, disons-le, quels serrements de cœur il éprouve bien souvent en voyant tant de trésors inappréciables disséminés, perdus, brisés, anéantis par des mains ignorantes et barbares. Eh quoi ! encore de semblables profanations quand, de toutes parts, l'amour de l'antiquité fait tant de prosélytes et rend, pour ainsi dire, la vie à tant de ruines. Au moins,

Messieurs, que par notre entremise, le Soissonnais devienne enfin soucieux de son antiquité, de son histoire, de ses souvenirs, des monuments de tout genre dont son sol est si riche! qu'il sente enfin la gloire qui lui appartient d'avoir été le berceau du royaume de France, le plus illustre de l'univers.

Redoublons de zèle et d'efforts, répandons partout le goût des belles choses, et le respect pour les monuments et les actions de nos ancêtres.

Un excellent moyen et que l'expérience nous donne comme infaillible, c'est l'établissement d'un musée dans notre ville. Nous y réunirons tous les objets de nos études, et le public, en les voyant, finira par les apprécier, par les aimer. Et ne croyez pas que ce soit si difficile, vous connaissez toute la puissance du *Labor improbus* du poète latin; souvent il ne s'agit que de vouloir. Des villes, moins importantes que la nôtre, nous ont donné l'exemple de nobles efforts couronnés d'un plein succès. Ne croyez pas, Messieurs, trouver d'opposition de la part de l'administration intelligente qui dirige notre cité; elle comprendra, comme nous, tous les avantages d'une semblable institution pour la science pour le pays. Par l'accomplissement de son projet, la Société archéologique de Soissons aura eu l'insigne honneur de doter notre ville d'un établissement que plusieurs autres cités plus importantes auront à nous envier.

Je propose donc de nommer immédiatement une commission qui sera chargée de prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet. Cette commission devra s'entendre avec l'administration municipale, et lui donner tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin.

M. Lecomte ajoute que s'il y avait un musée à Soissons chacun s'empresserait de se dépouiller en sa faveur.

Témoin M. de Labretesche qui donnera, avec son épée gallo-romaine récemment découverte à Paars, quantité d'objets qu'il possède lorsqu'on aura formé un musée.

La Société intimement convaincue qu'il est de la dernière importance, pour le succès de ses études, de fonder un musée Soissonnais, décide à l'unanimité qu'une commission composée des membres du bureau sera chargée d'étudier la question, et d'adresser une demande à l'administration municipale, à l'effet d'obtenir la place qu'elle jugera la plus convenable à la fondation de ce musée.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'Abbé Poquet.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTOTIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1850.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

DE VILLEFROY, ancien conseiller à la cour royale, *vice-Président.*

POQUET, l'abbé, directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire.*

DECAMP, pharmacien, *Secrétaire-archiviste.*

SUIN, notaire, *Trésorier.*

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BETHBÉDER, peintre à Soissons.

BILLAUDEAU, docteur en médecine à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

DE BUSSIÈRES, représentant du peuple.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon

CUFFER, docteur en médecine à Soissons.

DARAS, l'abbé, sous-directeur de St-Médard.

DARCOSSE, imprimeur à Soissons.

MM. Destrez, docteur en médecine à Vailly.
Gencourt, architecte à Soissons.
Guyot, curé de Crouy.
Husson, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.
Lecomte, l'abbé, vicaire de Braisne.
Lefèvre, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Parizot, l'abbé, curé de Saint-Waast.
Pêcheur, l'abbé, curé de Fontenoy.
Périn, Charles, juge suppléant à Soissons.
De Villermont, propriétaire au château de Nesle.
Villiot, principal du collège de Soissons.
Watelet, directeur de l'école supérieure de Soissons.

Membres honoraires.

MM. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques
Lherbette, représentant du peuple.
Quinette, ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

MM. Adam, médecin à Montcornet.
Balthasar, l'abbé, au séminaire de Beauvais.
Boujot, receveur des contributions directes, à Vailly.
Clouet, propriétaire à Vic-sur-Aisne
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Delsart, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.
Demont, à Vic-sur-Aisne.
Duchesne, à Vervins.
Duchesne, membre de l'académie de Reims.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie de Reims.
Fabre, percepteur à Genlis.
Fleury, Édouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.
Gaillard, docteur en médecine à Hartennes.
Gaillouzeau de Villepin, artiste à Paris.

MM **Lamorlette**, vicaire de Saint-Jacques, à Reims.

Lorin, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.

Lucas, notaire, membre de l'académie de Reims.

Magnan, curé de Coincy.

Manable, vicaire à Saint-Quentin.

Martin, curé-doyen d'Oulchy.

Matton, archiviste à Laon.

Michelot, juge de paix à Chauny.

Petit, Victor, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.

Piette, contrôleur des contributions directes à Laon.

De Pistoye, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.

Souliac, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.

Tauxier, graveur à Paris.

Tétart, notaire à Genlis.

Tissier, Ange, peintre à Paris.

Tourneur, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.

De Tugny, propriétaire à Beaurieux.

De Saint-Vincent, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vauxbuin.

CATALOGUE

DES OUVRAGES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA SOCIÉTÉ.

ADMINISTRATION.

Auteurs.

DE PISTOYE — Du Conseil d'État, de son organisation, de son autorité, etc. — Paris, 1845.

Régime des Eaux.

Des Irrigations suivant la loi du 16 septembre 1807. — Paris, 1844.

De la Destruction des Étangs marécageux et insalubres. — Paris, 1849. (Brochures données par l'auteur.)

ÉTUDE DES LANGUES.

TH. LORIN. — Essai sur quelques Proverbes contestés et contestables. — Soissons, 1850. (Donné par l'auteur.)

J. CORBLET. — Des Dictons historiques et populaires de Picardie. — Amiens, 1850. (Donné par l'auteur.)

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

DUCHANGE. — Mes Passe-Temps. — Essais poétiques. — Sens, 1850. (Donné par l'auteur.)

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

ÉD. FLEURY. — Études révolutionnaires se composant de :

Vandales et iconoclastes

Famines, Misères et Séditions.

Un Club à Chauny, en 1794.

Élection de l'Évêque constitutionnel de l'Aisne. (Donné par l'auteur.)

Auteurs.

CH. GOMART. — Siège et Bataille de Saint-Quentin, en 1557. — Valenciennes, 1850. (Donné par l'auteur.)

DOM GRENIER. — Introduction à l'histoire de Picardie. — 1re livraison.

. . . . . . — La Thiérache (publication), donné par M. Papillon, imprimeur-éditeur à Vervins.

. . . . . . — Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. (Donné par l'abbé Delsart.)

A. MATTON. — La Généralité de Soissons au 18e siècle. (Donné par l'auteur.)

LETELLIER. — Soissons en 1814, ou Récit de son invasion. (Donné par M. A. Decamp.)

MONOGRAPHIES ET HISTOIRES LOCALES.

A. L'ABBÉ POQUET — Notice historique et archéologique de la cathédrale de Soissons (Donné par les auteurs.)

A. PIETTE. — Histoire de l'abbaye de Foigny. — Vervins, 1847. (Donné par l'auteur.)

A. PIETTE. — Essais historiques sur la ville de Vervins. — 1839.

Id. — Notice sur l'abbaye de Bucilly

Id. — Notice sur l'abbaye de Clairfontaine. (Donné par M. Papillon, éditeur.)

ÉD. PIETTE. — Notice sur le camp de Maquenoise. (Donné par M. Papillon.)

DARAS. — Essai descriptif et historique de l'ancienne église abbatiale de Morienval. — Laon, 1849. (Donné par l'auteur.)

J. LECLERQ DE LAPRAIRIE — Notice sur le Théâtre romain de Soissons. — Laon, 1849. (Donné par l'auteur.)

GRÉGOIRE — Les Ruines de Coucy (Donné par l'auteur.)

MOUTIÉ. — Recueil de Chartes et Pièces relatives au prieuré de N.-D. des Moulineaux et à la Châtellerie de Foigny.

BIOGRAPHIES.

CHAMPFLEURY. — Essai sur la vie et l'œuvre des Lenain. — Laon, 1850. (Donné par l'auteur.)

DE LOIZEROLLES. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Pougens. (Donné par M. Decamp.)

ÉD. FLEURY. — Biographie de Babœuf. — Laon, 1849.

Id. — Biographie de Camille Desmoulins. — Laon, 1850.

Id. — Roch Marcandier. — Laon, 1850. (Donné par l'autr.)

ICONOGRAPHIE.

Auteurs.

DIDRON. — Manuel d'Iconographie chrétienne, grecque et latine. — Paris, 1845. (Donné par l'auteur.)

SCULPTURE.

DUCHESNE. — Notice sur deux Dalles tumulaires de Reims. — Reims, 1847. (Donné par l'auteur.)

JOURNAUX, BULLETINS ET OUVRAGES PÉRIODIQUES.

REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims. 1848-49-50.

AMIENS. — Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Somme. 1838.

ABBEVILLE. — Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville. 1844, 45, 46, 47, 48

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens. 1846.

INSTITUT DE FRANCE. — Rapport annuel sur le concours des antiquités de la France. (Académie des inscriptions et belles-lettres.) 1850.

TOURS. — Congrès scientifique de France. 15e session tenue à Tours. 1847.

SOISSONS. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons. 1 vol. in-8° chaque année, avec dessins. 1847, 48, 49, 50.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société académique ; Annales du département de l'Aisne. 1831, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, ... 45, ... 47, 48.

LE PUY. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, 1832, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

AMIENS. — Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie. 1849 50.

SOISSONS — Publications du Comité archéologique de Soissons. (Cette publication est interrompue par suite de la réunion du Comité à la Société archéologique.)

La Société possède en outre dans ses archives, un certain nombre de pièces manuscrites et de dessins, ayant rapport à l'histoire du

pays. Nous citerons en particulier la magnifique collection des titres de l'abbaye de Prémontré, offerts à la Société par M. Deviolaine, père, de Soissons.

De plus, la Société s'occupe avec le plus vif empressement de recueillir tous les objets d'arts qu'elle peut rencontrer. Elle reçoit avec reconnaissance tout ce qu'on veut bien lui offrir. Cette collection, réunie dans un local que l'administration municipale dispose à cet effet, formera un Musée soissonnais du plus haut intérêt.

S'adresser à M. A. DECAMP, *Secrétaire-Archiviste.*

TABLE

INDIQUANT L'ORDRE ET LES MATIÈRES DES SÉANCES.

ANNÉE 1850.

PREMIÈRE SÉANCE.

DEUXIÈME SÉANCE.

TROISIÈME SÉANCE.

QUATRIÈME SÉANCE.

CINQUIÈME SÉANCE.

SIXIÈME SÉANCE.

SEPTIÈME SÉANCE.

HUITIÈME SÉANCE,

NEUVIÈME SÉANCE.

DIXIÈME SÉANCE.

ONZIÈME SÉANCE.

DESSINS.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DU QUATRIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

B

C

D

F

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

LAON IMP. DE ÉD. FLEURY ET CHEVERGNY.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03054 7866


Digitized by Google

